



LE DOSSIER *MACLEAN'S* ET LE *QUÉBEC BASHING*
Analyse sociodiscursive d'une affaire médiatique controversée

Thèse

GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU

Doctorat en linguistique
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

Québec, Canada

© Geneviève Bernard Barbeau, 2014

RÉSUMÉ

Dans son édition du 4 octobre 2010, le *Maclean's*, périodique canadien de langue anglaise, a publié un dossier intitulé « Quebec : The most corrupt province in Canada », suscitant la controverse au Québec et dans l'ensemble du Canada. Si certains individus ont appuyé les propos des auteurs, d'autres les ont condamnés, affirmant qu'il s'agissait de *Québec bashing*, soit une forme de dénigrement du Québec et des Québécois. Par ailleurs, le débat, qui concernait initialement la corruption, s'est rapidement élargi pour porter sur la question québécoise, ce qui a intensifié les échanges et qui leur a conféré une dimension identitaire forte. Dès lors, et en raison de l'ampleur du tollé, la controverse entourant la publication du *Maclean's* a pu être envisagée comme une affaire médiatique révélatrice de tensions sociales.

Nous nous sommes intéressée au phénomène qu'est le *Québec bashing* et nous avons fait de l'affaire *Maclean's* le point de départ de notre étude. Suivant une approche multidimensionnelle de l'analyse des discours sociaux, notre objectif était de mettre au jour la façon dont se construit le *Québec bashing*, d'identifier les mécanismes sociodiscursifs qui le sous-tendent et de faire état des réactions qu'il suscite dans l'espace public. Nous avons mené une analyse en quatre temps : sur le plan lexicologique, nous nous sommes attachée à définir ce qu'est le (*Québec*) *bashing* à partir de l'emploi de cette expression en contexte médiatique québécois francophone; sur le plan argumentatif, nous avons analysé la construction du discours à l'origine de la controverse avant de nous pencher sur les arguments mobilisés par les participants au débat pour qualifier ou non ce discours de *Québec bashing*; sur le plan sociohistorique, nous nous sommes intéressée aux événements du passé qui sont remis en discours dans le débat et qui témoignent de la mémoire collective des groupes qui s'affrontent; sur le plan sociodiscursif, nous avons identifié les procédés utilisés pour s'en prendre à autrui. Ultimement, cette analyse nous a permis de

circonscrire le phénomène qu'est le *Québec bashing*, de l'envisager d'un point de vue sociodiscursif et de contribuer à l'avancement des travaux sur les discours de confrontation.

ABSTRACT

On October 4th 2010, the Canadian weekly news magazine *Maclean's* published an issue about corruption in Quebec ("Quebec : The most corrupt province in Canada"), which caused controversy not only in Quebec but throughout the whole of Canada. While some people supported the writers, others argued that they were participating in Quebec bashing, a form of denigration of Quebec and Quebecers. Moreover, the debate quickly spiraled from one about corruption to one that encompassed questions of politics, language, and identity. Because of the extent and intensity of the debate, the controversy can be considered as an event that brought to light social tensions between groups.

Drawing on the controversy surrounding *Maclean's* issue about corruption in Quebec, this thesis focusses on the social phenomenon of Quebec bashing. Specifically, the aim of this research was to use a multidimensional approach to social discourse analysis in order to examine the construction of Quebec bashing, identify its sociodiscursive components, and investigate the reactions it provoked in public space. The analysis was conducted on four levels. Firstly, on a lexicological level, a definition of (*Quebec*) *bashing*, based on the use of the expression in Quebec francophone newspapers, is presented. Secondly, an argumentative analysis is used to study the organization of the discourse on which the controversy is based and to present the arguments raised by those debating whether or not to qualify this discourse as Quebec bashing. Thirdly, from a sociohistorical point of view, the way past events are used in the debate, as a reflection of the confrontation between different collective memories, is examined. Finally, on a sociodiscursive level, the discursive processes used to attack others are explored. Ultimately, this analysis defines the phenomenon of Quebec bashing, considers it from a sociodiscursive point of view, and contributes to the existing body of work on discourse confrontation.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iii
Abstract	v
Table des matières	vii
Liste des tableaux	xi
Liste des figures	xiii
Remerciements	xv
Introduction	1
Le <i>Maclean's</i> et la corruption au Québec : chronologie d'une controverse	1
La publication du dossier <i>Maclean's</i> : une véritable affaire médiatique	5
Problématique et objectifs	9
Chapitre 1. État de la question	13
1.1. Les relations entre les groupes au Canada	17
1.1.1. Un aperçu historique des tensions et du rapport de force entre les groupes	17
1.1.2. Quelques discours anti-Québec au fil du temps	25
1.2. Les manifestations discursives des tensions sociales	26
1.2.1. L'opposition entre les groupes : une question d'affrontement identitaire	27
1.2.1.1. L'identité : construction contrastive fondée sur des représentations	29
1.2.1.2. L'identité : construction plurielle	31
1.2.1.3. L'identité : construction discursive	33
1.2.1.4. L'identité : construction interactionnelle et argumentative	36
1.2.2. De l'opposition au dénigrement : la construction du discours « contre »	41
1.2.2.1. Quelques composantes du discours de dénigrement	43
1.2.2.2. La disqualification d'autrui : entre capital symbolique et force persuasive	49
1.2.2.3. La circulation des discours : indice de la force de frappe du dénigrement	53
Chapitre 2. Cadre d'analyse	57
2.1. L'analyse de discours	57
2.2. La sociologie interactionniste	62
2.3. De la rhétorique à une analyse argumentative de discours	64
2.3.1. La rhétorique aristotélicienne	64
2.3.2. La nouvelle rhétorique	65
2.3.3. Vers une analyse argumentative de discours	66
2.4. L'approche modulaire : méthode multidimensionnelle d'analyse de discours	69
2.5. Quel type d'analyse pour les discours « contre »?	71

Chapitre 3. Méthodologie	75
3.1. Affaire médiatique et constitution d'un corpus d'analyse	76
3.1.1. Présentation du corpus principal	80
3.1.1.1. Discours source	81
3.1.1.2. Documents journalistiques	82
3.1.1.3. Documents para-journalistiques	86
3.1.1.4. Documents citoyens médiatiques	86
3.1.1.5. Document mixte	87
3.1.2. Présentation du corpus secondaire	92
3.1.3. Considérations méthodologiques relatives aux corpus principal et secondaire	93
3.2. Analyse multidimensionnelle et considérations méthodologiques	95
Chapitre 4. Dimension lexicologique : vers une définition du (<i>Québec</i>) <i>bashing</i>	99
4.1. <i>Bashing</i> : contextes d'emploi dans les médias québécois francophones	100
4.1.1. Considérations méthodologiques	100
4.1.2. Présentation et analyse des résultats	101
4.1.2.1. Le recours à des commentaires métalinguistiques	101
4.1.2.2. <i>Bashing</i> : environnement textuel et composantes de sens	104
4.1.2.3. Le cas de <i>Québec bashing</i>	107
4.2. Le <i>bashing</i> comme schématisation d'un affrontement social	111
4.3. Bilan	116
Chapitre 5. Dimension argumentative : analyse du discours source et des réactions suscitées dans l'espace public	119
5.1. L'affaire <i>Maclean's</i> : analyse du discours source	120
5.1.1. Considérations méthodologiques	120
5.1.2. Présentation et analyse des résultats	120
5.1.2.1. Analyse de l'article de Patriquin	120
5.1.2.2. Analyse de la chronique de Coyne	128
5.1.3. Bilan partiel	136
5.2. Le dossier <i>Maclean's</i> et le <i>Québec bashing</i> : analyse des réactions	137
5.2.1. Considérations méthodologiques	137
5.2.2. Présentation et analyse des résultats	139
5.2.2.1. Le dossier <i>Maclean's</i> : un cas de <i>Québec bashing</i>	142
5.2.2.2. Le dossier <i>Maclean's</i> : peut-être une critique, mais pas du <i>bashing</i>	146
5.2.3. Bilan partiel	151
5.3. Bilan	152
Chapitre 6. Dimension sociohistorique : le rappel de faits du passé qui alimentent les tensions entre les groupes	155
6.1. La mémoire collective, une construction discursive	156
6.2. Mémoire et tensions entre les groupes au Canada	163
6.2.1. Considérations méthodologiques	163
6.2.2. Présentation et analyse des résultats	165
6.2.2.1. Analyse du discours source	166
6.2.2.2. Analyse des réactions au discours source	167
6.2.2.2.1. Les rappels en lien avec la question politique	171

6.2.2.2.2. Les rappels en lien avec la question linguistique	175
6.2.2.2.3. Le rappel de discours spécifiques	179
6.3. Bilan	181
Chapitre 7. Dimension sociodiscursive : les actes de condamnation d'autrui dans les réactions citoyennes à l'affaire <i>Maclean's</i>	189
7.1. La construction du discours « contre »	189
7.1.1. Considérations méthodologiques	190
7.1.2. Présentation et analyse des résultats	198
7.1.2.1. La cible des actes de condamnation	198
7.1.2.2. Le type d'actes de condamnation	202
7.1.2.3. Les catégories de manque à combler	203
7.1.2.4. L'accumulation d'actes de condamnation	207
7.2. Bilan	211
Conclusion	217
L'affaire <i>Maclean's</i> et le <i>Québec bashing</i> : retour sur l'analyse	219
Questions en suspens et pistes de réflexion	225
L'analyse de discours et l'interprétation de phénomènes sociaux	227
Bibliographie	231
Annexe 1. Convention de transcription	249
Annexe 2. Exemple d'analyse des actes de condamnation	251

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Définition de <i>bashing</i> dans quelques dictionnaires de langue anglaise	14
Tableau 2. Récapitulatif du corpus principal	91
Tableau 3. Schématisation de la structure concessive employée par Patriquin	124
Tableau 4. Schématisation de la structure concessive employée par Coyne	129
Tableau 5. Arguments invoqués pour qualifier ou non l'affaire <i>Maclean's</i> de <i>Québec bashing</i>	141
Tableau 6. Nombre de messages contenant au moins une mention d'un événement ou d'un principe dans les discours contre le Québec	169
Tableau 7. Nombre de messages contenant au moins une mention d'un événement ou d'un principe dans les discours contre le Canada	170
Tableau 8. Modèle d'analyse des caractéristiques langagières du discours d'opposition	191
Tableau 9. Illustration des catégories de manque	197
Tableau 10. Répartition des actes de condamnation selon leur cible	198
Tableau 11. Répartition des actes de condamnation selon le regroupement de différentes cibles sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques	200
Tableau 12. Répartition du type d'actes de condamnation selon le regroupement de différentes cibles sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques	202
Tableau 13. Répartition des catégories de manque selon le regroupement de différentes cibles sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques	204

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Types de conflit et actes de condamnation	45
Figure 2. Densité de l'information selon les catégories de documents	79

REMERCIEMENTS

Si le monde de la recherche est fascinant, on entend toutefois souvent dire qu'il contraint les chercheurs à une certaine solitude. Pour ma part, loin d'avoir été seule dans cette aventure, j'ai bénéficié du soutien de nombreuses personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à faire de mes études doctorales des années extrêmement enrichissantes, tant sur le plan professionnel que personnel. La réalisation de cette thèse aurait été impossible sans ces personnes, que je souhaite ici remercier.

Mes premiers remerciements vont à ma directrice de recherche, Diane Vincent, qui a su me transmettre son enthousiasme et sa passion pour l'analyse des discours sociaux. Je la remercie pour son soutien et ses encouragements de tous les instants, pour ses nombreux commentaires, conseils et remarques, toujours aussi pertinents que rigoureux, et pour la confiance qu'elle m'a accordée tout au long de mes études. Je ne saurais enfin passer sous silence toutes les opportunités de recherche, de publication, de collaboration et d'enseignement qu'elle m'a offertes, qui ont constitué de superbes défis et qui ont enrichi de façon incroyable mon parcours des dernières années.

J'exprime également toute ma gratitude à Claudine Moïse, ma codirectrice de recherche, qui, par sa présence remarquable malgré la distance, par ses encouragements constants, par ses relectures attentives et ses remarques éclairantes et par son accueil chaleureux lors de mon séjour à Grenoble au printemps 2012, a su non seulement me guider dans l'accomplissement de ma thèse, mais plus encore, et surtout, me partager sa passion contagieuse pour la recherche.

Je remercie très sincèrement les membres de mon jury de thèse, Annette Boudreau, Marty Laforest et Isabelle Paré, pour leurs observations et suggestions qui ont grandement alimenté ma réflexion.

Merci enfin à Marie-Joëlle Allard pour son aide à la transcription d'une partie de mes données, à Siobhán Kiely pour les échanges concernant certains aspects en anglais de mon corpus et de ma thèse, et à mes collègues étudiants et aux professeurs que j'ai côtoyés pendant la réalisation de cette recherche pour les discussions qui ont assurément contribué à mon travail.

Sur le plan personnel, je remercie mes parents pour leur appui, leur écoute et leurs encouragements constants. Merci aussi à mes amis et à mes proches, sans qui les dernières années n'auraient certainement pas été aussi agréables et enrichissantes, pour leur présence indéfectible et leur soutien inestimable.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et du Fonds d'enseignement et de recherche de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Laval.

INTRODUCTION

Dans cette thèse, nous présentons une analyse de discours dont les outils théoriques et méthodologiques permettent d'interpréter des propos ayant circulé dans l'espace public à la suite d'une affaire médiatique controversée qui a eu comme point de départ des écrits qualifiés de *Québec bashing*¹ par plusieurs individus. En nous penchant sur la question des tensions entre les groupes en contexte canadien, nous souhaitons circonscrire le phénomène qu'est le *Québec bashing*, comprendre les mécanismes sociodiscursifs qui le sous-tendent et faire état des réactions qu'il suscite dans l'espace public.

LE *MACLEAN'S* ET LA CORRUPTION AU QUÉBEC : CHRONOLOGIE D'UNE CONTROVERSE

Dans son édition du 4 octobre 2010, disponible en kiosque et diffusée sur Internet le 24 septembre, le *Maclean's*, magazine hebdomadaire canadien de langue anglaise, publie un dossier intitulé « Quebec : The most corrupt province in Canada »². Sur la couverture du magazine se trouve une illustration du Bonhomme Carnaval, mascotte du Carnaval de Québec, portant une mallette d'où s'échappent des billets de banque³.

¹ Nous reviendrons aux chapitres 1 et 4 sur la définition de *Québec bashing*. Mentionnons pour l'instant que *bashing* désigne, en anglais, une attaque physique ou verbale envers un individu ou un groupe. Le *Québec bashing* constitue donc une attaque verbale envers le Québec. Différentes variantes graphiques (*Québec* et *Quebec*, présence ou absence de trait d'union entre les deux composantes de l'expression) et marques métadiscursives (italique et guillemets, entre autres) sont utilisées lorsqu'est employée cette expression. Pour notre part, nous faisons le choix de l'italique, de l'absence de trait d'union et de la forme française – *Québec bashing*. Dans cette thèse, l'expression sera écrite différemment uniquement lorsque nous reprenons les propos d'un individu qui emploie une autre graphie.

² Le dossier est constitué d'un article du journaliste Martin Patriquin, intitulé « Quebec : The most corrupt province. Why does Quebec claim so many of the nation's political scandals? », et d'une chronique d'Andrew Coyne, alors rédacteur en chef, intitulée « What lies beneath Quebec's scandals. The factors behind the province's penchant for money politics ». L'analyse de ces discours sera présentée au chapitre 5.

³ Accusée par les organisateurs du Carnaval de Québec d'avoir utilisé à tort l'image du Bonhomme Carnaval et d'avoir fait de ce dernier un symbole de corruption, l'équipe du *Maclean's* s'est défendue en affirmant que ce personnage représente le Carnaval, certes, mais qu'il est également reconnu comme un symbole du Québec entier et que c'est pour cette raison qu'il apparaît sur la couverture du magazine. Les avocats du Carnaval de Québec ont exigé des excuses du *Maclean's* et ont demandé que le magazine soit retiré des kiosques de vente,

Dans son article, Martin Patriquin affirme que la culture de la corruption est bien ancrée au Québec, qu'il qualifie de *bête noire*⁴ province, et ce, depuis plusieurs décennies. Faisant référence à différents scandales qui ont secoué le Québec au cours de l'histoire, Patriquin conclut que deux facteurs principaux expliquent la corruption qui y existe : d'une part, la place importante qu'occupe le gouvernement dans l'économie de la province et, d'autre part – et surtout –, la question nationale, c'est-à-dire le débat concernant la place du Québec au sein du Canada. Selon lui, ce qu'il présente comme une obsession de la question nationale au Québec fait en sorte que le gouvernement, peu importe le parti au pouvoir, ne peut se concentrer sur la saine gestion de la province. Dans son éditorial, Andrew Coyne affirme lui aussi que le débat constitutionnel est le principal responsable de la corruption. Il ajoute que la population québécoise francophone – qui, à son avis, se considère comme une minorité en lutte constante – est incapable d'accepter les reproches qui lui sont adressés et qu'elle qualifie de *Québec bashing* toute critique à son égard.

La parution du dossier *Maclean's* a suscité de vives réactions, et ce, tant dans la population que dans les médias et dans la classe politique, principalement au Québec, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Dans les jours qui ont suivi, appuis et condamnations ont fusé de toutes parts, que ce soit en raison des conclusions tirées par Patriquin et par Coyne ou encore des arguments invoqués pour appuyer leur thèse.

Le jour même de la parution du *Maclean's*, de nombreux députés des trois principaux partis siégeant alors à l'Assemblée nationale (Québec), le Parti libéral du Québec, le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec⁵, condamnent les propos de Patriquin et de Coyne, affirmant qu'ils constituent une attaque non fondée envers l'ensemble de la population québécoise et qu'il s'agit de *Québec bashing*⁶. Parmi les députés québécois,

ce qui a été refusé par les avocats du *Maclean's*. Ils ont également envisagé poursuivre le magazine, mais les deux parties se sont finalement entendues à l'amiable le 5 novembre 2010.

⁴ En français dans le texte.

⁵ Depuis, l'Action démocratique du Québec a fusionné avec la Coalition Avenir Québec, qui n'était pas encore formée lors de la publication du dossier *Maclean's*.

⁶ Parmi les politiciens qui ont employé cette expression, notons Pierre Moreau (Parti libéral du Québec) et Nathalie Normandeau (Parti libéral du Québec). D'autres, notamment Sylvie Roy (Action démocratique du Québec) et Bernard Drainville (Parti québécois), ont parlé de xénophobie, de francophobie et de sentiment anti-Québec. À la Chambre des communes (Ottawa), Pierre Paquette (Bloc québécois) et Michael Ignatieff

Amir Khadir (Québec solidaire) est l'un des seuls à appuyer ouvertement le dossier *Maclean's*, estimant que l'idéologie néolibérale qui prévaut au Québec ouvre la porte à la corruption. Il accuse plus spécifiquement le Parti libéral, le jugeant proche du milieu des affaires et donc, selon lui, plus facilement corrompible.

Parmi les députés siégeant à la Chambre des communes, Gilles Duceppe, alors chef du Bloc québécois, rédige une lettre ouverte intitulée « Le Canada est-il un pays xénophobe? » et publiée dans de nombreux journaux. Marc Garneau, député du Parti libéral du Canada, soutient pour sa part que le magazine porte des accusations sérieuses qui sont susceptibles de diviser le pays, et Lawrence Cannon, alors député du Parti conservateur du Canada et ministre des Affaires étrangères, affirme que le dossier est complètement inapproprié.

Le 26 septembre, dans une lettre qualifiée de virulente par les médias, Jean Charest, alors premier ministre du Québec et chef du Parti libéral, demande des excuses à l'éditeur du *Maclean's*, excuses que ce dernier refuse de présenter, alléguant que Jean Charest, dont le gouvernement est particulièrement attaqué par Patriquin et par Coyne, n'est pas en position d'en réclamer. Enfin, le 29 septembre, les députés fédéraux, dont plusieurs s'étaient déjà prononcés contre le dossier *Maclean's*, déposent à la Chambre des communes une motion, proposée par le Bloc québécois, dénonçant la publication et soulignant que cette dernière ne fait que renforcer les préjugés et les stéréotypes à l'endroit du Québec⁷.

Or, malgré cette quasi-unanimité chez les politiciens, tant à Québec qu'à Ottawa, il n'en est pas de même dans la population et dans les médias. Les opinions y sont beaucoup plus partagées, et nombreux sont les individus – personnalités publiques et citoyens « privés » –

(Parti libéral du Canada) ont également employé l'expression *Québec bashing* pour désigner le dossier *Maclean's*.

⁷ La motion se lit comme suit : « Que cette Chambre, tout en reconnaissant l'importance des débats vigoureux sur des sujets d'intérêt public, est profondément attristée par les préjugés véhiculés et les stéréotypes employés par le magazine *Maclean's* pour dénigrer la nation québécoise, son histoire et ses institutions » (Parlement du Canada, 2010 : en ligne). La motion a dû être présentée à deux reprises puisqu'elle a d'abord été rejetée par André Arthur, alors député indépendant de Portneuf, qui a affirmé qu'il s'agissait d'une atteinte au gouvernement à la liberté de presse. Après le départ d'Arthur de la Chambre, les députés ont voté à nouveau, condamnant à l'unanimité le dossier *Maclean's*. Ce vote a d'ailleurs contribué à l'ampleur de la controverse, certaines personnes considérant qu'il était justifié, d'autres estimant plutôt qu'il s'agissait d'ingérence de la part du gouvernement.

qui appuient les propos de Patriquin et de Coyne, notamment pour dénoncer la corruption et le gouvernement québécois de l'époque, ou qui décrient ce qu'ils considèrent être une incapacité de la part des Québécois à accepter la critique ou de l'opportunisme de la part des politiciens qui s'en prennent au *Maclean's*.

Aux accusations de *Québec bashing* et d'attaque envers les Québécois, l'équipe éditoriale du *Maclean's* réplique, le 29 septembre, dans un texte publié autant en anglais (« We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree ») qu'en français (« Les Québécois méritent mieux que ça. Les électeurs québécois ont prouvé qu'ils supportent mal les politiciens corrompus. Cela permet d'espérer »), que les accusations de corruption ne concernent pas la population québécoise, mais bien le gouvernement, et que le *Maclean's* n'est ni xénophobe ni agité par un sentiment anti-Québec. Patriquin accorde également différentes entrevues au Québec et participe notamment à la populaire émission *Tout le monde en parle*⁸, pour s'exprimer sur la question.

Le 30 septembre, le groupe *Rogers Communications*, propriétaire de nombreux médias canadiens, dont le *Maclean's*, se dit désolé que le dossier ait choqué la population québécoise⁹. Dans son édition du 13 octobre, *L'Actualité*, magazine d'affaires québécois appartenant aussi au groupe *Rogers*, publie un dossier réplique au numéro controversé, dossier qui est également illustré par le Bonhomme Carnaval, mais qui, cette fois, représente les Québécois indignés par les propos du *Maclean's*. Enfin, le 12 avril 2011, le Conseil de presse blâme le *Maclean's* pour avoir manqué de rigueur et véhiculé des préjugés dans leur dossier sur la corruption au Québec.

⁸ *Tout le monde en parle*, qui est l'adaptation québécoise du *talk-show* français du même nom animé par Thierry Ardisson de 1998 à 2006, est une émission de télévision animée par Guy A. Lepage et diffusée par la Société Radio-Canada depuis septembre 2004. Il s'agit d'une émission à hautes cotes d'écoute qui rassemble des invités provenant de différents milieux et qui, généralement, ont fait partie de l'actualité dans les jours précédant l'enregistrement de l'émission.

⁹ Sur les excuses de ce type, où l'offenseur – bien qu'ici, il ne s'agisse pas directement des auteurs du dossier *Maclean's* – atténue l'expression de son repentir en présentant ses excuses non pas pour les propos tenus, mais plutôt pour les répercussions de ses propos et pour la façon dont ceux-ci ont été reçus, nous renvoyons à Turbide, Laforest et Vincent (2013).

Les réactions à l'affaire *Maclean's* sont nombreuses et diverses. Cette multiplicité de points de vue laisse entrevoir des tensions entre les individus et entre les groupes, tensions qui se manifestent d'abord dans le dossier *Maclean's* par l'opposition qui est établie entre les Québécois et les Canadiens des autres provinces et territoires¹⁰, puis qui se matérialisent dans la population dès lors que des lecteurs prennent connaissance des écrits de Patriquin et de Coyne et qu'ils y réagissent.

Par ailleurs, le débat, bien que portant initialement sur la question de la corruption puis sur le bien-fondé, ou non, du dossier *Maclean's*, s'élargit rapidement et des considérations autres, mais touchant toujours la question québécoise – question nationale et linguistique, relations entre les Québécois et les Canadiens, entre les francophones et les anglophones, entre la population d'origine et les immigrants, etc. –, sont abordées, ce qui intensifie le débat et qui lui confère une dimension identitaire forte. On assiste alors non seulement à une opposition entre pro- et anti-*Maclean's*, mais également entre Québécois pro- et anti-Canadiens, entre Canadiens pro- et anti-Québécois, voire entre Québécois pro- et anti-Québécois, etc. On ne s'étonne alors pas de constater certaines dérives dans les échanges entre les individus, ce qui participe à l'ampleur de la controverse.

LA PUBLICATION DU DOSSIER *MACLEAN'S* : UNE VÉRITABLE AFFAIRE MÉDIATIQUE

L'ampleur qu'a eue le tollé entourant la publication du *Maclean's* au Québec et au Canada à l'automne 2010 de même que l'importance des tensions suscitées nous amènent à considérer cette controverse non pas comme un simple fait divers, mais bien comme un événement révélateur de tensions sociales, et c'est la raison pour laquelle nous jugeons pertinent de nous y intéresser dans le cadre de cette thèse.

¹⁰ Afin d'alléger la lecture du texte, nous ferons désormais référence aux Canadiens hors Québec sous l'appellation *Canadiens*. L'opposition que nous établissons entre Québécois et Canadiens n'est pas idéologique et est employée uniquement à des fins de simplification. Au besoin, nous préciserons de quel sous-groupe il est question (Anglo-Québécois, Franco-Canadiens, etc.).

D'entrée de jeu, nous présentons ici quelques concepts qui sont essentiels pour bien saisir les enjeux entourant la publication du *Macleans* et qui justifient le choix de cet événement comme point de départ de notre étude.

Le concept d'événement se situe au carrefour des sciences humaines et sociales et de la linguistique. Les travaux portant sur l'événement sont inspirés notamment par ceux de Foucault, pour qui « [l]'événement n'est ni substance ni accident, ni qualité, ni processus. [...] Il a son lieu et il consiste dans la relation, la coexistence, la dispersion, le recoupement, l'accumulation, la sélection d'éléments matériels » (Foucault, 1971 : 59). La prise en compte du contexte de production est alors primordiale, conférant ainsi à l'événement une dimension sociohistorique fondamentale dont l'analyse ne peut (et ne doit) faire l'économie. Les considérations linguistiques ne doivent toutefois pas être évacuées de l'analyse puisque, comme l'affirme Quéré (2006), la langue permet de formuler l'expérience que constitue l'événement et, de là, participe à son élaboration. Suivant cette perspective, l'événement, qui est indissociable du passé, de la mémoire et de l'histoire, devient l'objet de diverses analyses discursives.

D'un point de vue ethnographique, l'événement correspond à un moment précis d'interaction sociale qui s'inscrit dans un contexte déterminé (voir notamment Hymes, 1974). Partant de cette conception, Moïse (2009a : 112) soutient que

[l]'événement représente un moment particulier dans une série d'actions du même type; il est construit sur l'expérience et reconnaissable comme tel par les membres d'une communauté partageant les mêmes valeurs et pratiques culturelles.

Ces différentes perspectives amènent certains auteurs à employer l'expression *événement discursif* pour désigner un « momen[t] historiqu[e] d'émergence d'un discours, qui pren[d] sens et réalité à travers les interactions, les documents et mises en scène relatifs à moment particulier » (Moïse, 2009a : 112).

Un type d'événement discursif particulier nous intéresse ici, à savoir l'événement médiatique, qui correspond à « la somme des discours produits en conséquence d'un

discours ou d'un fait relaté qui sert de déclencheur, discours dont la partie émergente est la nouvelle médiatisée, mais qui circulent aussi dans l'espace public et privé » (Turbide, Vincent et Kavanagh, 2013 : 24-25). Ainsi envisagé, l'événement médiatique s'inscrit dans l'histoire puisque l'on ne peut réellement envisager un discours qu'en le mettant en relation avec les autres discours qu'il convoque, ce qui lui confère automatiquement une certaine profondeur historique (Foucault, 1969, 1971; Guilhaumou et Maldidier, 1994) et qui participe à ce qu'il laisse des traces dans la mémoire collective (Moirand, 2007a).

De façon plus spécifique encore, la controverse entourant la publication du dossier *Maclean's* peut être considérée comme une affaire médiatique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un événement qui

non seulement [fait] la manchette, mais [qui] impos[e] une (re)lecture dialectique des faits, qui se concrétise dans la montée de la tension entre des communautés imaginées. Déjà se dégage une différence entre la nouvelle et l'affaire, indépendamment de l'ampleur du traitement et de sa place dans l'univers médiatique : l'affaire surgit lorsqu'il y a expressions multiples et contradictoires sur un fait (Turbide, Vincent et Kavanagh, 2013 : 25).

Selon ces auteurs, il est possible d'établir la variabilité de l'ampleur d'une affaire – de son déclenchement à son épuisement – à partir de critères quantitatifs, dont nous retenons ici les plus pertinents pour l'affaire *Maclean's*. D'abord, la durée de la couverture médiatique constitue un indicateur important de l'ampleur de l'affaire. La durée moyenne d'une nouvelle, dans l'univers médiatique québécois, était de 72 heures ou moins en 2010, et ce, dans 86% des cas (*Influence communication*¹¹, 2010 : en ligne). Ainsi, au-delà de trois jours, l'affaire médiatique se démarque des autres nouvelles. L'affaire *Maclean's* a occupé l'avant-plan de la scène médiatique québécoise et canadienne pendant plusieurs jours, puis a subséquentement fait l'objet – bien que parfois de façon indirecte – d'articles et de chroniques de façon ponctuelle pendant quelques semaines. Par ailleurs, la densité de la nouvelle, c'est-à-dire le poids relatif qu'elle occupe, en termes de fréquence médiatique, par rapport à l'ensemble du contenu d'information pour une journée, donne une indication

¹¹ *Influence communication* est une firme qui se spécialise dans la veille médiatique et dans la synthèse et l'analyse de médias, tant traditionnels qu'électroniques, afin, entre autres, d'évaluer le poids médiatique des événements d'actualité.

de l'ampleur de la circulation des discours associés à l'affaire. Selon *Influence communication* (2010), l'affaire *Maclean's* se situe au quatrième rang du palmarès des faits médiatiques, artistiques et culturels ayant eu le plus grand poids médiatique en 2010. Enfin, un dernier critère concerne l'intensité des réactions électroniques de citoyens à propos de l'affaire en question et se mesure par le niveau d'activité en lien avec la nouvelle sur les forums de discussion, dans la blogosphère et dans les médias sociaux. L'affaire *Maclean's* a occupé une place particulièrement importante dans les discussions citoyennes sur Internet, ce dont le corpus que nous avons analysé a permis de rendre compte¹².

En somme, une affaire médiatique est un événement qui non seulement occupe un espace important dans les médias au cours d'une période donnée, mais qui, en outre, suscite une certaine controverse, entraînant (ou exacerbant) des tensions entre les groupes et provoquant une multiplication des discours d'opposition qui circulent dans la communauté.

De cette définition découlent les observations suivantes :

En premier corollaire, l'affaire convoque l'idée d'une controverse médiatisée, laissant voir ce qui, à un moment donné et pour un groupe donné, est choquant (inapproprié, fâcheux, scabreux) parce que l'événement questionne de surcroît des normes, des valeurs, des croyances qui ne font pas consensus au sein d'une communauté.

En second corollaire, le déploiement d'une affaire, sa persistance dans le temps et l'intensité de l'activité discursive qu'elle suscite dépendent du potentiel des discours relayés d'imposer une dichotomisation des positions. Dans ce contexte, des acteurs tenteront de faire prévaloir leur point de vue et de marginaliser celui d'autrui (Turbide, Vincent et Kavanagh, 2013 : 25).

Ainsi, l'affaire *Maclean's*, si elle peut sembler anodine de prime abord, est néanmoins révélatrice de tensions fortement ancrées dans la société canadienne. La controverse qui s'est ensuivie montre qu'au-delà de la question de la corruption, ce sont ces tensions qui sont mises de l'avant, ce qui explique, du moins en partie, croyons-nous, l'ampleur qu'a eue cette affaire dans l'espace public.

¹² Nous reviendrons sur les considérations méthodologiques qui découlent de l'analyse d'une affaire médiatique au chapitre 3.

PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

Considérant que l'affaire *Maclean's* a suscité de vives réactions dans la population, qu'elle a participé au conflit entre différents groupes – ou, plus précisément, à la verbalisation d'un conflit de longue date, notamment entre les Québécois et les Canadiens –, qu'elle a été largement médiatisée et que les discours à l'origine de la controverse ont été qualifiés de *Québec bashing* à maintes reprises, nous en faisons le point de départ de notre étude. Le problème est alors d'interpréter un phénomène social révélateur de tensions entre les groupes, le *Québec bashing*, à partir d'un événement médiatique déclencheur de discours d'opposition, l'affaire *Maclean's*, tout en tenant compte d'indicateurs inscrits dans des discours préalables et associés à des événements du passé, qui relèvent eux-mêmes d'interprétations multiples de l'histoire. La complexité du problème vient de l'ampleur des discours en circulation, de la diversité des prises de position et de la multiplicité des procédés discursifs utilisés pour exprimer des opinions conflictuelles.

Précisons toutefois que nous ne nous intéressons pas ici à la corruption au Québec, mais bien au phénomène sociodiscursif qu'est le *Québec bashing* et aux réactions que des discours ainsi qualifiés suscitent dans la population. Nous ne tenterons donc en aucun cas de déterminer si Patriquin et Coyne avaient raison d'affirmer que le Québec est la province la plus corrompue du Canada et nous ne ferons pas l'historique des scandales politiques qu'a connus le Québec au cours de l'histoire. Plus important encore, notre objectif n'est pas de nous prononcer sur la pertinence de qualifier de *Québec bashing* les écrits de Patriquin et de Coyne. Tel que mentionné, le dossier *Maclean's* a été associé à ce phénomène par plusieurs personnes et une partie importante du débat a concerné cette association même. En ce sens, nous estimons que les discours entourant l'affaire *Maclean's* nous donnent accès à un éventail de réactions qui nous permettent de mieux cerner le phénomène qu'est le *Québec bashing* et, surtout, les représentations que s'en font les individus.

Puisque les travaux qui portent sur les tensions entre le Québec et le Canada s'inscrivent surtout dans le domaine de la politique, de l'histoire et de la sociologie, l'intérêt de notre recherche est d'analyser, dans une perspective résolument discursive, interactionniste et

argumentative, le fonctionnement du *Québec bashing*. Plus précisément, notre objectif principal, dans cette thèse, est de mettre au jour la façon dont se construit le *Québec bashing*, d'identifier les mécanismes sociodiscursifs qui le sous-tendent et de mesurer ses réactions dans l'espace public. Pour ce faire, nous souhaitons répondre aux questions suivantes :

- En quoi consiste le *bashing* (et, plus précisément, le *Québec bashing*)?
- Sur quelles bases les tensions entre les groupes reposent-elles?
- Comment ces tensions se manifestent-elles en discours?
- À quels procédés discursifs les individus ont-ils recours pour s'en prendre à autrui?
- Quelles réactions un événement qualifié de *Québec bashing* suscite-t-il dans l'espace public?

Ces questions permettront de mieux cerner le phénomène qu'est le *Québec bashing*, de l'envisager d'un point de vue sociodiscursif et de contribuer à l'avancement des travaux sur les discours de confrontation. En bout de piste, c'est la question des tensions identitaires et de l'affrontement social en discours qui sera examinée.

Notre thèse se divise en sept chapitres. Faisant suite à cette introduction, le chapitre 1 est consacré à l'état de la question, où seront d'abord abordées les relations entre les groupes en contexte canadien. Nous traiterons ensuite du discours comme « lieu d'élaboration du social » (Goffman, 1973 [1959] : 23) et, conséquemment, comme lieu où se construit l'identité individuelle et collective et où, de là, émergent les tensions qui existent entre les individus et entre les groupes. Il sera alors question de différentes manifestations discursives de l'affrontement social, ce qui nous amènera à cerner l'ensemble discursif plus vaste auquel appartient le *Québec bashing*, soit celui des discours « contre ».

Le chapitre 2 est consacré au cadre d'analyse dans lequel s'inscrit notre recherche. Nous y exposerons, tour à tour, les principales influences théoriques et disciplinaires de notre

étude, soit l'analyse de discours, la sociologie interactionniste et les théories de l'argumentation, avant de présenter les postulats qui guident notre analyse. Précisons d'emblée que nous souhaitons mettre de l'avant un modèle multidimensionnel de l'analyse des discours sociaux, c'est-à-dire un modèle qui non seulement intègre diverses approches théoriques, mais qui, de surcroît, procède de la superposition de différents niveaux d'analyse, chacun permettant de jeter un éclairage particulier sur le phénomène étudié.

La présentation de la méthodologie adoptée pour cette étude fait l'objet du chapitre 3. Il y sera question de l'appareillage requis pour mener à terme l'analyse d'une affaire médiatique, ce qui concerne à la fois la constitution du corpus et les méthodes d'analyse.

Les chapitres suivants font état des résultats obtenus lors de l'analyse. La présentation des résultats se fera en quatre temps, chacun correspondant à une dimension analytique particulière. Le chapitre 4 (dimension lexicologique) permettra de définir le phénomène qu'est le (*Québec*) *bashing*, et ce, à partir de l'usage médiatique qui est fait de l'expression, principalement en contexte québécois francophone. Le chapitre 5 (dimension argumentative), servira, d'une part, à présenter la façon dont s'articulent les discours à l'origine de la controverse, soit l'article de Patriquin et la chronique de Coyne, et, d'autre part, à faire état des arguments invoqués par les participants au débat pour qualifier ou non ces discours de *Québec bashing*. Ultiment, cela permettra de témoigner des représentations que les individus ont de ce phénomène et, surtout, de préciser la définition de (*Québec*) *bashing* présentée au chapitre précédent. Au chapitre 6 (dimension sociohistorique), il sera question de la mise en discours d'événements du passé qui sont à l'origine des tensions entre les groupes, ce qui permettra de faire état de la confrontation de différentes mémoires collectives et de différents rapports à l'histoire. Enfin, le septième et dernier chapitre d'analyse (dimension sociodiscursive), qui a pour objet les caractéristiques des discours entourant l'affaire *Maclean's* – discours considérés comme conflictuels –, sera consacré aux composantes des discours qui constituent notre corpus, le tout au regard de différents paramètres sociaux. Plus précisément, nous nous intéresserons aux actes de condamnation d'autrui présents dans les discours analysés.

Enfin, nous concluons cette étude en faisant une synthèse des principaux résultats obtenus, en établissant les liens existants entre les différentes dimensions analytiques présentées – ce qui, suivant les postulats à la base de notre méthode d’analyse, est fondamental pour comprendre le phénomène étudié dans son entièreté –, en proposant des pistes de réflexion pour des recherches futures et en nous interrogeant sur le rôle de l’analyse (et de l’analyste) de discours dans l’interprétation de phénomènes sociaux comme le *Québec bashing*.

CHAPITRE 1

ÉTAT DE LA QUESTION

Dans ce chapitre, nous présentons un état de la question en deux temps. Nous traiterons d'abord – de façon synthétique en raison du nombre important de travaux qui portent sur le sujet et, surtout, puisqu'il ne s'agit pas là de l'objet même de cette recherche, mais plutôt de la contextualisation générale du phénomène analysé – des relations entre les groupes au Canada et, plus particulièrement, des tensions entre Québécois et Canadiens, de même qu'entre francophones et anglophones. Nous nous pencherons ensuite sur la question des manifestations discursives des tensions sociales, tensions qui sont éminemment identitaires.

Précisons d'emblée qu'aucune recherche scientifique, à notre connaissance, n'est consacrée spécifiquement au phénomène qu'est le *Québec bashing*¹³ ou à l'emploi de cette expression, ou encore de *bashing* seul, et ce, tant en français qu'en anglais¹⁴. L'état de la question que nous présentons porte donc davantage sur ce qui constitue les bases du *Québec bashing* (section 1.1.) et sur l'ensemble sociodiscursif dans lequel s'inscrit ce phénomène (section 1.2.) que sur le phénomène lui-même. Néanmoins, afin de situer globalement en quoi consiste le *bashing*, il convient de présenter brièvement les définitions qui en sont faites dans différents dictionnaires et ouvrages de référence, bien que cette

¹³ Bourgeois (2008) a publié un ouvrage intitulé *Quebec bashing, morceaux d'anthologie : du Lac Meech à la délirante Jan Wong!* Or, cet ouvrage, bien que faisant la recension de différents événements qui, selon l'auteur, sont des illustrations de ce qu'est le *Québec bashing*, se présente sous la forme d'un essai polémique. Lester (2001, 2002, 2003) a lui aussi abordé la question du dénigrement des Québécois dans une trilogie polémique intitulée *Le livre noir du Canada anglais*.

¹⁴ Il existe de nombreux travaux en anglais qui portent sur la violence verbale ou physique et qui font mention du mot *bashing*; sur le *gay bashing*, par exemple, voir notamment Nardi et Bolton (1991), Hamner (1992) et Van der Meer (2003). Toutefois, comme *bashing* fait partie du vocabulaire courant en anglais, ces travaux n'en font pas une description détaillée, ce qui ne nous permet pas de définir ici le phénomène.

première tentative de définition ne relève pas à proprement parler d’une revue de la littérature scientifique au sujet du *bashing*. Ces définitions seront complétées, au chapitre 4, par une analyse des contextes d’emploi des expressions *bashing* et *Québec bashing*, principalement dans les médias québécois francophones, ce qui permettra d’en identifier plus précisément les composantes de sens et de mieux comprendre le phénomène au cœur de cette étude.

Dérivé du verbe *to bash*, qui signifie, en anglais, « strike hard and violently : she bashed him with the book; fiercely criticize or oppose : the dispute will be used as an excuse to bash the unions » (*Oxford Dictionary of English*, 2010), *bashing* désigne autant une attaque physique qu’une attaque verbale. Toutefois, puisque le phénomène auquel nous nous intéressons ici, le *Québec bashing*, correspond au second type d’attaque, nous nous concentrons surtout sur cet aspect¹⁵. Ainsi, lorsqu’il désigne une attaque verbale, *bashing* est défini de cette façon :

Tableau 1
Définition de *bashing* dans quelques dictionnaires de langue anglaise

Référence	Définition
<i>Webster’s Third New International Dictionary of the English Language</i> (2002)	To attack [...] verbally : media-bashing, celebrity-bashing
<i>Canadian Oxford Dictionary</i> (2004)	Deride, criticize : bashing the government, Toronto-bashing
<i>Collins Canadian Dictionary</i> (2010)	Malicious attack on members of a group : union-bashing
<i>Oxford Dictionary of English</i> (2010)	Fierce criticism or opposition : union-bashing

De nombreuses expressions contenant le mot *bashing* existent en anglais, ce qui donne lieu à différentes appellations pour désigner l’attaque d’une cible, laissant ainsi entrevoir le dénigrement – qui peut être défini comme l’attaque d’une cible dans le but de la rabaisser et

¹⁵ C’est également le sens dans lequel *bashing* est généralement employé en français québécois – nous y reviendrons au chapitre 4.

de faire en sorte qu'elle soit méprisée par autrui – dont cette dernière est victime : *gay bashing*, *Muslim bashing*, *poor bashing*, etc. Certaines de ces expressions sont également employées dans le monde francophone – pour ne donner que quelques exemples, en France, *Libération* titrait, le 5 septembre 2011, « Le “PS bashing” version François Fillon », et on pouvait lire dans *Le Monde*, le 25 février 2012, « “Eva bashing” : Joly contre les éditorialistes ». En Belgique, Jean-Paul Marthoz écrivait dans le quotidien *Le Soir*, le 22 mai 2012 :

Lors des élections primaires républicaines, Mitt Romney, pourtant considéré comme un modéré au sein d'un Parti de plus en plus dominé par ses ultras, s'est laissé aller lui aussi au « Europe bashing », faisant du Vieux continent le punching-ball d'une Amérique vindicative.

De même, au Québec, l'expression *Québec bashing*, qui témoigne des relations souvent tendues entre les Québécois et les Canadiens, est bien ancrée dans l'usage, comme on le verra ultérieurement.

Or, malgré cet emploi relativement répandu au sein de différentes communautés francophones, le phénomène qu'est le *bashing* y est très peu documenté. On ne trouve d'ailleurs aucune définition de *bashing* dans les dictionnaires de langue française, à l'exception du *Dictionnaire québécois français* (DQF; Meney, 1999)¹⁶, qui en propose les équivalents suivants : « dénigrement systématique, critiques anti- (anti-Québec, etc.), volée de coups contre; agression contre, chasse à, cassage de ». L'idée d'attaque verbale, tout comme c'est le cas dans les dictionnaires de langue anglaise, est ici aussi mise de l'avant.

Le *Grand Dictionnaire terminologique* (GDT), élaboré par l'Office québécois de la langue française, ne contient pas d'entrée pour *bashing*, mais on y trouve une fiche terminologique

¹⁶ Cet ouvrage, qui se présente sous la forme d'un dictionnaire bilingue, a reçu un certain nombre de critiques de la part de lexicographes québécois : « Chaque emploi “québécois” recensé est accompagné, en guise de définition, d'un ou de plusieurs équivalents qualifiés de “français (standard)” ; le DQF a été conçu, au dire même de son auteur, “sur le modèle d'un dictionnaire bilingue” (p. v). L'allusion à ce modèle est pour le moins équivoque car elle donne à penser que le “québécois” et le “français” sont deux langues distinctes » (Mercier et Verreault, 2002 : 88). Ainsi, si le DQF recense un nombre important d'usages québécois, surtout ceux qui s'éloignent des usages hexagonaux – ce qui pourrait expliquer que *bashing* y soit consigné, bien que les expressions en *-bashing* aient cours en France, du moins dans certains contextes médiatiques –, il n'en demeure pas moins que l'approche différentielle adoptée comporte des limites.

intitulée « violence faite aux gais », phénomène ainsi défini : « Tout acte de violence dirigé contre une personne homosexuelle par un [*sic*] ou plusieurs personnes homophobes » (*Grand Dictionnaire terminologique*, 2003 : en ligne). Il y est indiqué que l'expression *gay bashing* est déconseillée pour désigner cette réalité : « Le terme anglais *gay bashing*, ainsi que sa variante graphique *gay-bashing*, est mal adapté à la langue française sur le plan graphique et phonétique et doit donc être évité en français » (*Grand Dictionnaire terminologique*, 2003 : en ligne), les expressions privilégiées étant *violence faite aux gais* ou *violence faite aux homosexuels*. Conséquemment, dans le GDT, *bashing* est donné comme équivalent de *violence*. Cette fiche terminologique réfère toutefois davantage à la violence physique que verbale, ce dont témoigne cette note : « La violence faite aux gais peut prendre diverses formes : tabassage, voies de fait, agression sexuelle, meurtre, etc. » (*Grand Dictionnaire terminologique*, 2003 : en ligne). Or, comme nous l'avons mentionné, c'est dans le sens d'« attaque verbale » que *bashing* est généralement employé en français québécois.

Enfin, et cela peut sembler étonnant compte tenu de l'emploi relativement fréquent de *bashing*, nous n'avons relevé aucune occurrence de cette expression dans les dictionnaires et autres recueils d'anglicismes consultés, que ceux-ci soient élaborés en Europe et qu'ils portent principalement sur les emprunts à l'anglais ayant cours dans les variétés européennes de français (Höfler, 1982; Rey-Debove, 1988) ou qu'ils soient conçus au Canada et qu'ils relèvent plutôt les usages en cours dans les variétés canadiennes de français (Forest et Boudreau, 1998; Gaborieau, 2006; Laurin, 2006; Forest, 2011).

À la lumière de ces quelques considérations, on constate que le mot *bashing* est loin de faire l'objet d'une description détaillée, du moins en français. Il est alors légitime de s'interroger sur l'usage qui en est fait par les francophones afin de mieux saisir ce que *bashing* désigne et, ainsi, d'être en mesure de comprendre le phénomène qui y correspond. Cela fera l'objet du quatrième chapitre de cette thèse.

1.1. LES RELATIONS ENTRE LES GROUPES AU CANADA

Dans son documentaire *Le sort de l'Amérique*, Godbout (cité dans Létourneau, 2000 : 21) tient les propos suivants :

Étrangement, les plaines d'Abraham, c'est devenu un mythe [...] qui a fondé le Canada puisque les deux généraux [Montcalm et Wolfe] sont allés mourir en même temps. Parce qu'il y a deux héros, étrangement. Il n'y en a pas un qui domine l'autre. Et c'est cette tension entre les Anglais et les Français qui fait le pays.

Le Canada est une société historiquement en tension : tensions évoquées par Godbout entre les francophones et les anglophones de même qu'entre le Québec et les autres provinces et territoires, certes, mais également entre les Amérindiens et les Blancs (Delâge, 1991, 2000), entre les immigrants et Canadiens issus des peuples dits fondateurs (Harvey, 1987; Taschereau, 1988; Behiels, 1991; Gastaut, 2009), etc. Dans le cadre de cette recherche, ce sont surtout les tensions entre Québécois et Canadiens, de même qu'entre francophones et anglophones, qui nous intéressent puisque ce sont elles qui sont à l'origine du *Québec bashing*. En ce sens, la citation de Godbout illustre particulièrement bien la question sur laquelle nous nous pencherons dans cette thèse.

1.1.1. Un aperçu historique des tensions et du rapport de force entre les groupes¹⁷

Bien que les conflits entre les Français et les Britanniques existent depuis beaucoup plus longtemps – pensons notamment à la guerre de Cent Ans, de 1337 à 1453 –, les tensions entre les descendants de ces deux groupes, au Canada, ont surtout pour origine la lutte à laquelle se sont livrées la France et la Grande-Bretagne pour la possession du territoire

¹⁷ Notre objectif n'est pas de présenter de façon détaillée l'histoire du Québec et du Canada ou encore l'évolution du débat linguistique et constitutionnel, ce à quoi sont consacrés un nombre incalculable de travaux. Plus modestement, nous nous proposons de dresser un portrait général de certains événements qui ont participé aux conflits entre les groupes. Pour une analyse approfondie de l'évolution des sociétés québécoise et canadienne, tant sur le plan social que politique, nous renvoyons, entre autres, à Dumont (1993), à McRoberts (1999) et à Gagnon (2003).

nord-américain, et ce, jusqu'à la signature du Traité de Paris par lequel, en 1763, la France cède à la Grande-Bretagne la majeure partie de ce territoire.

Quoique constantes dans l'évolution de la société canadienne, ces tensions, qu'elles soient présentes sur l'ensemble du territoire entre les anglophones et les francophones ou, de façon plus circonscrite sur le plan géopolitique, entre les Québécois et les Canadiens, se sont accentuées à certains moments clés de l'histoire. Mentionnons notamment la déportation des Acadiens (1755), la révolte des Patriotes (1837-1838), l'Acte d'Union (1840), le soulèvement des Métis dans l'Ouest canadien (1869) et la pendaison de Louis Riel qui en a découlé (1885), la crise d'octobre (1970), l'élaboration de la politique linguistique québécoise et canadienne pendant les décennies 1960-1970 (au Québec, les lois 63, 22 et 101 – cette dernière, aussi appelée *Charte de la langue française*, est encore aujourd'hui à la base de la politique linguistique de la province –, au Canada, la Loi sur les langues officielles), les référendums de 1980 et de 1995 sur la souveraineté du Québec, le rapatriement de la Constitution (1982) ainsi que l'échec de l'Accord du lac Meech (1990) et de celui de l'Accord de Charlottetown (1992) (voir entre autres Conway, 1995; Bothwell, 1998; McRoberts, 1999; Meisel, Rocher et Silver, 1999).

Selon Conway (1995), Bothwell (1998) et Facal (2003), l'interprétation différente, voire incompatible, de l'histoire canadienne que font les Québécois et les Canadiens et, plus largement, les francophones et les anglophones façonne le rapport entre ces groupes et explique, du moins en partie, les tensions qui existent entre eux. Cette lecture différente des mêmes faits historiques contribue donc, selon les auteurs, à creuser le fossé entre les groupes et à renforcer l'idée qu'il existe bel et bien « deux solitudes » au Canada, pour reprendre l'expression de MacLennan (1945).

Par ailleurs, au-delà des représentations différentes de l'histoire, le rapport de force entre ces groupes contribue également à façonner les relations conflictuelles qui existent entre eux. Selon Potvin (1999 : 102),

[a]vant d'être fondées sur un rapport de concurrence, les relations entre le Québec et le Canada (ou entre Canadiens-français [*sic*] et Canadiens-anglais

[sic]) étaient fondées sur un rapport de domination, qui donne toujours un sens à l'actuel rapport de concurrence en ce qu'il a alimenté la construction du Nous et de l'Autre et qu'il renvoie [sic] aux rapports entre majoritaires et minoritaires.

La Conquête britannique a institué un rapport d'inégalité entre les groupes, les Canadiens anglais étant dominants et les Canadiens français, dominés. À cette minorisation d'abord symbolique des francophones – domination des anglophones dans les sphères sociales, politiques et économiques, lois et mesures réglementant (et discriminant) l'usage de la langue française et la pratique de la religion catholique, notamment – s'est ajoutée une dimension démographique : l'arrivée de nombreux anglophones – Britanniques qui, à la suite de mesures prises par le gouvernement anglais pour peupler son nouveau territoire, viennent s'y établir, Loyalistes qui refusent de renoncer à la Couronne britannique lors de la Révolution américaine, etc. – contribue à l'accroissement de la population anglophone au Canada. De même, le 19^e siècle est caractérisé par l'arrivée massive d'immigrants originaires d'Irlande qui fuient la famine sévissant dans leur pays (Behiels, 1991). À l'exception du clergé, qui voit d'un bon œil l'arrivée d'Irlandais au pays puisque ces derniers sont catholiques, les Canadiens français ont généralement une attitude méfiante à l'égard de ces nouveaux arrivants, entre autres parce qu'ils s'inquiètent de l'impact que peut avoir l'arrivée massive d'anglophones sur le poids des francophones dans l'ensemble du Canada (Martel, 2008 [2000]), et considèrent l'immigration comme une tactique du gouvernement pour les assimiler¹⁸.

Au Québec, jusqu'à la Révolution tranquille, dans les années 1960, ce sont les anglophones qui, bien que démographiquement minoritaires¹⁹, détiennent le capital social, économique et politique, et ce, pour différentes raisons. D'une part, après la Conquête, une importante partie de l'élite canadienne-française est retournée en France, ce qui a alimenté la perception que les francophones formaient un peuple démuné, tant économiquement que culturellement. D'autre part, la nouvelle élite canadienne étant de langue anglaise, ce sont

¹⁸ Sensiblement à la même époque, des inquiétudes semblables se font sentir à l'endroit de l'Acte d'Union, lequel, en 1840, soit au lendemain de la révolte des Patriotes, réunit le Haut-Canada et le Bas-Canada sous un seul et même parlement, ce qui est considéré par certains comme une façon d'assimiler les francophones, concentrés dans le Bas-Canada. Le français est par ailleurs banni des activités officielles du parlement.

¹⁹ Le Québec est alors, et est encore aujourd'hui, la seule province canadienne où les francophones forment la majorité de la population.

les anglophones qui occupent les postes les plus prestigieux et les mieux rémunérés au Québec (Dumont, 1993). Enfin, le faible poids démographique des francophones au sein du Canada, la proximité avec les États-Unis et l'hégémonie de ce pays à l'échelle mondiale contribuent à faire de l'anglais une langue particulièrement présente – et puissante – au Québec. Pour ces raisons, l'anglais est « vu comme la langue de prestige et d'avancement au Canada et à Montréal » (Robert, 2008 [2000] : 304), ce qui a inévitablement des répercussions sur le rapport entre les groupes linguistiques. Ajoutons que le système scolaire public québécois de l'époque est divisé en deux : les écoles catholiques de langue française, d'un côté, et les écoles protestantes de langue anglaise, de l'autre. Les premières n'acceptent en leurs rangs que les enfants de confession catholique, alors que les secondes acceptent tous les autres, qu'ils soient ou non protestants. Cette répartition des élèves québécois sur le critère de la religion favorise l'intégration des immigrants, pour la plupart de confession autre que catholique, à l'école anglaise et, par le fait même, à la communauté anglophone (Anctil, 1996). Le système scolaire catholique francophone est donc composé presque exclusivement d'élèves francophones, alors que, dans le système anglophone protestant, on trouve presque autant d'élèves anglophones qu'allophones (Labrie, 1989 : 91), ce qui a une influence directe sur le statut de la langue française dans la province et, conséquemment, sur celui de ses locuteurs.

Plusieurs francophones souhaitent profiter du vent de changement qui souffle sur le Québec, à l'aube de la Révolution tranquille, pour renverser cette situation. S'ensuivent une série d'événements qui contribuent à ce que le gouvernement québécois se dote de mesures pour moderniser les structures de la province et, sur le plan linguistique, pour affirmer la primauté du français dans l'espace public, ce qui devient alors la pierre angulaire de l'identité québécoise²⁰. Ces événements participent à l'émancipation des Québécois

²⁰ Sur l'évolution de la politique linguistique québécoise, voir notamment Deshaies, Ouellon et Rocheleau (1998) et Corbeil (2007). Précisons seulement que la loi 101, promulguée en 1977, fait du français la langue officielle de la législation, de la justice, de l'administration publique, des organismes parapublics, du travail, du commerce, des affaires et de l'enseignement, ce qui a pour conséquence que « les francophones sont promus tout à coup à un véritable statut de majoritaires et constatent que leur langue occupera désormais la première place dans les activités publiques fondamentales » (Bernard, 2008 [2000] : 360). En ce qui a trait à l'éducation, la loi 101 s'inscrit en faux contre les lois linguistiques précédentes, qui, à des degrés divers, laissaient aux parents le libre choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants : de la maternelle à la fin du secondaire, l'éducation devient obligatoirement reçue en français, tant dans les écoles publiques que privées subventionnées, et ce, pour tous les élèves québécois, sauf pour ceux dont un des parents a fréquenté

francophones et transforment les rapports entre les groupes et, de là, le portrait social, politique et linguistique du Québec, certes, mais également de l'ensemble du Canada. En effet, selon Harvey (1995 : 54),

[a]u Québec, la Révolution tranquille a été à l'origine d'une vaste remise en question du nationalisme traditionnel canadien-français, en même temps qu'elle a suscité une mutation en profondeur de l'État provincial, devenu dans le nouveau discours politique, « l'État du Québec ». Plus qu'un simple changement de vocabulaire, c'est un changement géopolitique qu'un tel bouleversement annonçait. La modernisation des structures de l'État québécois allait donc commencer. En même temps qu'un sentiment croissant que l'État du Québec était le seul instrument d'émancipation économique, politique et culturelle dont disposaient les Canadiens français en Amérique du Nord, puisqu'il était le seul qu'ils pouvaient prétendre contrôler.

Ainsi, la Révolution tranquille, si elle participe à l'émancipation des Québécois, contribue néanmoins à l'éclatement de ce qui était jusqu'alors appelé *Canada français*, les communautés francophones des autres provinces se trouvant encore plus isolées qu'elles ne l'étaient auparavant. Comme le souligne Francard (2005 : 379),

[e]n se dotant d'institutions et de services qui lui ont permis une autonomie de gestion, le Québec s'est progressivement éloigné des autres provinces restées plus dépendantes du gouvernement fédéral. L'adoption de la loi 101, qui constitue une sorte d'aboutissement, au plan linguistique, de la politique de distanciation vis-à-vis du fédéral, rend manifeste l'isolement des francophones hors Québec.

C'est d'ailleurs à partir de cette époque que l'on commence à faire référence séparément au Québec et aux communautés francophones des autres provinces et territoires, généralement nommées *communautés francophones hors Québec*, appellation qui témoigne de la rupture du fait francophone au Canada. Depuis, comme l'avance Violette (2010 : 18), « la référence

l'école primaire et secondaire anglaise au Canada et pour leurs descendants. Aujourd'hui, le renversement de la tendance qu'avaient les enfants d'immigrants à fréquenter presque exclusivement l'école anglaise est considéré par plusieurs, du moins chez les francophones, comme l'une des plus grandes réussites de la loi 101 (Levine, 1997; McAndrew, 2002; Corbeil, 2007; Bernard, 2008 [2000]; Rocher, 2008 [2000]; Saint-Laurent, 2008).

collective des francophones, plus particulièrement ceux hors Québec, s'articule autour de la conscience de former un groupe minoritaire »²¹.

Néanmoins, malgré les changements sociaux rapides des années 1960-1970 et bien que la reconnaissance du français comme langue officielle ait fortement contribué à renforcer le capital (économique, social, politique, culturel, etc.) dont jouissent les Québécois francophones, surtout en comparaison avec celui des francophones hors Québec, il n'en demeure pas moins que la question de la langue française et de l'identité québécoise fait encore aujourd'hui l'objet de discussions et de débats souvent houleux. Les acquis des dernières décennies n'ont pas pour autant éradiqué le sentiment d'ambiguïté identitaire qui habite bien des Québécois, peu importe leur groupe linguistique et culturel d'origine. Dans ce contexte, les concepts de minorité et de majorité semblent donc plus ou moins pertinents pour rendre compte de la dynamique sociale québécoise. S'ils aident à concevoir les groupes en fonction de leur poids démographique, ils ne permettent pas d'appréhender la dynamique entre les groupes dans toute sa complexité et d'aborder les ambiguïtés qui peuvent exister sur ce plan et qui peuvent être exacerbées par des héritages du passé faisant en sorte qu'un individu peut appartenir à un groupe majoritaire tout en ayant intégré l'idée qu'il appartient à un groupe minoritaire, voire minorisé. Le concept de majorités fragiles, développé par Marie McAndrew (2010) et par le Réseau sur l'éducation dans les sociétés divisées, permet de tenir compte à la fois de l'opposition majorité/minorité (sur le plan démographique) et dominant/dominé (sur le plan symbolique).

Selon McAndrew (2010 : 10), les majorités fragiles sont issues de sociétés divisées « à dominance ethnique ambiguë ». Le contexte actuel dans lequel se trouve le Québec illustre ce phénomène puisque la communauté francophone peut y être envisagée tour à tour comme une minorité ou une majorité selon le cadre de référence choisi : majoritaire sur le plan provincial et minoritaire par rapport à l'État canadien, le Québec est aux prises avec des tensions qui se traduisent aisément en conflits, surtout lorsqu'est abordée la question

²¹ L'identité des Franco-Canadiens en contexte minoritaire a fait l'objet d'importants travaux qu'il serait impossible d'énumérer dans leur intégralité. Mentionnons seulement, sans prétention d'exhaustivité, ceux de Boudreau (1995, 2001, 2003), de Boudreau et Dubois (2001), d'Ali-Khodja (2003), de Heller et Labrie (2003), de Moïse (2003), de Deveau (2008), de McLaughlin (2010) et de Violette (2010).

linguistique et identitaire. Les francophones du Québec vivent dans un contexte qui se caractérise par une ambiguïté de dominance : s'il est vrai qu'ils constituent à bien des égards une communauté linguistique majoritaire, tant d'un point de vue démographique que sociologique (par exemple, contrôle linguistique que l'État exerce sur les institutions politiques, importants acteurs économiques de la province, etc.), leur existence même est parfois ressentie comme fragile – peut-être à tort du point de vue de certaines communautés résolument minoritaires –, ce qui se manifeste entre autres dans le discours sur la langue et sur l'identité, de même qu'au contact avec d'autres groupes²². Selon McAndrew, la communauté francophone du Québec est actuellement en processus de majorisation, mais comme ce processus n'est pas achevé, et compte tenu du pouvoir d'attraction que continue d'exercer l'anglais (langue dominante à l'échelle canadienne et sur l'ensemble du continent nord-américain, *lingua franca* dans un monde de plus en plus interconnecté, etc.), le degré de fragilité de la communauté francophone demeure, bien qu'il varie selon qu'on aborde ses rapports avec les groupes anglophone (l'« Autre majoritaire »), immigrant ou autochtone (les « Autres minoritaires »).

Par ailleurs, outre la question linguistique et son influence sur le rapport entre les groupes en présence au Québec, un des facteurs générateurs de tensions, tant dans l'ensemble du Canada qu'au sein de la population québécoise même, est sans contredit le débat entourant la question nationale. Comme le souligne Potvin (1999), il existe au Canada une concurrence entre deux visions nationales différentes, le fédéralisme canadien et le nationalisme québécois, ce dernier ayant pris une nouvelle forme avec la montée du souverainisme à partir de la Révolution tranquille. Bien que les partis politiques qui se sont succédé à la tête du gouvernement du Québec n'aient pas tous été souverainistes, il n'en demeure pas moins qu'ils ont tous été influencés, certes à des degrés divers, par le nationalisme québécois, qui, lui, est généralement présenté comme incompatible avec le fédéralisme canadien. Ce sont donc en partie des considérations liées à ces deux visions

²² Précisons que la discussion sur le sujet concerne surtout l'avenir linguistique de la région métropolitaine de Montréal, qui est le moteur économique de la province, où vit la moitié de la population du Québec, dont la grande majorité des anglophones et des allophones – depuis 2006, la population de langue maternelle française est passée sous la barre des 50% –, et où l'attrait de l'anglais est le plus grand. Ainsi, la fragilité des francophones y est peut-être plus perceptible. Pour une réflexion sur les concepts de majorité et de minorité en contexte montréalais, voir Remysen et Bernard Barbeau (2012).

nationales qui sont à la base du débat constitutionnel canadien et qui attisent les tensions entre les groupes. Ainsi, les conflits entourant, entre autres, le rapatriement de la Constitution, l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown proviennent surtout du fait que les Québécois – du moins, une partie d'entre eux – estiment que le gouvernement canadien ne répond pas adéquatement aux revendications de la province, notamment en ce qui a trait au partage des pouvoirs et à la reconnaissance du Québec comme société distincte, alors que les Canadiens – encore là, il serait abusif de généraliser à l'ensemble du groupe – jugent au contraire que le gouvernement fédéral acquiesce à trop de demandes du Québec (McRoberts, 1999). Selon Angenot (1997), il s'agit là d'un trait caractéristique du ressentiment, qui se manifeste lorsque deux groupes se trouvent dans une relation d'inégalité. Bien qu'Angenot associe surtout le ressentiment au groupe minoritaire (ou dominé), qui en veut au groupe majoritaire (ou dominant) et qui lui reproche son statut, il admet que, dans certains cas, le ressentiment peut venir du second groupe, qui considère comme injustes les avantages accordés au premier²³.

En somme, ce bref portrait des tensions entre Québécois et Canadiens de même qu'entre francophones et anglophones montre que l'histoire de ces groupes est fondée en partie sur le conflit, sur la domination aux plans politique, social et linguistique et sur la concurrence entre deux visions nationales opposées. Bien entendu, la situation a évolué depuis les premiers affrontements entre Français et Britanniques, et les rapports entre les groupes aussi. Néanmoins, encore aujourd'hui, ce sont ces tensions et ces conflits qui continuent à alimenter une partie des relations – et des tensions sociales – au Canada et qui sont à la base des discours parfois virulents qui sont adressés de part et d'autre, ensemble de discours auquel appartient le *Québec bashing*.

²³ Nous y reviendrons au chapitre 6.

1.1.2. Quelques discours anti-Québec au fil du temps

Selon Potvin, Morelli et Matthewie (2004 : 10), les discours « contre » que s'adressent, tour à tour, Québécois et Canadiens de même que francophones et anglophones constituent une forme de racisme :

[L]e racisme a connu des mutations et ne se manifeste pas seulement par des violences meurtrières ou par des discriminations à l'endroit des membres des « minorités visibles » au sein de ce[tte] sociét[é] (McAndrew et Potvin, 1996). Il prend aussi la forme d'insultes ou d'accusations mutuelles que s'adressent régulièrement les francophones et anglophones au Canada [...], notamment par l'intermédiaire des médias.

Ces « insultes et accusations » revêtent différentes formes placées sur un continuum de gravité. En ce qui a trait aux discours contre le Québec²⁴, les Québécois sont souvent présentés, entre autres, comme souhaitant à tout prix briser l'unité nationale canadienne, entêtés à vouloir conserver un caractère distinct en prenant des mesures pour assurer le maintien de la langue française²⁵, ce qui témoignerait d'un repli sur soi et d'une fermeture, voire d'une peur de l'autre, xénophobes, racistes, et, à l'extrémité du spectre, des analogies sont parfois faites entre le nationalisme québécois et différents mouvements extrémistes (dictature, fascisme, etc.).

Au cours de l'histoire, récente ou non, différents épisodes pouvant aujourd'hui être qualifiés de *Québec bashing* ont été recensés. Pensons, pour n'en nommer que quelques-uns, au rapport Durham (1839), qui visait l'assimilation des Canadiens français aux anglophones et dans lequel le gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique affirmait que les premiers formaient « un peuple sans histoire et sans littérature », ou, plus récemment, à l'affaire Levine (1998), où, à la suite de la nomination d'un ancien candidat du Parti québécois à la direction de l'Hôpital d'Ottawa, un chroniqueur du *Ottawa Citizen* a

²⁴ Notre thèse portant sur le phénomène qu'est le *Québec bashing*, nous nous attardons, dans cette section, aux discours contre le Québec. Loin de nous l'idée, toutefois, de nier l'existence de discours contre le Canada. L'analyse que nous présenterons dans les chapitres subséquents en fera d'ailleurs état.

²⁵ Cette accusation, qui sert encore aujourd'hui d'argument contre le Québec et les communautés francophones au Canada, était déjà présente dans le discours public dès le 18^e siècle. À ce sujet, nous renvoyons à Noël (1990).

établi sinon une comparaison directe, du moins un parallèle entre le mouvement souverainiste et le nazisme²⁶, et à Jan Wong, journaliste du *Globe and Mail*, qui a affirmé qu'une tuerie ayant eu lieu au Collège Dawson à Montréal en 2006 – de même que celles ayant eu lieu à la Polytechnique en 1989 et à l'Université Concordia en 1992 – avait entre autres pour causes la question linguistique, le racisme des Québécois et leur incapacité à intégrer les immigrants puisque le responsable de la fusillade n'était pas d'origine québécoise²⁷.

Les discours qualifiés de *Québec bashing* peuvent être particulièrement virulents, et la répétition des attaques contribue à leur force. Il est intéressant de noter que même lors d'événements en apparence anodins mettant en scène la question québécoise, il n'est pas rare que de tels discours soient remis en circulation, ce qui témoigne de leur intériorisation et de la place prépondérante qu'ils occupent dans l'imaginaire collectif. Ce dernier aspect fera d'ailleurs l'objet du chapitre 6.

1.2. LES MANIFESTATIONS DISCURSIVES DES TENSIONS SOCIALES

Bien que le *Québec bashing* soit un discours contre le Québec et les Québécois, les affrontements qui en découlent sont multiples. Cette multiplication des tensions témoigne

²⁶ « Not knowing he is one [un souverainiste] isn't the same thing as knowing he isn't one. [...] If you ran for the Nazis in 1979, never repudiated them, and won't say if you're one now, you are one. Right? [...] One can claim that political beliefs should have nothing to do with one's job. But if you hire someone with outrageous beliefs, you outrage the community. Obviously. How many Levine supporters think it would be OK if he was a Nazi ? [...] In Quebec, federalism and sovereignty are just two political options. *On this side* of the Ottawa river [en Ontario] it doesn't work that way. Over here, Liberal, Conservative, Reform and NDP are political options. Separatists want to destroy our home and native land. [...] That's why, although separatism is clearly not Nazism, it's equally clearly on the wrong side of the line dividing opinions that don't outrage the community from ones that do » (John Robson, *Ottawa Citizen*, « Why Levine has got to go », 22 mai 1998). Pour une analyse détaillée de cette affaire médiatique, voir Potvin (1999, 2000) et Potvin, Morelli et Mattewie (2004).

²⁷ « What many outsiders don't realize is how alienating the decades-long linguistic struggle has been in the once-cosmopolitan city. It hasn't just taken a toll on long-time anglophones, it's affected immigrants, too. To be sure, the shootings in all three cases were carried out by mentally disturbed individuals. But what is also true is that in all three cases, the perpetrator was not pure laine, the argot for a "pure" francophone. Elsewhere, to talk of racial "purity" is repugnant. Not in Quebec. [...] To be sure, Mr. Lepine hated women, Mr. Fabrikant hated his engineering colleagues and Mr. Gill hated everyone. But all of them had been marginalized, in a society that valued pure laine » (Jan Wong, *The Globe and Mail*, « Get under the desk », 16 septembre 2006).

de la complexité du phénomène et des réactions qu'il engendre. Afin de mettre au jour le fonctionnement du *Québec bashing* et des réactions que ce phénomène suscite, il importe de présenter la façon dont l'opposition entre les groupes se construit et se manifeste, et de faire état des mécanismes sociodiscursifs qui la sous-tendent.

1.2.1. L'opposition entre les groupes : une question d'affrontement identitaire

L'opposition entre les groupes provient souvent de tensions identitaires profondément ancrées dans la société, et c'est la raison pour laquelle nous nous intéressons ici au concept fondamental qu'est l'identité. De plus, comme nous l'avons mentionné en introduction, le débat entourant l'affaire *Maclean's* est rapidement passé d'une discussion concernant la corruption au Québec à un réel affrontement identitaire, où des thématiques sensibles et susceptibles d'attiser les tensions entre les groupes – question linguistique, revendications politiques québécoises, etc. – ont été abordées.

L'identité est un phénomène à la fois individuel et collectif. Du point de vue individuel, l'identité correspond à la conscience de soi que possède chaque individu et qui lui permet de se distinguer des autres et de légitimer son existence (Pascual, 1997). En d'autres mots, l'identité individuelle est « la façon dont l'être humain construit son rapport personnel avec l'environnement » (Dorais, 2004 : 2) puisque c'est en se positionnant par rapport à ce et à ceux qui l'entourent qu'un individu en arrive à se présenter comme unique et distinct. Or, il va sans dire que bon nombre des caractéristiques qui lui permettent de se définir sont également partagées par d'autres individus, lesquels forment alors un groupe. C'est ainsi qu'un individu qui se définit par sa nationalité, par exemple, se sert de ce trait pour construire son identité personnelle, certes, mais fait également état, par le fait même, de l'existence d'une certaine identité nationale. Il est alors possible de parler d'identité collective, qui regroupe notamment, en plus de l'identité nationale, les identités ethnique et culturelle :

[L]es êtres humains ne vivent pas dans l'isolement. Afin de survivre et de se reproduire, ils doivent appartenir à une société, c'est-à-dire à un groupe

d'individus en interrelation qui partagent au moins partiellement une même compréhension du monde et qui collaborent afin d'atteindre certains objectifs communs. Cela signifie qu'une bonne partie des rapports que l'humanité entretient avec son environnement sont modelés par les actions et les représentations des sociétés auxquelles hommes et femmes appartiennent et qui, dans notre univers en voie de mondialisation, voient leurs frontières s'élargir constamment. Les identités sont donc aussi collectives puisqu'elles sont largement partagées par des groupes d'individus (Dorais, 2004 : 4).

Qu'elle soit envisagée d'un point de vue individuel ou collectif, l'identité est une construction puisqu'elle n'est ni innée ni immuable. C'est à Barth (1969) que l'on doit cette conception de l'identité comme phénomène non statique, en constante évolution. Contrairement aux auteurs préconisant une approche déterministe²⁸ de l'identité, Barth estime que les rapports entre les individus et entre les groupes évoluent au fil des échanges entre ces derniers et que ce sont ces rapports qui façonnent leur identité. Autrement dit, selon l'évolution d'un individu, ses expériences et son environnement, son rapport à l'autre et à lui-même est appelé à changer. Sans contact avec les autres, l'identité ne serait donc pas exprimée puisque l'être humain se définit toujours en contexte par rapport à quelqu'un ou à quelque chose d'autre.

À l'instar de Barth, Bourdieu (2001 [1982] : 287) estime que l'identité est un « être-perçu qui existe fondamentalement par la reconnaissance des autres » et qu'« exister socialement, c'est aussi être perçu, et perçu comme distinct ». L'idée selon laquelle l'identité est une construction est également mise de l'avant ici : ce n'est qu'en entrant en contact avec d'autres êtres humains et en interagissant avec ceux-ci qu'un individu est en mesure de se différencier et de se définir. Pour reprendre les mots de Pascual (1997), le sujet – et il en est de même de son identité – est un « processus inachevé ». En somme, retenons que l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, est « un phénomène dynamique, un

²⁸ Selon les différentes approches déterministes, l'identité est envisagée soit comme un ensemble de propriétés internes qui précèdent l'existence de l'individu, soit comme un ensemble de propriétés qui sont fonction du cadre social dans lequel l'individu évolue. C'est alors ce cadre social (institutions, appareils idéologique et étatique, etc.) qui impose des contraintes à l'individu quant à la façon dont il peut – et doit – se présenter à autrui. Ainsi abordée, l'identité apparaît comme un phénomène biologique, cognitif ou social qui détermine la façon d'être ou les caractéristiques d'un individu ou d'un groupe (voir notamment Althusser, 1976; Schank et Abelson, 1977; Schlenker, 1980; Van den Berghe, 1981; Von Cranach *et al.*, 1982; Ansart, 1990; Bonardi et Roussiau, 1999).

bricolage relationnel, une construction en perpétuel mouvement apte à se transformer selon les aléas de son environnement » (Dorais, 2004 : 10).

1.2.1.1. L'identité : construction contrastive fondée sur des représentations

En affirmant que « les identités sont construites à travers, et non à l'extérieur, de la différence », Hall (1996, cité dans Maclure, 2000 : 189) suggère que l'identité ne se construit pas uniquement autour des caractéristiques que les individus ou les groupes partagent avec autrui. Autrement dit, « bien que le mot *identité* se rattache au latin *idem* "pareil", la construction de l'identité se fonde avant tout sur la différence » (Oakes et Warren, 2009 [2007] : 8). Il s'agit en quelque sorte d'un balancement entre *idem* et *alter*, entre pareil et différent : les individus, en entrant en contact avec les autres, tendent à réaliser des alliances avec ceux qui leur apparaissent semblables, certes, mais également à se différencier de ceux qui leur semblent différents, voire à les exclure (Blommaert et Verschueren, 1998 : 24).

D'un point de vue collectif, un groupe se construit généralement en opposition à un autre²⁹ : les femmes en opposition aux hommes; les personnes âgées, aux jeunes; les francophones, aux anglophones; les végétariens, aux omnivores, etc. Le fait de se présenter comme appartenant à un groupe signifie habituellement que l'on s'exclut ou que l'on est exclu d'un autre, car l'existence d'un groupe suppose implicitement l'existence de son opposé, de l'« anti-groupe ». En se positionnant dans un champ ou en se qualifiant, on sous-entend toujours un autre qui est l'inverse de soi. De façon corollaire, en présentant explicitement autrui, on se qualifie soi-même de façon opposée. L'identité est donc « un construit qui s'élabore dans une relation qui oppose un groupe aux autres groupes avec lesquels il est en contact » (Barth, 1969, cité dans Cuche, 1996 : 86) ou, dans le cas de l'identité individuelle, qui oppose un individu aux autres individus avec lesquels il est en contact. Ce phénomène d'identification et de différenciation, central dans la construction identitaire, conduit souvent à un processus d'axiologisation qui consiste, d'une part, à valoriser son propre groupe et à dévaloriser l'autre (Bres, 1992, 1993) et, d'autre part, à

²⁹ Précisons que cette opposition binaire est toutefois appelée à changer au fil des rencontres et des expériences, l'identité étant, rappelons-le, une construction mouvante et dynamique.

accentuer les différences perçues avec les autres groupes (*eux*) tout en les minimisant chez la communauté d'appartenance (*nous*) (Seca, 2003 : 331).

Qui plus est, ce réseau d'associations et de dissociations est soumis à des critères dits objectifs (nationalité, territoire, langue, etc.), mais également à des critères subjectifs, tels que le sentiment d'appartenance à un groupe (Bourdieu, 2001 [1982]). Si les critères objectifs permettent de catégoriser rapidement les individus selon l'identité qu'ils *devraient* (en principe, du moins) revendiquer, il n'en est pas de même des critères subjectifs, qui sont très variables et beaucoup plus difficiles à cerner. C'est ce qui explique, par exemple, qu'un immigrant dont la langue maternelle n'est pas le français peut très bien se sentir intégré au Québec et revendiquer l'identité québécoise, alors que, si l'on s'appuie uniquement sur des critères objectifs, son identité devrait plutôt être celle de son groupe ethnique, culturel et linguistique d'origine.

Par ailleurs, si un individu prend conscience de son identité en entrant en contact avec les autres et qu'il s'identifie alors à certains groupes, il appert que, dans bien des cas, il s'identifie plutôt à la perception qu'il a de ceux-ci³⁰. C'est ainsi que deux personnes peuvent se présenter comme québécoises, sans toutefois partager exactement la même interprétation de ce que signifie « être québécois ». Pour la première, cela peut signifier être d'origine francophone, être né au Québec et avoir des ancêtres qui le sont également, alors que, pour la seconde, il suffit d'habiter au Québec. Lorsque couplée à des critères subjectifs comme le sentiment d'appartenance à un groupe, cette identification à autrui, fondée sur la perception individuelle de soi et de l'autre, peut être source de tensions dès lors que deux individus qui ne partagent pas la même conception d'un groupe sont en contact. Il s'agit là d'un élément fondamental qui participe au conflit entre les Québécois et les Canadiens, la définition de ces deux groupes n'étant pas partagée par tous. Cet exemple vient illustrer pourquoi Bourdieu (2001 [1982] : 290) conclut que « les *représentations*³¹ que les agents

³⁰ À ce sujet, Fracchiolla (2003 : 13) affirme à juste titre que « [c]hacun parle d'un certain type "d'autre" en fonction de son expérience personnelle, de son "je" ».

³¹ En sciences humaines et sociales, la représentation est définie comme « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989 : 36). Nous y reviendrons à la section 1.2.1.3.

sociaux se font des divisions de la réalité [...] contribuent à la réalité des divisions ». Ce phénomène est également exprimé par Turner (1982 : 15) :

A social group can be defined as two or more individuals who share a common social identification of themselves or, which is nearly the same thing, perceive themselves to be members of the same social category. This definition stresses that members of a social group seem often to share no more than a collective perception of their own social unity and yet this seems to be sufficient for them to act as a group.

Les propos de Turner se rapprochent de la définition que donne Anderson (2002 [1983]) des communautés imaginaires (*imagined community*). Selon cet auteur, c'est dans l'esprit de chacun des membres de la communauté que se trouve l'image qu'ils se font de leur communion (Anderson, 2002 [1983] : 19). Ce qui unit les membres d'un groupe serait donc constitué principalement des représentations partagées que chacun a de ce groupe et des autres individus qui le composent. Notons toutefois qu'il s'agit de représentations fortement contextualisées : selon l'individu et le moment ou l'espace dans lequel il se trouve, les représentations individuelles et collectives sont appelées à changer. Ainsi, la définition de soi et d'autrui à la base de la construction identitaire repose en partie sur un système de représentations, certes, mais sans pour autant que ces dernières soient fixes.

1.2.1.2. L'identité : construction plurielle

Jusqu'ici, nous avons abordé la construction identitaire comme un phénomène en perpétuel mouvement, mais nous n'avons pas traité la façon dont s'articule le rapport entre les différents groupes auxquels un individu s'identifie. Tajfel (1982 : 2), dont l'approche est fondée essentiellement sur les relations intergroupes, définit ainsi l'identité : « [T]hat *part* of the individuals' self-concept which derives from their knowledge of their membership of a social group (or groups) together with the value and emotional significance attached to that membership ». L'intérêt de cette définition réside dans la précision « or groups » qui y est faite. Par la seule marque du pluriel, on comprend qu'un individu peut revendiquer l'appartenance à plusieurs groupes à la fois et que son identité n'est donc pas constituée d'un seul élément, mais bien d'un ensemble de traits partagés avec d'autres individus. Cette idée est également reprise dans le passage suivant :

However rich and complex may be the individuals' view of themselves in relation to the surrounding world, social and physical, *some* aspects of that view are contributed by the membership of certain social groups or categories. Some of these memberships are more salient than others; and some may vary in salience in time and as a function of a variety of social situations (Tajfel, 1982 : 2-3).

Ainsi, le sentiment d'appartenance à un groupe est sujet à changement, mais, plus encore, il peut être plus ou moins marqué selon le groupe dont il est question. C'est donc dire qu'un individu peut revendiquer simultanément différentes identités. Si certaines de ces identités peuvent cohabiter aisément – pensons notamment au sexe et à la nationalité : en principe, une femme québécoise n'aura pas de difficulté à concilier ces deux caractéristiques –, d'autres peuvent être plus conflictuelles – c'est le cas, par exemple, de la religion et de certaines orientations sexuelles³². La conciliation des identités nationales peut elle aussi s'avérer conflictuelle. Nous en avons un exemple avec l'identité québécoise et l'identité canadienne, qui sont considérées par certains comme mutuellement exclusives. Loin d'être uniforme, l'identité est plurielle, ce qui amène certains auteurs à parler d'identités multiples (voir notamment Smith, 1991). Le concept d'identités multiples est toutefois critiqué par certains chercheurs, qui, comme Oakes et Warren (2009 [2007] : 12), estiment que « s'il est possible de parler d'affinités ou de loyautés multiples, les individus ne peuvent en réalité posséder qu'une seule identité ». Pour ces auteurs, un individu qui revendique l'appartenance à deux groupes possède une seule identité, hybride certes, qui s'oppose à celle de l'individu qui ne revendique l'appartenance qu'à un de ces groupes. Il s'agirait plutôt ici d'une imbrication ou d'un mélange d'appartenances qui, bien que différentes, sont rassemblées pour former une seule et même identité.

Néanmoins, qu'ils qualifient ou non ce phénomène d'identités multiples, la plupart des auteurs qui se penchent sur la question admettent que l'identité n'est jamais singulière, mais qu'il s'agit plutôt d'un assemblage de propriétés qui, combinées ou superposées, permettent aux individus et aux groupes de se définir, essentiellement de façon contrastive,

³² Précisons toutefois que cette conciliation problématique est variable et que toute catégorie identitaire peut potentiellement être conflictuelle selon la société et l'époque. Il s'agit là du propre des mouvances identitaires qui découlent des changements et modulations sociohistoriques. Par exemple, si le fait de se définir comme une femme québécoise et ayant le droit de vote n'est plus conflictuel aujourd'hui, cela n'a pas toujours été le cas.

par rapport à ce et à ceux qui les entourent. Létourneau (1994 : ix) mentionne à cet effet que l'identité est « plurielle, confuse, hétérogène et mouvante. Elle est une pratique éclatée, métisse, transitionnelle, instable, en construction, en réparation et labile ». Ce bricolage identitaire, pour reprendre l'expression de Dorais (2004 : 10), fait toutefois en sorte que certains auteurs, comme Brubaker et Cooper (2000, cités dans Beauchemin, 2007 : 23), soutiennent qu'« à force de les dire construites, fluides et multiples, on ne comprend plus comment les identités peuvent se coaguler en une réalité observable capable d'engendrer des effets sociaux repérables ». La nécessité de se doter d'un ancrage à partir duquel étudier la construction identitaire prend alors tout son sens.

1.2.1.3. L'identité : construction discursive

Comme nous l'avons souligné, l'identité « se constitue à partir d'une interaction entre l'individu et la société, à l'intérieur d'un univers symbolique intériorisé avec des légitimations variant d'un individu à l'autre » (Costalat-Founeau, 1997 : 18). Plus encore, cependant, la construction identitaire se construit et se manifeste d'abord et avant tout en discours puisque c'est à travers celui-ci que les individus expriment qui ils sont et qu'ils font état de leurs différences avec autrui ou de leur sentiment d'appartenance à un groupe³³.

Lorsqu'un individu entre en interaction avec un autre, c'est toujours, ou presque, en utilisant la langue, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Ce faisant, il présente sa vision du monde, de son interlocuteur et de lui-même par le contenu de ses propos, certes, mais aussi par la façon dont il s'exprime et par les procédés auxquels il a recours pour répondre à son interlocuteur. C'est ce qu'affirme ici De Fina (2006 : 351) :

For discourse analysts and sociolinguists, the challenge has been to show not only the centrality of the role of language in the construction and transmission of identities, but also the concrete forms in which and through which language practices index such identities.

³³ À ce sujet, Ricoeur (1985), dans une perspective philosophique qui n'est pas la nôtre, mais dont l'intérêt est manifeste, parle d'identité narrative pour désigner la construction de soi qui s'établit dans une alternance de récit-action qui sollicite à la fois la mémoire de chacun, en relation avec une communauté dite historique, et sa mise en discours au moyen de la narration. Ainsi, le fait de (se) dire, de (se) raconter permet à l'individu de construire son identité personnelle.

De plus, si un individu possède certains traits qui pourraient influencer son sentiment d'appartenance à un groupe, mais qu'il ne les exprime pas en discours, il est difficile d'avoir une prise sur ce qui constitue son identité. Qui sont les Québécois, par exemple, si l'ensemble des caractéristiques les unissant ne sont jamais énoncées ou défendues? C'est donc par l'affirmation de ces caractéristiques, ce qui se fait en discours, que l'on peut réellement évaluer comment se construit l'identité. En ce sens, la construction identitaire correspond à une activité de (re)présentation de soi, à la façon dont on se projette en interagissant avec autrui (Grad et Rojo, 2008 : 6), ce qui se manifeste discursivement. Deshaies et Vincent (2004 : x) affirment à ce propos que

si la langue constitue pour plusieurs communautés un symbole qui permet aux individus de se définir et de définir leur rapport aux autres, elle est également l'outil par lequel se construit l'identité : c'est en effet dans l'usage du langage (quand on parle ou qu'on écrit) qu'émergent les représentations sociales et ce sont les faits de langue auxquels les individus ont recours qui peuvent éclairer la façon dont ils se positionnent socialement, dont ils se définissent par rapport aux autres et dont ils définissent les autres.

Ainsi, de plus en plus, les analyses de l'identité « mettent l'accent sur le rôle du langage, non seulement comme véhicule d'expression de la réalité, mais également comme constructeur, transformateur et reproducteur de cette réalité, comme pratique sociale » (Pascual, 1997 : 110). Ajoutons, en reprenant les mots de Austin (1970 [1962]), que dire, c'est faire. La parole étant action, il est possible d'observer la façon dont les individus se construisent eux-mêmes et, par le fait même, construisent leur réalité à partir de diverses manifestations discursives. À l'instar de Laforest et Moïse (2013 : 86), nous envisageons donc le discours comme

un « faire » langagier, comme une construction progressive de tous les participants à l'interaction et comme un lieu de négociation constante du sens – le sens n'étant pas un « donné » préalable à l'interaction que la parole ne fait que transmettre – et des identités [...].

Le discours est également le véhicule idéal pour que les représentations qu'ont les individus d'eux-mêmes et d'autrui circulent dans la communauté et deviennent collectivement partagées. C'est en effet par le discours que sont transmis images, conceptions et savoirs –

que Paveau (2006) nomme *prédiscours* – qui contribuent à façonner la perception qu’ont les êtres humains du monde et d’eux-mêmes :

Si tout groupe constitue en quelque sorte une communauté imaginée, c’est-à-dire la représentation d’une entité collective partagée par les membres d’une communauté, il faut que soient produits des discours d’abord pour la faire naître, puis pour la transformer, la reproduire, la détruire (Turbide, Vincent et Laforest, 2008 : 92).

Selon Trognon et Larrue (1988 : 55), les représentations « sont exprimées discursivement, au moyen de la langue, donc dans un canal éminemment social ». Leur hypothèse repose entre autres sur les travaux fondateurs de Moscovici (1961, 1985), pour qui les représentations émergent au cours de l’interaction sociale et sont attachées à des processus de communication, plus précisément aux conversations quotidiennes informelles auxquelles prennent part les individus. Trognon et Larrue circonscrivent encore davantage cette idée en affirmant que de tous les genres conversationnels, le débat d’opinions est le plus favorable à l’émergence des représentations. Le sens donné à *conversation* et à *débat d’opinions* divergeant selon les auteurs – allant de très restrictif à plus étendu –, nous nous contentons de dire, pour notre part, que les représentations naissent et circulent en discours, sans préciser une forme de discours qui soit particulièrement propice à leur émergence.

Nous l’avons mentionné, les tensions entre le Québec et le Canada qui se trouvent à la base du *Québec bashing* sont fondées sur un ensemble de représentations qui, ultimement, peuvent être qualifiées de stéréotypes. La différence entre représentation et stéréotype peut sembler ténue. Le concept de représentation, d’abord issu de la psychologie sociale sous l’influence des travaux de Moscovici, correspond, comme nous l’avons évoqué, aux croyances, connaissances et opinions partagées au sein d’un groupe. Le stéréotype a également fait l’objet d’études en psychologie sociale, où il est considéré comme une forme particulière de représentation. Dans cette perspective, le stéréotype correspond à des « clichés, images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l’individu sous l’influence de son milieu social [...] et qui déterminent à un plus ou moins grand degré ses manières de penser, de sentir et d’agir » (Morfaux, 2005 : 532). En ce sens, le stéréotype est en quelque sorte une sous-catégorie de représentation, bien qu’il

soit souvent connoté négativement puisqu'il est généralement associé au préjugé et à la discrimination (Amossy, 2002a).

Sur le plan discursif, ajoutons que le stéréotype émerge lorsqu'un locuteur reconstruit en discours, et en fonction d'un modèle culturel préexistant, un ensemble de représentations collectives figées (à ce sujet, voir notamment Amossy, 1991, 1994, 1997; Plantin, 1993; Amossy et Herschberg-Pierrot, 1997; Boyer, 2007). Relevant du préconstruit, c'est-à-dire la trace, dans un discours donné, d'un discours antérieur (Pêcheux, 1975), le stéréotype

se rattach[e] dès lors au dialogisme généralisé mis en lumière par M. Bakhtine et repris dans les notions d'intertexte et d'interdiscours. Tout énoncé reprend et répond nécessairement à la parole de l'autre, qu'il inscrit en lui; il se construit sur du déjà-dit et du déjà-pensé qu'il module et, éventuellement, transforme (Amossy, 2002a : 547).

En définissant un groupe, ce sont les images partagées par une communauté qui sont mises de l'avant par les locuteurs et qui contribuent, dans certains cas, à attiser des tensions entre ces derniers. Dans le cas du *Québec bashing*, les Québécois sont souvent présentés comme intolérants, repliés sur eux-mêmes, anglophobes, etc. (Potvin, 1999), et ce sont ces traits stéréotypés qui alimentent les discours anti-Québec.

1.2.1.4. L'identité : construction interactionnelle et argumentative

Puisque le discours est le lieu privilégié de la transmission des représentations, souvent stéréotypées, qui sont à la base de la construction identitaire et que l'identité se précise à travers le rapport qu'un individu entretient avec autrui, il nous semble cohérent d'envisager l'identité comme une construction interactionnelle. Les théories interactionnistes³⁴, dont Goffman est l'un des pionniers, sont donc tout indiquées pour fonder notre conception de l'identité.

³⁴ Nous reviendrons sur les fondements de la sociologie interactionniste et sur son apport à l'analyse de discours au chapitre suivant. Précisons toutefois que nous réservons l'adjectif *interactionniste* au courant sociologique ainsi qualifié. Nous utilisons donc *interactionnel* lorsqu'il s'agit de qualifier les mécanismes constitutifs de l'interaction.

Goffman (1973 [1959] : 23) voit en l'interaction le lieu d'élaboration du social et la définit comme suit :

Par interaction (c'est-à-dire l'interaction face à face) on entend à peu près l'influence réciproque que les participants exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres; par *une* interaction, on entend l'ensemble de l'interaction qui se produit en une occasion quelconque quand les membres d'un ensemble donné se trouvent en présence continue les uns des autres; le terme « rencontre » pouvant aussi convenir.

C'est dans ce cadre que les individus en viennent à déterminer qui ils sont et à quels groupes ils s'identifient.

Goffman considère que les interactions quotidiennes sont révélatrices de la façon dont un individu se perçoit lui-même et perçoit autrui et, conséquemment, de la façon dont il se présente à ce dernier. Faisant appel à la métaphore théâtrale pour concevoir l'interaction, Goffman (1973 [1959] : 23) emploie l'expression *représentation*³⁵ pour désigner « la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des participants ». De là découle le concept de rôle, soit le « modèle d'action pré-établi que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser en d'autres occasions » (Goffman, 1973 [1959] : 23), que chaque participant à l'interaction s'attribue ou attribue à autrui et qui participe à la construction de soi et de l'autre.

Cette (auto-) attribution d'un rôle précis est guidée par la volonté de chacun – du moins, de façon générale – de préserver le caractère harmonieux de l'interaction et de protéger la face des interactants, c'est-à-dire « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier » (Goffman, 1974 [1967] : 9). Les moyens mis en œuvre pour

³⁵ Il importe ici de distinguer *représentation* au sens employé précédemment, concept qui a été emprunté à la psychologie sociale avant de faire l'objet d'analyses discursives, et *représentation* au sens goffmanien, concept qui est associé à la mise en scène de soi en interaction.

ménager les faces en présence – ce que Goffman appelle *figuration* – influencent donc directement la façon dont les individus agissent et construisent leur image respective³⁶.

La façon dont les individus choisissent de se présenter à autrui est tributaire, en outre, du contexte dans lequel se déroule l'interaction et des participants en présence – bref, des différents paramètres qui régissent l'interaction, ce qui correspond au cadre participatif :

Nous avons montré que la perception d'une séquence d'activité mobilisait des règles ou prémisses d'un cadre primaire, social ou naturel et qu'elle pouvait donner lieu à deux types de transformations : les modalisations et les fabrications. Nous avons remarqué que ces cadres ne sont pas seulement des schèmes mentaux mais correspondent à la façon dont l'activité, spécialement celle qui requiert des agents sociaux, est organisée. On a là des prémisses organisationnelles qui sont en quelque sorte l'aboutissement de l'activité cognitive et non quelque chose qu'elle crée ou génère. À partir du moment où nous comprenons ce qui se passe, nous y conformons nos actions et nous pouvons constater en général que le cours des choses confirme cette conformité. Ce sont les prémisses organisationnelles – que nous confirmons en même temps mentalement et par notre activité – que j'appelle le cadre de l'activité (Goffman, 1991 [1974] : 242).

Ainsi, selon la conception goffmanienne de l'interaction, lorsque des individus sont en contact, ils tentent de définir le rôle social de chacun afin de mieux évaluer les attentes qu'ils peuvent avoir les uns envers les autres, le tout au regard du cadre dans lequel se déroule l'échange. Chacun se fait alors une idée de l'autre et se présente à lui de façon à respecter cette image, certes, mais aussi de façon à faire respecter celle qu'il veut projeter. Autrement dit, toute interaction, toute prise de parole conditionne la présentation de soi :

Quant à l'individu placé en présence d'autrui, il peut désirer donner une haute image de lui-même, ou qu'on lui prête une haute idée de ses interlocuteurs, ou qu'ils s'aperçoivent de ce qu'il pense en fait à leur sujet, ou qu'ils n'aient aucune impression bien nette; il peut désirer instaurer un accord suffisant pour que l'interaction se poursuive, ou bien bernier ses interlocuteurs, se débarrasser d'eux, les déconcerter, les induire en erreur, les contrarier ou les insulter. Indépendamment de l'objectif précis auquel il pense et de ses raisons de se fixer cet objectif, il est de son intérêt de contrôler la conduite de ses interlocuteurs et en particulier la façon dont ils le traitent en retour (Goffman, 1973 [1959] : 13).

³⁶ La transgression de la contrainte fondamentale qu'est la face sera abordée à la section 1.2.2.

Dans cette perspective, étudier la présentation de soi correspond à examiner la façon dont une personne « se présente elle-même et présente son activité aux autres, par quels moyens elle oriente et gouverne l'impression qu'elle produit sur eux, et quelles sortes de choses elle peut ou ne peut pas se permettre au cours de sa représentation » (Goffman, 1973 [1959] : 9).

Le concept de présentation de soi interroge directement celui d'*ethos*, défini traditionnellement, dans la rhétorique aristotélicienne, comme « la construction d'une image de soi destinée à garantir le succès de l'entreprise oratoire » (Amossy, 1999 : 10). Dans une perspective plus moderne, résolument discursive, Maingueneau (1984) soutient que la façon de dire, donc de construire son discours, autorise la construction de l'image de soi³⁷. De cette même façon, s'appuyant sur les travaux de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988 [1958]), sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, Amossy (1999 : 21) souligne « la nécessité pour l'orateur de s'adapter à son auditoire, donc de s'en faire une image et corrélativement de construire une image fiable de sa propre personne en fonction des croyances et valeurs qu'il prête à son auditoire ».

Nous considérons que la présentation de (l'image de) soi et l'identité sont deux concepts qui doivent être envisagés de façon conjointe. Puisque l'identité se construit fondamentalement en interaction et que l'interaction conditionne la façon dont les individus se présentent les uns aux autres, nous envisageons la présentation de soi et l'identité comme étant en relation d'interdépendance. De fait, c'est en fonction du rôle qu'un individu s'attribue et qu'il attribue à l'autre qu'il se définit lui-même et qu'il définit autrui. C'est donc dire qu'il crée son appartenance à un groupe à partir de la perception qu'il en a et de l'image qu'il désire projeter. Bajoit (1997 : 16) défend la même idée lorsqu'il soutient que

l'individu, en faisant siennes certaines attentes des autres envers lui, s'attache (accorde de la valeur positive) à la réalisation de ces attentes, et s'engage ainsi,

³⁷ De nombreux autres analystes de discours se sont penchés sur la question du rapport entre énonciation et construction de soi, sans toutefois avoir recours au terme *ethos*. Pensons notamment à Pêcheux (1969), à Benveniste (1974) et à Kerbrat-Orecchioni (1999 [1980]), qui se sont intéressés à l'inscription du locuteur dans sa propre énonciation et, par la suite, à la construction de l'image que chaque locuteur se fait de lui-même et de son interlocuteur dans une situation de communication donnée. Pour un état de la question sur l'image et la présentation de soi, nous renvoyons à Amossy (1999).

plus ou moins consciemment et volontairement, envers une image de lui-même, une idée de ce qu'il est et veut devenir, qui forme son identité personnelle à ses yeux.

Par ailleurs, « en fonction des interlocuteurs, de la situation, de l'ambiance, bref en interaction, il [l'individu] présentera son travail comme stimulant ou routinier, il déclarera son allégeance politique vigoureusement ou froidement, il défendra ou reniera ses amis » (Vincent, 2000 : 129). On constate l'importance que revêt l'interaction dans la présentation de soi, ce qui participe à la construction identitaire des individus. La conception goffmanienne du discours et de l'interaction nous permet donc d'envisager l'identité comme un phénomène en construction influencé par le rapport que chaque individu entretient avec autrui et par l'image qu'il se fait de lui-même, de l'autre et de la situation de communication dans laquelle il se trouve.

En outre, partant du principe que tout discours est argumentatif puisqu'il influence³⁸ le récepteur (Plantin, 1990, 2005; Shotter, 1993; Amossy, 2006 [2000]) ou qu'il l'amène à tirer une conclusion (Ducrot, 1993), nous postulons que l'identité se construit au fil des relations argumentatives (Bouvier, 1993; Shotter, 1993; Pascual, 1997; Vincent, 2000)³⁹. Comme le souligne Martel (2000a : 18-19),

[t]oute production discursive qui s'inscrit dans une relation interactionnelle et qui implique des représentations identitaires comporte un risque que le locuteur cherche à contrer en se justifiant et en s'expliquant davantage. Amené à parler de lui et de ses proches, il construit son discours de manière à renvoyer une image cohérente de son monde. L'argumentation est un moyen discursif privilégié de structurer logiquement le réel, les relations argumentatives agissant comme autant de liens destinés à marquer la position de celui qui les établit par rapport au monde et aux autres membres de la communauté. Le locuteur détermine ainsi sa place et sa cohérence dans l'univers.

³⁸ Bien que l'argumentation soit traditionnellement définie comme l'art de convaincre, les perspectives actuelles, plus interactionnistes, considèrent qu'à quelques exceptions près, tous les discours ont une portée argumentative dans la mesure où ils influencent autrui, même s'ils ne visent pas nécessairement à le convaincre d'adhérer à un point de vue. Amossy (2006 [2000] : 37) définit d'ailleurs l'argumentation comme étant constituée « [d]es moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement de susciter leur réflexion sur un problème donné ».

³⁹ Nous reviendrons sur les fondements de la rhétorique et de l'argumentation au chapitre suivant.

Ainsi, l'argumentation permet au locuteur de se situer par rapport à autrui et à son environnement. De plus, comme les prises de position d'un individu évoluent constamment, nous considérons qu'argumentation et construction identitaire vont de pair puisque ce qu'un individu soutient relève habituellement de la croyance, et non de la vérité. Il peut donc défendre aujourd'hui une position qu'il rejettera demain, et ce, avec le même degré de sincérité (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 479).

Par ailleurs, de par leur forme même, certaines structures argumentatives permettent au locuteur non seulement de présenter son opinion et sa vision du monde, mais aussi de structurer ces dernières, par exemple en hiérarchisant des valeurs et en établissant des liens entre celles-ci. Ainsi,

[l]a construction interactionnelle et dynamique des représentations se fait argumentativement, soit par des enchaînements logiques avec d'autres énoncés, d'autres faits, d'autres croyances (les relations causales, contrastives, hiérarchiques, etc.), soit par des connexions plus ou moins explicites entre deux entités référentielles (les figures – surtout la métaphore, l'analogie, etc., mais aussi l'ironie, la métonymie, etc.) (Vincent, 2000 : 133).

En somme, c'est en interaction que les individus s'opposent ou s'allient à d'autres individus de façon explicite, qu'ils nuancent leurs propos, qu'ils les réitèrent, etc., témoignant ainsi de leur univers de croyances et du rapport qu'ils entretiennent avec leur communauté. Ainsi, à l'instar de Vincent (2000 : 128), nous soutenons que « le locuteur construit son identité en interaction, pour et avec l'autre [et que] les traits identitaires ainsi que les marques de défense et de protection s'expriment argumentativement ».

1.2.2. De l'opposition au dénigrement : la construction du discours « contre »

Si le discours sert de véhicule permettant aux représentations que les individus ont d'eux-mêmes et d'autrui de circuler, alimentant leurs relations, il est également le lieu au sein duquel les tensions sociales se manifestent de façon explicite, notamment par des marques d'opposition.

Selon Vincent, Laforest et Turbide (2007 : 192), *discours d'opposition* est une « expression référant à tout discours exprimant une opinion “contre” ». Bien entendu, toute forme d'opposition n'est pas condamnable puisque « l'expression du désaccord [...] est fondamentale dans toute société démocratique » (Vincent, Laforest et Turbide, 2008 : 84). Or, quand l'opposition se manifeste de façon agressive, exacerbant ainsi les tensions entre les protagonistes, il est possible de parler de dénigrement, voire de violence verbale. Cette dernière est ainsi définie par Moïse et Auger (2008 : 10) :

[P]rocessus de montée en tension interactionnelle marqué par des déclencheurs et des étapes séquentielles spécifiques, processus qui s'inscrit dans des actes de paroles repérables – malentendu, mépris, menace, insulte –, des rapports de domination entre les locuteurs, des télescopages de normes, des ruptures dans les rituels conversationnels et des phénomènes de construction identitaire.

L'interprétation de ce qui peut être dit contre autrui est donc au cœur d'un débat sur la tension entre le droit à la critique et le devoir de réserve face aux discours agressifs ou haineux.

Selon Héritier (1999 : 332), « [t]oute forme de violence vient du désir de contrer une différence d'opinion ou de position (sociale, intellectuelle, physique, ethnique) en imposant son point de vue ou en s'imposant soi-même comme supérieur ». La violence verbale ne fait pas exception, et c'est en voulant imposer leur domination sur autrui⁴⁰ que les individus en arrivent à ce point.

Toutefois, bien qu'abondamment étudiée et conceptualisée de façon convaincante (voir notamment Auger *et al.*, 2003, 2010; Moïse, 2006, 2008, 2009b; Moïse *et al.*, 2008; Fracchiolla *et al.*, 2013), la violence verbale demeure un concept difficilement saisissable, notamment parce qu'elle contient en elle-même une proposition morale d'inacceptabilité qui découle d'une large part de subjectivité (Vincent, 2013) et qui est variable selon les cultures (Laforest et Moïse, 2013). Nous choisissons donc délibérément de parler ici d'opposition, de confrontation et de dénigrement – ou, plus largement, de discours

⁴⁰ À ce sujet, nous renvoyons aux travaux sur les inégalités sociales, raciales et sexuelles (voir entre autres Butler, 1993, 2006; Arrighi, 2007) et sur le discours haineux (Butler, 2004 [1997]; Cuminal *et al.*, 1998).

« contre » – sans nous prononcer sur le caractère violent (ou non) des actes de discours analysés. Ainsi, à l’instar de Vincent, Laforest et Turbide (2008 : 86), nous

dissocions les moyens linguistiques qui font potentiellement naître la violence de la violence elle-même, en mettant en relation les actes offensants avec les effets qu’ils sont susceptibles de produire, effets dont un certain nombre entrent dans le champ de la violence.

1.2.2.1. Quelques composantes du discours de dénigrement

Le dénigrement d’autrui se manifeste de diverses manières en discours, principalement au moyen « d’images fortes (métaphoriques ou métonymiques et souvent hyperboliques), d’affirmations sans nuance et de propositions fausses, d’insinuations et de sous-entendus » (Vincent, Laforest et Turbide, 2008 : 81) ainsi que de qualifications péjoratives. Ces dernières sont définies de cette façon par Laforest et Vincent (2004 : 63) : « [T]oute forme axiologiquement négative (Kerbrat-Orecchioni, 1999 [1980]) utilisée pour qualifier de façon dépréciative un individu quelconque, que cet individu soit présent ou absent ». La qualification péjorative constitue donc une appellation large qui englobe différents actes de discours qui peuvent être situés à différents niveaux sur une échelle de gravité. À titre d’exemple, parmi ces actes, notons l’insulte et le reproche.

Rosier et Ernotte (2001 : 3) définissent ainsi l’insulte :

[F]orm[e] typiquement linguistiqu[e] de l’injure (laquelle possède également des formes gestiques, mimiques ou d’indifférence méprisante) mettant *nominalement* en cause l’individu dans son appartenance décrétee (insulte essentialiste : *Pédale!*) ou dans son être supposé révélé par une situation déterminée (insulte situationnelle : *Feignasse!*).

Il s’agit d’un « énoncé d’émotion » (Plantin, 1997; Doury, 2000), d’un élément nominal ou nominalisé, souvent exclamatif, qui correspond à l’expression d’un sentiment négatif à l’endroit d’un individu en présence duquel se trouve le locuteur. Autrement dit, l’insulte correspond à une forme lexicale qui attribue une propriété négative à un être (Lagorgette et Larrivée, 2004) et qui est adressée « par un *je* à un *tu* » (Laforest et Vincent, 2004 : 60).

Le reproche, pour sa part, est défini comme suit par Laforest (2002 : 1596) :

[A]n expression of dissatisfaction addressed by an individual A to an individual B concerning behavior on the part of B that A feels is unsatisfactory. The complaint is addressed to the person identified as the cause of the problem, i.e., the individual responsible for the behavior that is deemed unsatisfactory.


Comme l'insulte, le reproche comporte une dimension vocative : il s'agit d'une adresse directe d'un locuteur à un autre, mais qui, contrairement à l'insulte, ne concerne pas la personne même, du moins de prime abord – nous y reviendrons –, mais plutôt ses gestes ou son comportement.

Si de nombreux travaux portent sur des actes de discours axiologiquement négatifs précis (par exemple, sur l'insulte⁴¹, voir notamment Fisher, 1995; Rosier et Ernotte, 2001; Lagorgette, 2002, 2003; Lagorgette et Larrivée, 2004), nous estimons, à l'instar de Laforest et Vincent (2004), qu'envisager le discours « contre » sous l'angle de la qualification péjorative permet de tenir compte d'un plus vaste ensemble d'actes sociaux (et discursifs) qui impliquent un jugement de valeur négatif. Par exemple, les définitions précédemment citées mettent de l'avant le fait que l'insulte vise à disqualifier l'allocuté, et non un délocuté absent. Dès lors se pose une question importante : comment appréhender les formes qui s'apparentent à une insulte, mais qui visent un individu en son absence? « Tu es menteur » et « il est menteur », où le *il* en question n'est pas ratifié, contiennent le même contenu propositionnel : quelqu'un est considéré comme manquant d'honnêteté. Aborder ces deux formes sous l'angle de la qualification péjorative permet donc de tenir compte à la fois de l'insulte (« tu es menteur ») et de la disqualification adressée à un tiers absent (« il est menteur »). Il en est de même pour la distinction entre le reproche (« tu m'as menti ») et la disqualification de l'acte d'un tiers absent, que l'on pourrait considérer comme un blâme ou comme une forme de réprobation (« il m'a menti »), tous deux constituant la disqualification du comportement d'autrui.

⁴¹ À titre d'exemple, Laforest et Vincent (2004) regroupent en quatre catégories les travaux portant sur l'insulte du point de vue des sciences du langage : l'approche lexico-sémantique (Perret, 1968; Milner, 1978; Ruwet, 1982), l'approche sociolinguistique (Labov, 1972; Kochman, 1983; Rosier et Ernotte, 2001), l'approche pragmatique (Brown et Levinson, 1987; Fisher, 1995) et l'approche ethnolinguistique (Aman, 1977-2005).

C'est également dans cette optique que Laforest et Moïse (2013) emploient les expressions *condamnation de l'être* et *condamnation du faire* pour désigner les actes qui, peu importe qu'ils soient ou non adressés directement à un interlocuteur, servent à disqualifier un individu sur le plan de ses caractéristiques mêmes (condamnation de l'être), d'une part, et sur celui de ses actions (condamnation du faire), de l'autre. Selon les auteures, c'est lors du passage d'un conflit sur un objet à un conflit sur une (ou des) personne(s) que l'on assiste à la mise en discours d'actes de condamnation de l'être et du faire, ce qui est schématisé ainsi :

Figure 1
Types de conflit et actes de condamnation
(Laforest et Moïse, 2013 : 90)

conflit sur un objet	conflit sur les personnes	
<i>Il y a trop de bruit</i>	condamnation du faire	condamnation de l'être
		
	<i>tu fais trop de bruit</i>	<i>tu es bruyant (en ce moment)</i>
		<i>tu es (un individu) bruyant</i>

Comme on l'observe,

[e]n cas de conflit sur les personnes, un locuteur peut exprimer son mécontentement tant au moyen d'un acte de condamnation du faire que de l'être. De l'un à l'autre, la flèche indique qu'il y a continuum, car il ne s'agit pas de catégories étanches. Mais plus on va vers la droite, plus on détache le comportement litigieux de son espace-temps, et plus on essentialise la condamnation. La condamnation de l'être suppose en effet que l'on fasse du comportement fautif une caractéristique permanente de l'individu condamné (Laforest et Moïse, 2013 : 90).

Néanmoins, comme le souligne Vincent (2013 : 40), que la condamnation porte sur l'être ou sur le faire, « il n'en demeure pas moins que, par extension, c'est souvent la légitimité d'autrui, de son statut, de ses actions ou de ses croyances qui est contestée ». Ainsi, que l'on traite quelqu'un de menteur (condamnation de l'être) ou qu'on l'accuse de ne pas avoir dit la vérité (condamnation du faire), c'est l'honnêteté de cette personne qui est mise en

doute et, de là, sa légitimité même. La distinction entre condamnation du faire et condamnation de l'être porte donc principalement sur le caractère essentialiste (ou essentialisant) de la condamnation, ce qui a un impact sur la gravité de l'attaque et sur son potentiel agressif.

Par ailleurs, la différence entre certaines formes relevant de la condamnation d'autrui est souvent ténue et dépend davantage de facteurs contextuels que purement linguistiques. La plupart des actes discursifs qui transgressent des normes sociales peuvent être envisagés selon deux pôles, un positif et un négatif. Ainsi, distinguer la moquerie de l'insulte, la critique ou le conseil du reproche, la mise en garde de la menace, le rituel ou le jeu d'un acte agressif⁴², etc. ne peut se faire uniquement sur des critères formels. Par exemple, Labov (1972) et, plus récemment, Lagorgette (2003) et Lagorgette et Larrivée (2004) ont montré que certains propos, bien que revêtant la forme d'insultes, relèvent en fait d'une joute verbale entre les interlocuteurs et sont un moyen de renforcer le lien cohésif entre les membres d'un même groupe. Il est alors question d'insultes rituelles ou d'insultes de solidarité, et ces formes ne doivent pas être envisagées de la même façon qu'un acte qui a pour objectif de blesser autrui. Ainsi, « tout axiologique peut être utilisé avec une valeur de solidarité, de même que tout nom peut prendre une valeur insultante dans le contexte approprié » (Lagorgette et Larrivée, 2004 : 85). Ajoutons qu'il en est de même pour les actes qui portent non pas sur la personne même, mais sur ses agissements. De cette façon, un acte *a priori* positif, par exemple un remerciement, peut s'avérer être un reproche s'il est empreint d'ironie : « Je te remercie d'avoir fait la vaisselle », si la vaisselle en question n'a pas été lavée, ne correspond certainement pas à un véritable remerciement⁴³, comme le soulignent à juste titre Laforest et Moïse (2013).

⁴² Nous distinguons ici les actes menaçants au sens goffmanien du terme (Goffman, 1973 [1959], 1974 [1967]; voir également Brown et Levinson, 1978, 1987) des actes agressifs tels qu'envisagés dans l'analyse des discours de confrontation. Dans le premier cas, toute interaction – présentée comme une guerre froide – est potentiellement conflictuelle puisqu'elle constitue un risque perpétuel pour la face d'autrui (qui, rappelons-le, correspond à l'image positive qu'une personne a d'elle-même et qu'elle souhaite préserver tout au long de l'interaction) et pour son territoire (c'est-à-dire les territoires du moi – prolongements corporels, possessions matérielles, etc. – dont l'individu cherche à protéger l'intégrité). Par exemple, tout acte directif est potentiellement menaçant dans la mesure où il constitue une intrusion dans le territoire d'autrui. Or, si ce risque est interactionnellement menaçant, il n'est pas nécessairement signe de dénigrement pour autant, contrairement aux actes agressifs, qui, eux, ont une visée et un contenu offensants.

⁴³ En ce sens, nous n'adhérons pas à la distinction proposée par Kerbrat-Orecchioni (1998) entre les *face threatening acts*, provenant du modèle de la politesse élaboré par Brown et Levinson (1978, 1987), modèle

On constate alors l'importance de tenir compte de facteurs supplémentaires, et non seulement de la forme linguistique même, pour évaluer adéquatement le potentiel agressif d'actes discursifs. Parmi ces facteurs, qui sont de différents ordres et qui peuvent être qualifiés d'aggravants (Vincent, Laforest et Turbide, 2008), mentionnons notamment, mais pas exclusivement, l'intensification, la répétition et l'accumulation de formes offensantes contre une même cible, et la conclusion dévastatrice (ou K-O verbal chez Windisch, 1987).

L'intensification se manifeste généralement par l'emploi de différentes formes lexicales devant une qualification péjorative dans le but d'accentuer cette dernière, que ce soit au moyen d'un adjectif (« gros con ») ou d'un juron ou d'un sacre (« crisse de con »), par exemple. Si certaines de ces formes, notamment les formes diminutives comme *petit* ou *jeune* (« petit menteur »), peuvent servir à témoigner de l'affection, Lagorgette et Larrivée (2004 : 87) soulignent que d'autres formes, au contraire, laissent généralement peu d'ambiguïté sur l'interprétation à donner. C'est principalement le cas d'adjectifs qui, en eux-mêmes, dénotent un caractère négatif (*sale*, par exemple) ou encore de jurons, sacres et autres formes dites vulgaires. Néanmoins, aucun facteur purement lexical n'est suffisant, en lui-même, pour juger du caractère agressif (ou non) d'une qualification péjorative, et le recours à d'autres considérations est alors nécessaire.

Parmi ces considérations, la répétition, qui est une figure rhétorique qui consiste à accroître la présence d'une forme ou d'une proposition donnée (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 236), peut s'avérer particulièrement révélatrice. Qu'il s'agisse de la reprise d'un même élément discursif, d'un même contenu propositionnel ou encore de la reformulation de ce dernier, l'effet est le même : l'attaque se voit intensifiée, ce qui participe à sa force de frappe. De plus, comme le souligne Vincent (2013), l'énonciation unique d'un acte agressif peut être relativisée dans certains contextes, par exemple à la suite d'excuses ou en présence de circonstances atténuantes. Toutefois, dès lors que ce même acte agressif est répété, le recours à des excuses ou le fait de plaider des circonstances atténuantes est

lui-même inspiré des théories goffmaniennes de l'interaction, et les *face flattering acts*. Nous considérons plutôt, à l'instar de Goffman (1973 [1959], 1974 [1967]), que tout acte, qu'il soit d'apparence positif (gratifiant, valorisant) ou négatif (dépréciatif, dévalorisant), constitue une menace potentielle pour la face des locuteurs, ce dont témoigne l'exemple du remerciement qui, dans les faits, constitue plutôt un reproche.

généralement plus difficilement acceptable, le locuteur ayant montré son adhésion consciente à la forme et au contenu employés. Par ailleurs, si, dans certaines situations, l'emploi de formes offensantes n'est pas le fait d'un seul et même locuteur qui répète constamment une attaque sur une cible, mais plutôt de plusieurs locuteurs qui, dans différents discours, s'en prennent à cette même cible, l'effet sur cette dernière demeure le même : l'accumulation de discours « contre » pèse sur elle et contribue à l'accroissement de la force de l'attaque. Autrement dit, la répétition ne concerne pas uniquement la reprise d'un élément discursif donné par une même personne; elle peut tout aussi bien s'appliquer à la (re)mise en discours, par différents locuteurs et à différents moments, de propos dénigrants envers une même cible. Nous le verrons aux chapitres 4 et 5, il s'agit là d'un élément central dans la définition du *bashing*.

Enfin, la montée en tension, théorisée et modalisée par Auger *et al.* (2003), est aussi caractéristique du discours de dénigrement et constitue un indice de son caractère agressif. Elle correspond à la succession des étapes constitutives de la violence verbale⁴⁴ – de l'expression première (voire éventuelle) du désaccord à l'agression manifeste (voire à la violence physique) – et se présente, sur le plan dialogique, par la succession de répliques et de gestes dont la force s'accroît jusqu'à ce qu'un individu l'emporte sur l'autre. Sur le plan monologique, nous considérons que le discours d'un même locuteur peut lui aussi être traversé par cette montée en tension. Ce serait le cas, par exemple, d'un discours caractérisé par l'accroissement de son intensité jusqu'à ce que soit énoncée une conclusion « dévastatrice » ou « assassine » (voir notamment Vincent, Turbide et Laforest, 2008) qui vient mettre fin à toute tentative de réconciliation. Parmi ces conclusions dévastatrices, notons les condamnations sans appel et les énoncés adressés directement à un interlocuteur et qui font pression sur lui, notamment les ordres, les menaces et ce que Vincent (2013 : 43) qualifie d'appel à la malédiction, c'est-à-dire la « formulation d'un souhait que [la cible de l'attaque] soi[t] poursuivi[e] par le malheur ». Un tel appel à la vengeance constitue une forme particulièrement dévastatrice, et sa présence dans un discours est généralement un signe non équivoque du caractère agressif de ce dernier.

⁴⁴ Bien qu'initialement élaboré dans le cadre de travaux portant sur la violence verbale, le concept de montée en tension nous semble s'inscrire tout aussi adéquatement dans l'analyse de ce que nous qualifions de discours de confrontation ou de dénigrement.

Au-delà de ces différents facteurs, toutefois, il importe de tenir compte de l'effet perlocutoire d'un acte ou d'un discours jugé agressif : on ne peut parler d'insulte que s'il y a des personnes insultées. Ainsi, si nul ne se sent attaqué par des propos tenus à son égard, on peut difficilement parler de dénigrement. La prise en compte de l'effet d'un discours sur autrui est donc nécessaire pour envisager adéquatement son potentiel agressif, d'autant plus que c'est l'interprétation qui est faite de ces propos qui va orienter la suite de l'interaction et, donc, son caractère harmonieux ou non. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons ici non seulement à un discours qualifié de *Québec bashing* par plusieurs individus, mais également aux réactions que ce discours a suscité dans l'espace public. C'est d'ailleurs à partir de ces réactions que nous serons en mesure de mieux cerner ce qui est considéré comme relevant du *bashing* par certains et comme une critique légitime par d'autres.

Envisager le discours de dénigrement d'une telle façon nous semble pertinent puisque, en tenant compte de facteurs contextuels et de l'effet produit sur autrui, nous risquons moins de tomber dans le piège de l'appréhension mécanique du phénomène, qui consiste à faire équivaloir systématiquement toute forme linguistique axiologiquement négative au dénigrement, ce qui pourrait ultimement conduire à la banalisation de ce dernier. Autrement dit, nous considérons que le discours de dénigrement est constitué de formes offensantes, qui « se mesure[nt] plus sur un axe d'intentions (telles que perçues par l'allocutaire) que sur une échelle de grossièreté des mots utilisés » (Laforest et Vincent, 2004 : 62).

1.2.2.2. La disqualification d'autrui : entre capital symbolique et force persuasive⁴⁵

La qualification péjorative est fondamentalement réactive⁴⁶, c'est-à-dire qu'elle est généralement déclenchée par une attitude ou comportement, discursif ou non, à propos duquel est exprimé un désaccord. Sur le plan rhétorique, la qualification péjorative appartient à la catégorie des arguments *ad personam* (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988

⁴⁵ Cette section provient en partie d'une recherche que nous avons menée antérieurement (voir Vincent et Bernard Barbeau, 2012).

⁴⁶ Dans la majorité des cas, du moins. Nous excluons ici les comportements pathologiques qui peuvent déclencher un tel comportement discursif sans cause apparente.

[1958] : 150; Plantin, 1990 : 209), qui disqualifient l'interlocuteur selon la formule syllogistique implicite suivante :

Être/faire (x) est disqualifiable
A est/faît (x)
Donc A est [traité de] (y^{disqualification})

Une telle formule découle de la maxime argumentative de l'acte, selon laquelle « on reconnaît la qualité d'une personne à sa conduite » (Plantin, 1993 : 484). Ainsi, lorsque ce sont les agissements d'un individu qui sont condamnés, on transpose le jugement porté sur les actions de l'individu à l'individu lui-même. Cela conduit à postuler une structure argumentative sous-jacente à l'énonciation de chaque qualification péjorative, cette dernière étant la conclusion d'un raisonnement. Ce phénomène nous ramène à ce dont il a été question précédemment : condamnation de l'être et condamnation du faire se rejoignent souvent parce que si, dans certains cas, ce sont les agissements d'autrui qui sont condamnés, cela a généralement un impact sur la personne même, qui pourra être disqualifiée à son tour.

Par ailleurs, Chevalier et Constantin de Chanay (2009 : 46) affirment que l'insulte – et nous élargissons à toute forme de condamnation d'autrui – est un acte de langage complexe qui cumule l'assertif (associer à autrui des caractéristiques dévalorisantes), l'expressif (manifester à autrui une attitude hostile) et le directif (solliciter une réaction de la part d'autrui). Ainsi, en disqualifiant autrui, un individu fait non seulement état de son appréciation – ou de sa dépréciation, plutôt –, mais tente également de faire agir la personne en question. Or, si disqualifier est un acte réactif, persuader est un acte proactif, c'est-à-dire qui appelle une réaction en retour. Ceci soulève une question fondamentale d'un point de vue argumentatif : le disqualifié doit-il ou peut-il être persuadé de la validité de la disqualification et réagir en conséquence?

Il serait illusoire, et surtout insuffisant, de croire que le fait de dire à quelqu'un qu'il est idiot ou menteur a principalement pour visée de le persuader qu'il est tel. D'ailleurs, la qualification péjorative génère rarement une réaction d'accord sur le propos, et

l'énonciateur ne nourrit probablement pas d'attentes d'une réaction de type « oui, je suis menteur » ou « oui, je suis idiot ». La visée illocutoire est donc autre, par exemple, exhiber simultanément un désaccord et une émotion : la qualification péjorative serait donc une façon de s'opposer à un comportement, à une manière d'être, à une action ou à une croyance, tout en cherchant un effet d'excuse ou de modification de comportement. Ainsi, l'énonciateur utilise la disqualification pour exhiber la transgression d'une règle sociale, sa légitimité à condamner cette transgression et la force des émotions négatives dont le disqualifié est la cause, tout en visant l'effet perlocutoire de faire réagir le disqualifié ou un tiers dans un sens particulier, réactions que nous qualifions de positives. La réaction négative, peut-être plus fréquente que l'inverse, serait de contester la qualification péjorative, verbalement, paraverbalement ou physiquement.

Par ailleurs, l'énonciation d'une disqualification peut cacher autre chose. Par exemple, quand un individu dit à un autre « casse-toi, pauvre con »⁴⁷, il ne tente pas de persuader ce dernier qu'il est un pauvre con; beaucoup plus certainement tente-t-il d'accroître la force illocutoire de son acte directif « casse-toi », qui sert lui-même d'affirmation de soi à travers un rapport de force asymétrique ou de prise de pouvoir du locuteur sur son interlocuteur. La qualification péjorative a donc, dans ce contexte, une valeur d'intensification. Ajoutons que la disqualification *con* est elle-même intensifiée par le *pauvre* qui la précède.

L'individu qui énonce une qualification péjorative ou qui, plus largement, tient un discours de dénigrement peut le faire parce qu'il estime que cela peut (ou va) lui rapporter certains bénéfices. Le pouvoir des mots (Butler, 2004 [1997]; Boutet, 2010) est bien connu, et celui qui disqualifie autrui ne le fait habituellement pas de façon anodine. L'agression verbale étant généralement condamnée socialement, l'agresseur doit y trouver un certain avantage pour décider de transgresser cette norme. Par exemple, l'énonciation d'une disqualification entraîne systématiquement un rapport de force inégal entre le disqualifiant et le disqualifié, le premier se donnant un certain pouvoir sur le second. Sur le plan du statut interlocutif, le disqualifiant et le disqualifié jouent conjointement un rôle dans l'énonciation d'une

⁴⁷ Nous faisons référence à la désormais célèbre citation de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, à l'endroit d'un citoyen (voir entre autres Boutet, 2010; Rabatel, 2011).

qualification péjorative, et ces rôles ont des incidences sur l'image que chacun projette de lui-même et de l'autre. Le disqualifiant est en position haute (Kerbrat-Orecchioni, 1998) parce qu'il se présente comme étant légitimé de disqualifier son interlocuteur. Il est aussi en position haute du seul fait qu'il a saisi une faille chez l'autre. Le disqualifié, affaibli par l'attaque et placé de force dans une position basse, pourra se replier ou attaquer en retour. Ainsi, celui qui disqualifie autrui acquiert une certaine forme de capital symbolique (Bourdieu, 2001 [1982]). Toutefois, ce capital peut rapidement être perdu puisque la qualification péjorative est un acte agressif qui menace la face du récepteur, certes, mais également celle de l'émetteur : la face du récepteur parce que ce dernier n'est pas traité avec les égards qu'il attend, et la face de l'émetteur, qui pourrait à son tour être attaqué pour avoir produit cet acte. La position haute du disqualifiant est donc fragile et, la plupart du temps, de très courte durée, surtout si le disqualifié s'en prend au disqualifiant en retour.

Plus important encore, lorsqu'une qualification péjorative est émise devant public, l'effet sur le disqualifié et sur l'auditoire doit être pris en compte. En principe, l'image du disqualifié est d'autant plus atteinte que des témoins assistent à son affaiblissement (Lagorgette et Larrivée, 2004; Vincent, Laforest et Turbide, 2008), ce qui peut être encore plus accentué si la disqualification se propage dans l'espace public jusqu'à devenir naturalisée, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme définitoire du disqualifié, inhérente à sa personne même (Butler, 2004 [1997])⁴⁸. Bénéfice supplémentaire, le disqualifiant aura affiché qu'il se donne le droit de dénigrer autrui. Ainsi, dès que les deux interlocuteurs qui co-construisent la disqualification ne sont pas les seuls acteurs de la scène, la question suivante se pose : qui le locuteur cherche-t-il à persuader en disqualifiant autrui? La réponse diffère selon que le disqualifié est présent et directement interpellé, ou qu'il est absent et délocuté.

⁴⁸ À ce sujet, Butler donne l'exemple des discours racistes et homophobes qui sont sans cesse répétés et remis en circulation dans l'espace public, ce qui amène certains individus à minimiser leur portée et à les considérer naturels, voire à les établir comme norme et à les légitimer. En ce sens, Butler (2004 [1997] : 143) estime que même la condamnation juridique de tels discours peut, dans une certaine mesure, contribuer au maintien de ces derniers puisque « le discours de haine est un discours réitérable et il continuera à se répéter aussi longtemps qu'il sera haineux ». Ainsi, confier à l'État la tâche de juger du caractère haineux d'un discours revient à sanctionner le fait que ce dernier sera reproduit et rediffusé dans l'espace public. On voit donc comment la propagation d'une qualification péjorative dans l'espace public, peu importe la façon dont cette dernière se propage, contribue à l'affaiblissement du disqualifié.

En présence du disqualifié et devant témoin, la disqualification agit sur le récepteur et sur le témoin principalement de deux façons : soit le témoin formera une coalition avec l'énonciateur, soit il formera une coalition avec le récepteur. Devant témoin, la visée persuasive entreprise par l'énonciateur est doublement risquée (s'il s'aliène le récepteur et le témoin) ou rentable (s'il s'adjoint le témoin contre le récepteur). En l'absence du disqualifié, la qualification péjorative vise à créer une coalition avec le témoin contre le récepteur, sans que ce dernier vienne entraver le processus de persuasion.

Selon Goffman (1974 [1967]), le dénigrement du tiers absent est un processus puissamment cohésif. Ainsi, la motivation à persuader le témoin de la validité de disqualifier autrui est nettement transparente. Toute disqualification devant un tiers a comme visée de le persuader d'adhérer à la thèse implicite de la validité de la qualification péjorative, ce qui se manifeste, sur le plan perlocutoire, de deux manières : persuader de haïr (faire adhérer à la disqualification d'autrui) et persuader d'agir (faire poser une action conséquente avec l'adhésion à la disqualification d'autrui). Mais que le récepteur soit présent ou absent, la disqualification s'inscrit dans un trope communicationnel (Kerbrat-Orecchioni, 1986) puisqu'il y a un décalage entre le destinataire apparent de l'énoncé et le destinataire réel : on disqualifie autrui pour persuader le témoin. Autrement dit, les dyades disqualifiant/disqualifié et persuadeur/persuadé ne sont pas équivalentes.

1.2.2.3. La circulation des discours : indice de la force de frappe du dénigrement

La force de frappe d'un discours de dénigrement vient non seulement du fait que ce dernier contient des actes agressifs, mais également du fait qu'il s'agit généralement d'un discours en circulation, ce qui peut être mis en lien avec la répétition, facteur aggravant dont il a été question précédemment. Selon Rosier (2003 : 69),

la circulation des discours englobe des mécanismes d'appropriation (déclencheurs de circulation), de réalisation (c'est-à-dire de rénonciation) et de remises en relation discursives (propagateurs) relativement organisés entre des espaces discursifs (textes, genres de textes, formations discursives) par des agents de circulation.

Autrement dit, la circulation des discours réfère à toute reprise d'une parole autre, à son appropriation et à sa reproduction selon ses propres positionnements. On parle donc d'un discours en circulation pour désigner la propagation de propos sources dans l'espace (essentiellement public, dans le cas qui nous intéresse), propos qui sont repris, reformulés, transmis et qui, ensemble, forment un réseau dont il est possible de révéler l'arborescence (Turbide, Vincent et Laforest, 2010). Le concept de circulation fait donc autant appel à des facteurs sociolinguistiques (reprises, reformulations et réinterprétations de propos sources, etc.) qu'à des facteurs sociohistoriques (agents de circulation, c'est-à-dire des locuteurs qui diffusent les propos en question, contexte de reproduction, etc.) et qu'aux trajectoires qu'empruntent les propos sources dans des espaces discursifs variés.

Le fait d'envisager le discours au regard des autres discours qui le traversent n'est pas nouveau. C'est principalement à Bakhtine (1977 [1929]; 1978 [1975]) et à Pêcheux (1975) que l'on associe les premiers travaux en ce sens, notamment pour ce qui est des concepts de dialogisme, d'interdiscours, de polyphonie et de préconstruit. Malgré des différences sur les plans théorique et méthodologique – par exemple, la notion de dialogisme, qui s'inscrit dans les travaux du Cercle de Bakhtine, a d'abord été travaillée dans le cadre de l'analyse de textes littéraires, alors que celle d'interdiscours est surtout associée à l'analyse de discours à la française⁴⁹ –, ces concepts réfèrent sensiblement au même phénomène, soit « le fait que “ça parle” toujours avant, ailleurs, ou indépendamment » (Pêcheux, 1975 : 147). Ainsi, tout énoncé ou tout discours entretient une relation avec d'autres énoncés ou d'autres discours, que ceux-ci aient effectivement été produits antérieurement ou qu'ils soient présumés à venir. En d'autres mots, « le discours n'est pas seulement un espace où viendrait s'introduire de l'extérieur un discours autre, il se *constitue* à travers un débat avec l'alterité, indépendamment de toute trace visible de citation, allusion, etc. » (Maingueneau, 2002a : 293).

Dans le cas du *Québec bashing*, les propos dénigrants envers le Québec circulent dans la communauté depuis longtemps et ce sont toujours sensiblement les mêmes stéréotypes qui sont véhiculés. Or, « [f]aire circuler des propos, c'est leur donner une seconde ou une

⁴⁹ Nous y reviendrons au chapitre 2.

troisième vie; c'est leur offrir d'autres voix pour se faire entendre, c'est aussi leur donner de l'importance en leur accordant une certaine légitimité » (Vincent, Laforest et Turbide, 2007 : 197). De plus, la circulation des discours fait en sorte que, si un discours « contre » est prononcé, ce n'est pas uniquement celui-ci qui a un impact dans la société, mais également tous les autres discours de même nature que les individus ont en mémoire. On rejoint là l'idée de Foucault (1971), pour qui cette circulation des discours et des idées est à la base de la construction discursive des idéologies⁵⁰, qui participent elles-mêmes des discours, qui participent à leur tour des idéologies, etc. Ainsi, le concept de circulation s'avère opérationnel sinon pour mesurer, du moins pour observer l'influence de certains propos dans la société, voire leur transformation en discours dominants (à ce sujet, voir également ce que Sperber (1996) a théorisé sous l'appellation de *contagion des idées*). En ce qui a trait à l'affaire *Maclean's*, on peut donc supposer que ce ne sont pas seulement les accusations de corruption faites par Patriquin et Coyne et les liens entre la corruption et le nationalisme québécois qui expliquent l'ampleur de la controverse, mais bien l'accumulation de discours semblables au fil du temps.

En somme, les travaux récents sur les interactions conflictuelles ont montré l'importance d'envisager le discours de confrontation et de dénigrement sous différents angles : en tenant d'abord compte de ses composantes, certes, mais également en accordant de l'importance à son contexte de production et de réception, pour enfin rendre compte de ses répercussions dans la communauté. C'est dans cette perspective que nous envisageons l'analyse du *Québec bashing*.

Précisons en terminant que, de façon générale, tout discours « contre » suscite une réplique. Ainsi, un discours qualifié de *Québec bashing* entraîne habituellement un discours réponse,

⁵⁰ Nous empruntons à Rocher (1992 : 127) la définition suivante d'*idéologie* : « système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité ». Les idéologies constituent donc un modèle de pensée qui sert à légitimer des pratiques institutionnelles et des actions politiques, voire à exercer une forme de contrainte sur les individus (sur l'idéologie et l'État, voir les travaux fondateurs d'Althusser, 1970; sur les idéologies linguistiques, voir notamment Jaffe, 1999 et Milroy et Milroy, 1999).

ce dernier étant parfois, voire souvent, lui-même virulent. Aussi, si nous parlons d'abord et avant tout de *Québec bashing*, nous considérons néanmoins que ce dernier s'inscrit dans une dynamique de discours-réaction et que, pour comprendre l'ampleur du phénomène et pour l'envisager adéquatement, il importe de tenir compte des réactions qu'il engendre. C'est pourquoi, si l'objet premier de cette recherche est le *Québec bashing*, nous nous penchons également sur différents discours entourant l'affaire *Macleans*, que ces derniers ciblent ou non le Québec et les Québécois.

CHAPITRE 2

CADRE D'ANALYSE

Puisque le *Québec bashing* est un phénomène sociodiscursif – dire du mal de quelqu'un ou d'un groupe étant un acte de discours (ou de langage) au sens searlien (1972 [1969]) du terme –, nous estimons que l'analyse de discours constitue le domaine le plus approprié à son étude. De plus, comme les interactions entre les individus et entre les groupes sont particulièrement révélatrices du rapport (et des tensions) qui existent entre ceux-ci, nous empruntons à la sociologie interactionniste pour mieux comprendre le fonctionnement du *Québec bashing* et des réactions qu'il suscite. Enfin, puisque les discours auxquels nous nous intéressons ici sont des discours d'opinion où chaque individu tente de faire valoir son point de vue et, éventuellement, de convaincre autrui d'y adhérer, nous retenons également les théories de l'argumentation pour notre analyse. Plus précisément, le cadre d'analyse de notre étude repose sur une conception multidimensionnelle de l'analyse de discours, où cette dernière est particulièrement influencée par l'argumentation et par la sociologie interactionniste, le tout au regard de certains principes de l'approche modulaire, qui permet d'envisager le discours dans toute sa complexité et sa profondeur.

2.1. L'ANALYSE DE DISCOURS

L'analyse de discours couvre un vaste champ d'étude qui se voit attribuer des définitions différentes par les chercheurs qui s'en réclament, ce qui amène Amossy et Koren (2008 : en ligne) à affirmer que « toute étude se réclamant de l'AD [analyse de discours] se doit de

préciser, ou tout au moins de manifester clairement, ce qu'elle entend par cette désignation ».

Ayant pour objet – en partie, du moins – la relation entre un texte et son contexte ainsi que les conditions sociohistoriques dans lesquelles sont produits les discours, l'analyse de discours est ouverte à différentes disciplines, ce qui la rend propice au décloisonnement et à l'interdisciplinarité :

Les recherches sur le discours bénéficient (ou au contraire pâtissent, pour certains) d'un statut singulier qui les inscrivent [*sic*] dans les sciences du langage, tout en en faisant une zone carrefour pour l'ensemble des sciences humaines ou sociales, voire des « humanités » (Maingueneau, 2005 : 64).

Schiffrin (1994) affirme qu'il s'agit d'une des zones les moins bien définies et les plus étendues de la linguistique. Pour certains auteurs, d'ailleurs, l'analyse de discours n'est pas considérée comme une branche de la linguistique, ce à quoi font allusion Courtine et Marandin (1981 : 21) :

l'AD [...] passe parfois pour une discipline hybride, bancale, faite bien souvent de compromis incertains; promesse peut-être d'une articulation manquée, compromettante pour le « pur linguiste », personnage dont le rapport au discours se règle du côté de la phobie, décevante pour l'historien, las d'attendre et de ne rien y voir venir. Une discipline [...] que nous savons, pour la pratiquer, inquiète de son objet.

Angenot (1989 : 7) est l'un des auteurs pour qui l'analyse de discours ne relève pas de la linguistique :

Que ces « règles » [régissant l'analyse de discours] cependant ne sont aucunement d'ordre linguistique ni dérivées du fait linguistique. [...] Affirmer que l'analyse de discours n'est pas un secteur de la linguistique, ni une excroissance ou une dérivation des études linguistiques ne revient pas à nier l'importance de la linguistique – notamment de la lexicologie historique, de la sociolinguistique, de la pragmatique, de l'analyse de la présupposition – pour les études discursives.

Contrairement à cet auteur, toutefois, nous estimons qu'il y a des avantages certains à inclure l'analyse de discours dans la linguistique. Soulignons entre autres les outils d'analyse et l'appareillage conceptuel qu'offre cette dernière et qui sont primordiaux afin que la part langagière du discours ne soit pas négligée par les analystes.

L'analyse de discours a emprunté à diverses approches et disciplines⁵¹ avant de constituer le champ que nous connaissons actuellement⁵². L'histoire de l'analyse de discours a principalement été modelée par deux courants, l'analyse de discours à la française et l'analyse de discours d'inspiration anglo-saxonne, qui ont à leur tour été influencés par différentes disciplines et approches, certaines relevant des sciences humaines et sociales et d'autres, de courants plus linguistiques.

L'analyse de discours à la française s'est articulée autour de l'étude des discours politiques – la plupart d'inspiration marxiste – dans une perspective linguistique structurale. Les principales approches qui la caractérisent sont l'analyse automatique de discours (Pêcheux, 1969), les théories de l'énonciation (Benveniste, 1974; Culioli, 1990; Kerbrat-Orecchioni, 1999 [1980]) et la linguistique textuelle (Combettes, 1983; Adam, 1999, 2005). L'analyse automatique de discours constitue en quelque sorte le fondement de l'école française d'analyse de discours. L'objectif de Pêcheux était d'« établir une théorie scientifique du “discours” [en] insistant sur la nécessité de développer un instrument pour créer des résultats expérimentaux » (Helsloot et Hak, 2000 : 14). C'est ainsi qu'il a proposé une approche des discours idéologiques qui se voulait objective, c'est-à-dire exempte des idées préconçues de l'analyste. Les théories de l'énonciation servent quant à elles à étudier les procédés par lesquels le locuteur s'inscrit dans le message qu'il livre dans le but de « décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du

⁵¹ Nous n'avons pas la prétention de présenter de façon exhaustive les différents courants de l'analyse de discours ou encore les diverses influences que cette dernière a subies au fil du temps. Il s'agit ici d'une présentation générale qui a pour objectif de situer globalement en quoi consiste ce champ d'étude.

⁵² Une nuance s'impose toutefois : bien qu'étant davantage fixée aujourd'hui, l'analyse de discours n'en demeure pas moins mouvante. Par exemple, selon Maingueneau (2002b : 43), « il existe des analystes de discours plutôt sociologues, d'autres plutôt linguistes, d'autres plutôt psychologues ».

cadre énonciatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 [1980] : 34). Enfin, la linguistique textuelle a pour objectif de « théoriser et de décrire les agencements d'énoncés élémentaires au sein de l'unité de haute complexité que constitue un texte » (Adam, 2005 : 33). On constate donc que l'ancrage de l'analyse de discours à la française est d'abord et avant tout linguistique, ce qui a inévitablement eu un impact sur les méthodes d'analyse.

Aujourd'hui, l'analyse de discours pratiquée en France n'est plus centrée uniquement sur la dimension idéologique des discours. C'est plutôt une approche plus récente, la *Critical Discourse Analysis* (CDA), d'ailleurs constituée à l'extérieur de l'hexagone et fondée sur les travaux de Fairclough (1989), qui se développe autour de cette dimension. La CDA, qui aborde le discours comme une forme de pratique sociale (Fairclough et Wodak, 1997 : 258), se veut engagée et militante, et les chercheurs qui s'en réclament s'intéressent particulièrement aux rapports de force entre les groupes (Wodak, 1989; Van Dijk, 1997; Reisigl et Wodak, 2001; Wodak *et al.*, 2009). Plus précisément, cette approche cherche à déconstruire les rapports de pouvoir, d'inégalité et de domination entre les groupes. Néanmoins, bien que la CDA théorise de façon intéressante le lien entre le discours, l'identité et les rapports conflictuels entre les groupes, nous n'empruntons pas à cette approche puisque sa méthode d'analyse ne relève pas directement de l'analyse linguistique de discours, ce qui constitue le cœur de notre approche. Par ailleurs, la recherche que nous menons ici ne vise aucune prise de position (politique, idéologique, citoyenne) de notre part.

Parallèlement à l'analyse de discours à la française, l'éclosion de différents courants, issus principalement de la sociologie, de l'anthropologie et de l'ethnologie, a contribué à façonner l'analyse de discours d'inspiration anglo-saxonne. C'est notamment le cas de la sociologie interactionniste⁵³ (Goffman, 1973 [1959], 1974 [1967], 1987 [1981]; Gumperz, 1989 [1982]), de l'ethnographie de la communication (Gumperz et Hymes, 1964, 1972) et de l'ethnométhodologie (Garfinkel, 1967). L'ethnographie de la communication a pour objectif d'étudier la communication en tant que système culturel régi par des normes implicites qui lui sont propres. De l'ethnographie de la communication, l'analyse de

⁵³ Nous reviendrons sur les fondements de cette approche à la section 2.2.

discours retient entre autres qu'« il est impossible pour l'analyste de dissocier le langage de son *mode d'utilisation* en situation » (Bruxelles, 2002 : 234). Ainsi, l'analyse de discours accorde une grande importance à la relation entre texte et contexte, ce qui la distingue des disciplines s'intéressant aux énoncés décontextualisés. L'ethnométhodologie, qui « est la recherche empirique des méthodes que les individus utilisent pour donner sens et en même temps accomplir leurs actions de tous les jours : communiquer, prendre des décisions, raisonner » (Coulon, 1987 : 26), a rapidement privilégié la conversation comme objet d'analyse. En étudiant les échanges de paroles quotidiens entre les individus, les analystes de la conversation ont contribué à doter l'analyse de discours d'une perspective interactionnelle particulière, où la régulation des échanges est révélatrice des rôles de chacun. Les travaux des ethnométhodologues ont également permis de mettre de l'avant les concepts d'indexicalité, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les mots ne prennent réellement leur sens que lorsqu'ils sont inscrits dans une situation d'échange linguistique (Garfinkel, 1967), et d'atomisation, c'est-à-dire la décomposition des échanges en plus petites unités, puis leur recombinaison, afin d'en comprendre le fonctionnement (Sacks, 1992 [1965]).

L'analyse de discours a également été influencée par la pragmatique, dont les bases reposent sur la théorie des actes de langage (Austin, 1970 [1962]; Searle, 1972 [1969]) et sur la théorie gricéenne de la coopération (Grice, 1975). La pragmatique s'intéresse aux processus interprétatifs par lesquels les individus en viennent à comprendre les énoncés produits en contexte par un locuteur. Plus précisément, elle s'attache à décrire et à analyser les actions produites par la parole et à étudier l'implicite et le non-dit dans le langage, partant de la prémisses que ce qui n'est pas dit ou ce qui est présenté de façon indirecte est aussi constitutif du message véhiculé par le locuteur.

Enfin, bien que s'en distinguant sur les plans théorique et méthodologique, l'analyse de discours est souvent influencée, du moins dans une certaine mesure, par l'analyse de contenu, qui est une « technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication » (Bardin, 1993 [1977] : 21). Toutefois, plusieurs analystes de discours reprochent à cette discipline de faire abstraction de la structure du discours, de la hiérarchisation de ses constituants et du contexte même de

l'énonciation, donnant ainsi une vision impressionniste des discours analysés (Bonnafeux, 2002).

Aujourd'hui, les frontières entre l'analyse de discours à la française et celle d'inspiration anglo-saxonne sont généralement moins étanches. Les perspectives actuelles d'analyse de discours tendent à emprunter aux différentes influences, sans égard à leurs origines. En somme,

l'intérêt qui gouverne l'analyse de discours, ce serait d'appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social, c'est-à-dire que son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique. Ce dispositif relève à la fois du verbal et de l'institutionnel : penser les lieux indépendamment des paroles qu'ils autorisent, ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante, ce serait rester en deçà des exigences qui fondent l'analyse de discours (Maingueneau, 2005 : 66).

2.2. LA SOCIOLOGIE INTERACTIONNISTE

Puisque le discours est le lieu privilégié de la transmission des représentations qui alimentent le *Québec bashing* et que ces dernières proviennent de stéréotypes qui circulent dans la communauté, il nous apparaît cohérent d'envisager que ce dernier phénomène se construit en interaction. Les théories interactionnistes sont donc tout indiquées pour fonder notre analyse.

Goffman est le précurseur de la sociologie interactionniste. La définition qu'il donne d'*interaction* (voir section 1.2.1.4) est encore aujourd'hui considérée comme centrale dans les travaux qui portent sur les échanges entre les locuteurs. L'importance que Goffman accorde à la dimension verbale de l'interaction a laissé sa marque en analyse de discours, notamment chez les analystes de la conversation. Toutefois, bien que Goffman associe l'interaction aux échanges verbaux en face à face, l'analyse de discours ne porte pas exclusivement sur des corpus oraux, et il est possible de parler d'approche interactionniste même si l'échange entre les participants se fait par écrit. Maingueneau (1996 : 49) souligne

à ce propos que « même si l'on réserve la notion d'*interaction* aux véritables échanges entre interlocuteurs, on parle de la dimension *interactionnelle* de toute énonciation, fût-elle écrite ». Ajoutons qu'un discours en apparence monologique possède lui aussi une dimension interactionnelle : lorsqu'un individu prend la parole – à l'oral ou à l'écrit –, son discours est non seulement traversé par des discours antérieurs qu'il a intériorisés et qu'il remet en circulation, mais il s'adresse également à un ou plusieurs interlocuteurs réels ou potentiels. Le dialogisme et l'interdiscours, qui caractérisent toute production discursive, expliquent pourquoi nous ne qualifions pas d'interactionnels les échanges en face à face seulement⁵⁴.

En outre, Goffman a développé différents concepts dont l'apport à l'analyse de discours est indéniable. Soulignons notamment les notions de politesse, de face et de territoire, dont il a été question précédemment, qui reposent sur les principes de coopération et de négociation régissant toute situation de communication et qui sollicitent des procédés permettant de préserver le caractère harmonieux de l'interaction.

Goffman, nous le soulignons précédemment, a recours à la métaphore de la guerre froide pour envisager l'interaction. Selon lui, toute interaction est risquée puisque, en entrant en contact avec autrui, un individu commet inévitablement une offense territoriale et court le risque de mettre sa face ou celle de l'autre en péril. Dans les discours de dénigrement, comme c'est le cas du *Québec bashing*, ces risques sont exacerbés : non seulement, en échangeant, les individus entrent-ils dans le territoire d'autrui, mais, de surcroît, les actes agressifs produits par les locuteurs – les condamnations de l'être et du faire (Laforest et Moïse, 2013) – contreviennent directement au principe de politesse et de protection des faces en raison de leur contenu et de leur visée.

⁵⁴ Dans la foulée de la nouvelle rhétorique (voir section 2.3.) et des courants inspirés de Bakhtine, nous soutenons que tout discours, fût-il écrit ou oral, dialogique ou monologique, témoigne d'une forme d'interaction, et que le dialogisme et l'interdiscours traversent toute production discursive. Que des pronoms, singuliers ou pluriels, soient ou non mentionnés et que les interlocuteurs soient réels ou virtuels n'altèrent en rien le fait que tout discours convoque un destinataire : même un discours qui n'attend aucune réponse est dirigé vers autrui. « Le discours produit un espace intersubjectif : le je implique un tu, même lorsqu'il n'y a pas d'adresse au sens littéral. Dans la perspective rhétorique, tout énoncé est nécessairement orienté vers un destinataire dont il contribue à orienter les façons de voir et de penser. Le sujet parlant s'approprie le langage non pas simplement pour dire le monde ou pour se dire, mais aussi pour agir sur celui ou ceux à qui il s'adresse » (Amossy, 2002b : 156).

2.3. DE LA RHÉTORIQUE À UNE ANALYSE ARGUMENTATIVE DE DISCOURS

L'analyse de discours « résulte à la fois de la *convergence* de courants récents et du *renouvellement* de pratiques d'études des textes très anciennes (rhétoriques, philologiques ou herméneutiques) » (Maingueneau, 2002b : 41). Si certains voient en l'analyse de discours un prolongement direct de la rhétorique classique (voir entre autres Van Dijk, 1985), d'autres estiment plutôt qu'elle reprend certaines problématiques provenant de la rhétorique, certes, mais qu'elle ne s'inscrit pas pour autant dans sa continuité (voir notamment Maingueneau, 2005). Néanmoins, quelle que soit la filiation entre l'analyse de discours et la rhétorique, cette dernière a joué un rôle indéniable, principalement dans l'analyse du discours argumentatif.

2.3.1. La rhétorique aristotélicienne

C'est au cours de l'Antiquité, principalement à la suite d'Aristote, que l'intérêt pour l'étude du discours et, plus particulièrement, pour sa dimension persuasive s'est manifesté : « [d]ans la conception issue d'Aristote, la rhétorique apparaît comme une parole destinée à un auditoire qu'elle tente d'influencer en lui soumettant des positions susceptibles de lui paraître raisonnables » (Amossy, 2006 [2000] : 9).

Dans la conception aristotélicienne, le discours de persuasion fait appel à la fois au logos, à l'ethos et au pathos. Le logos est défini comme étant, pour l'orateur, « la logique de son récit et de son argumentation » (Plantin, 2002 : 506). L'ethos, quant à lui, est « l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours » (Amossy, 2006 [2000] : 10). Enfin, le pathos est défini comme l'émotion suscitée par l'orateur chez son auditoire. Trois types d'effets sont ainsi recherchés par l'orateur, effets liés à l'ethos, au pathos et au logos : l'orateur cherche à plaire et à assurer sa crédibilité et son autorité (ethos), à émouvoir (pathos), à informer et à convaincre de manière logique (logos). Alors que certaines théories de l'argumentation se fondent uniquement sur le raisonnement – le logos –, la rhétorique aristotélicienne accorde une grande importance aux deux autres dimensions.

Ainsi, il est juste d'affirmer, à l'instar d'Adam (2002), que l'étude de l'interaction entre l'orateur et son auditoire remonte à la rhétorique classique.

2.3.2. La nouvelle rhétorique

Après plusieurs siècles au cours desquels la rhétorique a été réduite à l'art de bien s'exprimer et à l'étude des figures de style⁵⁵ (Bonhomme, 2009), ce n'est que dans les années 1950, avec la parution des ouvrages de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988 [1958]) et de Toulmin (1993 [1958]), que l'on assiste à un retour de la rhétorique comme étude des procédés argumentatifs. Selon Plantin (1990 : 11), les ouvrages de ces auteurs « incarnent ce qui nous apparaît maintenant comme la relance des études sur l'argumentation dans la période de l'après guerre ».

Plus encore qu'à Toulmin, qui s'intéresse principalement à la logique argumentative, c'est à Perelman et Olbrechts-Tyteca que l'on doit un retour à la rhétorique comme étude de l'échange entre un locuteur et son auditoire. En publiant le *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, ces auteurs ont voulu rapprocher les théories de l'argumentation de la rhétorique aristotélicienne, et ce, en ne traitant que des « *moyens discursifs* d'obtenir l'adhésion des esprits, [c'est-à-dire que] seule la technique utilisant le langage pour persuader et pour convaincre [est] examinée » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 10). L'objectif des auteurs était de « caractériser les diverses structures argumentatives, dont l'analyse doit précéder toute épreuve expérimentale à laquelle on voudrait soumettre leur efficacité » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 12).

En reprenant les concepts d'orateur et d'auditoire propres à la rhétorique aristotélicienne, Perelman et Olbrechts-Tyteca s'inscrivent dans une approche sociale, communicationnelle et co-constructiviste de l'argumentation. Ils affirment en effet que l'adaptation du locuteur à ses interlocuteurs est une condition nécessaire pour que ces derniers adhèrent à sa thèse. Comme l'indique Amossy (2006 [2000] : 14),

⁵⁵ Soulignons entre autres les ouvrages de Fouquelin (1557), de Lamy (1675) et de Fontanier (1821, 1827).

l'argumentation n'est pas un raisonnement déductif qui se déroule dans le champ du pur raisonnement logique, en dehors de toute interférence du sujet. Elle nécessite tout au contraire une interrelation du locuteur et de l'allocutaire. L'influence réciproque qu'exercent l'un sur l'autre l'orateur et son auditoire dans la dynamique du discours constitue ainsi l'une des clés de voûte de la « nouvelle rhétorique ».

Par ailleurs, avec la nouvelle rhétorique émerge pour la première fois l'idée que l'argumentation n'est pas uniquement une joute oratoire à laquelle participent les « orateurs qualifiés » (professionnels de la communication, politiciens, intellectuels, etc.). Au contraire, Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988 [1958] : 51) estiment que « [c]'est au cours des entretiens quotidiens que l'argumentation a le plus d'occasions de s'exercer ». Si l'argumentation est surtout présente dans de tels échanges, nous pouvons supposer que c'est dans ce même type d'échanges que se trouvent le plus grand nombre d'indices permettant de comprendre comment se construit le rapport entre les individus. C'est du moins l'idée que soutiennent Shotter (1993) et Martel (2000a) lorsqu'ils expliquent que les interactions quotidiennes sont le principal lieu où les locuteurs présentent leur vision du monde et essaient de la rendre cohérente aux yeux de leurs interlocuteurs.

Bien que le *Traité de l'argumentation* soit, selon Plantin (2005), plus philosophique que linguistique et qu'il porte plutôt sur les schèmes de pensée qui régissent l'argumentation et sur les types de liaisons susceptibles de s'y retrouver que sur les aspects langagiers du discours, son apport à l'analyse linguistique du discours argumentatif est indéniable :

[La nouvelle rhétorique] offre [...] à l'analyse du discours un cadre essentiel dans la mesure où elle insiste sur quelques constituants majeurs : l'importance de l'auditoire, le caractère fondateur des prémisses et des points d'accord dans l'interaction argumentative, et les lieux communs qui balisent l'argumentation (Amossy, 2006 [2000] : 16).

2.3.3. Vers une analyse argumentative de discours

À la suite de la nouvelle rhétorique, les travaux sur l'argumentation connaissent un important essor et, cette fois, sont davantage ancrés dans la linguistique. Outre Anscombe

et Ducrot (1983), qui, en se dissociant de la rhétorique aristotélicienne, s'intéressent particulièrement à la dimension sémantico-pragmatique des énoncés argumentatifs et proposent un modèle de l'argumentation comme fait de langue, et non de discours, la plupart des approches s'inscrivent dans une perspective discursive et interactionniste. Soulignons l'apport de Moeschler (1985), qui s'intéresse au rapport entre les faits argumentatifs et les faits conversationnels, de Kerbrat-Orecchioni (1998), qui, en empruntant à Sacks (1992 [1965]), à Goffman (1973 [1959], 1974 [1967], 1987 [1981]), à Brown et Levinson (1978, 1987) et à Gumperz (1989 [1982]), se penche sur les tours de paroles et sur les rituels d'interaction de même que sur les concepts de politesse et de face qui en découlent, de Plantin (1990, 2005), qui étudie les interactions argumentatives qui, selon lui, ont pour point de départ une situation de confrontation qui se manifeste en une opposition de discours, et de Martel (1996, 1998, 2000b), qui s'intéresse à la rhétorique du quotidien, c'est-à-dire à l'argumentation dans les discours oraux informels et spontanés. Ces auteurs ont en commun le fait de « situer l'argumentation dans un cadre dialogique qui les situe dans la perspective rhétorique issue d'Aristote » (Amossy, 2006 [2000] : 28). L'argumentation est alors considérée comme une construction, comme une négociation entre les interlocuteurs.

C'est également dans cette perspective que s'inscrit l'approche d'Amossy, l'argumentation dans le discours, qui est présentée comme « une branche de l'analyse du discours dans la mesure où elle entend éclaircir des fonctionnements discursifs en explorant une parole située et au moins partiellement contrainte » (Amossy, 2006 [2000] : 3). Contrairement à Plantin, Amossy ne limite pas l'argumentation aux échanges conflictuels, jugeant plutôt qu'elle peut être présente dans tous les discours et que le débat peut être tacite. Elle distingue d'ailleurs deux discours de type argumentatif : ceux à visée argumentative, qui ont réellement pour objectif de modifier les opinions de l'auditoire, et ceux à dimension argumentative, qui constituent plutôt

une simple tentative de donner à voir un pan de réel; [ils] ne désire[nt] pas prouver, et parfois même s'en défend[ent]. [Ils] ne peu[vent] manquer, cependant, d'orienter le regard et de conférer au paysage qu'[ils] pren[nent] comme thème une coloration ou un sens particuliers (Amossy, 2006 [2000] : 34).

Ainsi, selon cette approche, tous les discours ou presque ont une portée argumentative dans la mesure où ils influencent autrui, même s'ils ne visent pas nécessairement à le convaincre d'adhérer à un point de vue donné.

Empruntant à la nouvelle rhétorique et à la sociologie interactionniste, l'argumentation dans le discours se veut une approche multidimensionnelle : axée sur le langage, et non sur la philosophie ou sur la pensée logique, elle tient compte de la situation de communication dans laquelle prend place le discours argumentatif; puisqu'il s'agit d'une approche dialogique et interactionniste, l'échange entre les participants y est considéré comme central; en accordant de l'importance aux genres de discours, elle tient compte des contraintes qui sont associées à ces derniers (buts, cadres d'énonciation, etc.) et qui peuvent influencer le déroulement de l'échange; en tant qu'approche stylistique, elle considère que les figures et les effets de style employés par le locuteur peuvent avoir un impact sur l'interlocuteur, mettant ainsi l'accent sur le rôle du pathos dans l'argumentation; enfin, il s'agit d'une approche textuelle, c'est-à-dire que « le discours argumentatif doit être étudié au niveau de sa construction textuelle à partir des procédures de liaison qui commandent son développement » (Amossy, 2006 [2000] : 32).

Analyser l'argumentation dans le discours revient donc à étudier « l'efficacité de la parole dans ses composantes sociales » (Amossy, 2005 : 59) puisque

les fonctionnements discursifs sont indissociables de leurs déterminations socio-institutionnelles; aussi l'analyse de ces fonctionnements met-elle nécessairement à nu la dimension sociale inhérente à toute parole. Ainsi tombe la barrière qui séparait la rhétorique traditionnelle de l'analyse du discours (Amossy, 2005 : 59).

Tout discours s'inscrit dans une interaction verbale dans laquelle l'ensemble des participants, de même que leur environnement social, ont une influence sur la production discursive. L'argumentation est alors décrite dans un contexte communicationnel fondé sur les fonctionnements discursifs et alliant texte et contexte.

2.4. L'APPROCHE MODULAIRE : MÉTHODE MULTIDIMENSIONNELLE D'ANALYSE DE DISCOURS

Chaque courant d'analyse de discours possède une approche qui lui est propre, et plusieurs chercheurs développent des méthodes d'analyse différentes qui prennent généralement en compte certaines dimensions bien précises du discours. Cette multiplicité des courants et des approches fait en sorte qu'il est difficile de trouver une méthode d'analyse unique et satisfaisante qui conviendrait à l'ensemble des analystes du discours. C'est dans cette optique qu'une approche analytique multidimensionnelle a été envisagée par certains chercheurs, qui ont voulu fusionner diverses tendances en analyse de discours.

Si certains analystes en arrivent aujourd'hui à une posture de recherche commune, c'est en partie grâce aux travaux de Roulet et de ses collaborateurs de l'École de Genève. Reprochant aux recherches sur le discours d'en donner une représentation éclatée et cloisonnée, Roulet propose un modèle qui permet de rendre compte de la complexité et de l'hétérogénéité de cet objet d'étude (Roulet *et al.*, 1985; Roulet, 1991, 1999; Roulet, Filliettaz et Grobet, 2001). Il souhaite ainsi doter l'analyse de discours d'un

cadre de référence qui soit assez global pour saisir les principales dimensions, linguistiques, textuelles et situationnelles, de l'organisation du discours, ainsi que les interactions entre celles-ci, et assez spécifique pour permettre un traitement dissocié et approfondi de chacune de ces dimensions (Roulet, 1999 : 28).

L'approche modulaire est, selon Roulet, la plus propice à fournir un tel cadre de référence. Cette approche est directement influencée par le principe d'atomisation proposé par Sacks (1992 [1965] : 159; traduction de Vincent, 2005 : 165) :

Ce que je vais faire maintenant, c'est prendre des petits morceaux d'une chose et les isoler parce que les petits morceaux peuvent être identifiés et fonctionner indépendamment du plus grand morceau dont ils font partie. Et ils peuvent fonctionner dans une variété de grands morceaux, et non seulement dans celui dans lequel on les a observés. Je ne fais pas cela uniquement pour simplifier. [...] L'image que j'ai est une machinerie dans laquelle on aurait quelques gadgets de base que l'on pourrait placer ici et là dans différentes machines. [...]

Alors, ces plus petits composants doivent être identifiés en premier parce qu'ils sont peut-être des composants de plusieurs autres tâches que celles où on les retrouve.

L'approche modulaire permet, dans un premier temps, de décomposer le discours en un certain nombre de systèmes, les modules⁵⁶, qui peuvent être décrits et analysés en eux-mêmes de façon autonome, puis, dans un second temps, d'étudier la façon dont ces modules peuvent être combinés afin d'en arriver à une analyse globale du discours. Autrement dit, il s'agit de considérer, lors de leur analyse, les composantes discursives comme étant autonomes et de les relier à d'autres composantes également autonomes afin de dégager une image plus englobante du fonctionnement des discours. L'adoption d'une telle approche permet « d'éviter les confusions entre les différentes dimensions de l'organisation de l'interaction verbale, d'affiner la description, en évitant de réduire une forme ou une structure à une des dimensions qu'elle manifeste » (Roulet, 1995 : 113). Il est alors possible d'envisager le discours comme un tout cohérent et organisé, ce qui donne « une image d'ensemble des discours nettement plus précise que ne le ferait une description unidimensionnelle » (Turbide, Vincent et Laforest, 2008 : 94).

L'objectif étant de comprendre et de décrire les multiples formes et structures composant le discours, l'approche modulaire intègre plusieurs niveaux d'analyse, dont la plupart s'appuient sur la relation interactionnelle entre participants, c'est-à-dire sur la relation que les interactants construisent au cours de leur échange. Dans cette perspective, les chercheurs prônent une conception du discours comme négociation entre les participants, se fondant sur l'hypothèse de Bakhtine selon laquelle « la structure du discours est largement déterminée par les contraintes de l'interaction verbale » (Roulet *et al.*, 1985 : 10). Ainsi, selon Amossy et Koren (2008 : en ligne), l'approche modulaire « permet de concevoir la parole, envisagée comme action et interaction dans son rapport constitutif à l'interdiscours, et de conférer une place centrale aux genres qui modèlent les pratiques discursives ».

⁵⁶ Les modules, au nombre de cinq, relèvent de trois composantes principales du discours : la composante linguistique (modules syntaxique et lexical), la composante textuelle (module hiérarchique) et la composante situationnelle (modules interactionnel et référentiel).

Pour notre part, précisons que nous nous intéressons surtout aux principes généraux de l'approche modulaire, et non à sa conceptualisation théorique proprement dite. Ainsi, nous ne nous attacherons pas, dans notre analyse, à distinguer les différents modules identifiés par Roulet et ses collaborateurs ou encore à théoriser un module en particulier. Nous retenons toutefois l'idée de déconstruction du discours en différents niveaux d'interprétation, ce qui, nous le croyons, permet d'envisager les discours analysés de façon plus juste et plus détaillée.

2.5. QUEL TYPE D'ANALYSE POUR LES DISCOURS « CONTRE »?

Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons nous doter d'un modèle d'analyse sociolinguistique des discours « contre » et c'est pourquoi, en accord avec les fondements de l'approche modulaire de Roulet, nous privilégions une approche multidimensionnelle de l'analyse de discours qui met l'accent sur l'interaction sociale et sur l'argumentation comme lieux témoins des tensions et de l'opposition entre les individus et entre les groupes. En convoquant différents outils d'analyse propres à diverses disciplines, une telle approche permet de déconstruire les discours analysés et, ainsi, de mettre au jour les structures et les procédés discursifs auxquels ont recours les individus lorsqu'ils débattent de sujets sensibles sur le plan identitaire, ce qui fait état de leurs représentations, de leurs valeurs et, conséquemment, de leurs positionnements idéologiques, puis de reconstituer ces mêmes discours, une fois les structures et procédés analysés, afin d'en obtenir une image globale et globalisante. Nous considérons, à l'instar de Vincent (2005 : 165), que

la superposition des analyses textuelles, rhétoriques⁵⁷, interactionnelles, sociolinguistiques... donne un accès privilégié à la cohérence (à l'essence) du message [et que] tout discours puise à un même bassin de composantes langagières.

Selon Turbide (2009a : 77-78), une telle approche multidimensionnelle est rentable pour l'analyse de discours :

⁵⁷ Ajoutons « argumentatives ».

[M]ême si les différentes composantes du discours sont interdépendantes – un type d’informations intervenant, complétant et nuanciant un autre type d’information – chaque composante, chaque détail⁵⁸ discursif, en tant qu’objet autonome et autosuffisant, peut être analysé indépendamment des autres.

Parce que l’analyse de ces détails discursifs informe la mécanique d’ensemble du discours, l’addition de ces analyses fines et leur mise en relation permet d’obtenir une description plus complète, une compréhension plus globale des dynamiques qui façonnent les échanges entre les acteurs que le ferait une analyse *ad hoc* centrée sur un aspect particulier du discours ou une analyse impressionniste de l’ensemble des manifestations d’un texte.

Suivant ce principe, les postulats qui guident notre analyse du *Québec bashing* sont les suivants (voir également Bernard Barbeau et Vincent, 2009; adapté de Vincent, 2005, 2008) :

- Les connaissances acquises en analyse des interactions contribuent à l’interprétation des discours sociaux;
- l’analyse de la mécanique interactionnelle gagne en pertinence si nous tenons compte du rapport entre le rôle et la place des participants, de même qu’entre l’image de soi et celle d’autrui qui transparait du discours;
- la prise en compte de la situation, encadrée par l’ethnographie de la communication, l’ethnométhodologie et la sociologie interactionniste, augmente en pertinence si nous y intégrons des niveaux d’analyse qui relèvent des sciences humaines et sociales;
- l’analyse de contenu acquiert une plus grande pertinence si nous convoquons les relations argumentatives entre les constituants, la rhétorique et l’énonciation;
- l’analyse des genres de discours est indissociable des conditions sociohistoriques de leur production.

⁵⁸ Depuis les travaux fondateurs des premiers ethnométhodologues, les analystes se consacrent à tout ce qui façonne la conversation – et nous élargissons ici à l’interaction –, reposant sans cesse cette question formulée par Sacks (1992 [1965] : xviii) : « Se pourrait-il que la parole soit organisée à un tel niveau de détail? ».

C'est en tenant compte de ces observations et en superposant ces niveaux d'interprétation, ce qui se fait par la conciliation de différents modèles d'analyse qui seront présentés et détaillés dans les chapitres subséquents, que nous pouvons en arriver à une compréhension globale et approfondie des discours de confrontation et de dénigrement. Le *Québec bashing* étant un phénomène indiscutablement social, nous croyons qu'analyser la façon dont il se construit à partir de tels postulats est pertinent puisque, comme l'indique Vincent (2005 : 166), « bien que les objets décrits soient de nature langagière, l'objectif est plus social que linguistique, l'analyse devenant un outil de (dé)construction d'un discours social ».

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Les discours médiatiques entourant les événements controversés constituent un matériel riche pour les analystes puisqu'ils donnent accès à un éventail de réactions qui sont généralement assez représentatives de l'opinion publique. Or, en raison du nombre de réactions que ces discours entraînent habituellement et de la diversité des prises de position qui en découle, l'analyste est confronté à un problème de taille : comment rendre compte de cette ampleur? Puisqu'il est impossible de prétendre à l'exhaustivité compte tenu de la multiplication des sources de diffusion, comment constituer un corpus qui soit à la fois représentatif du débat social et qui respecte les limites de l'analyste? Comme le souligne Moirand (2007a : 1),

[1]e recueil des données constitue l'une des premières difficultés de l'analyse du discours et, par la suite, de l'analyse des médias. Non pas que les données soient ici difficiles à trouver. Mais parce qu'on peut facilement « se noyer » dans la profusion, la diversité, l'éclectisme des productions discursives médiatiques.

Ce chapitre méthodologique se divise en deux parties. Dans un premier temps, nous ferons état des choix qui sous-tendent la constitution de notre corpus, de même que des limites et des contraintes qui en résultent. Dans un second temps, nous reviendrons sur les principes généraux qui guident notre analyse, qui se veut multidimensionnelle : en quoi la superposition de différents niveaux d'interprétation permet-elle une analyse plus fine des discours considérés? Comment concilier des approches d'analyse différentes? Ce faisant, nous souhaitons montrer que la complémentarité, tant des données que des méthodes, est pertinente à l'analyse des discours sociaux.

3.1. AFFAIRE MÉDIATIQUE ET CONSTITUTION D'UN CORPUS D'ANALYSE

L'espace public, notamment depuis l'arrivée d'Internet, est quasi illimité et sans frontières (voir notamment Castells, 2001). Les discours se propagent à une vitesse fulgurante et sont repris par une multitude d'acteurs – professionnels de la communication, certes, mais également citoyens « ordinaires » –, entre autres par le moyen de forums de discussion, de blogues et d'autres médias sociaux. Ainsi,

devenant des relais de l'information, tous les usagers sont incités à diffuser et à commenter l'information, donc à se commettre, à se compromettre, voire à compromettre des tiers. Les différentes plateformes sont conçues pour que chaque récepteur soit répertorié parmi ceux qui ont vu, qui ont aimé, qui ont commenté, preuve de l'importance du nombre dans la « logique » de la communauté du web, une communauté virtuelle qui se matérialise dans le décompte des participants et dans leur degré de participation (Vincent, Bernard Barbeau et Lambert, 2012 : ms).

Par ailleurs, nous l'avons évoqué au chapitre 1, tout discours se nourrit de discours antérieurs que les individus ont en mémoire et qu'ils (re)mettent en circulation. Ainsi,

[s]i l'analyse de discours est un objet complexe en soi, plusieurs études (notamment Moirand, 2007[a]; Vincent, Turbide et Laforest, 2008) témoignent aussi du fait qu'il n'est plus possible d'analyser les discours publics comme un objet autonome, indépendant et isolé, en faisant abstraction des autres discours qui circulent dans la société et qui les influencent (Turbide, 2009a : 83).

Il importe alors de trouver une façon de constituer un corpus qui soit à la fois représentatif de l'affaire médiatique à laquelle on s'intéresse et effectivement analysable.

Analyser une affaire médiatique suppose généralement que l'on porte attention autant à l'élément déclencheur lui-même qu'aux réactions qu'il provoque. Si identifier le discours source est généralement chose aisée, bien que ce ne soit pas toujours le cas, savoir où – et comment – chercher les réactions qu'il suscite peut s'avérer plus complexe. À l'instar de Turbide, Vincent et Kavanagh (2013), nous identifions quatre types de documents qui participent à la création de l'affaire médiatique :

- 1) Les documents journalistiques : presse écrite ou électronique produite par des professionnels de l'information (journalistes, chroniqueurs, éditorialistes, etc.);
- 2) les documents para-journalistiques : documents produits par des professionnels de l'information en dehors de leur créneau traditionnel (blogues, carnets, *Twitter*, *Facebook*, etc.);
- 3) les documents citoyens médiatiques : parole citoyenne médiatisée, que ce soit dans les médias traditionnels (courrier des lecteurs, tribunes téléphoniques, etc.) ou sur des blogues et des forums de discussion;
- 4) les documents citoyens privés/publics : parole citoyenne diffusée sur les réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter*, *YouTube*, etc.).

Chacun de ces documents a des avantages, et il est légitime de lui accorder une place dans un corpus. À l'inverse, chacun possède aussi certains inconvénients, qui se confondent avec les limites auxquelles est confronté l'analyste.

Les documents journalistiques « font » l'événement, c'est-à-dire que c'est par cet intermédiaire qu'un fait d'actualité devient accessible à tous et qu'il acquiert son statut d'événement, voire d'affaire si une polarisation des positions est observable. Par ailleurs, c'est généralement par ces sources que l'on arrive à rétablir le fil de l'événement (ou, en d'autres mots, sa ligne du temps). Or, ce n'est habituellement pas dans ce type de sources que les réactions les plus virulentes, typiques de l'affaire médiatique, se trouvent. Constituer un corpus uniquement à partir de documents journalistiques ne permet donc pas d'envisager l'affaire médiatique dans toute sa complexité, et un analyste qui ne sélectionnerait que ce type de documents omettrait une part importante des données disponibles.

Les documents para-journalistiques permettent un certain dialogue entre les professionnels médiatiques et leur public, de même qu'entre les citoyens eux-mêmes, ce qui constitue un

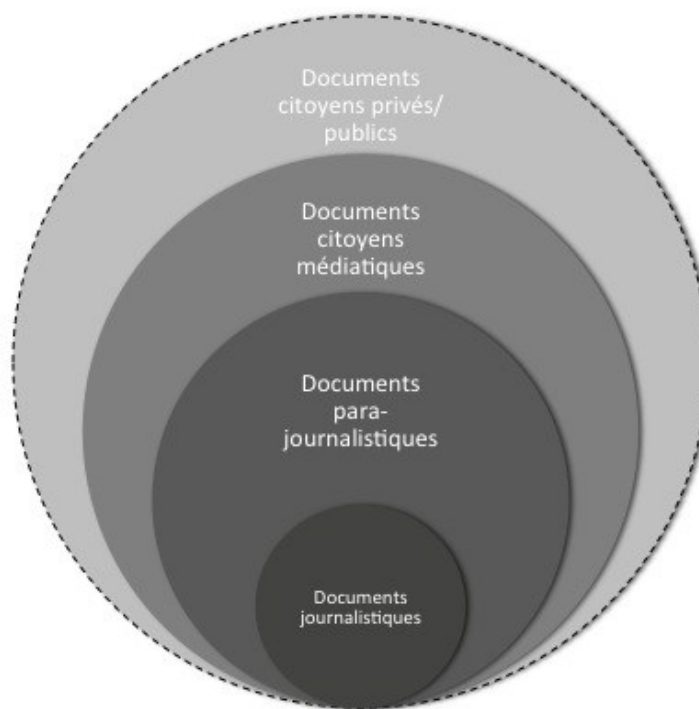
premier niveau de débat direct. Des échanges parfois houleux, en raison des différentes prises de position de la part des individus qui participent au débat, peuvent y être observés. Néanmoins, il y a généralement un certain filtre (modérateur ou administrateur du site, par exemple) qui fait en sorte que les propos les plus extrêmes sont souvent supprimés. Il s'agit néanmoins d'un ensemble discursif qui gagne à être considéré lors de l'analyse d'une affaire médiatique.

Pour leur part, les documents citoyens médiatiques permettent à l'analyste d'observer un grand éventail de réactions, et ce, de façon relativement accessible, notamment grâce à Internet. Si certains sites sont régulés, d'autres ne le sont pas ou le sont très peu, ce qui permet de recueillir des propos parfois extrêmes. Les sources sont toutefois très nombreuses et on peut facilement s'y perdre. Il est alors nécessaire de se doter de critères stricts pour s'assurer de constituer un corpus de façon systématique, ce dont il sera question ultérieurement.

Enfin, les documents citoyens privés/publics constituent un réseau extrêmement large, voire quasi infini, de réactions. Beaucoup moins régulés que tous les autres types de documents, ils peuvent être (et sont souvent) révélateurs de discours extrêmes. Toutefois, l'accès à ces documents n'est pas toujours aisé, beaucoup d'entre eux étant assortis de paramètres de confidentialité – c'est notamment le cas de *Facebook*. La sélection de telles sources peut s'avérer difficile et nécessite un travail de réflexion de la part de l'analyste : jusqu'où est-on prêt à aller pour avoir accès à ces documents? Où trace-t-on la frontière entre les sphères publiques et privées? Ces questionnements, éminemment éthiques, doivent être envisagés dès le début de la collecte de données. Pour notre part, nous avons refusé de contourner les paramètres de confidentialité existants pour accéder à des données.

La figure 2 illustre la façon dont s'articule le rapport entre l'élément déclencheur à l'origine de l'événement ou de l'affaire médiatique et les quatre types de documents identifiés, ce qui permet d'observer comment se traduit la « contagion des idées » (Sperber, 1996) ou, autrement dit, comment se constitue l'affaire dans l'espace médiatique.

Figure 2
Densité de l'information selon les catégories de documents
(Turbide, Vincent et Kavanagh, 2013 : 28)



Partant d'un élément déclencheur, les acteurs qui prennent part à la construction de l'événement ou de l'affaire – médias et citoyens – reprennent les propos sources, les font circuler et y réagissent, et ce, à la manière de cercles concentriques. Ainsi, plus on se trouve près du noyau, plus le nombre de documents est restreint et, peut-on le supposer, plus les propos sont descriptifs – rappelons ici l'idée de fil de l'événement ou de ligne du temps que les documents journalistiques permettent d'établir. De façon corollaire, plus on s'éloigne du centre, plus le nombre de documents est important, plus les propos sont diffus et plus, peut-on l'imaginer, ils relèvent davantage de l'opinion que de la description. Si viser l'exhaustivité est toujours chose difficile lorsque vient de le temps de constituer un corpus d'analyse, ce l'est encore davantage – voire cela est impossible – lorsqu'on s'éloigne du centre et que l'on s'intéresse aux documents citoyens privés/publics.

3.1.1. Présentation du corpus principal

Dans le cadre de notre analyse, le point de départ de la controverse, et, par le fait même, de notre corpus, est le dossier rédigé par Patriquin et par Coyne. Or, pour bien saisir l'entière de l'affaire *Maclean's* et, plus globalement, pour cerner adéquatement le phénomène qu'est le *Québec bahing*, il est nécessaire de dépasser le simple discours source – qui n'a par ailleurs rien de simple – et de recueillir les réactions qu'il suscite, réactions qui se trouvent à la fois dans les médias traditionnels et sur Internet, tant dans les discours journalistiques que citoyens. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué un corpus qui peut être qualifié de complexe, c'est-à-dire qui est constitué dans une perspective d'accumulation de données complémentaires et qui contient des discours provenant de différentes sources.

En raison de la difficulté de recueillir de façon systématique des documents citoyens privés/publics, nous avons privilégié, en plus du discours source, des discours appartenant aux trois autres types de documents identifiés précédemment, soit des documents journalistiques, des documents para-journalistiques et des documents citoyens médiatiques, ainsi qu'un document que nous qualifions de mixte. À partir d'un tel corpus, nous sommes en mesure de rendre compte « d'un phénomène social complexe sous le plus d'angles possible à partir de données langagières de diverses sources » (Vincent, 2009a : 93).

Il convient de préciser qu'en constituant un tel corpus, l'objectif n'est pas de viser l'exhaustivité, mais plutôt de s'assurer de prendre en considération des sources – de façon non arbitraire – qui font état de l'hétérogénéité des points de vue qui est caractéristique de l'affaire médiatique. Il est également important de bien documenter ces sources, c'est-à-dire d'avoir un maximum d'informations à leur sujet afin de les situer les unes par rapport aux autres et d'associer les discours tenus à une certaine tendance, notamment idéologique : par exemple, quelle est la politique éditoriale du journal? Qui est le rédacteur des propos analysés? Quel est son public cible? Les documents médiatiques citoyens ne permettent pas toujours d'obtenir des informations précises sur les auteurs, ces derniers écrivant souvent sous un pseudonyme. Il n'en demeure pas moins que situer leurs propos au regard de tendances générales (par exemple, la plateforme utilisée pour diffuser une opinion est-elle

associée à une orientation politique particulière?) permet d'enrichir l'analyse puisqu'une attention est portée au contexte dans lequel s'inscrivent les discours tenus, ce qui est nécessaire dans le cas d'une étude qui porte sur l'affrontement de points de vue.

Précisons enfin que, le discours à l'origine de l'affaire *Maclean's* étant rédigé en anglais et publié dans un hebdomadaire dont la diffusion est pancanadienne, bon nombre de réactions ont également été produites dans cette langue, que ce soit par des anglophones qui ont participé au débat dans leur langue ou encore par des francophones qui ont écrit en anglais parce qu'ils savaient que la controverse ne touchait pas que les Québécois francophones, qu'ils adressaient leurs propos à des anglophones ou qu'ils faisaient connaître leur opinion dans une publication de langue anglaise, pour ne nommer que ces quelques cas de figure. Le corpus analysé est donc un corpus bilingue, où la proportion de sources de langue française est néanmoins plus importante, ce dont il sera question ultérieurement.

3.1.1.1. Discours source

Rappelons-le, le discours source est constitué d'un article de Martin Patriquin, intitulé « Quebec : The most corrupt province. Why does Quebec claim so many of the nation's political scandals? », et d'une chronique d'Andrew Coyne, intitulée « What lies beneath Quebec's scandals. The factors behind the province's penchant for money politics », tous deux publiés dans l'édition du 4 octobre 2010 du *Maclean's*, disponible en kiosque et en ligne le 24 septembre.

Le *Maclean's* est un périodique hebdomadaire torontois qui appartient à *Rogers Communications*, un important groupe de télécommunications canadien. Fondé en 1905, le *Maclean's*, qui se présente comme un magazine d'affaires spécialisé dans l'actualité canadienne, a connu une circulation de 311 974 copies pour la période de juillet à décembre 2012, ce qui en fait le quatrième magazine d'importance au Canada en termes de tirage (*Alliance for Audited Media*, 2013). Au moment de l'affaire *Maclean's*, Andrew Coyne, dont les prises de position plutôt conservatrices – en faveur du maintien de la monarchie britannique et de l'implication du Canada dans la lutte au terrorisme, par exemple – sont

connues, est le rédacteur en chef du magazine⁵⁹. Martin Patriquin, quant à lui, est chef de pupitre et correspondant au Québec pour le magazine. De façon générale, le *Maclean's* est reconnu pour ses dossiers controversés : outre celui concernant la corruption au Québec, mentionnons un article publié en 2010 et intitulé « Too Asian? », qui questionnait la proportion d'étudiants originaires d'Asie dans les universités canadiennes, de même qu'un article publié en 2009 et intitulé « The future belongs to Islam », qui a été qualifié d'islamophobe par plusieurs.

3.1.1.2. Documents journalistiques

Nous avons retenu tous les articles⁶⁰ où il a été question de l'affaire *Maclean's* dans les quotidiens québécois, de langue française et anglaise, disponibles en ligne à partir de la base de données *Eureka* (*Le Devoir*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Presse*, *Le Quotidien*, *Le Soleil*, *La Tribune*, *La Voix de l'Est* et *The Gazette*), et ce, à partir des mots clés *Maclean's*, *corruption* et *scandales politiques* et de leurs équivalents en anglais (*Maclean's*, *corruption*, *political scandals*).

Parmi ces quotidiens, tous, à l'exception du *Devoir* et *The Gazette*, appartiennent à *Gesca Limitée*, filière du groupe *Power Corporation*, et sont des publications généralistes qui « propose[nt] une couverture distinctive, riche et diversifiée de l'actualité et de nombreuses sections spécialisées » (*La Presse*, 2013 : en ligne). Tous partagent sensiblement la même ligne éditoriale, soit une prise de position en faveur du fédéralisme canadien, tout en ayant en leurs rangs des chroniqueurs aux opinions divergentes sur la question. Chacun de ces quotidiens est publié dans une ville différente (*Le Droit*, Gatineau-Ottawa; *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières; *La Presse*, Montréal; *Le Quotidien*, Saguenay; *Le Soleil*, Québec; *La Tribune*, Sherbrooke; *La Voix de l'Est*, Granby) et, de ce fait, l'actualité couverte est surtout celle qui est propre à chaque région. À l'exception de Montréal et de Québec, où *La Presse* et *Le Soleil* sont tous deux le second quotidien le plus lu, il s'agit, pour chaque ville, de la publication qui connaît le plus grand tirage. Dans le cas de Montréal et de Québec, les

⁵⁹ Il est depuis chroniqueur au *National Post*, un quotidien canadien.

⁶⁰ Nous incluons sous cette appellation les nouvelles proprement dites ainsi que les chroniques et les éditoriaux.

quotidiens les plus lus sont, respectivement, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, qui appartiennent tous deux à *Québecor Média*, filière du groupe *Québecor*. Toutefois, ces deux quotidiens n'étant pas disponibles dans la base de données *Eureka*, nous les avons exclus de notre corpus. Notons également que, toutes régions confondues, *La Presse* est le second quotidien le plus lu dans l'ensemble du Québec, suivant *Le Journal de Montréal*. *Le Devoir*, quant à lui, est le seul quotidien québécois qui n'appartient à aucun groupe ou conglomérat dominant le marché de l'information, ce qui a inévitablement un impact sur son tirage, beaucoup moins important que celui de *La Presse*. Publié à Montréal et diffusé dans l'ensemble du Québec, *Le Devoir* présente une position éditoriale en faveur de la souveraineté du Québec et « s'engage à défendre les idées et les causes qui assureront l'avancement politique, économique, culturel et social de la société québécoise » (*Le Devoir*, 2013 : en ligne). Enfin, *The Gazette*, qui appartient au groupe *Postmedia Network*, est, pour sa part, le seul quotidien de langue anglaise au Québec. Publié à Montréal, il rejoint un lectorat essentiellement anglo-québécois et a comme objectif, entre autres, de participer à la vitalité de cette communauté (*The Gazette*, 2013 : en ligne).

Afin de mesurer les réactions à l'affaire *Maclean's* à l'extérieur du Québec, nous avons sélectionné les articles relatifs à cette affaire qui ont été publiés dans les deux journaux nationaux canadiens, soit le *National Post*, qui appartient au groupe *Postmedia Network*, et *The Globe and Mail*. Le *National Post* est plus associé à la droite politique que *The Globe and Mail*, considéré comme plus nuancé dans ses prises de position éditoriales. *The Globe and Mail*, qui se présente comme « [a]n essential read for Canadians who want in-depth reporting on the issues, facts and opinions that affect our domestic landscape and the world at large » (*The Globe and Mail*, 2013 : en ligne), rejoint d'ailleurs un lectorat plus diversifié et son tirage est le deuxième en importance à l'échelle canadienne.

Nous avons également sélectionné un quotidien par région canadienne à l'exception du Québec. Précisons, en ce qui a trait à ces dernières sources, que nous avons emprunté le principe de découpage régional du Canada proposé par Bondesen (2004 : 32-44) dans une étude portant sur les médias canadiens de langue anglaise. Nous avons ainsi identifié six régions – Terre-Neuve, les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-

Édouard, Nouvelle-Écosse), l'Ontario, les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), la Colombie-Britannique et le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) –, régions considérées comme relativement uniformes sur les plans géographique, linguistique et politique. Nous avons ensuite retenu un journal, disponible en ligne et dont le lectorat est le plus important, par région. La seule exception concerne les provinces maritimes, où, en raison du caractère bilingue du Nouveau-Brunswick et du poids démographique de la population francophone, nous avons retenu une publication de langue anglaise et une publication de langue française. Les journaux « régionaux » canadiens que nous avons sélectionnés sont les suivants :

- Terre-Neuve : *The Telegram*, publié à St-John et propriété de *Transcontinental Media*, qui se présente comme un journal qui n'appuie ouvertement aucun parti politique : « William Herder's *Evening Telegram* [nom original de la publication] had been pro-liberal but after his death the policy became Newfoundland first, regardless of party » (*The Telegram*, 2013 : en ligne).
- Provinces maritimes : *The Chronical Herald*, journal indépendant publié à Halifax et dont le site Internet mentionne que la publication « is proud of its legacy of independence, integrity and place as a vital part of the fabric of the communities we serve. We will move forward with a bold entrepreneurial spirit, building on our strengths » (*The Chronical Herald*, 2013 : en ligne), et *L'Acadie Nouvelle*, journal également indépendant, publié à Caraquet et distribué dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, qui est d'ailleurs le seul quotidien de langue française publié dans cette province et qui, de ce fait, sert de tribune aux Acadiens et se présente explicitement comme plateforme de diffusion de leur culture (*L'Acadie Nouvelle*, 2013 : en ligne).
- Ontario : *The Toronto Star*, propriété du groupe *Star Media*, dont le tirage en fait le quotidien canadien le plus lu et qui, lors des élections fédérales de 2011, a ouvertement appuyé le Nouveau Parti démocratique. On peut lire, sur le site Internet du journal, que

[t]he *Star* operates according to the progressive values established by Joseph E. Atkinson, the *Star*'s legendary publisher from 1899 to 1948. These Atkinson principles are : a strong and united Canada, civic engagement, individual and civil liberties, a necessary role for effective government and the rights of working people (*The Toronto Star*, 2013 : en ligne).

- Prairies : *Calgary Herald*, qui appartient au groupe *Postmedia Network* et qui se présente comme ayant à cœur le bien-être de la communauté calgarienne : « Together we share a common goal to make Calgary the best place to live, work and play » (*Calgary Herald*, 2013 : en ligne).
- Colombie-Britannique : *Vancouver Sun*, également propriété de *Postmedia Network*⁶¹.
- Nord : *Whitehorse Daily Star*, publication indépendante.

Nous avons également retenu les articles publiés dans le *Macleans* à la suite de la controverse, soit deux éditoriaux dans lesquels des collègues de Patriquin et de Coyne ont donné leur version des faits concernant les réactions suscitées par les écrits de leurs confrères.

Enfin, nous avons retenu un dossier de *L'Actualité* – magazine d'affaires québécois publié bimensuellement qui se dit « voué aux grands reportages, à l'analyse et à la réflexion » (*L'Actualité*, 2013 : en ligne) et qui, comme le *Macleans*, appartient au groupe *Rogers Communications*⁶² – qui constitue une réplique au dossier *Macleans*. Ce dossier, publié le 13 octobre 2010, est composé d'un article de Jean-François Lisée, alors chroniqueur au magazine et aujourd'hui député du Parti québécois, et d'un éditorial de Carole Beaulieu, éditrice et rédactrice en chef du magazine.

⁶¹ Aucune information concernant la mission du *Vancouver Sun* ou la façon dont cette publication se situe sur le plan éditorial n'est présente dans la description qui en est faite sur son site Internet. Il en est de même pour le *Whitehorse Daily Star*.

⁶² *L'Actualité*, sans pour autant avoir la réputation de publier des dossiers polémiques, est souvent présenté comme l'équivalent francophone du magazine torontois, bien qu'il soit plus axé sur la société québécoise.

Nous nous sommes limitée aux documents journalistiques disponibles en ligne pour des raisons pratiques : non seulement ces derniers sont facilement accessibles, mais, plus encore, les réactions des lecteurs (les commentaires publiés à la suite d'un article dans la version électronique du journal, par exemple, ce qui appartient à la catégorie des documents citoyens médiatiques) s'y trouvent également. Comme nous nous intéressons aux réactions citoyennes provoquées par l'affaire *Maclean's*, travailler à partir de sources électroniques nous a permis de constituer un corpus plus complet, et ce, de façon systématique.

3.1.1.3. Documents para-journalistiques

En ce qui a trait aux documents para-journalistiques, nous avons inclus dans notre corpus les blogues de trois chroniqueurs québécois francophones : Patrick Lagacé (*La Presse*), Jean-François Lisée (*L'Actualité*) et Richard Martineau (*Le Journal de Montréal*). Ces blogues sont parmi les plus lus et les plus commentés dans l'espace médiatique québécois francophone. Précisons ici que l'article de Lisée, paru dans le dossier réponse de *L'Actualité*, a également été publié sur son blogue. Seuls les autres billets du blogue de Lisée ont été considérés comme des documents para-journalistiques; celui qui a d'abord été publié dans le dossier spécial de *L'Actualité* a été catégorisé comme document journalistique.

3.1.1.4. Documents citoyens médiatiques

En ce qui concerne les documents citoyens médiatiques, nous avons retenu les réactions citoyennes publiées dans les médias traditionnels, que ce soit directement à la suite de documents journalistiques (par exemple, les commentaires suivant un article de journal) ou, de façon plus générale, en lien avec l'affaire *Maclean's*, sans pour autant constituer une réplique à un article de journal (par exemple, les lettres ouvertes publiées dans le courrier des lecteurs ou dans les pages d'opinion consacrées à la parole citoyenne dans les journaux). Nous avons également retenu, à la suite des documents para-journalistiques identifiés précédemment, les réactions citoyennes dans la blogosphère à la suite des billets publiés par Lagacé, Lisée et Martineau.

Enfin, à partir de deux forums de discussion, *Québec-Politique.com* et *Canoë.com*, nous avons sélectionné les fils de discussion⁶³ dans lesquels les individus abordent l'affaire *Maclean's*, ce qui nous a permis d'analyser comment se construit l'opinion publique par rapport à la controverse en dehors de la sphère médiatique journalistique et para-journalistique. Le forum *Québec-Politique.com* traite presque exclusivement de politique québécoise et canadienne. À l'inverse, le forum *Canoë.com* n'est pas spécialisé dans un domaine précis, et on peut y lire des discussions à propos de sujets aussi diversifiés que la cuisine, les divertissements télévisuels, le sport, la politique et l'actualité. Ces deux forums ne sont associés à aucun parti politique ou groupe idéologique – *Canoë* appartient au groupe *Québecor*, ce qui fait en sorte que le forum en question n'est pas complètement indépendant, mais il ne s'agit pas pour autant de l'organe de diffusion d'un groupe particulier –, ce qui nous a permis d'étudier des échanges entre des participants aux opinions très variées.

3.1.1.5. Document mixte

Enfin, nous avons ajouté une dimension orale à notre corpus⁶⁴. Dans le cadre des *Rencontres Participe présent*, organisées par le Musée de la civilisation de Québec, en collaboration avec la Première Chaîne de Radio-Canada, le quotidien *Le Soleil* et l'Université Laval, un débat concernant l'affaire *Maclean's* a eu lieu le 1^{er} novembre 2010 (« L'affaire *Maclean's* : cas isolé ou xénophobie? »). Les invités, Thomas Mulcair, député d'Outremont et alors chef adjoint du Nouveau Parti démocratique⁶⁵, André-Philippe Côté, caricaturiste au quotidien *Le Soleil* et à *L'Actualité*, Rhéal Séguin, correspondant politique du *Globe and Mail* à Québec, et Carole Beaulieu, éditrice du magazine *L'Actualité*, se sont prononcés sur le sujet et ont abordé la question du *Québec bashing*. Ce débat nous a permis de recueillir les réactions d'acteurs politiques et médiatiques touchés de près ou de loin par l'affaire *Maclean's* et le *Québec bashing*, de même que de citoyens qui oeuvrent à l'extérieur de ces sphères. Ainsi, ce débat peut être qualifié de mixte, au regard de la typologie établie par Turbide, Vincent et Kavanagh (2013), puisqu'il contient autant des

⁶³ Un fil de discussion correspond à l'« enchaînement des messages qui répondent à un article sur un sujet précis, accompagnés de l'article original » (*Grand dictionnaire terminologique*, 2002 : en ligne).

⁶⁴ La convention de transcription se trouve en annexe 1.

⁶⁵ Il en est aujourd'hui le chef.

interventions de journalistes à l'extérieur de leur créneau traditionnel que celles de politiciens et de citoyens.

Pour reprendre les propos d'Amossy (2006 [2000]), notre corpus constitue un regroupement d'interactions entre les membres d'un auditoire composite, c'est-à-dire qui ont des points de vue différents, ce qui est favorable à l'analyse du discours argumentatif.

Les informations consignées au tableau 2 (page 91) rendent compte du fait que les documents provenant de sources de langue française et de langue anglaise ne sont pas également répartis dans notre corpus. Si la proportion de sources de langue française est plus importante, c'est parce que notre analyse est surtout centrée sur les réactions que suscite le *Québec bashing* au Québec et que, le Québec étant la cible du dossier *Maclean's*, la controverse y a été plus vive qu'ailleurs au Canada. Les sources de langue anglaise que nous avons analysées – articles, chroniques, éditoriaux et réactions de lecteurs dans différents journaux canadiens et dans le *Maclean's* – ont essentiellement servi de contrepartie aux réactions des Québécois francophones, nous permettant ainsi d'illustrer que les tensions qui existent au Québec sont également présentes ailleurs au Canada, bien qu'elles n'y soient pas vécues de la même façon et que les réactions suscitées soient parfois différentes. Le corpus en anglais nous a également permis de montrer qu'un événement qui touchait essentiellement le Québec francophone a eu un écho dans le reste du Canada.

Pour ce qui est de la période considérée, outre le débat du 1^{er} novembre, nous avons recueilli les réactions à l'affaire *Maclean's* pendant les dix jours suivant la publication du dossier *Maclean's*, le 24 septembre 2010, puis suivant celle du dossier réponse de *L'Actualité*, le 13 octobre 2010. Cette limite de temps nous a permis de recueillir une proportion importante des réactions suscitées; en effet, lors de la constitution du corpus, nous avons constaté que peu de réactions à l'affaire *Maclean's* ont été produites au-delà de cette période et que, lorsque cela se produisait, la référence à l'affaire était plutôt allusive et ne constituait pas l'objet même de la réaction. De plus, les firmes spécialisées en analyse du

ponds médiatique montrent que, de façon générale, l'épuisement médiatique d'un événement survient à l'intérieur de cette période. Rappelons que, selon *Influence Communication* (2010), seules 14% des nouvelles ont subsisté plus de 72h dans les médias québécois en 2010. Par ailleurs, l'importance médiatique d'une nouvelle est fixée selon son poids médiatique sur sept jours. Ainsi, une période de dix jours nous permet d'aller au-delà de la durée de la couverture médiatique de l'affaire *Maclean's*, nous assurant de procéder à une analyse aussi complète que possible de cette dernière (de Bonville, 2000).

Néanmoins, devant l'ampleur des données amassées, surtout en raison du nombre particulièrement élevé de réactions citoyennes, un découpage supplémentaire a été nécessaire afin que nous puissions constituer un corpus de taille raisonnable à partir duquel il était possible de mener une analyse approfondie. Ainsi, nous avons retenu un maximum de 100 commentaires à la suite de chaque article journalistique, billet de blogue, premier message constituant un fil de discussion et article et chronique à la base du discours source. Toutefois, une première lecture du corpus nous a amenée à conclure que les premiers commentaires portent essentiellement sur la thématique centrale du dossier *Maclean's*, à savoir la corruption au Québec, et que c'est généralement plus tard, après une série plus ou moins longue d'échanges, que le débat s'élargit et qu'émerge le fondement des tensions entre les groupes. Comme nous ne nous intéressons pas à la corruption en tant que telle, mais bien à l'affrontement social qui découle d'une affaire médiatique qualifiée de *Québec bashing*, nous avons jugé opportun de tenir compte de l'évolution de la discussion, et non de sélectionner uniquement les 100 premiers commentaires à la suite de chaque document. Ainsi, afin de nous assurer de bien suivre le fil de chaque discussion, ce qui passe autant par l'analyse des premiers commentaires que par celle des commentaires subséquents, nous avons sélectionné les 30 premiers commentaires citoyens, suivis de dix commentaires par tranche de 50, et ce, jusqu'à concurrence de 100 commentaires au total. Par exemple, la chronique de Coyne a engendré 1187 commentaires d'internautes. Nous avons donc retenu, à la suite de cette chronique, 100 commentaires : les commentaires 1 à 30, 50 à 59, 100 à 109, 150 à 159, 200 à 209, 250 à 259, 300 à 309 et 350 à 359. Nous avons procédé de la même façon pour tous les documents ayant engendré plus de 30 commentaires.

Puisque les documents retenus sont de nature différente, passant de l'oral à l'écrit, de l'article au billet de blogue, de l'éditorial au commentaire, etc., nous employons l'appellation *message* pour désigner les propos tenus par un même individu à un moment précis du débat. Autrement dit, si un même individu publie trois commentaires à la suite d'un billet de blogue, il s'agit de trois messages; si un locuteur prend la parole lors du débat *Participe présent*, ce tour de parole constitue un message, etc. Ainsi, un message désigne autant un article, une chronique, une lettre ouverte, un commentaire d'internaute, un billet de blogue qu'un tour de parole. Au total, discours source, documents journalistiques, documents para-journalistiques, documents citoyens médiatiques et document mixte confondus, notre corpus contient 1590 messages.

Le tableau suivant fait état de la répartition du corpus analysé. La colonne de gauche contient le type de document considéré, la colonne du milieu, la provenance des documents analysés et la colonne de droite, le nombre de messages retenus. Les nombres suivis d'un astérisque indiquent que tous les messages de la catégorie ont été retenus; ceux qui ne sont pas suivis d'un astérisque ont fait l'objet d'une sélection selon la procédure décrite précédemment.

Tableau 2
Récapitulatif du corpus principal

Type de document	Provenance	Nombre de messages retenus
Discours source	<i>Maclean's</i>	2*
Documents journalistiques	<i>Maclean's</i>	2*
	<i>L'Actualité</i>	2*
	Journaux québécois francophones	74*
	Journaux québécois anglophones	14*
	Journaux canadiens hors Québec	29*
Documents para-journalistiques	Blogue de Patrick Lagacé	2*
	Blogue de Jean-François Lisée	6*
	Blogue de Richard Martineau	7*
Documents citoyens médiatiques	À la suite du discours source	
	À la suite de documents journalistiques	
	<i>Maclean's</i>	200
	<i>L'Actualité</i>	49
	Journaux québécois francophones	321
	Journaux québécois anglophones	14*
	Journaux canadiens hors Québec	12*
	À la suite de documents para-journalistiques	
	Blogue de Patrick Lagacé	90
	Blogue de Jean-François Lisée	187
	Blogue de Richard Martineau	202
	Forums de discussion	
	<i>Canoë.com</i>	30*
	<i>Québec-politique.com</i>	101
Document mixte	Débat <i>Participe présent</i>	86
		1590

Ce corpus contient les propos de nombreux individus, certains dont l'identité est connue – c'est le cas, par exemple, des journalistes et autres personnalités publiques qui participent au débat ou encore des personnes qui signent leurs commentaires dans le courrier des lecteurs⁶⁶ –, et d'autres, plus nombreux, dont l'identité n'est pas dévoilée parce qu'ils sont

⁶⁶ Bien que rien ne nous assure que le nom donné est réellement celui de l'auteur.

identifiés par un pseudonyme – c’est le cas de plusieurs auteurs de discours citoyens. Il est à noter que, pour participer aux discussions sur Internet, les auteurs doivent absolument être inscrits aux blogues, forums et discussions journalistiques. Ainsi,

au plan sociotechnique, la protection du pseudonyme (nécessaire pour communiquer selon les dispositifs considérés) existe, ce qui veut dire que le pseudonyme ne peut correspondre qu’à ce seul internaute, dont le « capital sociolinguistique » est ainsi sauvegardé (Pierozak, 2007 : 8).

Cependant, rien n’empêche une même personne de posséder plusieurs comptes et de participer aux discussions sous divers pseudonymes. Nous ne pouvons donc pas vérifier si le nombre de pseudonymes correspond à autant de personnes différentes, ni quelles sont les caractéristiques sociales de ces personnes. De plus, comme nous l’avons mentionné précédemment, nous ne pouvons pas non plus associer la langue utilisée par un individu pour débattre de l’affaire *Maclean’s* à un groupe linguistique particulier : bon nombre de Québécois francophones ont publié des messages en anglais, par exemple. Ainsi, nous avons dû fonder notre analyse sur les formes discursives employées (« nous, les francophones », par exemple), et non sur la langue utilisée, pour avoir un indice du groupe d’appartenance des individus. Néanmoins, en raison de la nature même des échanges sur Internet, la véracité de tels indices discursifs n’est jamais garantie, et nous avons dû exclure de notre analyse l’identification sociologique des auteurs des discours tenus.

3.1.2. Présentation du corpus secondaire

À ce corpus principal, qui sert de base à l’analyse de l’affaire *Maclean’s* (chapitres 5, 6 et 7, correspondant, respectivement, aux dimensions argumentative, sociohistorique et sociodiscursive), nous en avons ajouté un second, qui nous a permis de définir les concepts de *bashing* et de *Québec bashing*, et de montrer l’emploi qui est fait de ces expressions en contexte québécois francophone (chapitre 4, correspondant à la dimension lexicologique). Pour ce faire, à partir des articles de journaux québécois francophones disponibles dans la base de données *Eureka*, nous avons identifié ceux qui contiennent au moins une occurrence du mot *bashing* et qui ont été publiés entre le 15 septembre 2006 et le 15

septembre 2011, ce qui, une fois les doublons enlevés, donne un total de 323 articles et de 73 expressions en *-bashing* différentes. À titre comparatif, à partir de la même base de données, nous avons consulté les journaux canadiens de langue anglaise afin d'observer l'emploi qui y est fait de *bashing*. Le mot est beaucoup plus employé dans les médias anglophones que francophones : au cours de la même période, nous avons relevé 3310 articles contenant au moins une occurrence de *bashing*.

3.1.3. Considérations méthodologiques relatives aux corpus principal et secondaire

Le corpus principal a été envisagé différemment selon les besoins de l'analyse. Il en est de même pour sa segmentation : parfois, c'est plutôt le contenu qui nous a intéressée et parfois, les formes discursives employées, ce qui a inévitablement eu une incidence sur les unités discursives considérées. Autrement dit, le corpus a donné lieu à divers sous-corpus selon les objectifs visés par les différentes dimensions analytiques. Pour cette raison, nous avons fait le choix de présenter de façon détaillée la manière dont nous avons envisagé et segmenté le corpus non pas dans ce chapitre méthodologique, mais plutôt au fil de l'analyse.

Enfin, tous les extraits de notre corpus ont été reproduits fidèlement. Nous n'avons donc pas corrigé les erreurs d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, et ce, dans le but d'assurer l'exactitude des propos des auteurs.

Les extraits provenant des corpus principal et secondaire sont référencés de façon sensiblement différente selon le type de document auquel ils appartiennent. Dans tous les cas, la référence de l'extrait est donnée entre parenthèses après le message cité.

Les documents journalistiques, qui forment une partie du corpus principal et l'entièreté du corpus secondaire, sont identifiés à partir du nom de l'auteur (dans l'exemple 1, Michel C. Auger), du journal dans lequel l'article est publié (*Le Droit*) et du titre de l'article (« Soit dit en passant... ») :

(1)

Deux chroniqueurs qui ne sont justement pas des adeptes du *Quebec bashing*, cette critique irrationnelle du Québec qui se réveille si rapidement dans le reste du pays. (Michel C. Auger, *Le Droit*, « Soit dit en passant... »)

Les documents para-journalistiques sont identifiés à partir du nom de l'auteur (dans l'exemple suivant, Richard Martineau), du support utilisé (ici, le blogue de Martineau et, plus précisément, le deuxième billet de ce blogue, ce qui est indiqué par « blogue-2 »), puis du titre du billet (« La leçon d'éthique du Maclean's ») :

(2)

Quand on regarde ce que les médias canadiens anglais pensent de nous, on se demande pourquoi ils veulent nous garder dans la fédération. (Richard Martineau, blogue-2, « La leçon d'éthique du Maclean's »)

La référence aux documents citoyens médiatiques contient d'abord le nom ou le pseudonyme de l'auteur (ici, Rick oh la la), suivi de la provenance du message (ici, en réaction au deuxième billet de blogue de Martineau, ce qui est indiqué par « blogue Martineau-2 », puis du titre du billet de blogue, « La leçon d'éthique du Maclean's ») et, enfin, du numéro du commentaire (ici, 12, ce qui correspond au douzième commentaire en réponse au deuxième billet de Martineau) :

(3)

Ca vas changer quoi qu'ont cri au scandale, les Francais et les Anglais se sont toujours deteste et ce avant leurs venu en Amerique. Pour ceux qui croient que si nous etions separe du ROC les insultes vont arrete du jour au lendemain, keep dreaming... Je ne prends pas leurs insultes comme personnel, les vrais bandits sont les politiciens et ceux qui les collent au cul. (Rick oh la la, blogue Martineau-2, « La leçon d'éthique du Maclean's », commentaire 12)

Enfin, les extraits provenant du document mixte sont présentés ainsi : nom de l'intervenant (dans l'exemple suivant, Rhéal Séguin), nom du débat (*Participe présent*) et numéro de tour de parole, tous intervenants confondus (ici, quatrième tour) :

(4)

J'ai pas été surpris pas du tout puisque Maclean's il y avait un an auparavant fait, on l'a ici là un article sur la corruption à Montréal mais aussi parce qu'on

voit se dessiner au Canada anglais, une tendance qui est basée souvent sur de fausses perceptions et : sur une vision du Québec qui ne colle du tout à la réalité. (Rhéal Séguin, *Participe présent*, tour 4)

3.2. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Nous l'avons mentionné au chapitre précédent, l'approche que nous privilégions, qui se veut multidimensionnelle, fait appel à différentes méthodes d'analyse. Toutefois, concilier des approches d'analyse différentes, bien que complémentaires, peut donner une impression d'éclatement. Il importe alors de s'assurer que chacun des angles d'approche choisis permette de jeter un éclairage spécifique sur le phénomène analysé, sans jamais perdre de vue le fil conducteur qui relie chaque portion d'analyse et qui fait en sorte que le tout demeure cohérent.

L'analyse que nous proposons dans le cadre de cette thèse a été réalisée en quatre temps, chacun correspondant à une dimension analytique distincte⁶⁷ :

1) Dimension lexicologique (chapitre 4)

Nous avons procédé à l'analyse du corpus secondaire afin de cibler plus spécifiquement en quoi consiste le *bashing* – phénomène non décrit dans les dictionnaires de langue française, à l'exception du DQF, ni dans les recueils d'anglicismes, bien que l'expression soit assez fréquemment employée dans différentes régions francophones. Nous avons ainsi pu observer l'usage qui est fait des expressions en *-bashing* (et, plus précisément, de l'expression *Québec bashing*) en contexte médiatique québécois francophone et, de là, identifier certaines composantes de sens qui permettent de mieux cerner le phénomène et de le circonscrire dans le vaste ensemble des discours « contre » qui servent à stigmatiser des individus et des groupes.

⁶⁷ Puisque chaque niveau d'interprétation fait l'objet d'un chapitre distinct, nous avons choisi de présenter la méthode d'analyse privilégiée et les paramètres considérés au sein de chacun de ces chapitres. Il en est de même, rappelons-le, des considérations liées au corpus. Chaque dimension de l'analyse nécessite, à différents égards, une méthodologie qui lui est propre, bien que des similarités puissent être établies d'une dimension à l'autre.

2) Dimension argumentative (chapitre 5)

À partir du corpus principal et au moyen d'une analyse argumentative de discours (Amossy, 2006 [2000]), nous nous sommes intéressée, dans un premier temps, à la façon dont s'articule le discours source de manière à faire ressortir les principaux procédés argumentatifs et rhétoriques employés par Patriquin et par Coyne. Dans un second temps, nous avons identifié les arguments avancés par les participants au débat pour qualifier, ou non, le dossier *Maclean's* de *Québec bashing*. Ce faisant, nous avons pu relever non seulement des composantes de sens supplémentaires associées plus spécifiquement au *Québec bashing*, ce qui a permis de préciser la définition présentée au chapitre précédent, mais, plus encore, nous avons pu faire état des représentations qu'ont les individus de ce phénomène particulier.

3) Dimension sociohistorique (chapitre 6)

Afin de mieux comprendre pourquoi l'affaire *Maclean's* a eu un tel impact dans la société, nous nous sommes penchée sur ce qui constitue la base du conflit entre les groupes. Il est légitime de croire qu'en elle-même, une accusation de corruption n'aurait normalement pas soulevé un tel tollé dans la population. Il nous a donc semblé probable que d'autres éléments aient participé à l'intensification du débat et que si l'affaire *Maclean's* a eu une telle ampleur, c'est entre autres parce que les individus qui ont participé au débat avaient en mémoire d'autres événements qui ont attisé les tensions entre les groupes. C'est ainsi qu'à partir des concepts de mémoire discursive (Courtine, 1981), de mémoire interdiscursive (Moirand, 2007a) et de prédiscours (Paveau, 2006), nous avons analysé les événements du passé que les participants au débat (re)mettent en circulation et qui constituent autant de lieux d'affrontement entre les groupes.

4) Dimension sociodiscursive (chapitre 7)

Enfin, nous nous sommes penchée sur les caractéristiques sociodiscursives du *Québec bashing* et des réactions que ce phénomène engendre. Pour ce faire, à partir du modèle

d'analyse des discours d'opposition élaboré par Vincent, Laforest et Turbide (2008), du principe de catégorisation des qualifications péjoratives proposé par Laforest et Vincent (2004), de celui de la catégorisation des actes de condamnation d'autrui (Laforest et Moïse, 2013) et du modèle d'analyse de la violence verbale conceptualisé par Auger *et al.* (2003), nous avons repéré l'ensemble des composantes discursives des discours analysés (actes de condamnation d'autrui, facteurs aggravants ou, au contraire, facteurs de conciliation, montée en tension, etc.). Précisons que ces éléments peuvent se manifester de différentes façons dans le discours. En effet, si certains actes de discours ne contiennent que quelques mots (c'est parfois le cas d'une insulte, par exemple), d'autres font partie d'un argumentaire plus élaboré. Il importe alors de tenir compte de la façon dont se construit l'ensemble du discours afin de considérer non seulement les actes qu'il contient, mais également la façon dont ses constituants sont hiérarchisés.

Après avoir mené cette analyse en quatre temps, nous avons établi des liens entre les différents niveaux d'interprétation. Nous croyons que c'est en conciliant ces différentes perspectives d'analyse et en superposant les résultats obtenus que nous pouvons en arriver à bien comprendre non seulement l'affaire *Maclean's*, mais plus encore, et surtout, le phénomène sociodiscursif qu'est le *Québec bashing* et les réactions qu'il suscite dans l'espace public.

Signalons en terminant que nous avons privilégié une approche cumulative des méthodes d'analyse, c'est-à-dire que nous avons eu recours aussi bien à l'analyse qualitative que quantitative des données recueillies. Si l'objectif principal de notre recherche appelle principalement une analyse de type qualitatif, nous estimons que, dans certains cas, le recours à l'analyse quantitative nous permet d'en arriver à une analyse plus complète et plus fine des données considérées, par exemple lorsqu'il s'agit d'identifier les catégories les plus représentatives du corpus et le poids des phénomènes discursifs étudiés. En ce sens, l'analyse quantitative se veut un complément à l'analyse qualitative.

Nous avons également opté pour une analyse non automatisée des discours constituant notre corpus, et ce, pour deux raisons principales : d'abord, ce type d'analyse est encore aujourd'hui peu adapté à des corpus composés d'écrits non standard, ce qui est souvent le cas des documents citoyens médiatiques analysés, et ensuite, et surtout, il ne permet pas de faire état des relations argumentatives et hiérarchiques qui unissent les composantes des discours analysés, de même que des figures dont nous devons tenir compte (ironie, exagération, etc.). Bien que l'analyse manuelle soit certes laborieuse, nous estimons qu'elle est plus appropriée aux corpus que nous avons constitués de même qu'au type de travail que nous menons.

CHAPITRE 4

DIMENSION LEXICOLOGIQUE : VERS UNE DÉFINITION DU (*QUÉBEC*) *BASHING*

La brève présentation que nous avons faite au chapitre 1 de la façon dont est défini *bashing* dans divers dictionnaires de langue anglaise, dans le DQF et dans le GDT a permis de situer, bien que de manière très générale, le phénomène associé à ce mot et de montrer que le *bashing* appartient à un ensemble de discours servant à dévaluer, à dénigrer ou à stigmatiser des individus ou des groupes. Toutefois, rappelons qu'aucune recherche, à notre connaissance du moins, ne porte spécifiquement sur le phénomène qu'est le *bashing* ni sur l'emploi, en français, des expressions qui s'y rattachent et qui contiennent le mot *bashing*.

Si le *bashing* est assurément un phénomène révélateur de tensions sociales, on peut néanmoins se demander si le mot lui-même est simplement une expression à la mode synonyme de *dénigrement* ou s'il désigne une réalité particulière. Dans quel contexte le mot *bashing* est-il employé? Y a-t-il des actes de langage qui sont associés à ce phénomène? Le *bashing* possède-t-il des caractéristiques sociodiscursives qui lui sont propres et qui, parmi les discours d'opposition, tels que définis par Vincent, Laforest et Turbide (2008), le particularisent? Le présent chapitre sera consacré à l'examen de ces questions, principalement à partir d'un corpus médiatique québécois francophone, afin de mieux cerner le phénomène qu'est le *bashing* et de le circonscrire dans le vaste espace des discours « contre » qui participent à l'affrontement entre les membres d'une ou de plusieurs communautés.

4.1. *BASHING* : CONTEXTES D'EMPLOI DANS LES MÉDIAS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES

Puisque le mot *bashing* a été emprunté à l'anglais⁶⁸, on peut se demander s'il possède des caractéristiques qui permettraient d'expliquer les raisons de cet emprunt. *Bashing* a-t-il un sens spécifique qu'aucun mot français ne possède? Sa connotation négative est-elle plus forte que celle, par exemple, de *dénigrement*? Est-ce plutôt un effet de style ou le résultat de l'attrait de l'anglais? Il s'avère évidemment difficile de répondre avec certitude à ces questions. Néanmoins, en examinant le contexte dans lequel est employé *bashing* en français, il est possible de repérer certains indices discursifs permettant de mieux comprendre le phénomène qui y correspond, ce que nous avons fait à partir du corpus secondaire.

4.1.1. Considérations méthodologiques

Rappelons que le corpus secondaire est constitué des articles de journaux québécois francophones, disponibles dans la base de données *Eureka*, qui contiennent au moins une occurrence du mot *bashing* et qui ont été publiés sur une période de cinq ans, entre le 15 septembre 2006 et le 15 septembre 2011⁶⁹, ce qui correspond à un total de 323 articles⁷⁰ et de 73 expressions en *-bashing* différentes.

⁶⁸ D'aucuns pourraient s'interroger sur le lien qui existe entre *bashing* et les expressions argotiques françaises contenant les mots *bâche* ou *bâcher* (*se prendre une bâche*, *bâcher quelqu'un*, etc.). Bien que semblables d'un point de vue phonétique et relativement proches d'un point de vue sémantique – *bâcher quelqu'un* et *se prendre une bâche* désignent le fait de se moquer de quelqu'un, de se faire avoir, de faire face à une situation humiliante –, ces expressions ne partageraient pas la même origine : *bâche*, si on le rattache au sens de « toile », viendrait du latin *baccia*, *bachia* (*Le Petit Robert de la langue française*, 2014), alors que l'origine de *to bash*, dont est dérivé *bashing*, serait incertaine, mais les dictionnaires étymologiques font l'hypothèse d'une origine scandinave ou d'une contraction entre l'anglais *beat/bang* et *lash/smash* (*The Barnhart Dictionary of Etymology*, 1988; *Oxford Dictionary of English Etymology*, 1996). Il est donc possible que les expressions contenant le mot *bâche* contribuent à l'emploi de *bashing* en français, mais on ne peut l'affirmer.

⁶⁹ Notre objectif n'est donc pas d'étudier l'évolution de *bashing* – sens et emploi – en contexte médiatique québécois francophone, mais bien de nous concentrer sur l'emploi actuel qui est fait de cette expression. Néanmoins, une recherche ponctuelle à partir de différents moteurs de recherche et bases de données (*Google Livres*, *Eureka*, *Factiva*) nous a permis de faire remonter la première occurrence de *bashing*, dans des sources médiatiques francophones, à 1970 (*Paki bashing*; *Le Nouvel Observateur*, « Les bâtards de l'empire », 22 juin 1970). Nous avons relevé pour la première fois l'expression *Québec bashing* dans un article du *Soleil* en 1992 (Maurice Girard, *Le Soleil*, « Manning promet une campagne propre », 12 septembre 1992). Il s'agit toutefois d'une citation attribuée à Preston Manning, alors chef du Parti réformiste du Canada. La première occurrence que nous avons identifiée de *Québec bashing* en discours énoncé, c'est-à-dire dans le discours propre de

Les chiffres donnés proviennent du nombre d'articles contenant au moins une expression en *-bashing* plutôt que du nombre d'occurrences de chacune de ces expressions. Autrement dit, si un journaliste emploie plusieurs fois *Toronto bashing* dans un même article ou s'il cite un individu qui emploie cette expression à plus d'une reprise, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une seule manifestation de cette expression, et non de plusieurs, et ce, afin d'éviter que cette dernière soit sur-représentée.

Précisons enfin que, dans tous les cas analysés, le *bashing* est associé à une attaque verbale; nous n'avons relevé aucune occurrence où *bashing* désigne un acte physiquement violent à l'endroit d'une cible, ce qui vient appuyer l'idée selon laquelle le *bashing* appartient, du moins dans l'usage québécois francophone, à un ensemble discursif particulier, et non à un ensemble d'actions physiques.

4.1.2. Présentation et analyse des résultats

4.1.2.1. Le recours à des commentaires métalinguistiques

Dans un premier temps, nous avons identifié tous les articles dans lesquels les expressions en *-bashing* sont accompagnées de commentaires métalinguistiques, c'est-à-dire des commentaires qui portent sur le sens de l'expression et qui servent à l'expliquer, qu'il s'agisse d'explications, de reformulations, de définitions ou de traductions. Ces commentaires métalinguistiques peuvent être introduits de différentes façons, notamment par des expressions telles que *autrement dit* ou *c'est-à-dire* (sur les gloses de spécification du sens, voir Julia, 2001) ou encore par des signes typographiques comme les tirets, les virgules ou les parenthèses. Le recours à de tels commentaires met en évidence le fait que,

l'auteur, remonte à 1993 (Josée Legault, *Le Devoir*, « Profession : détracteur », 13 août 1993). Nous ne pouvons toutefois pas conclure qu'il s'agit bel et bien de la première occurrence médiatique de ces expressions puisque les moteurs de recherche interrogés ne contiennent évidemment pas l'ensemble des documents existants. Néanmoins, cela permet de montrer que les expressions en *-bashing* sont employées depuis un certain temps dans l'espace médiatique francophone.

⁷⁰ Si la plupart des articles sont rédigés par des journalistes, des chroniqueurs et des éditorialistes, certains textes du corpus sont plutôt des lettres d'opinion de la part de lecteurs. Ainsi, bien que les discours ici analysés soient essentiellement des documents journalistiques, quelques-uns appartiennent plutôt à l'ensemble que forment les documents citoyens médiatiques.

pour certains, *bashing* est un « mot qui ne va pas de soi », pour reprendre l'expression d'Authier-Revuz (2013 [1995]), c'est-à-dire un mot dont l'interprétation du sens peut s'avérer problématique. Ainsi, en accompagnant *bashing* d'un commentaire métalinguistique, les auteurs offrent un point d'ancrage à leurs lecteurs pour ce qui est de l'interprétation du sens de ce mot. De cette façon, l'analyse des commentaires métalinguistiques permet de donner accès au sens que journalistes et citoyens confèrent à *bashing* ou, comme l'affirme Niklas-Salminen (2010 : en ligne), « d'observer les attitudes du locuteur à la fois envers c[e] mo[t] et envers l[e] concep[t] qu'i[l] représent[e] ».

Bien que ces articles soient peu nombreux dans le corpus analysé (19 sur 323; 5,9%), il est intéressant d'en faire mention et d'en présenter quelques extraits puisque la quasi-totalité reprennent en partie les définitions présentées au chapitre 1 : « attaque, critique, dénigrement », etc. Un des équivalents proposés par le DQF, *dénigrement systématique*, revient d'ailleurs souvent dans les textes journalistiques (exemple 5), ce qui pourrait s'expliquer par le fait que ce dictionnaire est le seul ouvrage francophone à inclure *bashing* dans sa nomenclature et qu'il pourrait alors s'agir d'une référence pour ceux qui cherchent à comprendre ou à expliquer en quoi consiste cette expression.

(5)

On connaît bien le « **Québec bashing** », ou **dénigrement systématique du Québec**⁷¹, en provenance du Canada anglais. (Louis Cornellier, *Le Devoir*, « Essais québécois - Quand les Américains mangent du Canadien »)

Dans l'exemple suivant, l'auteur, en plus de donner une définition sommaire de *bashing* ou, du moins, d'en proposer quelques équivalents en français, met de l'avant l'idée selon laquelle, d'après lui, cette expression est couramment employée au Québec, tant par les locuteurs bilingues qu'unilingues, ce qui témoignerait de son caractère habituel.

(6)

Le bashing, mot anglais qui signifie une volée, une rossée, est devenu courant, chez nous, même chez ceux qui ne connaissent pas trop bien la langue de Shakespeare. (Jean-Guy Dubuc, *Le Nouvelliste*, « Le bashing à deux sens »)

⁷¹ Sauf indication contraire, la mise en évidence en caractères gras dans les exemples cités, ici comme dans l'ensemble de la thèse, est de nous.

Enfin, les extraits suivants sont semblables puisque, dans les deux cas, *bashing* et *dénigrement* sont donnés comme équivalents. Or, on note, dans l'exemple 7, que c'est *col bleu bashing* qui est glosé, ce qui donne à penser que l'auteur envisage que certains lecteurs auront peut-être besoin de l'ajout entre parenthèses de *dénigrement* pour comprendre le sens de cette expression. Au contraire, dans l'exemple 8, c'est le phénomène inverse que l'on observe : l'auteure parle d'abord de *dénigrement des hommes*, expression à laquelle elle ajoute une traduction entre crochets, *male-bashing*. Il s'agit toutefois d'un cas de figure assez rare puisque seuls deux articles du corpus sont construits sur ce modèle, les commentaires métalinguistiques présents dans les autres articles servant plutôt à expliciter le sens des expressions en *-bashing* préalablement employées.

(7)

Lors de la conférence de presse, le syndicat a demandé au maire de cesser de faire « du **col bleu bashing (dénigrement)** ». (Gilles Fisette, *La Tribune*, « La faute au mauvais climat de travail »)

(8)

La litanie des invectives est sans fin et, en fait, le **dénigrement des hommes [male-bashing]**, comme on appelle joliment ce mépris et cette haine, est maintenant institutionnalisé dans la culture populaire. (Caroline Montpetit, *Le Devoir*, « Au secours du sexe fort »)

Soulignons en terminant que l'extrait suivant est particulièrement intéressant pour ce qui est d'un essai de définition de *bashing*. Il est à noter que l'auteur, Paul Roux, est conseiller linguistique au quotidien *La Presse* et qu'il est habituel pour lui de rédiger des chroniques de ce type, où il est question du sens de certaines expressions, de formes à privilégier ou à éviter, etc., le tout, bien souvent, dans une perspective de correction de la langue⁷². Cette visée normative transparaît principalement dans le dernier paragraphe de l'extrait, où l'auteur met l'accent sur des expressions françaises qui peuvent (et qui, selon lui, devraient) remplacer *bashing*.

(9)

Certains collègues lancent des termes anglais en tenant pour acquis que tout le monde les comprend. Mais c'est loin d'être toujours le cas. Prenez « le Québec

⁷² Sur les chroniques de langage au Québec, voir Remysen (2009).

bashing », dont il est beaucoup question depuis le début de la crise parlementaire à Ottawa. « De quoi s’agit-il? » demande une lectrice.

Placé en apposition (avec ou sans trait d’union), *bashing* désigne le dénigrement systématique d’un groupe, une charge à fond de train contre une collectivité, un procès d’intention contre une communauté. Par exemple, le « union *bashing* », c’est le dénigrement des syndicats. Le « bureaucrat *bashing* », c’est la dévalorisation de la bureaucratie. Aux États-Unis, on appelle « Paris-*bashing* » ou « French *bashing* » les déclarations d’hostilité à l’égard des Français. Certains politiciens aiment bien utiliser le « press *bashing* » (la critique des médias). À Québec, on s’adonne parfois à un sport connu sous le nom de « Montréal *bashing* ». Et à la faveur de la crise financière, on a vu apparaître le « bank *bashing* ».

Et quand le Premier ministre, Gordon Brown, promet de « nettoyer la City », cela apparaît bien comme le symptôme ultime d’une poussée de « bank *bashing* », ce sport national consistant à critiquer les banquiers.

À noter que ce type de dénigrement peut également avoir pour cible une personne. Ainsi, en cherchant un peu, on trouve dans l’actualité des traces de Charest *bashing*, de Mario *bashing*, de Sarkozy *bashing*, de Carla *bashing* ou de Ségolène *bashing*.

Donc, « faire du *bashing* », c’est décrier, dénigrer, casser du sucre sur le dos de, dire du mal de, critiquer, noircir, salir, traîner dans la boue. Au Québec, on dit aussi faire une campagne de salissage. (Paul Roux, *La Presse*, « Qu’est-ce que le “*bashing*”? »)

Certains éléments abordés par Paul Roux, notamment la cible – collective ou individuelle – du dénigrement et la forme que revêtent les expressions en *-bashing*, feront l’objet de la section suivante.

4.1.2.2. *Bashing* : environnement textuel et composantes de sens

Dans un deuxième temps, nous nous sommes concentrée non pas sur les seules expressions en *-bashing* qui sont accompagnées de commentaires métalinguistiques, mais sur l’ensemble des 73 expressions différentes qui sont présentes dans les 323 articles retenus.

Nous avons d'abord porté une attention particulière à l'environnement textuel entourant *bashing* puisque la combinaison lexicale⁷³ CIBLE+*bashing* (*cols bleus bashing*) ou *bashing* de+CIBLE (*bashing de cols bleus*) donne accès à l'objet du dénigrement. Dans la quasi-totalité des cas (69 expressions sur 73⁷⁴; 94,5%), les expressions empruntent la forme syntaxique anglaise CIBLE+*bashing*. On trouve à une reprise la forme *bashing* contre+CIBLE (*bashing contre Montréal*), ce qui fait doublement état du caractère « anti » du phénomène : d'une part, le mot *bashing*, en lui-même, correspond à un discours dépréciatif à l'endroit d'une cible et, d'autre part, *contre* témoigne à son tour du caractère négatif du discours tenu⁷⁵.

Par ailleurs, bien que les articles retenus soient tous rédigés en français, les mots employés en combinaison avec *bashing* sont parfois en anglais (par exemple, *union bashing*, *China bashing*). On peut alors supposer que l'auteur a choisi de faire un emprunt syntagmatique, c'est-à-dire qu'en plus de *bashing* et de la structure syntaxique de l'expression (CIBLE+*bashing*), il a également emprunté à l'anglais le mot permettant de désigner la cible de l'attaque, donnant ainsi à l'expression la forme exacte qu'elle revêt dans cette langue. C'est le cas de 23,3% des expressions (17/73), alors que 28,8% (21/73) contiennent une cible désignée en français et que 43,8% (32/73) ne permettent pas d'identifier la langue désignant la cible – cette situation se produit lors de l'emploi de noms propres qui ont la même orthographe dans les deux langues (*Canada bashing*, *Shawinigan bashing*). Dans les autres cas, peu fréquents (3/73; 4,1%), *bashing* est employé seul (*c'est du bashing*), et aucune cible ne peut être identifiée à la lecture de l'expression; ce n'est que le contexte qui permet d'en prendre connaissance.

⁷³ À l'instar de Courbon (2012 : 110), nous employons *combinaison lexicale* au sens général « d'association syntagmatique » afin d'éviter les expressions au sens plus restreint – *collocation* ou *cooccurrence*, par exemple – qui ne sont pas généralisables à l'ensemble des cas ici analysés.

⁷⁴ Puisque, dans cette section, l'analyse porte sur les expressions en -*bashing* mêmes, les proportions données proviennent de calculs faits à partir du nombre d'expressions analysées, soit 73, et non sur le nombre d'articles qui les contiennent, 323.

⁷⁵ Il s'agit toutefois d'un phénomène fréquent de redondance syntagmatique ou de pléonasme.

Nous avons ensuite catégorisé les expressions selon qu'elles désignent une attaque envers un groupe ou un ensemble (*Québec bashing*⁷⁶, *police bashing*, *boomer bashing*), un individu (*Céline [Dion] bashing*, *Harper bashing*, *Obama bashing*) ou un « citoyen corporatif » (*Toyota bashing*, *Bombardier bashing*, *Microsoft bashing*), c'est-à-dire un collectif – une entreprise, une société – qui, par personnification, est individualisé. Il en ressort que, dans la majorité des expressions (45/73; 61,6%), *bashing* est employé en combinaison avec un ou des mots faisant référence à un groupe. Les expressions restantes sont essentiellement partagées entre celles qui réfèrent à un citoyen corporatif (7/73; 9,6%) et à un individu (18/73; 24,7%). Ces dernières expressions font d'ailleurs toujours référence à une personnalité publique, ce qui n'est pas étonnant compte tenu qu'elles se trouvent dans des articles journalistiques qui, par définition, portent sur des événements d'intérêt public. Enfin, dans quelques articles (3/73; 4,1%), comme nous l'évoquions précédemment, *bashing* est employé seul (*faire du bashing*, *c'est du bashing*, *avoir le bashing facile*). D'emblée, on constate que le *bashing* est généralement associé au dénigrement d'un groupe, ce qui rejoint la définition qu'en donne le *Canadian Collins Dictionary* (2010) et qui a été présentée au chapitre 1 (« malicious attack on members of a group »). Il s'agit donc d'un phénomène qui vise principalement à désigner la critique et le dénigrement d'une collectivité présentée comme un tout homogène⁷⁷.

Nous avons également catégorisé les expressions selon le domaine auquel appartient la cible du *bashing* : géo-politique/idéologie (*American bashing*, *separatist bashing*), art/média (*Amy [Winehouse] bashing*, *Radio-Canada bashing*), économie/emploi (*bank bashing*, *BS*⁷⁸ *bashing*), genre/sexualité (*gay bashing*, *male bashing*), religion (*catholique bashing*, *church bashing*), sport (*Nadal bashing*, *vélo bashing*) et technologie (*Microsoft bashing*, *Toyota bashing*). L'analyse permet de conclure que cette cible relève principalement du domaine géo-politico-idéologique (41/73; 56,1%), suivi, respectivement

⁷⁶ Les États, les provinces et les villes sont regroupés sous la catégorie « groupe » puisque les expressions qui les contiennent font référence, entre autres, à leurs habitants et à ce qui les caractérise. Il en sera davantage question ultérieurement.

⁷⁷ Puisque le corpus analysé est constitué d'articles journalistiques, les cas de *bashing* recensés servent surtout à désigner des discours publics. Or, dans la mesure où il est possible de dénigrer des groupes de façon répétée lors d'interactions à caractère privé, il n'est pas exclu que de tels discours puissent être qualifiés de *bashing*.

⁷⁸ Abréviation péjorative de *bien-être social*, ancienne appellation d'un programme d'aide financière du gouvernement québécois, aujourd'hui appelé *aide sociale*.

des domaines économie/emploi (10/73; 13,7%), art/média (8/73; 10,9%), genre/sexualité, religion et sport (tous faisant l'objet de 4 expressions sur 73; 5,5%) et technologie (2/73; 2,7%). Ainsi, le *bashing* désigne généralement, du moins dans le corpus analysé, le dénigrement d'un groupe en raison des – ou de certaines – positions politiques et idéologiques qui lui sont associées.

4.1.2.3. Le cas de *Québec bashing*

Au-delà de ces dernières observations, toutefois, l'élément le plus important qui ressort du corpus est le poids de l'expression *Québec bashing* en comparaison avec celui des autres expressions. Alors que la plupart des expressions en *-bashing* sont des hapax, c'est-à-dire qu'elles ne sont présentes que dans un seul article – c'est le cas de 53 expressions, les autres étant présentes dans deux à dix articles –, *Québec bashing* figure dans 210 articles, ce qui représente 65% du corpus⁷⁹. L'emploi de *bashing* dans l'usage québécois francophone est donc pratiquement réservé à l'expression *Québec bashing*⁸⁰. Plus encore, 219 articles (67,8%) contiennent une expression en *-bashing* qui est en lien avec l'identité québécoise francophone : *101 bashing*⁸¹, *français bashing*, *franco bashing*, *french bashing*⁸², *French Canadian bashing*, *PQ bashing*⁸³, *Québec bashing* et *separatist bashing*. L'emprunt à l'anglais s'est donc spécialisé pour être appliqué au cas du dénigrement du Québec et des Québécois francophones et, à plus forte raison, des Québécois francophones souverainistes.

À titre comparatif, nous avons consulté des journaux canadiens de langue anglaise, également disponibles dans la base de données *Eureka*, afin de rendre compte de l'emploi qui y est fait de *bashing*. Au cours de la même période, soit du 15 septembre 2006 au 15

⁷⁹ Contrairement à la section précédente, l'analyse présentée ici porte non pas sur les expressions mêmes, mais plutôt sur le contexte discursif dans lequel elles sont employées. Les proportions données proviennent donc de calculs faits à partir du nombre total d'articles analysés.

⁸⁰ Dans tous les cas, le contexte permet de conclure que c'est le Québec en tant que province, et non la ville de Québec, qui est la cible du *bashing*.

⁸¹ L'expression *101 bashing* fait référence à la Charte de la langue française, aussi connue sous le nom de loi 101.

⁸² Le contexte permet de comprendre que *french* fait ici référence à la langue française, et non aux citoyens français.

⁸³ Abréviation de *Parti québécois*.

septembre 2011, nous avons relevé 3310 articles contenant le mot *bashing*. Précisons, comme nous l'avons évoqué plus tôt, qu'en anglais, *bashing* est autant employé pour désigner une attaque verbale qu'une attaque physique. Afin qu'une comparaison soit possible avec le français, nous avons retenu uniquement les articles dans lesquels *bashing* désigne une attaque verbale. De plus, puisque nous nous intéressons ici à l'usage de *bashing* en français, nous nous sommes limitée à consulter les 100 premiers articles publiés en anglais afin d'obtenir un aperçu de l'usage de *bashing* dans cette langue. Il en ressort que, comme en français, les expressions en *-bashing* servent surtout à désigner une attaque envers un groupe, le plus souvent en lien avec le domaine géo-politico-idéologique. Or, aucune des expressions relevées ne possède un nombre particulièrement élevé d'occurrences. Au contraire, sur 100 articles, c'est l'emploi de *bashing* seul qui revient le plus souvent (« *this bashing has to stop* », par exemple), dans 24% des articles, suivi de *gay bashing* (8%) et de *union bashing* (5%). L'emploi de *bashing* ne semble donc pas être associé à une cible particulière, contrairement à ce que l'on observe dans les médias québécois francophones. Autrement dit, la forme *bashing* est moins spécifique sur le plan sémantique en anglais qu'en français.

L'expression *Québec bashing* occupant une place aussi importante dans le corpus francophone, nous y avons porté une attention particulière. Nous avons d'abord cherché à savoir si la forme française – *Québec bashing* – est plus employée que la forme anglaise – *Quebec bashing* –, ce qui s'est avéré être le cas : dans 62,4% des articles (131/210), c'est la forme française qui est employée. Néanmoins, bien qu'il s'agisse là d'une majorité, la forme anglaise est également employée de façon relativement fréquente, ce qui montre, comme c'était le cas pour les autres expressions du corpus, que les individus sont enclins à désigner la cible du *bashing* à la fois sous sa forme française et sous sa forme anglaise.

Nous nous sommes également interrogée sur l'intégration de l'expression *Québec bashing* dans le discours des Québécois francophones. L'expression est-elle ancrée dans l'usage au point où elle est employée sans marques métadiscursives qui témoignent généralement d'une certaine distanciation et qui accompagnent souvent les emprunts à l'anglais (guillemets, italique, formulations de type « l'expression Québec bashing » – même si

Québec bashing n'est alors ni en italique ni entre guillemets –, etc.) ou si, au contraire, de telles marques l'accompagnent systématiquement? Comme le souligne Moirand (2007a : 47), on entrevoit souvent

la présence des guillemets lors de l'apparition de nouveaux mots ou de nouvelles expressions dans les médias : 'vache folle' ou 'principe de précaution' sont ainsi « montrés » dans la presse ordinaire, marquant ainsi la *distance* entre le discours des scripteurs et ces mots venus d'ailleurs... Mais, au fil de l'espace et du temps de l'événement, la plupart de ces mots ou formulations perdent leurs guillemets et finissent par s'intégrer sans trace d'emprunt marquée dans le *fil horizontal* du discours.

Il s'avère que dans 41,9% des articles analysés (88 sur 210), l'expression *Québec bashing* est accompagnée de marques métadiscursives⁸⁴. Autrement dit, dans la majorité des cas, l'expression se trouve dans les articles sans qu'aucune forme de distanciation ne l'accompagne, ce qui pourrait constituer un indice de son degré d'intégration en français québécois.

Enfin, nous avons cherché à savoir si ce degré d'intégration se manifeste réellement dans l'usage qui est fait de l'expression, et c'est pourquoi nous avons identifié les articles dans lesquels *Québec bashing* se trouve dans le discours même des auteurs (discours énoncé) et ceux où l'expression fait plutôt partie de propos d'autrui qui sont rapportés par l'auteur (discours rapporté), ce qui constitue une « mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier, 1999 : 125). De façon générale, la presse québécoise francophone se montre plutôt craintive à l'endroit des emprunts à l'anglais⁸⁵, et nous estimons que si l'expression *Québec bashing* y est employée en discours énoncé, et

⁸⁴ Dans 83 de ces 88 articles, toutes les occurrences de *Québec bashing* présentes dans un même article sont accompagnées de telles marques. Autrement dit, lorsque l'expression apparaît à plus d'une reprise dans un même article, ce n'est généralement pas la première occurrence seulement qui est en italique ou entre guillemets, par exemple, mais bien la totalité d'entre elles.

⁸⁵ Cela ne signifie pas pour autant qu'aucun emprunt à l'anglais n'est employé dans la presse, mais bien que le discours des professionnels de l'information à propos de ces emprunts est généralement négatif (à ce sujet, voir notamment Martel, Cajolet-Laganière et Langlois, 2001; Courbon et Paquet-Gauthier, à paraître). Ainsi, l'emploi d'un emprunt manifeste (ou formel) à l'anglais comme *Québec bashing* (par opposition, par exemple, aux anglicismes sémantiques, dont la forme ne laisse pas entrevoir l'origine) malgré cette « peur » de l'anglicisme pourrait être révélateur de son caractère fréquent et habituel, ou encore du fait qu'il s'agit d'un emprunt jugé moins problématique et, donc, plus acceptable dans le discours public.

non seulement en discours rapporté, cela pourrait être significatif et témoigner de l'intégration de l'expression dans l'usage québécois francophone.

Dans 54,3% des articles (114/210), *Québec bashing* provient de discours rapporté, c'est-à-dire que c'est une autre personne que l'auteur – un politicien ou un citoyen, par exemple – qui emploie l'expression et dont les propos sont rapportés, que ce soit de façon directe (exemple 10, d'ailleurs à propos de l'affaire *Maclean's*) ou de façon indirecte (exemple 11).

(10)

En point de presse hier, M. Ignatieff a associé les conclusions du magazine à une campagne de dénigrement du Québec. Selon lui, il faut dénoncer la corruption là où elle surgit, mais le Québec n'a tout de même pas le monopole à ce chapitre : **« Il faut faire des critiques de la corruption dans la vie publique. L'important, c'est de le faire partout au Canada. De dire que le problème n'existe qu'au Québec, comme c'est suggéré dans l'article, je crois que c'est du Québec bashing », a dit le chef libéral.** (Joël-Denis Bellavance, *La Presse*, « Ignatieff dénonce *Maclean's* »)

(11)

La leader du PQ en a profité pour accuser les journaux anglophones qui ont fait grand cas des propos de M. Curzi de se livrer à du « Quebec bashing ». (Maxime Ouellet, *La Tribune*, « La presse du Canada anglais se déchaîne contre le Québec selon Pauline Marois »)

Dans les articles restants, au nombre de 96 (45,7%), l'expression est employée en discours énoncé, c'est-à-dire dans le discours propre des auteurs (exemple 12, également à propos de l'affaire *Maclean's*).

(12)

Comme le Quebec Bashing est un sport très populaire dans le Rest of Canada (ROC), la revue *Maclean's* s'est payé la traite en faisant une lecture vitriolique de l'histoire politique des dernières décennies et de ses principaux acteurs en qualifiant le Québec de « terre de patronage ». (Pierre Bergeron, *Le Droit*, « Quebec Bashing »)

De ces articles, 47,9% (46/96) sont rédigés par des citoyens, et non par des journalistes. C'est le cas des lettres d'opinion et du courrier des lecteurs, par exemple. Il est également

intéressant de noter que parmi les journalistes qui emploient l'expression dans leur discours propre, on trouve une proportion importante de chroniqueurs et d'éditorialistes. Ainsi, si l'usage de *Québec bashing* est relativement répandu en contexte médiatique québécois, il n'en demeure pas moins que l'expression se trouve généralement dans des propos rapportés ou, lorsqu'il s'agit de discours énoncé, dans des propos qui proviennent de citoyens ou de professionnels de l'information qui font des chroniques d'opinion ou d'humeur.

Il faut néanmoins faire preuve de prudence devant cette dernière observation et ne pas associer systématiquement le discours rapporté à la non-intégration de l'expression *Québec bashing* : c'est le propre du discours journalistique d'avoir recours au discours rapporté, le rôle du journaliste étant de présenter des faits d'actualité, ce qui passe en grande partie par le rapport des paroles d'autrui (Bastian et Hammer, 2004). Ainsi, le fait que les journalistes emploient principalement l'expression *Québec bashing* en discours rapporté ne signifie pas pour autant que cette expression n'est pas intégrée dans l'usage médiatique. À l'inverse, toutefois, le fait que l'expression soit souvent employée en discours énoncé témoigne assurément de son intégration, du moins au sein d'une certaine partie de la population. Il est légitime de croire que si l'expression est plutôt bien intégrée dans le discours médiatique, elle l'est également dans le discours citoyen. L'analyse menée ici ne permet toutefois pas d'en arriver à une telle conclusion, et il ne s'agit là que d'une hypothèse.

4.2. LE *BASHING* COMME SCHÉMATISATION D'UN AFFRONTLEMENT SOCIAL

Comme pour tout discours « contre », différents actes discursifs sont associés au *bashing*. Pensons notamment à ceux dont il a été question au chapitre 1, par exemple la qualification péjorative. Toutefois, il importe de préciser que la seule présence de ces actes dans un discours est insuffisante pour que celui-ci soit qualifié de *bashing*. Il est primordial de tenir compte d'éléments contextuels et extralinguistiques pour définir adéquatement le concept de *bashing*.

Le *bashing* n'est pas un acte de discours en lui-même; il correspond plutôt à l'interprétation qui est faite d'un (ou de plusieurs) acte(s) de dénigrement. On parle en effet de *bashing* pour désigner ce qui est perçu comme étant une attaque verbale faite par autrui. Autrement dit, l'individu qui tient des propos désobligeants à l'endroit d'un groupe ne dira pas qu'il fait du *bashing* (ou alors, il s'agirait là d'un cas atypique que nous n'avons rencontré à aucune reprise dans cette étude, que ce soit dans le corpus principal ou dans le corpus secondaire). Ce sont plutôt ceux qui reçoivent son discours, qu'il s'agisse de la cible du dénigrement ou d'un tiers non ratifié, qui vont le qualifier comme tel. C'est ainsi que le *bashing* correspond à la schématisation (au sens où l'entend Grize, 1978) d'un affrontement social, où la représentation que se font certains individus du comportement verbal d'autrui et d'un événement de communication donné, le tout en lien avec ses composantes prédiscursives, participe à la construction du rapport – et, plus spécifiquement, des tensions – entre les groupes.

Dans le cas du *bashing*, l'opposition entre les groupes fonctionne selon la logique d'axiologisation élaborée par Bres (1992, 1993; voir section 1.2.1.1.), que nous avons évoquée plus tôt : un individu appartenant à un groupe A produit un discours négatif à propos du groupe B, discours qualifié de *bashing* par les membres de ce dernier groupe ou encore par des observateurs que l'on pourrait qualifier d'externes.

Il est important de préciser que, parfois, le dénigrement d'un groupe peut provenir de ce qui est en apparence l'un de ses propres membres, ce qui laisse entrevoir des tensions non seulement entre deux groupes en opposition, mais également au sein d'une même communauté. Ce serait le cas, par exemple, d'un Québécois francophone qui s'en prend à ses pairs dans un discours virulent. Or, aucun groupe n'est en réalité homogène et, parmi la communauté des Québécois francophones, il existe des souverainistes et des fédéralistes, des partisans de la droite et des partisans de la gauche, etc., qui forment autant de groupes constitutifs du « supra-groupe » des Québécois francophones. Ainsi, celui qui disqualifie ce qui semble être son propre groupe se présente comme extérieur à ce dernier puisqu'il se distancie, voire s'exclut, de ceux qu'il dénigre. Dans la majorité des articles du corpus analysé (197/210; 93,8%), les propos qualifiés de *Québec bashing* sont attribués à des

Canadiens ou à des Anglo-Québécois : politiciens, journalistes, cinéastes, commentateurs sportifs, etc. – l'exemple 5, présenté à la section 4.1.2.1., en est une illustration. Les articles restants, peu nombreux (13/210; 6,2%), font plutôt état de situations où ce sont des Québécois francophones qui sont accusés de *Québec bashing*. Ainsi, si ce n'est pas toujours le cas, le *Québec bashing* est néanmoins généralement associé au dénigrement des Québécois, surtout francophones et souverainistes, par des Canadiens et des Anglo-Québécois⁸⁶.

Par ailleurs, ce qui est considéré comme du *bashing* est sujet à interprétation et dépend, entre autres, des représentations qu'ont les individus du discours tenu, de la personne qui le produit et du contexte d'énonciation⁸⁷. Toutefois, malgré cet aspect subjectif, certains éléments contribuent à ce que le mot *bashing* soit employé pour désigner le dénigrement d'un groupe et peuvent alors être considérés comme des composantes de sens qui participent à caractériser le phénomène. C'est notamment le cas de la répétition d'une attaque verbale et de la récurrence de certains propos dénigrants. L'analyse du corpus permet de constater que la plupart des expressions en *-bashing* sont accompagnées de mentions à l'effet que le comportement ainsi qualifié se produit de façon régulière ou, à tout le moins, qu'il ne s'agit pas d'une occurrence unique :

(13)

La nomination d'un chroniqueur anglophone unilingue au poste de directeur des communications du premier ministre Stephen Harper a soulevé l'indignation de toute la classe politico-médiatique du Québec. Non seulement Angelo Persichilli ne parle-t-il pas français mais **on l'accuse de s'être plusieurs fois livré à du « Québec bashing »** dans ses textes publiés dans le *Toronto Star*. (André Pratte, *La Presse*, « L'oeuvre de Harper, la part des Québécois »)

(14)

Le nouveau président s'en est également pris aux propos « antisyndicaux » véhiculés par certains chroniqueurs au *Journal de Montréal*, mais sans nommer

⁸⁶ Nous reviendrons sur cette question au chapitre 7.

⁸⁷ Dans le cas de l'affaire *Maclean's*, les arguments mobilisés par les individus pour justifier en quoi les écrits de Patriquin et de Coyne constituent un cas de *Québec bashing* feront l'objet d'une portion d'analyse au chapitre suivant, ce qui permettra d'illustrer le rôle fondamental que jouent les représentations individuelles et collectives dans l'interprétation qui est faite du discours à l'origine de la controverse.

explicitement le quotidien de Quebecor. « **Certains chroniqueurs et éditorialistes ne se gênent pas pour faire du “union bashing” sur le dos de la CSN et des autres centrales**, ce que je trouve très malheureux dans une société où la démocratie est toujours fragile ». (Alexandre Shields, *Le Devoir*, « Le nouveau président de la CSN veut se rapprocher des jeunes »)

(15)

Être catholique au Québec aujourd’hui est mal vu, gênant. Pourtant, les athées, qui représentent moins de 10% de la population, semblent avoir gagné la partie depuis tout ce temps en prenant de plus en plus d’espace dans les médias. **Le « catholique bashing » constaté au Québec est selon moi soigneusement entretenu par des médias** qui ne veulent pas faire la part des choses et ne regardent que l’aspect négatif de la réalité, oubliant tout le riche passé catholique du Québec, de l’Amérique et de l’Europe. (Commentaire d’un lecteur, *La Presse*, « Nous sommes loin de l’État athée »)

En ce sens, le *bashing* s’apparente au dénigrement quasi systématique ou, du moins, régulier de certains groupes. Dans le cas du *Québec bashing*, en raison du poids de l’expression dans le corpus, cette conclusion est d’autant plus probante.

Cette dernière observation permet un rapprochement entre le *bashing* et le harcèlement, où une cible est tourmentée ou humiliée à répétition par un tiers. On retrouve également sous le concept de *bashing* une forme d’acharnement sur une cible, acharnement considéré comme non fondé et injustifié (et donc injuste) par cette dernière ou encore par des témoins du discours en question. Ainsi, parler de *bashing* pour désigner un comportement verbal constitue en soi une prise de position contre ce comportement. Autrement dit, en employant le mot *bashing*, le locuteur dénonce ce qu’il juge être un discours inapproprié, condamnable. Les exemples présentés précédemment illustrent ce phénomène : *accuser* quelqu’un de se livrer au *Québec bashing*, c’est décrier ses propos; indiquer que des individus *ne se gênent pas* pour faire du *union bashing*, c’est juger que ceux-ci ne devraient pas le faire; considérer que les médias *entretiennent soigneusement* le *catholique bashing*, c’est sous-entendre que l’attitude des médias est déplorable. Plus manifeste encore est l’extrait suivant, où le locuteur dont les propos sont rapportés par le journaliste dénonce explicitement le *col bleu bashing* :

(16)

À ceux qui accusent les cols bleus de prendre la population en otage avec la grève à venir, Michel Murray répond qu'il y a maintenant trois ans que les syndiqués sont sans contrat de travail et qu'aucun moyen de pression n'a eu lieu, à part la manifestation d'hier. [...] « La Ville a fait des efforts pour en arriver à une entente mais ça n'a pas fonctionné. Je ne pense pas qu'on va la crucifier pour ça. Je ne m'attends pas à ce que le syndicat soit crucifié non plus par le public. **Il faut arrêter le col bleu bashing.** » (Claude Plante, *La Tribune*, « Toujours l'impasse entre la Ville et ses cols bleus »)

Le fait de qualifier un discours de *bashing* appelle donc automatiquement à sa condamnation, qu'elle soit ou non explicite, et sous-entend que les propos tenus n'ont pas lieu d'être.

Il convient également de souligner que, très souvent, la cible réelle du *bashing* ne doit pas être comprise dans le sens strict de l'étiquette qui lui est apposée. Par exemple, quand on parle de *boomer bashing*, ce ne sont pas les *baby-boomers* en tant qu'individus nés à une période spécifique qui sont ciblés, mais plutôt, par métonymie, ce qu'ils représentent, les valeurs qui leur sont associées, leur place sur le marché du travail, etc. De même, lorsqu'il est question de *Québec bashing*, ce n'est pas le Québec en tant qu'entité territoriale qui fait l'objet du dénigrement, mais tantôt ses habitants, tantôt son gouvernement et les décisions qu'il prend, tantôt certaines positions politiques qui lui sont associées, etc. Toute réalité est composée de diverses strates, et ce qui est ciblé par le *bashing* peut l'être pour une multitude de raisons. Le discours qualifié de *bashing* convoque donc toujours des représentations multiples et multidimensionnelles d'un même objet, et la généralisation qui en découle participe à l'accroissement de son effet argumentatif puisqu'un jugement dépréciatif est étendu à un tout.

Par ailleurs, la force de frappe du *bashing* vient également du fait qu'il s'agit d'un discours en circulation. Lorsqu'un discours « contre » circule, les conséquences sont d'autant plus importantes que les propos tenus peuvent avoir un impact sur les relations entre les individus et entre les groupes, qu'ils peuvent attiser les tensions entre ceux-ci et que, comme il en a été question précédemment, les disqualifications présentes dans le discours en question peuvent en venir à être naturalisées dans l'espace public. Ces éléments doivent

donc être pris en considération lorsqu'il s'agit d'associer un discours au *bashing* et de le qualifier comme tel. En outre, rappelons que la circulation des discours a pour conséquence que lorsque des propos disqualifiants sont énoncés, ce ne sont pas uniquement eux qui ont un impact dans la société, mais également tous les autres discours de même nature qui leur font écho et que les individus ont en mémoire. Ainsi, lorsqu'un discours est qualifié de *bashing*, ce n'est pas seulement sa teneur qui justifie cette appellation et qui explique l'ampleur de la controverse ou, du moins, du mécontentement, mais bien l'accumulation de discours semblables au fil du temps et le fait que chacun soit lui-même traversé d'une multitude d'autres discours de même type. Parler de *Québec bashing*, de *union bashing*, de *catholique bashing* et de *col bleu bashing*, comme dans les exemples 13 à 16, constitue en soi un rappel de nombreux (ou, du moins, de plus d'un) discours prononcés contre ces mêmes groupes.

4.3. BILAN

L'analyse que nous avons menée dans ce chapitre, à partir du corpus secondaire, a permis de montrer que le *bashing* est plus qu'une façon différente de nommer le dénigrement. Il s'agit d'un phénomène sociodiscursif qui possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui le distinguent d'autres phénomènes appartenant à l'ensemble des discours « contre ». À la base du *bashing* se trouve un discours de dénigrement, certes, mais auquel s'ajoutent différentes composantes de sens. Le *bashing* désigne donc plus précisément le dénigrement répété, voire systématique, d'un groupe, le plus souvent en raison des prises de position politiques et idéologiques qui lui sont associées, et qui se manifeste par des actes de discours variés, participant ainsi à l'intensification des tensions entre différents groupes en opposition. Qui plus est, le *bashing* est caractérisé par les discours préalables qui le soutiennent et qui circulent dans la communauté, ce qui fait en sorte qu'un discours qualifié de *bashing* porte en lui les traces de discours antérieurs qui jouent un rôle important dans la mémoire collective des individus et qui, encore une fois, contribuent à l'affrontement entre les communautés.

Il est toutefois important d'employer le mot *bashing* avec parcimonie lorsqu'il s'agit de désigner un comportement verbal potentiellement offensant. Tout discours contre un groupe n'est pas systématiquement *bashing*, tout comme il ne suffit pas de repérer une insulte dans un discours pour considérer que ce dernier est violent. Dans le cas du *bashing*, c'est principalement l'accumulation de discours disqualifiants au fil du temps qui fait en sorte qu'un discours en particulier soit ainsi qualifié.

Enfin, comme tout discours « contre », le *bashing* aura une force de frappe plus importante s'il fait directement appel à l'action contre le groupe visé. Le potentiel agressif du *bashing* sera donc encore plus marqué si les discours de dénigrement répétés ciblant un même groupe contiennent des marques d'incitation à la haine, au racisme, etc. Dans certaines situations, cela peut exacerber les tensions au point où des gestes physiquement violents sont posés. Il est alors primordial, lorsqu'on s'intéresse au phénomène qu'est le *bashing*, de tenir compte à la fois du contexte de production et de réception du discours afin d'en mesurer l'ampleur et l'impact, ce à quoi seront consacrés les prochains chapitres.

CHAPITRE 5

DIMENSION ARGUMENTATIVE : ANALYSE DU DISCOURS SOURCE ET DES RÉACTIONS SUSCITÉES DANS L'ESPACE PUBLIC

Au chapitre précédent, nous avons tenté de cerner les concepts de *bashing* et de *Québec bashing*. Or, qu'en est-il de l'usage qui est fait de cette dernière expression en réaction au dossier *Maclean's* plus précisément? Certaines personnes ont qualifié de *Québec bashing* les écrits de Patriquin et de Coyne⁸⁸, alors que d'autres ont rejeté cette accusation. On peut alors se demander sur quels critères se fondent les individus pour en arriver à de telles conclusions, et l'approche argumentative nous semble être une piste d'analyse particulièrement prometteuse pour se pencher sur la question.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons, dans un premier temps, à la construction de l'argumentation de Patriquin et de Coyne dans le dossier *Maclean's*, ce qui permettra de rendre compte du discours à l'origine de la controverse et de faire état de certains procédés rhétoriques et argumentatifs employés par les auteurs. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les arguments invoqués par les participants au débat pour qualifier ou non le dossier *Maclean's* de *Québec bashing*, ce qui nous permettra de présenter les traits définitoires qui sont associés plus précisément au phénomène et, ainsi, de compléter la définition de *bashing* qui a été donnée au chapitre précédent.

⁸⁸ À ce propos, il est intéressant de noter que l'affaire *Maclean's* est citée comme exemple de *Québec bashing* sur la page *Wikipédia* intitulée « Liste d'exemples de *Québec bashing* ».

5.1. L’AFFAIRE *MACLEAN’S* : ANALYSE DU DISCOURS SOURCE

5.1.1. Considérations méthodologiques

D’emblée, précisons que notre objectif n’est pas de présenter une analyse détaillée de tous les faits de discours attestés dans les articles de Patriquin et de Coyne. Une telle entreprise n’est pas nécessaire dans le cadre de cette étude, d’autant plus que, comme nous le montrerons, les deux discours sont construits sensiblement sur le même modèle. Il nous apparaît donc plus pertinent de présenter l’organisation générale des écrits de Patriquin et de Coyne et de faire ressortir les éléments les plus révélateurs qui participent à leur force de frappe et qui expliquent peut-être, du moins en partie, l’ampleur de la controverse.

Nous nous sommes concentrée sur le contenu des discours de Patriquin et de Coyne tout en portant une attention particulière aux phénomènes discursifs qui permettent de jeter un éclairage différent et plus précis sur l’argumentation des deux auteurs. Il s’agit donc *a priori* d’une analyse du contenu des discours à l’origine de la controverse, mais d’une analyse de contenu sensible à leur structure argumentative et à leurs composantes discursives : rapport de force entre les arguments – rappelons ici les échelles argumentatives de Ducrot (1980) –, vocabulaire employé et figures rhétoriques particulières, pour ne donner que quelques exemples.

5.1.2. Présentation et analyse des résultats

5.1.2.1. Analyse de l’article de Patriquin

L’article de Patriquin constitue le cœur du dossier *Macleans*. Constitué de 27 paragraphes et s’étalant sur quatre pages, il a donné lieu à 180 commentaires d’internautes.

L’intitulé même de l’article, « Quebec : The most corrupt province. Why does Quebec claim so many of the nation’s political scandals? », donne le ton à l’ensemble du dossier

Maclean's et conditionne la lecture qui en sera faite. D'une part, « Quebec : The most corrupt province » est un acte assertif, c'est-à-dire un acte dont « le but ou le propos [...] est d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée » (Searle, 1982 [1979] : 52). Ainsi, Patriquin affirme, et présente cette affirmation comme vraie et irréfutable, que le Québec est la province la plus corrompue au Canada, ce qui en fait la thèse de son article. De plus, *the most* est un superlatif relatif qui vient intensifier le qualificatif *corrupt*. L'emploi d'un tel superlatif sous-entend qu'une comparaison a été établie entre le Québec et les autres provinces canadiennes et que le résultat de cette comparaison sera présenté par l'auteur. D'autre part, le sous-titre, « Why does Quebec claim so many of the nation's political scandals? », informe le lecteur de l'objectif de l'article, soit présenter les raisons qui expliquent les scandales politiques – ou, plutôt, ce qui est présenté comme une quantité anormale de scandales – au Québec. La formulation du sous-titre, phrase interrogative en *pourquoi*, laisse entendre qu'il est avéré qu'une grande partie des scandales politiques canadiens ont lieu au Québec. Patriquin s'interroge sur les raisons qui expliquent cette situation, et non à savoir si le Québec connaît bel et bien plus de scandales que les autres provinces canadiennes. Avant même de commencer son article, l'auteur impose donc un présupposé, c'est-à-dire « une évidence, [...] un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire » (Ducrot, 1969 : 35), concernant la rectitude politique au Québec. La prémisse de l'article de Patriquin est donc la même que celle du dossier *Maclean's*⁸⁹ : le degré de corruption au Québec est plus élevé qu'ailleurs au Canada.

L'article de Patriquin a comme point de départ le rappel de la commission Bastarache⁹⁰ et du témoignage qu'y a fait Marc Bellemare, ancien ministre de la Justice du Québec :

⁸⁹ Rappelons que le titre même du dossier *Maclean's* est le suivant : « Quebec : The most corrupt province in Canada ».

⁹⁰ La commission Bastarache, ou commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec, est une commission d'enquête publique créée en avril 2010 à la suite d'allégations faites par Marc Bellemare, ancien ministre de la Justice, qui ont trait à l'influence qu'auraient exercée certaines personnes liées au financement du Parti libéral du Québec dans le processus de nomination des juges québécois.

(17)

Marc Bellemare isn't a particularly interesting man to look at, so you'd think the spectre of watching him sit behind a desk and answer questions for hours on end would have Quebecers switching the channel en masse. And yet, the province's former justice minister has been must-see TV over the past few weeks, if only because of what has been flowing out of his mouth.

Patriquin fait usage du raisonnement syllogistique suivant et confère au récit du témoignage de Bellemare une fonction argumentative⁹¹ :

Écouter Bellemare témoigner est ennuyeux.

Or, les Québécois sont très nombreux à écouter le témoignage de Bellemare.

Donc ce que dit Bellemare est important et d'intérêt public [sous-entendu : les Québécois sont préoccupés par la question de la corruption, dont parle Bellemare].

Les paragraphes suivants contiennent une énumération d'exemples appuyant l'idée selon laquelle la corruption est bien présente au Québec et qu'elle touche l'ensemble de la classe politique. Il est alors question de scandales, récents ou non, mettant en scène à la fois des politiciens au gouvernement fédéral et provincial, des fédéralistes et des souverainistes, des francophones et des anglophones. En voici quelques extraits :

(18)

This slew of dodgy business is only the most recent in a long line of made-in-Quebec corruption that has affected the province's political culture at every level. We all recall the sponsorship scandal, in which businessmen associated with the Liberal Party of Canada siphoned off roughly \$100 million from a fund effectively designed to stamp the Canadian flag on all things Québécois, cost (or oversight) be damned.

(19)

We remember Baie Comeau's prodigal son, Brian Mulroney, and his reign in Ottawa, which saw 11 cabinet ministers resign under a cloud in one seven-year period—six of them from Quebec. Mulroney's rise was solidified by an altogether dirty battle against Joe Clark in Quebec that saw provincial Conservative organizers solicit Montreal homeless shelters and welcome missions, promising free beer for anyone who voted for Mulroney in the leadership campaign.

⁹¹ Sur la fonction argumentative du récit et de la narration, voir notamment Vincent et Laforest (1993).

(20)

Maurice Duplessis, its long-reigning premier (and certainly one of its more nationalistic), was a champion of patronage-driven government, showering favourable ridings with contracts and construction projects at the expense of those that dared vote against him. Duplessis typically kept \$60,000 cash in his basement as part of an “electoral fund” to dole out to obliging constituents.

Or, loin de répondre à la question qui fait l’objet du sous-titre de l’article – rappeler des scandales politiques ne permet pas d’expliquer pourquoi ces derniers existent –, ces exemples servent surtout à illustrer une partie de la thèse de Patriquin, à savoir que le Québec est particulièrement corrompu. Dans les faits, toutefois, cette illustration constitue une généralisation : comme l’indiquent Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988 [1958] : 471), l’argumentation par l’exemple « suppose un accord préalable sur la possibilité même d’une généralisation à partir de cas particuliers ». Ainsi, en présentant une série d’exemples de corruption, Patriquin établit ce qu’il présente comme une vérité générale (et généralisable) à partir de cas précis. Comme le soulignent Miéville (1983) et Martel (1996, 1998), l’exemple est toujours constitué de deux parties : la partie exemplifiée, qui correspond au thème du discours, à celui que l’exemple illustre ou, autrement dit, à la généralisation que l’on veut faire admettre (ici, la présence anormale de la corruption au Québec), et la partie exemplifiante, que Vincent (1994) appelle *illustrateur*, qui correspond à l’exemple lui-même, soit le cas particulier à partir duquel la généralisation est établie (ici, les cas de corruption recensés). Toutefois, de par son caractère généralisable, l’argumentation par l’exemple peut être réfutée ou, du moins, affaiblie dès lors que l’exemple en question est contraire à la vérité historique (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 475), que des contre-exemples sont proposés par l’adversaire ou que ce dernier, tout en reconnaissant la véracité de l’exemple, le trouve inadéquat pour étayer la thèse (Vincent, 1994 : 96).

Par ailleurs, cette accumulation d’exemples, parfois appuyés de citations de journalistes, de politiciens et de politologues qui jouent alors le rôle d’arguments d’autorité, c’est-à-dire d’arguments qui « utilise[nt] des actes ou des jugements d’une personne ou d’un groupe de personnes comme moyen de preuve en faveur d’une thèse » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 411), permet seulement de montrer que la corruption existe au Québec, et non que le Québec est plus corrompu que les autres provinces, aucune comparaison n’étant

établie avec ces dernières. Certes, un paragraphe est consacré à l'énumération de scandales qui ont secoué d'autres provinces canadiennes. Toutefois, ce paragraphe sert surtout à mettre l'accent sur les scandales québécois, et ce, du seul fait qu'il s'inscrit dans une structure concessive. En effet, par définition, la concession est un procédé rhétorique qui exprime une tension entre deux thèses opposées. Selon Morel (1996 : 5), il s'agit d'« un mouvement argumentatif en deux temps. L'orateur commence par reconnaître la validité d'un argument qu'il prête à son adversaire dans le débat. Puis il énonce à la suite un contre-argument qui vient en restreindre la portée ou le détruire ». La concession contient donc deux éléments explicites : un énoncé concédé, qui est « l'anticipation d'une objection à une déclaration » (Vincent et Heisler, 1999 : 24) et un contre-argument, qui « a pour but de l'éliminer (soit d'en minimiser l'importance, soit de l'invalider, tout en maintenant sa valeur de vérité) » (Vincent et Heisler, 1999 : 25). La structure concessive contient toujours une conclusion, qui peut être énoncée explicitement ou inférée à partir du contre-argument. Ainsi, la concession est une des structures discursives faisant le mieux état des tensions qui existent entre les différentes prises de position dans un débat (voir entre autres Vincent, 2000, 2009b; Bernard Barbeau, 2009, 2010; Gagné, 2010).

Dans l'article de Patriquin, la structure concessive dans laquelle s'inscrit le rapport entre les scandales politiques québécois et canadiens peut être schématisée de cette façon :

Tableau 3
Schématisme de la structure concessive employée par Patriquin

Énoncé concédé	Contre-argument	Conclusion
La corruption n'existe pas qu'au Québec. (« Certainly, Quebec doesn't have a monopoly on bad behavior », ce qui est illustré par quelques exemples.)	Mais le Québec est dans une ligue à part. (« Still, Quebec stands in a league of its own », ce qui est également illustré par des exemples.)	La corruption est plus répandue au Québec qu'ailleurs au Canada.

Ainsi, dans cet extrait, l'accent est mis davantage sur la présence, jugée inhabituelle ou anormale, de la corruption au Québec que sur une réelle comparaison entre les situations québécoise et canadienne, ce qui est accentué par l'espace discursif accordé à l'exemplification de cas de corruption québécois.

Ce n'est qu'au 16^e paragraphe de son article que Patriquin commence à répondre à la question de départ, à savoir pourquoi le Québec connaît un nombre aussi important de scandales politiques. L'auteur évoque deux causes principales à la corruption. D'abord, ce qu'il considère être l'omniprésence de l'État québécois dans la vie économique de la province jouerait un rôle majeur dans les scandales politiques : les liens et la proximité entre le secteur privé et le secteur public feraient en sorte que les individus appartenant premier secteur (entrepreneurs, par exemple) sont plus enclins à faire des contributions financières à ceux relevant du second (fonctionnaires, par exemple) en échange de contrats. La taille de l'État participerait donc, selon Patriquin, à la culture de corruption qui a cours au Québec. Cette explication est toutefois supplantée par une seconde cause, présentée comme plus importante par Patriquin en raison de son introduction par le connecteur *mais* (*but*) qui, dans ce contexte, établit une hiérarchisation – ou une échelle, pour reprendre l'expression de Ducrot (1980) – entre deux propositions appartenant à la même classe argumentative, c'est-à-dire deux arguments qui peuvent être utilisés pour défendre une même thèse :

(21)

But the factor most important to this history of corruption may be Quebec's nagging existential question of whether to remain part of the country. That 40-year threat of separation has been a boon for provincial coffers. As a "have-not" province, Quebec is entitled to equalization payments. In the past five years, according to federal Department of Finance data, Quebec's share of the equalization pie has nearly doubled, to \$8.6 billion, far and away the biggest increase of any province. This is due in large part to aggressive lobbying by the Bloc Québécois. According to many on both the left and right, obsessing over Quebec's existential question has come at the expense of proper transparency and accountability.

Ainsi, selon l'auteur, de tous les facteurs qui expliquent la corruption au Québec, la question nationale est le plus important, et ce, parce qu'en y accordant autant d'importance,

les politiciens négligent la gestion transparente de l'État. Autrement dit, tous les politiciens québécois, tant souverainistes que fédéralistes, selon Patriquin, concentrent leurs efforts sur la question nationale aux dépens de la saine gestion des affaires publiques. Pour appuyer cet argument, Patriquin donne quelques exemples, le plus important étant le scandale des commandites⁹². Il fait également appel aux propos de différents journalistes et acteurs politiques, dont Amir Khadir et Éric Duhaime, pourtant aux antipodes du spectre politique québécois. D'ailleurs, les propos de Duhaime, en plus d'appuyer l'argument de Patriquin, viennent disqualifier la population québécoise : selon lui, cette dernière est tout aussi aveuglée que la classe politique par le débat national et, par conséquent, est incapable de discerner ce qui constitue un « bon » gouvernement, préférant se concentrer sur l'opposition entre souverainistes et fédéralistes :

(22)

According to many on both the left and right, obsessing over Quebec's existential question has come at the expense of proper transparency and accountability. "I don't think corruption is in our genes any more than it is anywhere else on the planet, but the beginning of an explanation would be the fact that we have focused for so long on the constitutional question," says Éric Duhaime, a former ADQ candidate who recently helped launch the right-of-centre Réseau Liberté-Québec. "We are so obsessed by the referendum debate that we forget what a good government is, regardless if that government is for or against the independence of Quebec."

Par ailleurs, le vocabulaire employé par Patriquin pour parler du débat constitutionnel a pu, en lui-même, susciter l'indignation d'une partie de la population : *to nag* (« Quebec's nagging existential question ») signifie « To find fault, complain, scold, or urge, especially annoyingly or persistently. Also (in extended use) : to irritate; to demand attention or make one's presence felt in a marginal but persistent manner » (*Oxford Dictionary of English*, 2010). Ainsi, Patriquin qualifie la question nationale de débat irritant et incessant. De plus,

⁹² Le scandale des commandites est une affaire politique relative à l'usage de fonds publics pour financer une opération de relations publiques visant à contrecarrer les actions du Parti québécois en faveur de la souveraineté du Québec. Afin de sensibiliser l'opinion publique québécoise aux actions positives du gouvernement fédéral au Québec, d'importants contrats ont été signés avec des agences publicitaires. Toutefois, l'usage des sommes allouées, l'efficacité de la campagne et le montant des contrats n'ont pas fait l'objet d'évaluations et de contrôles stricts. L'implication du Parti libéral du Canada, au pouvoir de 1993 à 2006, est importante dans cette affaire.

en parlant de l'obsession des Québécois pour le débat constitutionnel (« obsession over Quebec's existential question »), l'auteur sous-entend que ces derniers y accordent trop d'importance. Enfin, il emploie à deux reprises l'expression *bête noire province* pour désigner le Québec, stigmatisant la province et la présentant comme problématique.

Patriquin termine son article en présentant un argument invoqué par certains individus pour soutenir que le Québec n'est pas plus corrompu que les autres provinces canadiennes : le nombre de cas de corruption relevés au Québec est la preuve que le système est efficace pour détecter les anomalies. Patriquin rejette toutefois cet argument en mettant de l'avant, encore une fois, différents scandales politiques. Il conclut enfin que les Québécois n'ont plus confiance en leurs élus puisqu'ils ont l'habitude que les règles ne soient pas respectées et que, de là, les mécanismes de surveillance mis en place pour assurer une gestion saine de la province soient faillibles.

De façon générale, Patriquin tient les politiciens québécois responsables de la présence de la corruption dans la province. Or, un glissement s'opère lorsque est mise de l'avant la question nationale. En effet, si la gestion de l'État relève directement de la responsabilité des politiciens, ce n'est pas le cas du débat constitutionnel. Certes, Patriquin mentionne que les politiciens québécois sont obsédés par ce débat. Or, la question nationale n'est pas réservée qu'aux politiciens puisqu'il s'agit d'un débat fondamental qui divise l'ensemble de la population québécoise depuis plusieurs décennies. Ainsi, en considérant que la question nationale est le facteur principal qui explique la corruption au Québec, Patriquin rejette la responsabilité tant sur les politiciens québécois que sur leur électorat, lui-même concerné par la question.

En somme, l'argumentation de Patriquin, surtout fondée sur l'exemple, ne répond que très peu à la question de départ et sert plutôt à faire admettre que le Québec est particulièrement corrompu. Rappelons toutefois que l'absence de comparaison avec les autres provinces canadiennes a pour conséquence qu'il est impossible de prouver avec certitude la thèse de

l'article, à savoir que le Québec est la province *la plus* corrompue. Puisqu'elle a pour point de départ une prémisse sinon fautive, du moins non vérifiée, l'argumentation de Patriquin peut être qualifiée de fallacieuse (Plantin, 2009). De plus, le fait que les raisons expliquant la corruption occupent un espace discursif restreint par rapport à celui accordé à l'illustration de la corruption au fil du temps participe à l'affaiblissement de l'argumentation de l'auteur, mais contribue néanmoins à donner du Québec l'image d'une province particulièrement corrompue.

5.1.2.2. Analyse de la chronique de Coyne

Beaucoup plus courte que l'article de Patriquin (un peu plus d'une page, 12 paragraphes), la chronique de Coyne suscite néanmoins un nombre plus important de commentaires, soit 1187.

Le titre et le sous-titre de la chronique, « What lies beneath Quebec's scandals. The factors behind the province's penchant for money politics », informent le lecteur de l'objectif de Coyne, tout en orientant la lecture qui sera (ou qui devrait être) faite du texte. D'une part, comme c'était le cas dans l'article de Patriquin, le titre en lui-même constitue un présupposé : il y a des scandales au Québec. Le sous-titre, quant à lui, vient préciser la nature de ces scandales – politiques et financiers – et constitue également un présupposé : le Québec a un penchant pour la « politique de l'argent ». Présentée comme telle, cette affirmation se veut irréfutable. On comprend également, par le sous-titre, que le but de Coyne, dans sa chronique, est de faire état des facteurs qui sont à l'origine de la corruption dans le monde politique québécois.

Tout comme Patriquin, Coyne fait appel à une structure concessive pour nuancer ses propos et pour affirmer que le Québec n'est pas le seul endroit où la corruption existe. Toutefois, bien que ce fait soit concédé, la conclusion à retenir est la même que celle qui est mise de l'avant par Patriquin, c'est-à-dire que la corruption est malgré tout plus présente au Québec qu'ailleurs, ce qui peut être schématisé ainsi :

Tableau 4
Schématisation de la structure concessive employée par Coyne

Énoncé concédé	Contre-argument	Conclusion
<p>La corruption n'est pas propre au Québec.</p> <p>(« No, Quebec is not the only province where political scandal sometimes erupts. Governments and business have been corrupting each other across this country since pre-Confederation days », ce qui est illustré à l'aide d'exemples montrant que la corruption existe aussi, entre autres, en Colombie-Britannique, dans les provinces maritimes et en Ontario.)</p>	<p>Mais elle semble inévitable dans cette province.</p> <p>(« But in no other province does it feel quite so... inevitable », ce qui est aussi illustré par plusieurs exemples.)</p>	<p>La corruption est plus présente au Québec qu'ailleurs au Canada.</p>

Afin d'appuyer cette conclusion, Coyne présente une anecdote, qui introduit une argumentation par l'exemple :

(23)

When a senior adviser to Ontario premier David Peterson was forced to resign after it was revealed he had accepted a refrigerator from a party donor with ties to a developer, puzzled Montrealers phoned their friends in Toronto, asking, 'What was in the fridge?'

Cette anecdote, loin d'être anodine, cible non pas les politiciens québécois, mais bien la population québécoise (ou, plus précisément, montréalaise), ce qui constitue un glissement : de scandales causés par des acteurs politiques, on passe à une généralisation du scandale au sein de la population entière, qui est présentée comme acceptant la corruption sans broncher. De plus, cette anecdote sous-entend deux phénomènes : d'une part, la

normalité du pot de vin au Québec et, d'autre part, la culture du « demandons-en encore plus » qui est souvent reprochée aux Québécois⁹³.

Nous l'avons mentionné, l'argumentation de Coyne, comme celle de Patriquin, bien qu'à un degré moindre, est en partie fondée sur l'exemple. Dès le deuxième paragraphe de sa chronique, l'auteur recense différents cas de corruption qui, au fil du temps, ont mis en scène des politiciens québécois, tant francophones qu'anglophones. Une distinction importante s'opère toutefois entre les écrits de Patriquin et de Coyne : alors que le premier met surtout l'accent sur l'illustration de la corruption au Québec, sans réellement répondre à la question de départ, « pourquoi le Québec connaît-il autant de scandales politiques? », le second plonge plus rapidement dans le vif du sujet et, dès le quatrième paragraphe de sa chronique, s'interroge sur ce qui explique la corruption dans la vie politique québécoise.

D'emblée, Coyne place le Québec en situation d'exception : « What explains Quebec's **unusual** susceptibility to money politics? ». Ce faisant, il accentue l'idée selon laquelle le Québec fait bande à part. Or, cette volonté de particulariser le Québec est souvent reprochée aux Québécois; il est donc intéressant de constater qu'ici, Coyne renverse cette tendance en se l'appropriant. De plus, encore une fois, la formulation de cet énoncé laisse présupposer qu'il est avéré que le Québec a un penchant inhabituel pour la « politique de l'argent ». Par ailleurs, avant d'énumérer les raisons qui, selon lui, expliquent ce phénomène, Coyne laisse quelques questions en suspens, questions qui pourraient constituer des pistes d'explication de la corruption :

(24)

What explains Quebec's unusual susceptibility to money politics? Deeply entrenched deference to authority? A wordly Catholic tolerance of official vice? There is no grand unified theory : at different times and in different situations, different forces have come into play. Nevertheless, a few broad factors emerge.

Bien qu'il ne réponde pas à ces questions et que son attention porte surtout sur les « facteurs généraux qui émergent », comme nous le montrerons plus loin, Coyne, en faisant allusion au rapport à l'autorité et à l'héritage catholique des Québécois, oriente la lecture

⁹³ Pensons seulement au débat entourant la péréquation, par exemple.

qui peut être faite de son texte. De plus, l'association entre corruption et catholicisme correspond en quelque sorte à une attaque envers tous les catholiques, et non envers les politiciens québécois, ce qui constitue un glissement dans la cible et dans les responsables de la corruption.

Après avoir posé ces questions générales, Coyne présente quatre facteurs – certains identiques à ceux ayant été identifiés par Patriquin – qui, selon lui, permettent d'expliquer la corruption :

1) Le vote prévisible des Québécois et l'absence de division dans leur vote, du moins en ce qui a trait à la politique fédérale, feraient en sorte que les partis politiques, tant ceux qui sont généralement à la tête du gouvernement que ceux qui sont dans l'opposition, sont prompts à abuser de leur autorité, que ce soit pour garder le pouvoir ou pour s'en emparer⁹⁴. Ce faisant, Coyne tient en quelque sorte la population québécoise responsable de la corruption qui existe dans la province puisque c'est cette même population qui élit les politiciens.

2) L'importance accordée à la question nationale depuis maintenant plusieurs décennies ferait en sorte que les « véritables » débats idéologiques – ce qui sous-entend que le débat constitutionnel n'en est pas un – ont été mis de côté au Québec. De plus, le débat entourant la question nationale aurait instauré une mentalité de temps de guerre (« wartime mentality ») au Québec qui ferait en sorte que les Québécois ont tendance à accepter certaines pratiques qui, dans un autre contexte, seraient jugées inacceptables. À l'instar de Patriquin, Coyne donne l'exemple du scandale des commandites.

Si ce sont d'abord les politiciens qui font l'objet de la critique de Coyne, il n'en demeure pas moins que la question nationale touche l'ensemble de la population québécoise, et non seulement les élus. Coyne impute donc la responsabilité de la corruption à des acteurs politiques, certes, mais également, et surtout, à une vision de la société partagée par une

⁹⁴ Notons que Coyne fait surtout référence au Parti libéral du Canada et de son « règne qui a duré plusieurs décennies au Québec ». Or, de 1993 à 2011, c'est le Bloc québécois qui a remporté la majorité des votes des Québécois lors des élections fédérales.

partie de la population québécoise. Une opinion politique est donc présentée comme étant responsable d'un comportement grave et répréhensible, la corruption.

Par ailleurs, comme le fait Patriquin, Coyne emploie un vocabulaire dépréciatif pour désigner la question nationale : cette dernière est en effet opposée aux débats idéologiques normaux (« normal ideological debates ») et est présentée comme un empêchement de tourner en rond, un élément qui n'apporte que du négatif dans la sphère politique québécoise.

3) Il y aurait une grande permissivité au Québec concernant certains gestes politiques, considérés comme immoraux, mais pas illégaux. Par conséquent, les Québécois seraient plus tolérants que les autres Canadiens envers certains comportements de leurs élus.

4) Enfin, la taille de l'État québécois contribuerait à l'importance de la corruption dans la province. Comme le soutient aussi Patriquin, Coyne affirme que le rôle joué par l'État dans la vie économique de la province favorise un rapprochement entre les secteurs privé et public, le premier tentant d'acheter le second :

(25)

[B]ig government, big business, big labour – the enormous megaprojects of which all three are inordinately fond – all maximize the potential for improper collusion and blurring of lines.

Au-delà de ces quatre facteurs, toutefois, un des éléments les plus marquants de la chronique de Coyne est la structure argumentative de cette dernière, fondée sur des aphorismes, c'est-à-dire des « phrase[s] d'allure sentencieuse, qui résume[nt] en quelques mots une vérité fondamentale » (Maingueneau, 2012 : 22). Des quatre facteurs énumérés précédemment – qui jouent le rôle d'arguments servant à appuyer la thèse de Coyne –, trois sont introduits par des généralités quasi proverbiales qu'il s'avère difficile de réfuter :

- 1) « Power corrupts, but so does impotence » (servant à introduire le premier facteur);
- 2) « People do the worst things for the best reasons » (servant à introduire le deuxième facteur);
- 3) « The scandal is what's legal » (servant à introduire le troisième facteur).

Ce faisant, Coyne donne à son argumentation une impression de vérité absolue – qui, en effet, peut réfuter une affirmation présentée comme admise? Par cette particularité rhétorique, Coyne donne le ton à sa chronique : à ces grandes vérités, il ajoute des exemples et des explications, mais ceux-ci ne sont pas essentiels, l'aphorisme étant, par définition, une affirmation auto-suffisante qu'il n'est pas nécessaire – ni aisé – de décortiquer pour en comprendre la teneur.

Dans sa chronique, Coyne fait également état d'une opposition entre le Québec et le Canada. Nous l'avons mentionné précédemment, l'auteur présente le Québec comme étant en situation d'exception (voir l'extrait 24) et comme pouvant (ou devant) être considéré comme différent de l'ensemble du Canada ou, du moins, différent de ce qui constitue la norme (par opposition au particulier). Mais, plus encore, cette opposition entre le Québec/le particulier et le Canada/la norme est caractérisée par une structure dichotomique où des traits négatifs sont associés au premier et des traits positifs, au second – on retrouve ici le processus d'axiologisation à la base de la construction et de soi et de l'autre dont il a été question au chapitre 1. Par exemple, Coyne oppose la culture politique pathologique (Québec/particulier) à la culture politique saine (Canada/norme) :

(26)

Healthy political cultures are marked by contestability: results are unpredictable, success is incremental, and neither victory nor defeat are ever far from view. But the tendency, in federal politics, for Quebecers to throw their support to one party or another *en bloc* – and the province's outsized importance, therefore, in deciding elections – has given rise to a peculiar set of **pathologies**.

De même, une opposition entre politique saine et malsaine se dégage de l'extrait suivant :

(27)

In healthy political cultures, politics is at least tangentially about ideological differences. Then again, it's still only politics : it's not war. But in the last five decades, what Quebecers call "the national question" has more or less shoved normal ideological debates off the table, whether at the federal, provincial or even municipal level.

Par ailleurs, dans l'extrait précédent, Coyne dissocie politique et guerre (« Then again, it's still only politics : it's not war »). Or, dans le paragraphe qui suit, il considère que le Québec est caractérisé par une « mentalité de temps de guerre », surtout – mais pas uniquement, comme on l'observe par « even more than usual » – lorsqu'est abordée la question nationale :

(28)

With the very survival of the country – or the birth of a new one – at stake, politics in **Quebec took on, even more than usual, a wartime mentality** : it became all too easy to justify to oneself, or to others, practices that might otherwise be seen as garden-variety sleaze.

Cette opposition entre le négatif/le mal (pathologique, guerre) et le positif/le bien (sain, paix) sert non seulement à déprécier le Québec, mais également à le distinguer de la norme et de l'habituel, implicitement associés au Canada. Ainsi, l'opposition entre le Québec et le Canada est présentée comme naturelle, comme s'il allait de soi que le Québec fasse bande à part, ce qui, rappelons-le, est une façon de penser ou de présenter les choses qui est souvent reprochée aux Québécois.

Coyne termine sa chronique par une remarque générale qui ne concerne pas la corruption, mais la capacité – ou, plutôt, l'incapacité – des Québécois, et plus particulièrement des Québécois francophones, à accepter la critique :

(29)

Every society has its critics : successful ones thrive on them. But constructive criticism in Quebec, given the francophone majority's perception of itself as an embattled minority, all too often leads to a closing of the ranks against what is invariably described as "Quebec-bashing". If from outside, it is put down to ignorance of Quebec's particularity; if from a non-francophone Quebecer, a failure to identify with the goals and values of the majority; if from a

francophone, a traitorous readiness to advance on the backs of his fellows. One half expects to hear the same in this case.

L'opposition entre Québécois, non-Québécois, francophones et non-francophones participe ici aussi à la dichotomisation dont il a été question et à la création de groupes (ou, du moins, au maintien des frontières entre les groupes) présentés comme homogènes et étanches.

Enfin, la dernière phrase de cet extrait constitue une prolepse : Coyne anticipe la réaction des Québécois (francophones) et, par le fait même, l'amoindrit, voire la dévalue (sur la réfutation de la prolepse, voir Vincent et Heisler, 1999). Il est important de souligner qu'en concluant son texte de cette façon, Coyne ouvre la porte à ce que des individus reprennent ses mots et qualifient le dossier *Maclean's* de *Québec bashing*, ce qui a peut-être participé à ce que l'expression soit si souvent employée pour désigner cette controverse et qu'une partie du débat soit consacrée à une discussion sur la pertinence d'associer les écrits de Patriquin et de Coyne à ce phénomène.

En somme, contrairement à l'article de Patriquin, la chronique de Coyne remplit – du moins de prime abord – son objectif, soit informer les lecteurs des raisons qui expliquent la corruption dans le monde politique québécois. Or, la thèse de Coyne n'est jamais réellement démontrée : si les raisons qu'il invoque pourraient éventuellement expliquer la corruption, elles n'expliquent pas pourquoi le Québec est *plus* corrompu que l'ensemble du Canada, aucune comparaison n'étant établie avec les autres provinces. L'argumentation de Coyne, comme celle de Patriquin, peut donc être qualifiée de fallacieuse puisqu'elle a comme point de départ une prémisse non vérifiée. De plus, un glissement s'opère à quelques reprises dans la chronique de Coyne : de politiciens corrompus, on passe à une population québécoise trop tolérante envers les gestes posés par ses élus, à une opinion politique responsable d'une situation déplorable, voire à un parallèle entre une religion – le catholicisme – et la corruption.

5.1.3. Bilan partiel

L'article de Patriquin et la chronique de Coyne, éléments déclencheurs de l'affaire *Maclean's*, sont tous deux construits sensiblement sur le même modèle : à partir d'une prémisse non vérifiée – aucun des deux textes ne permet effectivement de montrer que le Québec est plus corrompu que les autres provinces canadiennes –, les auteurs mettent de l'avant une accumulation d'exemples et, dans le cas de Coyne, une dichotomie entre le bien et le mal, qui servent essentiellement à particulariser le Québec et à le présenter comme différent de ce qui constitue la norme. À quelques reprises, un vocabulaire dépréciatif est employé pour parler de la province et du débat constitutionnel qui y occupe une place importante.

Au-delà du contenu des discours de Patriquin et de Coyne, toutefois, il y a fort à parier que la une du *Maclean's*, qui, rappelons-le, met en scène le Bonhomme Carnaval portant une valise débordant de billets de banque, a participé à la controverse puisque cette image peut donner l'impression que la corruption est associée non pas aux politiciens québécois, mais à l'ensemble de la population. En effet, la mascotte du Carnaval n'a aucun lien avec le monde politique. Il s'agit d'un symbole très fort de la ville de Québec, surtout, mais également du Québec en général, ce qui a pu contribuer à ce que certaines personnes considèrent que la cible du dossier *Maclean's* est le Québec entier, et non uniquement sa classe dirigeante.

Néanmoins, force est de constater qu'en eux-mêmes, les propos de Patriquin et de Coyne ne sont pas des plus virulents, notamment lorsqu'on les compare avec d'autres discours qui portent sur le Québec et qui ont également été qualifiés de *Québec bashing* (voir section 1.1.2.). On peut alors se demander pourquoi le dossier *Maclean's* a soulevé la controverse à ce point, ce qui sera abordé en partie à la section suivante, où il sera question plus précisément du lien entre le dossier *Maclean's* et le *Québec bashing*, puis au chapitre 6, où nous traiterons des événements du passé qui sont à l'origine des tensions entre les groupes.

5.2. LE DOSSIER *MACLEAN'S* ET LE *QUÉBEC BASHING* : ANALYSE DES RÉACTIONS

Si le chapitre 4 a permis de définir de façon globale le phénomène qu'est le (*Québec*) *bashing*, cette section d'analyse permettra plutôt d'aborder l'affaire *Maclean's* même et de comprendre les raisons qui justifient – ou, du moins, qui pourraient justifier – l'ampleur qu'elle a eue. À partir du corpus principal, nous nous intéressons aux discours produits en réaction au dossier *Maclean's* et, plus précisément, aux arguments que les individus mettent de l'avant pour justifier pourquoi, selon eux, les écrits de Patriquin et de Coyne peuvent ou non être qualifiés de *Québec bashing*. Autrement dit, les propos de type « c'est/ce n'est pas du *Québec bashing* parce que » servent à définir le phénomène tout en argumentant en faveur ou en défaveur de l'association entre le dossier *Maclean's* et le *Québec bashing*. Il s'agit donc d'analyser les définitions argumentatives qui permettent de mieux cerner le phénomène, définitions qui « expriment une prise de position, favorable ou défavorable, vis-à-vis de l'objet défini » (Plantin, 2005 : 53-54).

5.2.1. Considérations méthodologiques

Dans un premier temps, nous avons identifié tous les messages du corpus principal dans lesquels il est explicitement question de *Québec bashing* (ou de *bashing* seul – ou encore des dérivés du verbe *to bash* – lorsqu'il est évident que la cible est bel et bien le Québec) et du dossier *Maclean's*. Sur un total de 1590 messages, 295 (18,6%) abordent la question du *Québec bashing* et présentent une réelle argumentation sur le sujet⁹⁵. Précisons que de nombreux autres messages dans lesquels il est question du bien-fondé (ou non) du dossier *Maclean's* pourraient fournir des indices de ce qui est considéré comme du *Québec bashing* par les individus qui prennent part au débat. Toutefois, nous n'avons pas retenu ces messages puisque, bien qu'il soit possible de le supposer, rien ne permet d'affirmer avec

⁹⁵ Sept messages du corpus contiennent une proposition sans argument, c'est-à-dire que ces messages ne sont constitués que d'un énoncé de type « c'est/ce n'est pas du *Québec bashing* ». Nous avons exclu ces messages de l'analyse puisque, bien qu'ils fassent état de l'opinion de différents intervenants sur la question, ils ne présentent pas d'autres éléments discursifs pertinents dans le cadre d'une analyse argumentative.

certitude qu'une personne qui condamne le dossier *Maclean's* l'associe systématiquement au *Québec bashing*.

Nous avons ensuite identifié la thèse défendue par l'auteur – le dossier *Maclean's* constitue ou ne constitue pas un cas de *Québec bashing* – et les arguments mis de l'avant pour appuyer l'une ou l'autre de ces deux thèses. Ce découpage s'apparente à ce que Martel (1996 : 52) a appelé *développement argumentatif*, qui correspond à un ensemble formé d'une thèse (élément qui provoque le discours argumentatif et qui constitue généralement une opinion que le locuteur s'engage à défendre), d'une argumentation (procédés qui sont liés à la thèse et qui, à l'exception d'une contre-argumentation, servent à la soutenir) et d'une conclusion qui vient mettre fin à l'intervention. Notons toutefois que la conclusion n'est pas toujours explicitée et, lorsqu'elle l'est, il s'agit généralement, du moins dans le corpus analysé, d'une reformulation de la thèse, ce qui nous a amenée à considérer plutôt la dyade thèse-argument.

Par la suite, nous avons regroupé en catégories les différents arguments selon leur contenu propositionnel, ce qui donne un total de dix arguments différents, cinq servant à défendre la thèse selon laquelle le dossier *Maclean's* est un cas de *Québec bashing* et cinq, à appuyer la thèse inverse (voir le tableau 5 à la section 5.2.2.). Comme pour celle du discours source, l'analyse que nous présentons ici porte essentiellement sur le contenu des discours en réaction au dossier *Maclean's*, et non sur leur forme ou sur des procédés discursifs particuliers. Il s'agit en quelque sorte d'une analyse thématique permettant de faire état des représentations citoyennes du *Québec bashing*. Nous avons néanmoins porté une attention particulière aux composantes discursives qui pouvaient s'avérer pertinentes dans le cadre de cette analyse, notamment en ce qui a trait à la hiérarchisation des arguments et à leur positionnement les uns par rapport aux autres, ce qui a inévitablement une incidence sur la thèse défendue. C'est ainsi que notre analyse, si elle est d'abord fondée sur le contenu des propositions, ne fait pas pour autant abstraction de la dimension argumentative du corpus.

Enfin, plutôt que de relever le nombre d'occurrences de chaque argument dans l'ensemble du corpus analysé, nous avons identifié le nombre de messages qui les contiennent.

Autrement dit, si, dans un même message, le même argument est répété à deux reprises ou qu'il est reformulé, nous avons considéré qu'il s'agissait là d'une seule manifestation de cet argument, et non de deux. Puisque nous nous intéressons surtout au contenu du discours argumentatif, nous estimons que cette façon de procéder a l'avantage de donner un portrait plus juste du corpus analysé puisque nous évitons de donner trop de poids à un argument qui serait le fruit d'une stylistique fondée sur la répétition. De même, cette façon de faire permet de résoudre le problème de la conclusion : un argument annoncé d'entrée de jeu par un auteur, puis reformulé à la fin du message doit-il être considéré comme deux occurrences d'un même argument? De plus, comment découper un extrait comme celui-ci?

(30)

C'est ça le Quebec bashing se faire tout le temps taper dessus par les anglo. C'est toujours la même chose avec les médias du ROC. (st-george, forum *Canoë-1*, «La province de Québec la plus corrompue au Canada», commentaire 14)

Doit-on considérer qu'il y a là deux occurrences de l'argument « il s'agit d'un discours répété contre le Québec » puisqu'il est question, d'une part, des anglophones et, d'autre part, des médias canadiens qui tiennent des propos de ce type? En considérant le nombre de messages qui contiennent chaque argument plutôt que le nombre d'occurrences de chacun de ces arguments, nous avons ainsi pu éviter une certaine confusion sur ce plan. Néanmoins, il est fréquent qu'un même message contienne plusieurs arguments différents, ce que nous avons pris en considération. Ainsi, bien que nous ayons analysé ici 295 messages, l'addition du nombre de messages contenant chaque argument donne un total de 419. Autrement dit, chaque message analysé contient en moyenne 1,42 argument différent. Les calculs présentés portent toutefois sur le nombre de messages contenant chaque argument, soit 295.

5.2.2. Présentation et analyse des résultats

Des 295 messages relevés, 197 (66,8%) servent à appuyer la thèse selon laquelle le dossier *Maclean's* est un cas de *Québec bashing* alors que 98 (33,2%) viennent plutôt appuyer la

thèse inverse. Autrement dit, lorsque les participants au débat abordent explicitement la question du *Québec bashing*, c'est principalement pour expliquer en quoi le dossier *Maclean's* est une illustration du phénomène. Il faut toutefois faire preuve de prudence devant cette observation : cela ne signifie pas pour autant que la majorité des participants au débat partagent cette opinion, mais bien que ceux qui associent le dossier *Maclean's* au *Québec bashing* ont plus tendance à argumenter en ce sens.

Le tableau suivant fait état de la distribution des arguments relevés dans le corpus. Dans le haut de chaque colonne se trouve la thèse défendue par les auteurs. Viennent ensuite les arguments mis de l'avant pour appuyer chaque thèse ainsi que le nombre de messages contenant au moins une occurrence de chacun de ces arguments⁹⁶.

⁹⁶ Pour les raisons évoquées, le nombre total de messages analysés (295), de même que le nombre de messages servant à appuyer chacune des deux thèses (197 et 98), est moins élevé que la somme des messages qui contiennent chaque argument.

Tableau 5
Arguments invoqués pour qualifier ou non l'affaire *Maclean's* de *Québec bashing*

L'affaire <i>Maclean's</i> est un cas de <i>Québec bashing</i>		L'affaire <i>Maclean's</i> n'est pas un cas de <i>Québec bashing</i>	
Il s'agit d'un discours habituel et répété contre le Québec.	133	La critique qui est faite dans le dossier <i>Maclean's</i> est déjà très présente dans le discours des Québécois.	63
Il s'agit d'une attaque gratuite et non fondée.	62	Le dossier <i>Maclean's</i> présente des faits réels.	39
Il s'agit d'une attaque haineuse.	52	Il s'agit d'une attaque envers les politiciens québécois, et non envers la population.	10
Le Québec est la cible de prédilection du Canada.	30	Il s'agit du style provocateur habituel du <i>Maclean's</i> .	7
Le dossier <i>Maclean's</i> entraîne une généralisation à l'ensemble de la population québécoise.	20	Les véritables cas de <i>Québec bashing</i> sont plus graves.	3

Non seulement plus nombreux d'un point de vue quantitatif, les messages dans lesquels les auteurs cherchent à montrer que le dossier *Maclean's* est un exemple de *Québec bashing* contiennent plus d'arguments différents que ceux qui viennent appuyer la thèse inverse. Dans les 197 messages analysés, on trouve 297 appels à l'un ou l'autre des arguments susmentionnés, ce qui correspond à une moyenne de 1,51 argument différent par message. Les 98 messages appuyant la thèse opposée contiennent quant à eux 122 mentions de ces arguments, ce qui constitue une moyenne de 1,24 argument différent par message. Ainsi, de façon générale, les individus qui qualifient le dossier *Maclean's* de *Québec bashing* ont recours à un plus grand nombre d'arguments différents dans un même message pour appuyer leur point de vue que ceux qui soutiennent la thèse inverse.

Il est à noter qu'aucun message ne contient d'arguments appuyant les deux thèses à la fois. Dans le cas des structures concessives relevées, qui, rappelons-le, font état de deux

arguments anti-orientés dont l'un a une plus grande force argumentative que l'autre, il y a toujours une seule thèse à laquelle adhère l'auteur. Autrement dit, un auteur peut concéder que le dossier *Maclean's* entraîne une généralisation à l'ensemble de la population québécoise, ce qui, pour certains, constitue un argument appuyant la thèse selon laquelle il s'agit de *Québec bashing*. Or, s'il contre-argumente en soutenant que, malgré tout, les véritables exemples de *Québec bashing* contiennent des propos plus virulents que ceux qui sont tenus par Patriquin et par Coyne, la thèse défendue est plutôt celle à l'effet que le dossier *Maclean's* ne constitue pas un exemple de *Québec bashing*.

5.2.2.1. Le dossier *Maclean's* : un cas de *Québec bashing*

La principale raison invoquée pour qualifier le dossier *Maclean's* de *Québec bashing* est, et de loin, le fait que les propos de Patriquin et de Coyne ne constituent pas un cas unique, mais bien qu'ils s'inscrivent dans un ensemble répété de discours dépréciatifs à l'endroit du Québec et des Québécois⁹⁷ :

(31)

Le Quebec-bashing est une sorte de crise d'urticaire chronique du Canada anglais. Le phénomène semble se reproduire de lui-même à tous les 3 ou 4 ans. Il nous pleut dessus assez souvent du *Globe and Mail*, de CBC et maintenant de *Maclean's*. (raynaldc, blogue Lagacé-1, « *Maclean's* : les libéraux devraient se taire », commentaire 54)

Des 197 messages relevés, 133 contiennent cet argument, ce qui représente une nette majorité (67,5%). Toutes thèses confondues, cet argument apparaît dans près de la moitié du corpus (133/295; 45,1%), ce qui montre l'importance qui lui est accordée. Ce résultat n'est pas étonnant lorsqu'on le met en parallèle avec la définition de *bashing* qui a été

⁹⁷ À ce sujet, nous trouvons intéressante la remarque suivante de Thomas Mulcair dans le cadre du débat *Participe présent* : « Pour savoir à quoi on joue parce qu'on parle souvent de *Québec bashing* je vais me permettre de vous suggérer un autre mot en anglais que je vais aussi tenter de traduire *Québec baiting* b-a-i-t-i-n-g, ce mot-là, b b-a-i-t vous l'avez peut-être déjà vu c'est l'appât <hum hum> ils essaient de tendre un appât dans l'eau pour attraper le poisson, c'est peut-être nous » (Thomas Mulcair, *Participe présent*, tour 10). Bien qu'il ne se prononce pas explicitement sur l'association entre le dossier *Maclean's* et le *Québec bashing*, Mulcair évoque un comportement qu'il juge fréquent et qui vise à attaquer le Québec dans le but de faire réagir les Québécois. Cette réaction a d'ailleurs été anticipée par Coyne qui, rappelons-le, conclut sa chronique en prévoyant que le dossier sur la corruption va recevoir des accusations de *Québec bashing* de la part des Québécois.

donnée au chapitre précédent, où la répétition de l'attaque contre une même cible et la circulation de discours de même nature figuraient parmi les composantes de sens permettant de cerner le phénomène.

Le fait que le dossier *Maclean's* soit considéré comme une attaque gratuite et non fondée envers le Québec est mis de l'avant dans 31,5% (62/197) des messages servant à appuyer la thèse du *Québec bashing*. Nous incluons dans cette catégorie les messages dans lesquels les individus s'en prennent aux raisons invoquées par Patriquin et par Coyne pour présenter le Québec comme la province la plus corrompue et les jugent non valables, ce dont témoignent les exemples suivants :

(32)

Cet article n'est qu'un fouillis de préjugés et d'événements qui n'ont aucune relation les uns avec les autres. La souveraineté, la religion, l'ère Duplessis ou l'ADN n'ont rien à voir avec la corruption dont nous sommes victimes, c'est complètement débile et ça ne sert qu'à basher le Québec encore et encore. (AdArc, blogue Martineau-4, « La faute aux séparatistes », commentaire 53)

(33)

Compte tenu de ce qu'on a vu et entendu jusqu'ici lors des travaux de la Commission Bastarache, j'étais sûr que le Canada anglais en profiterait à nouveau pour faire du « Quebec bashing » et bien entendu - il est tellement obsédé par ça ! - pour établir même un rapport entre la corruption qui règne au sein du gouvernement du Québec actuel (un gouvernement fédéraliste !) et les souverainistes, même si ceux-ci n'ont pas le pouvoir et n'y sont, par conséquent, pour rien ! (Bernard Gervais, article Baillargeon, *Le Devoir*, « La corruption au Québec, la faute aux séparatistes. Le magazine Maclean's fait-il du Quebec bashing? », commentaire 29)

Dans cette même veine, certains participants au débat font référence à l'absence de recherche journalistique de la part de Patriquin et de Coyne ainsi qu'à l'énumération d'exemples sans qu'il y ait réelle analyse à propos de la corruption (exemple 34). D'autres font également mention de l'absence de comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Ces intervenants estiment que, si elle avait été faite, une telle comparaison aurait peut-être pu justifier l'appellation *province la plus corrompue*, mais que, puisque ce n'est pas le cas, les écrits de Patriquin et de Coyne constituent une attaque fautive ou, du moins, non vérifiée, ce qui en fait un cas de *Québec bashing* (exemple 35).

(34)

Best case scenario, Meleans's is guilty of poor editorial judgement or sensationalism. Worst case scenario, its effectively guilty of Quebec bashing because other scandals in Canada would never be elevated so easily, without more research and supporting fact. (lucormier, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 10)

(35)

Très juste observation que vous faites M. Martineau que l'article de Maclean's nous informe nullement des autres provinces corrompues pour la simple et bonne raison qu'il était destiné à "basher" sur le Québec. (Simon Bilodeau, blogue Martineau-7, « Retour sur Maclean's », commentaire 5)

Le troisième argument relevé s'inscrit dans la continuité de l'attaque non fondée, mais se situe à un degré plus élevé sur l'échelle de gravité des accusations qui sont faites à Patriquin et à Coyne : le dossier *Maclean's* constitue un cas de *Québec bashing* puisqu'il s'agit non seulement d'une attaque gratuite, mais, de surcroît, d'une attaque haineuse. Nous avons considéré comme appartenant à cette catégorie tous les arguments qui abordent la question du racisme, de la xénophobie et de la francophobie, comme c'est le cas de l'exemple 36. Ces arguments sont présents dans 26,4% (52/197) des messages appuyant la thèse du *Québec bashing*.

(36)

This article, and this magazine in general for it was not the first time I read it talks badly about this artist, this and that, promotes hatred against French Canadians of Quebec. But there are not alone if you add The Globe and Mail, The National Post, The Toronto Star, all these pan-Canadian newspapers; this kind of constant bashing about whatever happened to the French Canadians in Quebec. The same kind as the Blacks in 1960's America were shuned and bashed there. This is serious for a society living in the 21th century. (Roxanna2010, éditorial *Maclean's* version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 255)

Cet argument est également à mettre en lien avec l'argument suivant (présent dans 30 messages sur 197, soit 15,2%) : si le dossier *Maclean's* peut être qualifié de *Québec bashing*, c'est parce que le Québec est la cible de prédilection du Canada. Autrement dit, les individus qui se servent de cet argument pour appuyer leur point de vue soutiennent notamment que les autres provinces canadiennes ou que les autres groupes (ethniques,

culturels, linguistiques, etc.) au Canada ne font jamais l'objet d'autant d'attaques que le Québec et les Québécois (exemple 37).

(37)

La province la plus corrompue du Canada. Cette attaque est malheureusement représentative d'un sentiment trop largement répandu au Canada, où beaucoup considèrent le Québec comme un endroit raciste, corrompu et quémandeur. Au Canada, il semble que le seul groupe envers lequel il soit permis d'agir ainsi, le seul groupe qu'il soit permis d'insulter, ce sont les Québécois. Sinon, on dit que c'est du racisme. MARRE DU BASHING (gnafron, forum *Canoë*-1, « La province la plus corrompue au Canada », commentaire 26)

D'autres encore soutiennent qu'il s'agit là d'une situation faisant état de « deux poids, deux mesures » (l'expression est d'ailleurs utilisée par plus d'un intervenant) : s'en prendre de cette façon à un autre groupe serait normalement condamnable (et condamné), mais ne l'est pas lorsqu'il est question des Québécois (exemple 38).

(38)

Bizarre. On peut dire sans risque de représailles que les commandites et la corruption sont une affaire de Québécois, mais il serait considéré comme odieux (et avec raison) de dire que le scandale de Wall Street de 2008 est une affaire de Juifs ou que la violence est une affaire de Noirs. Il est là le « Québec-bashing » : 2 poids, 2 mesures. (ramses2.1, blogue Lagacé-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire », commentaire 15)

Enfin, dans 10,2% des messages (20/197), les participants au débat affirment que, dans leurs écrits, Patriquin et Coyne confondent la classe dirigeante québécoise et la population de cette province. S'ensuit alors une généralisation qui fait des Québécois la cible des propos disqualifiants, ce qui constitue une raison suffisante pour associer le dossier *Maclean's* au *Québec bashing* (exemple 39) :

(39)

The original article that Macleans published instigated a rash of Quebec bashing. Our Political leaders do not reflect the province as a whole. (Tachcha, éditorial *Maclean's* version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 26)

L'analyse présentée à la section 5.1. a permis de montrer que, généralement, Patriquin et Coyne traitent de la politique québécoise lorsqu'ils abordent la question de la corruption. Néanmoins, il est possible que le titre du dossier *Maclean's* – où, rappelons-le, il est question du Québec en tant que province corrompue, et non spécifiquement des politiciens québécois –, la présence du Bonhomme Carnaval sur la couverture du magazine ou encore différentes raisons invoquées par les auteurs pour expliquer la corruption – principalement la question nationale, qui touche autant les citoyens que les politiciens – font en sorte que, pour certains participants au débat, il y a confusion, voire glissement, entre la classe politique québécoise et les Québécois en tant que groupe.

5.2.2.2. Le dossier *Maclean's* : peut-être une critique, mais pas du *bashing*

Comme c'est le cas des messages dans lesquels le dossier *Maclean's* est qualifié de *Québec bashing*, ceux qui, au contraire, servent à appuyer la thèse inverse font état d'un argument qui revient de façon fortement majoritaire. Des 98 messages soutenant une telle thèse, 63 (64,3%) mettent de l'avant l'idée selon laquelle les accusations de corruption sont déjà bien présentes dans le discours des Québécois francophones et que, dans un tel cas, personne ne parle de *Québec bashing* (exemple 40). Les propos de Patriquin et de Coyne seraient donc décriés uniquement parce qu'ils sont publiés dans un magazine canadien-anglais.

(40)

On se plaint des dépenses de notre gouvernement à longueur d'année mais, lorsque la critique vient d'ailleurs au Canada, là nos élites crient au *Quebec bashing* et montent aux barricades pour défendre l'État providence qui dilapide les fruits de notre travail. (Martin Fiset, blogue Martineau-3, « *Maclean's* (suite) », commentaire 14)

Autrement dit, associer le dossier *Maclean's* au *Québec bashing* s'apparente à une forme de double standard – rappelons l'idée de « deux poids, deux mesures » évoquée précédemment – puisque cela sous-entend que seuls les Québécois sont en droit de critiquer leurs pairs. En ce sens, le *Québec bashing* ne concernerait que les disqualifications qu'aucun Québécois n'adresse à son propre groupe. Il est intéressant de rappeler qu'à la fin de sa chronique, Coyne émet lui-même cette hypothèse : selon lui, toute critique à l'endroit du Québec, surtout lorsqu'elle provient de l'extérieur, est rejetée et qualifiée de *Québec bashing*. Il est

légitime de croire que la déclaration de Coyne a contribué, du moins en partie, à ce que cet argument soit aussi présent dans le corpus.

Bien que quelque peu différente, l'idée selon laquelle les Québécois s'en prennent fréquemment aux Canadiens, alors qu'ils n'acceptent pas l'inverse, soit que les Canadiens s'en prennent à eux, a été incluse dans cette même catégorie (exemple 41).

(41)

Si, en se basant sur des faits semblables on était arrivé à une conclusion du genre : l'Alberta est la province la plus corrompue du Canada, avec une photo des sables bitumineux en première page, il n'y aurait eu aucun problème, même, on serait tous souriants et on en rajouterait même s'il le faut. Mais lorsqu'il s'agit du Québec, il faut avoir la langue de bois, il faut marcher sur des oeufs par crainte de ne froisser, par crainte de se faire accuser de Québec bashing. Heureuse de constater que certains ne se laissent pas prendre à ce jeu stupide et disent ce qu'ils ont à dire sans se laisser intimider! (anaika02, blogue Lagacé-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire », commentaire 101)

On s'éloigne ici de l'idée mise de l'avant dans l'exemple 40 puisqu'il ne s'agit pas de dire que les Québécois eux-mêmes considèrent que leurs élus sont corrompus et, donc, que le discours tenu dans le *Maclean's* est justifié. Toutefois, l'essentiel du propos demeure le même : les remarques sévères, voire désobligeantes, à l'endroit du Québec sont décriées dès qu'elles proviennent de l'extérieur de la province.

Cet argument, lorsque associé directement à la corruption et au fait que les Québécois eux-mêmes la dénoncent, est à mettre en lien avec un second argument, présent dans 39,8% des messages (39/98) : on ne peut pas parler de *Québec bashing* puisque le *Maclean's* dit la vérité à propos de la corruption et que les scandales recensés par Patriquin et par Coyne sont bien réels (exemple 42).

(42)

When the shoe is on the other foot it pinches doesn't it? After Ad Scam I wonder what you expected? Or Shawinigate? Or a lot of other incidents in the past years that show definite and continuing financial favor to Quebec. These all have cost to the taxpayers in Canada and some events have even shut down industries and cost jobs to other areas. These are not biases to those of us on the paying end of the mess. Has any of the Ad Scam money ever been paid back or

a requirement that it be paid back? No, and it will never be. These are facts. This is not Quebec bashing, and only Quebecers can change it by waking up to changing your voting habits. (Jack Stewart, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 12)

Cet argument s'oppose à celui mis de l'avant par les partisans de la thèse inverse, qui estiment au contraire que les propos du *Maclean's* sont non fondés et que l'énumération de scandales faite par Patriquin et par Coyne ne permet pas de conclure que le Québec est plus corrompu que les autres provinces. Dans les deux cas, le *bashing* est envisagé de la même façon, c'est-à-dire que tous considèrent qu'il s'agit d'une attaque injustifiée. Or, si, pour les premiers, le dossier *Maclean's* constitue une telle attaque et peut ainsi être qualifié de *Québec bashing*, ce n'est pas le cas des seconds, qui jugent au contraire que les écrits de Patriquin et de Coyne sont fondés puisqu'ils sont appuyés par des faits. C'est donc moins la conception du *Québec bashing* que la lecture qui est faite du dossier *Maclean's* et, de là, le degré de véracité accordé à ce dernier qui diffère selon les participants au débat et qui entraîne deux conclusions opposées.

Les trois derniers arguments sont présents dans un nombre restreint de messages, mais il est néanmoins intéressant d'en rendre compte puisqu'ils permettent également d'expliquer pourquoi le dossier *Maclean's* ne constitue pas un cas de *Québec bashing*, ce qui, de façon corollaire, permet de mieux cerner en quoi consiste ce phénomène.

D'abord, certains individus estiment que Patriquin et Coyne s'en prennent aux politiciens québécois et au système politique de la province, et non aux Québécois en tant que groupe, et que, conséquemment, parler de *Québec bashing* est abusif (10 messages sur 98; 10,2%). L'exemple 43, qui est tiré d'un texte rédigé par l'équipe éditoriale du *Maclean's* à la suite des critiques qui lui ont été adressées, montre comment les journalistes et chroniqueurs du magazine entendent les propos de leurs collègues Patriquin et Coyne et rejettent les accusations de *Québec bashing* qui pèsent sur ces derniers.

(43)

Le Québec a bel et bien un problème. Son système politique ne répond plus aux attentes de sa population. Mais soyons clair : il s'agit là d'un problème politique, qui met en cause les politiciens et la culture politique de la province,

mais non son caractère ou sa population. Dans sa lettre, le premier ministre Charest prétend que nous avons décrit les Québécois comme “génétiquement incapables d’agir avec intégrité.” Comme toutes les accusations de “Québec *bashing*,” celle-ci n’est pas seulement fautive, elle est aussi mesquine, dans la mesure où l’ensemble des citoyens se trouve ainsi mêlé aux agissements des politiciens et de leurs petits copains. La population du Québec a déjà bien assez de devoir tolérer la corruption au sein des charges publiques—elle n’a pas à en être éclaboussée par la même occasion. (Équipe éditoriale, éditorial *Maclean’s* version française, « Les Québécois méritent mieux que ça »)

Cette même idée est reprise par un citoyen, qui considère, pour les mêmes raisons, qu’il est peut-être possible de parler de *politiciens bashing*, mais certainement pas de *Québec bashing* :

(44)

Je ne suis pas en colère avec l’article de MacClean. Ce n’est pas du Québec "Bashing". C’est du "bashing" de la classe élitiste du Québec, que la très grande majorité des Québécois critique eux-mêmes comme corrompu. (Sylvain Allard, blogue Martineau-3, « Maclean’s (suite) », commentaire 26)

L’auteur ajoute que les critiques faites par Patriquin et par Coyne à l’endroit du Québec sont également très répandues chez les Québécois francophones, sous-entendant que, pour cette raison, on ne devrait pas parler de *bashing*, comme nous l’avons évoqué précédemment.

Ensuite, à quelques reprises, soit dans 7,1% des messages (7/98), il est question du style provocateur du *Maclean’s* et du fait qu’il est habituel pour le magazine de s’en prendre de façon parfois virulente à différentes cibles – et non uniquement au Québec – et de tenir des propos controversés, ce qui fait du dossier sur la corruption une provocation, certes, mais qui ne constitue pas pour autant un cas de *Québec bashing* (exemple 45).

(45)

Ce magazine cherche l’attention par le sensationnalisme et la provocation, et cela est connu depuis longtemps par les lecteurs même occasionnels. L’Actualité utilise le même stratagème. Par exemple, on y voit le classement des écoles, même si cette pseudo-course à «l’excellence» n’a rien de scientifique. Sans compter les unes selon lesquelles les québécois seraient les pires dans ceci ou cela, les plus retardés dans d’autres domaines. «Apocalypse

now», ça c'est vendeur. Maclean's lui, ne fait pas dans le «québec bashing», il peut tout aussi bien qualifier d'enfer ce qui se passe en Alberta ou dénoncer, lapider ou lyncher sur la place publique tout ce qui passe dans le radar. (Jacques Gagnon, article Baillargeon, *Le Devoir*, « La corruption au Québec, la faute aux séparatistes. Le magazine Maclean's fait-il du Quebec bashing? », commentaire 51)

On peut établir un rapprochement entre cet argument et celui invoqué par certains humoristes dont les propos controversés sont mal reçus par le public et qui soutiennent vouloir provoquer, mais non dénigrer⁹⁸, ou encore par certains animateurs de *trash radio* qui tiennent un discours semblable⁹⁹.

Enfin, bien que quantitativement peu représentatif (3/98; 3,1%), le dernier argument mobilisé est intéressant puisque les intervenants qui l'intègrent à leur discours, loin de nier l'existence du phénomène, considèrent plutôt que les véritables cas de *Québec bashing* constituent une attaque beaucoup plus grave et que, somme toute, des accusations de corruption sont peu importantes en comparaison (exemple 46).

(46)

Car si Maclean's, avec ce dossier et cette page couverture sur les histoires de corruption qui secouent (et qui ont secoué, historiquement) le Québec, fait du Quebec-bashing, alors My God, qu'a fait Don Cherry, ces dernières années ? Qu'a fait le Globe en publiant les propos de Jan Wong ? Qu'a fait le Globe en dénaturant les faits reliés à l'expulsion d'une femme voilée du cégep Saint-Laurent, comparant le geste à celui de talibans ? (Patrick Lagacé, blogue-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire »)

Autrement dit, pour ces participants au débat, parler de *Québec bashing* pour désigner le dossier *Maclean's* constitue une exagération et revient en quelque sorte à minimiser – voire à banaliser – les propos dépréciatifs plus graves envers le Québec.

⁹⁸ Nous renvoyons ici, entre autres, aux travaux réalisés dans le cadre du projet de recherche « De la satire à la violence verbale : quand l'«humour» engendre l'affrontement » dirigé par Diane Vincent au cours de l'année 2010-2011.

⁹⁹ À ce sujet, voir notamment Vincent, Laforest et Turbide (2008).

5.2.3. Bilan partiel

De façon générale, les arguments invoqués pour qualifier le dossier *Maclean's* de *Québec bashing* sont en phase avec les traits définitoires de *bashing* que nous avons identifiés au chapitre 4. L'idée d'attaque haineuse (qui s'inscrit dans la dynamique des discours « contre »), répétée (qui ajoute une certaine force aux propos tenus et qui rappelle les discours de même nature qui circulent dans la communauté) et non fondée (donc considérée comme injuste et condamnable) sur une même cible (rappelons l'idée du double standard – « deux poids, deux mesures : on ne peut s'en prendre comme ça qu'au Québec ») correspond exactement aux composantes de sens dont l'analyse du corpus secondaire a permis de faire état.

À ces arguments – qui peuvent à ce stade-ci être considérés à leur tour comme des traits définitoires du *Québec bashing* – s'en ajoute un dernier, soit la généralisation qui découle des propos de Patriquin et de Coyne et qui, selon certains, contribue à stigmatiser l'ensemble des Québécois, et non uniquement les politiciens de la province. Bien que circonscrit à l'affaire *Maclean's* même, cet élément pourrait éventuellement être appliqué à une définition plus large du *Québec bashing* dans la mesure où une telle généralisation fait nécessairement appel à la question des préjugés et des stéréotypes qui circulent dans la communauté, et, surtout, au principe selon lequel on étend à un groupe entier, présenté comme homogène, un comportement ou un trait jugé disqualifiable. Ce faisant, ce trait définitoire pourrait alors être rattaché à celui de l'attaque contre une même cible.

Certains arguments servant plutôt à soutenir la thèse inverse, à savoir que le dossier *Maclean's* ne constitue pas un exemple de *Québec bashing*, viennent eux aussi renforcer la définition du *bashing* présentée au chapitre précédent. En mentionnant qu'on ne peut parler de *Québec bashing* pour désigner les écrits de Patriquin et de Coyne puisque plusieurs Québécois ont tenu les mêmes propos à plusieurs reprises, les participants au débat associent ici implicitement le *Québec bashing* au dénigrement qui provient de non-Québécois. Rappelons que l'analyse du corpus secondaire a permis de montrer que, de façon largement majoritaire, il est question de *Québec bashing* pour désigner les propos de

Canadiens anglais et d'Anglo-Québécois. Il est donc possible de dresser un parallèle entre ce trait définitoire et l'argument que l'on trouve le plus souvent dans le discours des individus qui souhaitent dissocier le dossier *Maclean's* du *Québec bashing*. De même, en affirmant que les propos de Patriquin et de Coyne ne constituent pas du *Québec bashing* puisqu'ils présentent des faits avérés, les participants au débat associent le *Québec bashing* à une attaque gratuite et injustifiée, ce qui rejoint une des composantes de sens du phénomène. Enfin, l'argument à l'effet qu'il n'est pas question de *Québec bashing* puisque le dossier *Maclean's* cible les politiciens québécois, et non la population québécoise dans son entièreté, rejoint l'idée selon laquelle le *bashing* correspond à une attaque répétée contre une même cible. Ici, les individus montrent que, au contraire, ce ne sont pas les Québécois en tant que groupe qui font l'objet de l'attaque, mais bien leurs dirigeants, contrairement à ce que l'appellation *Québec bashing* laisse généralement entendre.

Les arguments restants – le *Maclean's* a un style provocateur qui lui est propre et le dossier sur la corruption au Québec n'y échappe pas, et le véritable *Québec bashing* est plus grave que les propos tenus par Patriquin et par Coyne – ne rejoignent pas les traits définitoires du *Québec bashing* déjà identifiés, mais n'entrent pas non plus en contradiction avec ceux-ci. Il s'agit simplement d'arguments qui sont circonscrits à l'affaire *Maclean's* même et qui peuvent difficilement être définitoires du *Québec bashing* en général. Néanmoins, ils permettent de conclure, d'une part, que le *Québec bashing* constitue en quelque sorte une attaque délibérée et sentie envers le Québec, et non une « simple » provocation à visée sensationnaliste, ici présentée comme typique du style du *Maclean's*, et, d'autre part, que le *Québec bashing* doit être associé à des propos dont la gravité est plus importante que des accusations de corruption, sans quoi on court le risque de banaliser le phénomène.

5.3. BILAN

L'objectif de ce chapitre était double : nous souhaitions d'abord présenter la façon dont se construit l'argumentation de Patriquin et de Coyne, auteurs du discours à l'origine de l'affaire *Maclean's*, puis nous voulions faire état des différents arguments mis de l'avant

par les participants au débat afin de qualifier ou non le discours source de *Québec bashing*. Ce faisant, nous souhaitons rendre compte des représentations qu'ont les individus de ce phénomène sociodiscursif particulier.

L'analyse argumentative que nous avons présentée a permis de montrer que, s'ils sont en apparence peu virulents, les écrits de Patriquin et de Coyne présentent néanmoins certaines régularités qui pourraient expliquer, du moins en partie, pourquoi la publication du *Maclean's* a soulevé un tel tollé. D'abord, les deux articles, parce que fondés sur une prémisse non vérifiée (voire non vérifiable), présentent une argumentation fallacieuse. Puisque aucune comparaison n'est établie entre les scandales de corruption québécois et canadiens, il est impossible d'affirmer avec certitude que le Québec est la province la plus corrompue au Canada. Dès lors, plusieurs individus ont considéré que le dossier *Maclean's* constituait davantage une attaque gratuite envers le Québec qu'une critique justifiée, surtout au regard de certaines raisons avancées par les auteurs pour expliquer la corruption (principalement le débat entourant la question nationale). De plus, l'argumentation de Coyne et, surtout, de Patriquin est essentiellement fondée sur l'exemple, ce qui permet certes un recensement des cas de corruption au Québec, mais qui ne permet pas pour autant de démontrer la véracité de la prémisse de départ. Enfin, la dichotomie entre le bien et le mal, le normal et le particulier, le sain et le malsain, que l'on trouve dans la chronique de Coyne et qui marginalise le Québec et le place en position défavorable, de même que le vocabulaire dépréciatif parfois employé par les deux auteurs pour parler tant du Québec que du débat constitutionnel qui y a cours ont certainement participé à la controverse et au fait que le dossier *Maclean's* a été qualifié de *Québec bashing* par plusieurs.

L'analyse argumentative des discours en réaction à la publication du dossier *Maclean's* a permis de relever certains éléments qui peuvent expliquer la réception qui en a été faite. L'analyse des arguments invoqués pour qualifier (ou non) de *Québec bashing* le dossier *Maclean's* a permis de mieux comprendre la lecture qui a été faite des écrits de Patriquin et de Coyne et, conséquemment, de mieux évaluer ce sur quoi sont fondées les réactions à leur endroit. Il est intéressant de noter que, lorsque les individus justifient pourquoi ils considèrent qu'il s'agit là d'un cas de *Québec bashing*, ils le font essentiellement en se

rapportant à d'autres discours de même nature. Ainsi, ce ne sont pas uniquement les propos tenus par Patriquin et par Coyne qui, à strictement parler, font en sorte que l'appellation *Québec bashing* leur est attribuée, mais bien l'accumulation de discours de même nature au fil du temps, ce qui montre que le *Québec bashing* est bel et bien caractérisé, d'abord et avant tout, par le caractère répétitif de l'attaque, jugée injustifiée, voire haineuse, contre les Québécois. Les individus qui, au contraire, considèrent que le dossier *Maclean's* ne constitue pas un exemple de *Québec bashing* mettent surtout de l'avant des arguments liés directement au discours source même : les accusations faites par le *Maclean's* se trouvent aussi dans le discours de nombreux Québécois, l'attaque est justifiée parce qu'elle s'appuie sur des faits avérés et ce ne sont pas les Québécois qui sont visés par Patriquin et par Coyne, mais bien la classe politique québécoise. Cette analyse a donc permis de faire état des représentations individuelles et collectives du *Québec bashing*, chaque argument invoqué jouant le rôle de trait définitoire ou de composante de sens du phénomène.

En somme, l'analyse menée dans ce chapitre a permis de conclure que le contenu même du dossier *Maclean's* a bien entendu participé à la controverse; nombreux sont les individus qui ont reproché aux auteurs leur manque de rigueur et l'absence de comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes, par exemple. Néanmoins, force est de constater qu'au-delà des écrits de Patriquin et de Coyne, c'est l'accumulation de discours ciblant le Québec qui est l'argument le plus souvent avancé par les participants au débat pour condamner le *Maclean's*, ce qui laisse croire que c'est principalement cet élément qui a provoqué la controverse. C'est d'ailleurs à cet aspect – le rappel d'événements et de discours du passé – que nous nous intéresserons au chapitre suivant.

CHAPITRE 6

DIMENSION SOCIOHISTORIQUE : LE RAPPEL DE FAITS DU PASSÉ QUI ALIMENTENT LES TENSIONS ENTRE LES GROUPES

Tous les discours ou presque sont traversés de discours antérieurs qui sont repris et transformés par les locuteurs, que ce soit consciemment ou non. Bakhtine l'affirmait déjà il y a près d'un siècle,

[i]l suffit d'écouter et de méditer les paroles qu'on entend partout pour affirmer ceci : dans le parler courant de tout homme vivant en société, la moitié au moins des paroles qu'il prononce sont celles d'autrui transmises à tous les degrés possibles d'exactitude et d'impartialité (Bakhtine, 1977 [1929] : 158).

Ainsi, lorsqu'un individu prend la parole, il fait constamment référence aux dires d'autrui ou à ses propres dires, et la reprise de ces discours préalablement énoncés participe à la construction de la mémoire d'un groupe. Autrement dit, la réactivation en discours de référents et de lieux communs à un groupe permet l'inscription de ces derniers dans la mémoire collective. Il en est de même du rappel d'événements¹⁰⁰, qui participe lui aussi à

¹⁰⁰ Précisons que, généralement, un événement en apparence non discursif fait forcément l'objet de discours. Ainsi, pour reprendre un des exemples du corpus, le référendum québécois de 1995 correspond d'abord et avant tout à la tenue d'un vote sur l'avenir constitutionnel du Québec. Or, l'ensemble des événements entourant le référendum ont fait l'objet et ont été constitués de nombreux discours : avant même que la campagne référendaire ait officiellement commencé, on pouvait déjà observer une importante production journalistique à son sujet et les politiciens faisaient des déclarations publiques sur la question; l'annonce de la campagne s'est nécessairement faite en discours; les nombreux rassemblements citoyens en faveur et en défaveur de la souveraineté ont été traversés de propos divers (discours plus ou moins officiels, slogans populaires, etc.); les acteurs politiques et médiatiques ont tenu des discours immédiatement après l'annonce du résultat du vote; l'après-référendum a été abondamment discuté sur diverses plateformes médiatiques ainsi que dans la sphère privée, etc. Il est donc impossible de nier l'importance de la part discursive dans la constitution d'un tel événement, et nous estimons qu'il en est de même pour la quasi-totalité des événements qui, au premier abord, apparaissent davantage actionnels que discursifs : par exemple, un conflit armé est précédé – généralement, à tout le moins – de pourparlers et d'une déclaration officielle de guerre. Tout fait

faire état de la mémoire d'une communauté. Comme le souligne Moirand (2007a : 129), « la mémoire des faits et des dires antérieurs, inscrits volontairement ou non au fil du discours des locuteurs, nous renvoie également à l'histoire, récente ou ancienne ».

Dans ce chapitre, nous nous intéressons au rapport à la mémoire et à l'histoire, et ce, en cherchant à identifier le fondement des tensions entre les groupes qui se matérialisent dans le cadre du débat entourant l'affaire *Maclean's*. Plus précisément, notre analyse porte sur le rappel d'événements du passé qui alimentent les tensions entre les groupes, mais qui ne concernent pas directement les accusations de corruption faites par Patriquin et par Coyne. Ce faisant, nous souhaitons montrer que les discours entourant l'affaire *Maclean's* font état de dissensions qui vont bien au-delà de la question de la corruption au Québec, que ces tensions sont fortement ancrées dans la société canadienne et qu'elles sont mises en discours dès lors que la question des relations entre les Québécois et les Canadiens est abordée.

6.1. LA MEMOIRE COLLECTIVE, UNE CONSTRUCTION DISCURSIVE

Le concept de mémoire, fondamental en histoire¹⁰¹, a fait l'objet de différents travaux en analyse de discours¹⁰², à commencer par ceux de Courtine. Ce dernier, notamment sous l'influence de Foucault, y introduit en ces mots le concept de mémoire discursive :

historique se construit donc en discours. Les catastrophes naturelles sont peut-être les seuls événements qui ne proviennent pas de discours, mais leur venue en provoque toujours – et il en est de même de leur éventualité; pensons seulement aux discours sur la prévention du risque –, et ce sont ces discours, en partie du moins, qui participent à rendre l'événement mémorable et à l'inscrire dans l'histoire.

¹⁰¹ Dans l'espace québécois francophone seulement, soulignons la publication récente de différents ouvrages portant sur la question : *La nation québécoise au futur et au passé* (Bouchard, 1999), *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui* (Létourneau, 2000), *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec* (Thériault, 2002) et *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois* (Beauchemin, 2002). Notons également le projet de recherche mené par Jocelyn Létourneau, « L'histoire du Québec racontée par les jeunes Québécois ».

¹⁰² Il ne s'agit pas ici de rendre compte des travaux qui relèvent de la linguistique textuelle et dans lesquels la mémoire discursive, associée au principe de cohésion textuelle, renvoie à « l'accroissement progressif des savoirs partagés par les interlocuteurs au cours d'un échange. Cela passe de manière privilégiée par l'anaphore » (Maingueneau, 2002c : 371). Le concept de mémoire que nous abordons dans cette analyse relève plutôt de l'interprétation de l'histoire et de son influence sur les relations entre les groupes.

Ce que nous entendons par le terme de « mémoire discursive » est distinct de toute mémorisation psychologique du type de celle dont les psycholinguistes s'attachent à produire la mesure chronométrique [...]. La notion de mémoire discursive concerne l'*existence historique de l'énoncé* au sein de pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques, elle vise ce que Foucault (71, p. 24) relève à propos des textes religieux, juridiques, littéraires, scientifiques, « discours qui sont à l'origine d'un certain nombre d'actes nouveaux, de paroles qui les reprennent, les transforment, ou parlent d'eux, bref, les discours qui indéfiniment, par-delà leur formulation, sont dits, restent dits et sont encore à dire » (Courtine, 1981 : 52-53).

Courtine fonde ses travaux sur le concept de mémoire collective, introduit par le sociologue Maurice Halbwachs, qui correspond à la reconstruction du passé dans le but d'organiser le présent d'un groupe. En ce sens, Halbwachs propose une conception constructiviste de la mémoire. De plus, pour lui, la dimension individuelle de la mémoire n'est pas en rupture avec le concept de mémoire collective puisque « chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective » (Halbwachs, 1997 [1950] : 94-95). Autrement dit, la mémoire collective est constituée de mémoires plurielles et individuelles¹⁰³ et de leur inscription en différents lieux, les « lieux de mémoire », pour reprendre l'expression de Nora (1984). Ce dernier soutient d'ailleurs que la mémoire, qui « est par nature multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée », s'enracine « dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet » (Nora, 1984 : xix).

Par ailleurs, l'élaboration d'une théorie de la mémoire collective se fait de pair avec la prise en compte de la dimension langagière puisqu'

[i]l faut donc renoncer à l'idée que le passé se conserve tel quel dans les mémoires individuelles, comme s'il en avait été tiré autant d'épreuves distinctes qu'il y a d'individus. Les hommes vivant en société usent de mots dont ils

¹⁰³ À la suite de ses premiers travaux sur la mémoire, Halbwachs établit une différence entre mémoire collective et mémoire sociale, la première correspondant à la mémoire d'un groupe en ce qu'il est constitué d'une pluralité d'individus et la seconde, à une « mémoire qui circule globalement dans la société, et qui possède des dimensions finalement plus culturelles que sociales » (Paveau, 2006 : 88). À cette distinction vient s'ajouter une seconde, cette fois entre mémoire collective et mémoire historique, cette dernière étant dotée d'extériorité et d'étrangeté et, de fait, échappant aux individus, au contraire de la mémoire collective, « qui résulte d'une familiarisation avec la mémoire historique par le truchement des ancêtres en particulier » (Paveau, 2006 : 88). Ces distinctions ne nous apparaissent toutefois pas nécessaires dans le cadre de notre analyse. Aussi employons-nous *mémoire collective* de façon large pour désigner la mémoire d'un groupe qui se construit au regard des faits et des discours du passé.

comprennent le sens : c'est la condition de la pensée collective. Or chaque mot (compris) s'accompagne de souvenirs, et il n'y a pas de souvenir auquel nous ne puissions faire correspondre de mots. Nous parlons nos souvenirs avant de les évoquer; c'est le langage et c'est tout le système des conventions sociales qui en sont solidaires qui nous permet à chaque instant de reconstruire notre passé (Halbwachs, 1994 [1925] : 279).

De là le lien entre mémoire et identité : tout comme l'identité, qui s'élabore et qui s'exprime en discours, la mémoire est un construit discursif. Si la mémoire n'est pas activée en discours, elle n'est pas accessible et, donc, n'est pas facilement partagée. Il devient alors difficile de parler de mémoire collective. En outre, nous avons mis de l'avant, au chapitre 1, l'idée selon laquelle la construction identitaire repose essentiellement sur le rapport que les individus et que les groupes entretiennent entre eux, rapport qui s'inscrit dans un processus d'identification à autrui et de différenciation par rapport à celui-ci. Or, ce rapport est tributaire de l'expérience partagée par ces individus et par ces groupes, de même que de la perception de cette expérience. Ainsi, nous avançons qu'identité et mémoire collective se nourrissent mutuellement et qu'elles influencent les relations entre les groupes.

Partant du concept de mémoire collective, Courtine (1981 : 52-53) établit également un lien avec le discours, notamment lorsqu'il pose les questions suivantes :

[D]e quoi se souvient-on, et comment se souvient-on, dans la lutte idéologique, de ce qu'il convient de dire et de ne pas dire, à partir d'une position déterminée dans une conjoncture donnée dans l'écriture d'un tract, d'une motion, d'une prise de position? C'est-à-dire : comment le travail d'une mémoire collective permet-il, au sein d'une FD [formation discursive], le rappel, la répétition, la réfutation mais aussi l'oubli de ces éléments de savoir que sont les énoncés? Enfin sur quel mode matériel une mémoire discursive existe-t-elle?

Ces questions, centrales pour tout analyste qui s'intéresse à la construction de la mémoire, témoignent du rapport étroit qu'entretiennent mémoire et discours ainsi que du rôle de la mémoire comme moteur de positionnement idéologique, éléments sur lesquels nous reviendrons sous peu.

Suivant les travaux de Courtine, Moirand propose le concept de mémoire interdiscursive, c'est-à-dire une mémoire qui se constitue « sur des formulations récurrentes, qui appartiennent forcément à des discours antérieurs, et qui, fonctionnant sous le régime de l'allusion, participent à l'interprétation de ces événements » (Moirand, 1999 : 173). La différence principale entre les travaux de Courtine et ceux de Moirand réside essentiellement dans la prise en compte, chez Moirand, du dialogisme, au sens bakhtinien du terme. Plus précisément, Moirand (2007b : en ligne) articule sa conception de la mémoire de cette façon :

Confrontée à la circulation des discours telle qu'on peut la rencontrer dans la représentation des événements, c'est-à-dire aux différentes formes de paroles citées, empruntées, représentées, reformulées, évoquées, imaginées, j'ai décidé en effet d'aborder les discours non pas à travers la notion de situation, non pas avec les formes syntaxico-sémantiques du discours rapporté, mais à travers un cadre dialogique de l'énonciation tel que l'a proposé Bakhtine, dans ses liens avec la pensée, la culture et l'expérience humaine, tel que je l'ai compris et interprété à travers la diversité des textes traduits en français de Bakhtine/Volochinov, et tel que je l'ai articulé aux notions d'interdiscours et de mémoire discursive de l'analyse du discours française.

S'intéressant plus particulièrement aux discours médiatiques, qu'elle estime catalyseurs de la remontée des souvenirs enfouis, eux-mêmes constitutifs de la mémoire, Moirand (2007b : en ligne) affirme qu'

au fil des événements analysés, on a rencontré, inscrits dans la matérialité discursive, des mots et des formulations qui jouent le rôle de déclencheurs mémoriels sans qu'on puisse réellement parler de « discours rapporté », ou qui semblent renvoyer à des représentations relevant de domaines de mémoire à court terme ou à long terme.

L'intérêt pour ces « déclencheurs mémoriels inscrits dans la matérialité discursive » est également central dans les travaux de Paveau. Dans une perspective plus cognitive de la mémoire et du discours¹⁰⁴, cette auteure pose les fondements d'une analyse de discours qui tient « compte des processus de construction des connaissances et de leur mise en discours

¹⁰⁴ Paveau (2007 : en ligne) affirme d'ailleurs avoir retravaillé les concepts de mémoire discursive et interdiscursive pour en arriver à ce qu'elle nomme la *mémoire cognitivo-discursive*.

à partir des données reçues par les sens, la mémoire et les relations sociales » (Paveau, 2006 : 11). Pour ce faire, elle avance l'idée qu'il existe des prédiscours, c'est-à-dire un « ensemble de cadres prédiscursifs collectifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l'interprétation de sens en discours » ou, autrement dit, des « données antérieures à la mise en langage, d'ordre perceptif et représentationnel, mais cependant préconfigurées par la dimension linguistique, et sur lesquelles s'appuient les mécanismes de production langagière » (Paveau, 2006 : 14). Les prédiscours sont des contenus sémantiques et, plus précisément, des croyances, des pratiques et des savoirs culturels, idéologiques et encyclopédiques. Il ne s'agit pas nécessairement de segments discursifs formellement identifiables – par exemple, le discours rapporté –, mais plutôt de cadres préalables tacites et signalés dans les discours par un certain nombre de phénomènes langagiers.

Paveau et Moirand font toutes deux état d'observables qui permettent d'identifier des traces de la mémoire et d'analyser la façon dont elle se construit en discours. Pour Paveau, ces observables sont multiples et passent autant par le lexicographisme, « définition lexicographique spontanée et subjective, construite en discours sans référence à un outil lexicographique ou à un appareillage théorique, mais prétendant en tenir lieu, et relevant d'une lexicographie populaire » (Paveau, 2006 : 153), par le recours au nom propre et par la deixis encyclopédique que par différents marqueurs d'évidentialité comme la déclaration épistémique, où « le savoir est asserté comme existant » (Paveau, 2006 : 181). Ces différents indicateurs, selon l'auteure, constituent autant de lieux d'inscription de la mémoire et du sens partagés par les membres d'une collectivité. Moirand, pour sa part, cherche moins à identifier ce type d'indicateurs qu'à catégoriser certains lieux d'inscription de la mémoire interdiscursive, principalement dans les discours médiatiques. Pour ce faire, elle apporte une distinction entre mémoire des mots, qui est inscrite dans des « mots-événements », c'est-à-dire des « mots porteurs des savoirs qu'ils ont acquis au fil des discours qu'ils ont traversés, de[s] mots habités au sens de Bakhtine » (par exemple, *11 septembre, vache folle*), mémoire des dires, qui correspond à des rappels qui inscrivent « syntaxiquement et/ou sémantiquement, des souvenirs de faits ou de dires qu'on avait partiellement oubliés et des informations qui peuvent sembler nouvelles mais qui ont déjà

été dites ailleurs »¹⁰⁵, et mémoire des faits, qui désigne « de[s] connaissances, de[s] représentations liées à des savoirs et à des événements de l’histoire » (Moirand, 2007a : 134-144).

Toutes ces conceptions, bien que théoriquement et méthodologiquement distinctes, permettent d’envisager la question de la mémoire, qu’il s’agisse du concept même, de sa mise en discours ou des indices linguistiques de ce qui est porteur sur le plan mémoriel au sein d’un groupe.

Pour notre part, nous employons *mémoire* dans un sens plutôt large en faisant référence à la construction et au partage de savoirs au sein d’un groupe, le tout au regard des événements qui les constituent et les traversent. Nous nous attachons donc à analyser la mise en discours d’éléments révélateurs – voire constitutifs – de cette mémoire collective. En ce sens, nous nous intéressons surtout à la mémoire des faits, pour reprendre l’expression de Moirand, et, comme cette dernière, nous croyons que

le commentaire médiatique¹⁰⁶ repos[e] sur des indices déclencheurs de souvenirs, souvenirs de dire, de savoirs, d’événements et de représentations tels qu’ils sont reconstruits dans la mémoire de ceux qui le produisent et de ceux qui y sont exposés (Moirand, 2007b : en ligne).

Ainsi, nous estimons que le débat médiatique entourant l’affaire *Maclean’s* est révélateur de ce qui constitue des lieux de mémoire propres aux différents groupes qui s’affrontent.

¹⁰⁵ Sur la question de la circulation des discours, Turbide, Vincent et Laforest (2010) ont proposé un modèle opérationnel afin de mesurer l’ampleur d’un discours dans l’espace public, ampleur qui, ultimement, peut participer à faire d’un discours particulier un événement marquant de la mémoire collective. Nous ne faisons toutefois pas directement appel à ce modèle dans le cadre de notre analyse puisque nous nous intéressons moins aux différents paramètres permettant d’observer la trajectoire de (re)mise en circulation de discours dans l’espace public qu’au rappel d’événements en ce qu’ils constituent des lieux d’inscription de la mémoire d’un groupe.

¹⁰⁶ Nous incluons ici toute forme de discours diffusés dans les médias, qu’ils soient ou non le fait de professionnels de l’information.

Nous nous inspirons de certaines questions posées d'abord par Courtine, puis reprises en partie par Moirand et par Paveau, et nous en faisons le point de départ de notre analyse : de quoi les individus se souviennent-ils? Considérant que le rappel de faits du passé permet de prendre position et d'inscrire son argumentation dans une perspective donnée, quels événements les individus convoquent-ils dans un débat aussi polarisé? Les groupes qui s'affrontent ont-ils une mémoire commune ? Au contraire, cette mémoire est-elle constituée d'événements différents? Ce faisant, nous cherchons à identifier les éléments qui sont constitutifs de la mémoire collective en contexte canadien, ce qui, en bout de piste, nous permettra de mieux comprendre le recours à des événements du passé à des fins argumentatives et dans une optique de positionnement idéologique.

Cela nous amènera également à réfléchir aux valeurs et aux émotions rattachées à cette mémoire collective. Partant de la prémisse selon laquelle les événements du passé peuvent servir encore aujourd'hui de moteur aux relations entre les groupes, nous nous interrogeons sur les bases sur lesquelles repose la (re)mise en discours de ces événements : est-ce là un signe que les relations conflictuelles entre les groupes sont fondées sur un certain ressentiment à l'égard d'autrui? Selon plusieurs, le ressentiment, qui s'apparente à la rancœur, à la frustration ou, globalement, à des sentiments d'hostilité qui habitent un individu ou un groupe et qui traversent l'histoire, a plus précisément comme origine « une blessure, une violence subie, un affront, un traumatisme » (Ferro, 2008 : 14). Il s'agit « de la réitération persistante d'un mal, d'un malaise dont la cause profonde, dépassant l'individu ou le groupe, renvoie à des logiques de domination¹⁰⁷ » (Ansart, 2002a : 1) qui peut aller jusqu'à être érigé en véritable idéologie, du moins selon Angenot (1997), idéologie qui construit la vision du monde et qui, de là, fonde le rapport entre les groupes¹⁰⁸.

Si le ressentiment est effectivement ce qui anime les rapports sociaux dans le débat analysé, et, plus largement, dans le contexte canadien actuel, et s'il renvoie à des logiques de

¹⁰⁷ Ajoutons des logiques de rejet et de mépris.

¹⁰⁸ Angenot donne l'exemple des différents nationalismes, tant de droite que de gauche, qui seraient mus par le ressentiment. Dans une réplique visant à déconstruire cette argumentation, Pelletier (1996), en se concentrant plus particulièrement sur le cas du nationalisme québécois, soutient une tout autre thèse et condamne l'association systématique entre nationalisme et ressentiment.

domination, peut-on affirmer qu'il est caractéristique d'un groupe donné en raison de sa position par rapport au groupe auquel il s'oppose (relation dominant/dominé ou majoritaire/minoritaire)¹⁰⁹? Au contraire, comme l'avance Ferro (2008), s'agit-il d'un phénomène qui peut caractériser tous les groupes, quelle que soit la position qu'ils occupent? Nous ne développons pas plus longuement ici cette idée de ressentiment comme fondement des relations entre les groupes, mais nous y reviendrons plus en détail au fil de l'analyse et, surtout, lors de la discussion qui suivra et qui servira de bilan à ce chapitre.

6.2. MEMOIRE ET TENSIONS ENTRE LES GROUPES AU CANADA

6.2.1. Considérations méthodologiques

Précisons d'abord que cette analyse porte sur la mise en discours d'événements spécifiques – ou encore de principes généraux qui, bien qu'ils ne soient pas associés à un moment précis de l'histoire, sont suffisamment circonscrits sur le plan thématique pour pouvoir être considérés comme des faits porteurs de mémoire – afin de se positionner par rapport à autrui. Ainsi, les messages qui contiennent potentiellement un rappel au passé, mais dans lesquels l'événement ou le principe en question n'est pas précisé, n'ont pas été retenus. Autrement dit, nous avons sélectionné les extraits du corpus qui s'apparentent à ceux présentés en 47, où l'auteur fait explicitement mention du référendum de 1995 (événement circonscrit), et en 48, où il est question de la question nationale (principe général), et avons exclu ceux qui s'apparentent plutôt à l'exemple 49, où, bien qu'il soit possible – et même probable – que l'auteur fasse référence à un ou des événements particuliers lorsqu'il aborde ce qu'il estime être de la haine des Québécois de la part des Canadiens, aucune marque explicite ne permet d'en arriver avec certitude à cette conclusion ni, surtout, d'identifier avec précision les événements dont il pourrait être question.

¹⁰⁹ Pour Angenot, par exemple, le ressentiment est presque exclusivement l'apanage des dominés. Fondant ses travaux sur ceux de Nietzsche (1996 [1887]), l'auteur, très critique envers ceux qu'il nomme les *êtres de ressentiment*, associe la pensée du ressentiment à « toute idéologie qui paraît raisonner comme suit : je suis enchaîné, pauvre, impuissant, ignorant, servile, vaincu – et c'est ma gloire, c'est ce qui me permet de me rendre immédiatement supérieur, dans ma chimère éthique, aux riches, aux puissants, aux talentueux, aux victorieux » (Angenot, 1997 : 12-13).

(47)

Les anglophones étaient pourtant venus nous chanter leur amour du Québec à la veille du dernier référendum, celui du 30 octobre 1995. Ils devraient plutôt inciter leurs médias à favoriser le rapprochement des deux solitudes. (Bertrand Tremblay, *Le Quotidien*, « Insulte et miracle! »)

(48)

Quebec's "national" debate is the root of every problem in Canada. (Rick Fraser, courrier des lecteurs, *National Post*, « The trouble with Quebec »)

(49)

Le Canada a toujours hait les québécois comme ça.. Ce n'est pas nouveau. (marteau-vert, forum *Canoë-1*, « La province de Québec la plus corrompue au Canada », commentaire 27)

Nous avons également exclu de l'analyse les références explicites à différents épisodes de corruption, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, puisque, comme nous l'avons mentionné en introduction, nous ne nous intéressons pas à ce sujet dans le cadre de notre recherche. L'objectif de ce chapitre étant d'identifier l'origine des tensions entre les groupes et de comprendre ce qui, au-delà des accusations de corruption, a pu provoquer la controverse entourant la publication du dossier *Maclean's*, nous avons fait le choix de nous concentrer uniquement sur le rappel d'événements et de principes dont la nature diffère des scandales politiques auxquels font allusion Patriquin et Coyne.

Nous avons ainsi identifié un total de 491 messages, sur l'ensemble des 1590 messages constituant le corpus principal, qui contiennent au moins une référence à un événement ou à un principe spécifique, ce qui correspond à 31,2% du corpus¹¹⁰. Comme au chapitre précédent, nous avons identifié le nombre de messages dans lesquels se trouve chaque fait rappelé plutôt que d'en relever le nombre d'occurrences, évitant ainsi de donner trop de poids à un événement ou à un principe qui serait mis en discours à plusieurs reprises par un même individu dans un même message¹¹¹.

¹¹⁰ Quelques messages supplémentaires contiennent également une telle référence, mais les événements ou les principes rappelés, dont la présence est marginale, sont disparates et n'ont pu être rattachés à une thématique précise. Nous les avons donc exclus de l'analyse.

¹¹¹ Néanmoins, nous avons pris en considération les événements et les principes différents auxquels les individus font référence dans un même message, de sorte que, toujours comme au chapitre précédent,

Puisque nous nous intéressons ici à la source des tensions entre les groupes, nous avons divisé les messages en deux catégories, chacune ayant comme point de départ un discours contre autrui : ceux dans lesquels les individus tiennent un discours contre le Québec et ceux dans lesquels, à l’opposé, les individus tiennent plutôt un discours contre le Canada. Rappelons que, compte tenu de la nature du corpus analysé, il est souvent impossible de déterminer avec certitude l’origine des participants au débat, de sorte qu’il faut faire preuve de prudence et ne pas associer systématiquement un discours anti-Québec à un non-Québécois, et vice-versa. De même, un message rédigé en anglais n’est pas forcément le fait d’un anglophone.

Nous avons mené notre analyse à partir des questions soulevées plus tôt afin d’identifier les événements et les principes que les individus vont chercher dans leur mémoire pour faire valoir leur point de vue et s’en prendre à autrui. Pour ce faire, nous avons identifié les faits rappelés par chacun des deux groupes – ceux qui tiennent un discours contre le Québec et ceux qui tiennent un discours contre le Canada –, et ce, tant dans le discours source que les réactions engendrées par ce dernier.

6.2.2. Présentation et analyse des résultats

L’analyse du corpus a d’abord permis de constater que le nombre de messages qui contiennent une référence à un fait du passé et qui ciblent le Canada est plus élevé que ceux qui ciblent le Québec, bien que cette différence ne soit pas très marquée (266 messages sur un total de 491, ce qui correspond à 54,2% du corpus, contre 225 messages sur 491; 45,8%). Autrement dit, dans cette portion de l’analyse, les messages contre le Canada sont légèrement plus nombreux que les messages contre le Québec.

Les événements et les principes mis en discours, tant dans le dossier *Maclean’s* que dans les réactions qui suivent sa publication, peuvent être divisés selon deux thématiques générales : la question politique et la question linguistique. Bien que ces deux thématiques

l’addition du nombre de messages contenant ces rappels (624) est plus élevé que le nombre de messages analysés (491).

soient souvent liées de près, il est possible de les distinguer en fonction du contenu même de l'événement ou du principe rappelé. Ainsi, l'évocation de la loi 101, à la base de la législation en matière de langue au Québec, a été classée comme appartenant à la question linguistique : bien qu'il s'agisse d'une loi – ce qui relève du politique –, cette dernière régit la question de la langue, et les débats qui en découlent portent essentiellement sur cet aspect.

6.2.2.1. Analyse du discours source

Dans leurs écrits, Patriquin et Coyne recensent peu d'événements du passé autres que des scandales relatifs à la corruption, ces derniers occupant une place particulièrement importante dans l'argumentation des auteurs (voir chapitre 5). Néanmoins, quelques autres événements ou principes généraux, tous en lien avec la question politique, sont mis de l'avant par les auteurs.

Patriquin et Coyne font tous deux référence à la question nationale : « Quebec's nagging existential question of whether to remain part of the country » chez Patriquin et « With the very survival of the country – or the birth of a new one – at stake » et « What Quebecers call “the national question” » chez Coyne. Nous l'avons mentionné au chapitre précédent, cet élément est, selon les auteurs, le principal facteur qui explique la présence jugée inhabituelle de la corruption au Québec. Il n'est alors pas étonnant que soient évoqués des événements plus précis qui sont directement en lien avec la question nationale : référendum de 1995, chez Patriquin, et scandale des commandites¹¹², rappelé autant dans l'article de Patriquin que dans la chronique de Coyne. Patriquin aborde en outre la question de la péréquation en mentionnant que le montant des transferts fédéraux auquel a droit le Québec ne cesse d'augmenter, et ce, en raison des pressions constantes exercées par le Bloc québécois.

¹¹² Il s'agit là d'un scandale politique à mettre en lien avec la corruption, certes. Toutefois, comme la visée première des actions ainsi qualifiées était de faire la promotion de l'unité canadienne et, donc, de lutter contre le mouvement souverainiste, nous considérons qu'il est pertinent d'en tenir compte dans notre analyse.

Dans une perspective légèrement différente, Coyne fait mention de la façon dont la critique du Québec, surtout lorsqu'elle provient de l'extérieur de la province, est reçue par les Québécois. Selon lui, ces derniers la qualifient systématiquement de *Québec bashing*, confondant ainsi critique et dénigrement. Contrairement à la question nationale et aux événements qui lui sont associés, il ne s'agit pas ici, pour Coyne, de rappeler un événement ou un principe spécifique, mais bien de faire référence à ensemble de réactions qui ne sont toutefois ni précisées ni circonscrites dans le temps. Selon les considérations méthodologiques présentées en 6.2.1., cet élément ne devrait donc pas faire l'objet de la présente analyse. Néanmoins, puisque de nombreux individus, en réagissant aux écrits de Patriquin et de Coyne, font référence à différents épisodes de ce qu'ils estiment être du *Québec bashing*¹¹³, nous rappelons ici les propos de Coyne, considérant qu'il s'agit peut-être du point de départ du rappel de tels épisodes.

Patriquin et Coyne font référence à ces événements ou à ces principes généraux afin d'appuyer un discours qui stigmatise le Québec. Plus spécifiquement, les événements et les principes rappelés servent d'arguments qui viennent appuyer la thèse selon laquelle le Québec est la province la plus corrompue au Canada. L'objectif des auteurs étant de convaincre leurs lecteurs de la validité de ce raisonnement, il est légitime de croire que les événements et principes rappelés sont considérés par Patriquin et par Coyne comme étant particulièrement importants sur le plan mémoriel, sans quoi leur portée et, de là, la force de l'argumentation des auteurs, risqueraient d'être moindres.

6.2.2.2. Analyse des réactions au discours source

Les tableaux 6 et 7 recensent les faits rappelés, respectivement, dans les discours qui ciblent le Québec et dans ceux qui ciblent le Canada. Chaque colonne correspond à la thématique générale à laquelle se rapportent ces faits (question politique et question linguistique). Rappelons que les faits auxquels font référence les individus sont de deux natures : les principes généraux et les événements circonscrits dans le temps. Ces derniers peuvent être rattachés à un principe plus englobant (par exemple, la crise d'octobre, événement

¹¹³ Nous y reviendrons en 6.2.2.2.3.

circonscrit, relève du principe général qu'est la question nationale), auquel cas ils sont énumérés sous celui-ci. Ils peuvent également être mis en discours de façon indépendante, c'est-à-dire sans découler d'un principe plus large (par exemple, le discours de Jan Wong à la suite de la fusillade au Collège Dawson). Le chiffre qui se trouve à la droite de chaque événement et de chaque principe correspond au nombre de messages dans lesquels ceux-ci sont présents¹¹⁴.

Enfin, afin de faciliter la lecture des tableaux, certains des événements consignés – ceux dont il n'a pas été question jusqu'ici ou qui mériteraient quelques précisions supplémentaires – sont explicités dans des notes identifiées par des lettres et présentées à la fin du chapitre, contrairement aux notes de bas de page, identifiées par des chiffres.

¹¹⁴ Rappelons que, dans un même message, un individu peut faire référence à plus d'un événement ou principe différent, d'où le fait que l'addition des messages contenant un rappel (624) est plus élevé que le nombre de messages analysés (491; 225 messages ciblant le Québec, 266 ciblant le Canada).

Tableau 6
Nombre de messages contenant au moins une mention d'un événement ou d'un principe dans les discours contre le Québec

Politique		Linguistique	
Question nationale		Politique linguistique québécoise	
Référence générale à la question nationale	17	Référence générale à la politique linguistique québécoise	20
Référendum de 1995	41	Promulgation de la loi 101	45
Référendum de 1980	21	Fermeture d'écoles anglophones	8
Discours de Jacques Parizeau lors du référendum de 1995 ^a	17	Exclusion des anglophones de l'école francophone catholique ^b	8
Élection du Bloc québécois	13	Promulgation de la loi 22 ^c	3
Scandale des commandites	11		
Élection du Parti québécois	7	Bilinguisme canadien	18
Crise d'octobre	6		
Rapatriement de la Constitution	5	Perte de pouvoir des Anglo-Québécois depuis la Révolution tranquille	15
Reconnaissance de la nation québécoise	4		
Péréquation	10	Absence d'anglophones dans la fonction publique québécoise	6
		Controverse concernant l'unilinguisme de certains cadres de la Caisse de dépôt et de placement du Québec ^d	5
		Discours anti-anglophones de l'Église catholique	4

Tableau 7
Nombre de messages contenant au moins une mention d'un événement ou d'un principe dans les discours contre le Canada

Politique		Linguistique	
Question nationale		Discours de Jan Wong à la suite de la fusillade au Collège Dawson	27
Référence générale à la question nationale	34		
Référendum de 1995	51	Domination des anglophones sur les francophones jusqu'à la Révolution tranquille	18
Discours contre le mouvement souverainiste	32		
Référendum de 1980	26		
Rapatriement de la Constitution	23	Bilinguisme canadien	
Scandale des commandites	19	Référence générale au bilinguisme canadien	12
Conquête britannique	9		
Reconnaissance de la nation québécoise	8	Place restreinte du français aux Jeux olympiques de Vancouver	8
Discours de Jacques Parizeau lors du référendum de 1995	8	Recul du français au Québec	10
Crise d'octobre	8		
Rapport Durham	8	Politique linguistique québécoise	
Insurrection des Patriotes	7	Dispositions de la loi 101 en faveur des anglophones	8
Refus de nommer un juge souverainiste à la Cour fédérale	5	Projet de loi 103 ^f	3
Péréquation		Assimilation linguistique des Franco-Canadiens	5
Référence générale à la péréquation	8		
Accusations de vol et d'hypocrisie de la part du premier ministre de Terre-Neuve à l'endroit du Québec ^e	3		

Le rappel d'événements et de principes liés à la politique domine, tant dans les discours contre le Québec que contre le Canada. La question linguistique, quant à elle, est majoritairement présente dans les messages qui ciblent le Québec. Ces observations témoignent du fait que la question politique est très sensible chez les deux groupes et que les événements et les principes qui appartiennent à cette thématique sont donc particulièrement porteurs sur le plan mémoriel. La question linguistique, bien qu'étant très certainement marquante pour les deux groupes, semble surtout l'être surtout pour ceux qui tiennent un discours contre le Québec.

6.2.2.2.1. Les rappels en lien avec la question politique

En ce qui a trait à la question politique, tous les événements et principes généraux auxquels font référence Patriquin et Coyne dans le discours source – question nationale, référendum de 1995, scandale des commandites, péréquation – sont également rappelés dans les réactions qui s’ensuivent. Cela peut laisser entrevoir deux éléments qui, bien que distincts, ne sont pas pour autant mutuellement exclusifs : soit il s’agit effectivement de faits très marquants dans la mémoire collective canadienne, soit le dossier *Maclean’s* a particulièrement influencé les lecteurs, qui en ont repris à leur tour certaines parties dans leur argumentation. S’il est difficile de contester l’influence des propos de Patriquin et de Coyne dans le débat entourant l’affaire *Maclean’s*, il est également impossible de nier l’importance que revêtent les faits rappelés par les auteurs, à plus forte raison le débat constitutionnel, dans l’histoire canadienne et dans la construction du rapport (et des tensions) entre les Québécois et les Canadiens ainsi qu’au sein même de ces deux groupes.

Par ailleurs, bon nombre de faits rappelés sont les mêmes chez les deux groupes – ceux qui ciblent le Québec et ceux qui ciblent le Canada –, ce qui illustre l’idée selon laquelle les facteurs de dissension entre les groupes sont souvent semblables et que, comme Conway (1995), Bothwell (1998) et Facal (2003) en font l’hypothèse (voir chapitre 1), c’est essentiellement l’interprétation de ces faits ou, peut-être de façon plus juste, les raisons pour lesquelles on s’en souvient qui diffère selon le groupe. À ce sujet, la question nationale et les événements qui s’y rattachent sont très certainement les éléments qui sont rappelés le plus souvent, et ce, chez les deux groupes. Des différents événements en lien avec la question nationale, les référendums de 1980 et de 1995 sont ceux qui sont remis en discours le plus fréquemment, ce qui montre que, parmi les événements qui ont façonné les relations entre les Québécois et les Canadiens, il s’agit probablement des plus marquants (et des plus marqués) de l’histoire.

Les extraits suivants illustrent comment un même événement – ici, les référendums sur la souveraineté du Québec – peut être envisagé différemment selon les individus et, de là, constituer le point de départ de deux argumentations tout à fait opposées :

(50)

The Quebec ‘Vote’ has been skewed and ‘warped’ into something incomprehensible. Quebec belongs to ALL Canadians and ALL Canadians should have had THEIR VOTES - counted in the past referendums - as per our Constitutional Regulations. Go ask your MP about that. Mind you - I spoke with a rep in Ottawa about this - and the poor bugger had no clue. The - regulation - has been hidden in the bowels of Regulation ‘files etc...’ that I doubt - too many of our elected officials have read - or are even aware that it is there and the ‘Foundation of ALL Laws that - may be ammended’... etc.. (Didi1947, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec’s scandals », commentaire 255)

(51)

À franchement parler, je souhaiterais qu’ils en remettent encore et encore... Peut-être que le miroir déformant qu’ils nous présenteront achèvera notre écoeurement collectif et que nous nous prendrons finalement en main... excédés de se faire «bitchés» comme dans un vieux couple. Il nous faut une étincelle pour raviver le feu de notre patriotisme... Qu’à cela ne tienne, s’il faut des tonnes d’articles xénophobiques comme celui du Maclean’s de leur part... À nous de leur dire maintenant: « What Canada wants ? » Trop émotifs à notre sujet, ils ne sauront quoi dire. Mais, comme dans un vieux couple, **ils ne voudront pas qu’on parte même après nous avoir tant insultés. Non, ils nous enverrront des marjorettes branlant des petits drapeaux du Canada.** (Guy Rainville, blogue Lisée-2, « Bonhomme strikes back/La réplique », commentaire 150)

Le premier extrait est explicite quant à l’opinion de l’auteur sur l’indépendance du Québec : il est contre et juge que tous les Canadiens auraient dû avoir le droit de vote lors des deux référendums. Le second auteur, quant à lui, se montre favorable à la souveraineté. De plus, au-delà de cette prise de position contraire, une certaine rancœur à l’égard des Québécois, dans le premier cas, et des Canadiens, dans le second, est perceptible. Le référendum est donc non seulement perçu différemment par les deux participants au débat, mais, plus encore, il constitue une source de tensions entre les groupes, tensions qui dépassent largement la période référendaire même puisqu’elles sont toujours présentes et qu’elles sont remises en discours 15 ans après le dernier référendum. Par ailleurs, si les deux auteurs ont une attitude négative à l’égard de l’autre groupe, chacun interprète à sa façon, voire mésinterprète, certains aspects de l’événement rappelé – dispositions de la Constitution par rapport à la tenue d’un référendum et dépersonnification des individus ayant participé aux

manifestations contre la souveraineté¹¹⁵, par exemple –, ce qui montre que la mise en discours de cet événement est d'abord et avant tout idéologique.

De façon générale, les messages analysés fonctionnent selon cette même logique, où des événements relatifs à la question nationale sont utilisés, tour à tour, comme arguments afin d'accuser autrui de vouloir briser l'unité nationale, d'agir de façon égoïste et de faire preuve d'intolérance et d'étroitesse d'esprit, dans les discours qui ciblent le Québec, et, à l'opposé, afin de l'accuser de colonialisme et d'assimilation, et de refuser la différence et l'émancipation d'un groupe, dans les discours qui ciblent le Canada. De plus, dans les deux cas, les individus s'accusent mutuellement de manœuvres sinon illégales, du moins douteuses, pour faire la promotion tant du fédéralisme que du souverainisme et reprochent à autrui des actions passées en lien avec le débat constitutionnel.

Outre la question nationale, le phénomène qu'est la péréquation, bien que rarement mis en discours par les participants au débat, fait lui aussi l'objet à la fois de propos contre le Québec et contre le Canada : les uns y voient une forme de gaspillage d'argent et de transfert de fonds à une province qui se montre par ailleurs réfractaire à l'État canadien, alors que les autres associent plutôt ce principe à une façon de maintenir le Québec dans un état de dépendance économique à l'endroit du gouvernement fédéral.

Le fait qu'un nombre important d'événements politiques rappelés soient communs aux discours contre le Québec et contre le Canada montre qu'il s'agit d'éléments qui font consensus, dans la mémoire collective, comme étant sources de tensions entre les groupes. Au-delà de ces événements, c'est donc la représentation que s'en font les individus qui ravive le conflit entre les groupes; les différents regards jetés sur un même événement semblent irréconciliables, et il n'est alors pas étonnant que chaque groupe se serve de sa vision du passé pour s'en prendre à autrui.

¹¹⁵ Le passage où il est question des « marjorettes [*sic*] branlant des petits drapeaux du Canada » fait référence à différentes manifestations entourant la campagne du « non » en 1995, principalement le rassemblement du 27 novembre 1995 à Montréal, où des dizaines de milliers de Canadiens sont venus d'un peu partout au pays pour démontrer leur volonté de conserver le Québec au sein du Canada. Ce rassemblement, souvent appelé *love-in* parce que comparé – de façon propre ou ironique – à une manifestation d'amour pour le Québec, a été critiqué par les souverainistes, notamment parce que plusieurs participants se sont déplacés grâce à des rabais consentis par des transporteurs aériens.

Toutefois, certains événements ne font l'objet que de discours ciblant l'un ou l'autre des deux groupes. C'est le cas de l'élection du Parti québécois et du Bloc québécois dans les discours contre le Québec. À ce sujet, la présence d'un parti souverainiste à Ottawa, siège du gouvernement fédéral, provoque des réactions particulièrement négatives, et plusieurs messages où il en est question font montre d'une certaine colère face à cette situation. Le fait que des députés souverainistes soient rémunérés à même les contribuables canadiens semble d'ailleurs constituer un élément spécialement sensible. Parmi les événements qui ne sont rappelés que dans les discours qui ciblent le Canada, on note la Conquête britannique, l'insurrection des Patriotes, le rapport Durham et différents discours prononcés contre le mouvement souverainiste – il est principalement question de discours associant le nationalisme québécois au racisme. On peut alors faire l'hypothèse que ces différents événements, mis en discours par un groupe seulement, ne sont pas jugés problématiques par celui qui n'en fait pas mention (ou, du moins, qu'ils le sont beaucoup moins) et qu'ils ne sont pas considérés comme centraux dans le discours argumentatif de ce groupe ni comme moteurs de positionnement. Ainsi, se servir de ces événements pour appuyer un discours contre autrui serait le propre d'un groupe en particulier, contrairement, par exemple, aux référendums québécois, qui font autant l'objet de discours anti-Québec qu'anti-Canada.

Par ailleurs, on trouve, dans les discours qui ciblent le Canada, des événements politiques appartenant à un passé beaucoup plus lointain que celui auquel appartiennent les événements rappelés dans les discours qui ciblent le Québec : 1760 pour le premier événement politique rappelé dans les discours anti-Canada, soit la Conquête britannique, contre 1970, année où a eu lieu la crise d'octobre, dans les discours anti-Québec. Certains pourraient alors être portés à croire que la mémoire collective politique est plus longue chez les premiers. Il est plutôt probable, toutefois, que les individus aient surtout en mémoire ce qu'ils considèrent être des événements s'étant produits à leurs dépens. Ainsi, pour ceux qui s'en prennent au Québec, la Conquête britannique, la révolte des Patriotes, le rapport Durham et, plus tard, les discours contre le mouvement souverainiste ne constituent probablement pas des événements dont le souvenir est particulièrement amer. De même, pour les individus qui tiennent un discours contre le Canada, l'élection du Parti québécois et du Bloc québécois n'est probablement pas considérée comme problématique. Force est

donc de constater que la période sur laquelle s'échelonnent les événements politiques rappelés uniquement dans les discours contre le Canada témoigne d'une certaine accumulation dans le temps de faits jugés sinon douloureux, du moins source de colère ou de frustration. Dans les discours contre le Québec, ces faits du passé s'accumulent, certes, mais sur une période beaucoup plus restreinte, ce qui laisse croire que la rancœur qui leur est associée est plus récente.

6.2.2.2.2. Les rappels en lien avec la question linguistique

En ce qui a trait à la question linguistique, les rappels diffèrent davantage selon les deux groupes et sont beaucoup plus nombreux dans les discours contre le Québec. Chez les individus qui tiennent de tels discours, c'est principalement la situation linguistique qui prévaut au Québec qui est mise de l'avant – bien que le bilinguisme canadien soit également abordé à quelques reprises –, alors que ceux qui s'en prennent au Canada font référence à la fois aux situations québécoise et canadienne, même si cette dernière fait l'objet d'un moins grand nombre de messages. Chez les premiers, l'accent est surtout mis sur la situation des anglophones, alors qu'il est plutôt question des francophones dans le discours des seconds.

Chez les deux groupes, toutefois, la question du rapport de force entre les groupes linguistiques au Québec est abordée au regard de différents événements et principes dont l'interprétation varie. Chez les individus qui tiennent un discours contre le Québec, ce rapport entre les groupes est surtout mis en lien avec la politique linguistique, que cette dernière soit évoquée de façon générale ou par le recours à des événements spécifiques – les lois 22 et 101, par exemple. Dans tous les cas, la politique linguistique québécoise est présentée comme ayant entraîné des conséquences négatives, surtout pour la communauté anglophone, qui serait depuis minorisée, ce dont témoigne l'exemple suivant :

(52)

Are you talking about the 40 year long (notwithstanding the Church's 400 years long Anglo bashing) lies about the 'anglo devils'? **Or are you talking about the French press singing the praises of the removal of the English language and rights and freedoms out of Quebec? Or are you talking about Quebec**

opting out of being a part of a Bilingual Canada - by declaring itself Officially French only - thereby removing even more access to Government services (paid for primarily by its English speaking Montreal area population - 69% of QC's revenue comes from the greater Montreal area)? Or are you talking about English speaking Quebeckers being starved out of the workforce? Or the 600,000 English speaking Quebeckers forced to Flee the Province - after being forced out of their jobs and/or terrified of more bombs in mailboxes? I know a lot more that I'll be more than happy to share if you like. But I'd love to see your reply to the above first. (DidiM, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 358)

Ce phénomène est également illustré par la perte de pouvoir des Anglo-Québécois, par leur absence de représentation dans la fonction publique québécoise – il en est également question dans l'exemple précédent – et par la fermeture d'écoles de langue anglaise au Québec au cours des dernières années. Est aussi abordé, bien que dans une moindre mesure, l'impact négatif de la loi 101 sur la population francophone, qui serait alors contrainte à se replier sur elle-même et à refuser le bilinguisme, se coupant ainsi du reste du pays, voire du monde :

(53)

À cause de la loi 101 on reste un petit peuple d'unilingue. C'ets l'heure de la mondialisation... pas de s'enfermer sur soi comme des perdants qui iront jamais loin! L'Ontario l'a compris, ils ont des cours d'immersion en français et ils n'ont pas peur des autres. (Superman, forum *Quebec-Politique-1*, « Quebec most corrupt province... Bravo QLP et John James! », commentaire 56)

Le rappel de ces principes et événements sert essentiellement à illustrer ce qui est présenté comme des inégalités entre les groupes, inégalités dont est responsable en grande partie la législation linguistique québécoise.

Au contraire, chez les individus qui tiennent un discours contre le Canada, le rapport entre les groupes est surtout abordé lorsqu'il est question de la situation défavorable des Québécois francophones, principalement avant la Révolution tranquille :

(54)

Let me tell you that I personally lived it since my childhood **my father had to learn english to work in Malartic because all the foremans and the bosses**

were unilingual english even if the town was 90% french. We later moved to Campbell's Bay Québec where we had no french schools no french hospital we had to travel by bus and learn to speak english to be treated even if it was in Québec later i joined the Canadian Air force and the little frenchies had to pass through language school to learn english because the trade course were only in english. (Yves, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 107)

Il est également question du recul du français au Québec, plus particulièrement à Montréal, et de dispositions de la Charte de la langue française qui, selon certains individus, pourraient éventuellement contribuer au renversement de la situation actuelle qui prévaut au Québec :

(55)

Maybe you don't understand what it is to be a minority like Québec in a English speaking country. It is not easy! We know we are a majority in Québec but English is in majority everywhere else and I'm not only talking about Canada. It's the international language, it's powerful and it's not in danger of disappearing. As for French in Québec, even if things are better than they were in the 60s, they are worse now than 20 years ago. **Try to get served in French in some parts of Montréal (and I'm not talking about Westmount or the West Island), listen around you in the metro and even in Laval, think about the super expensive private schools parents send their children in order to get them into the english public schools later...** Bilingualism is a good thing but not when one language overpasses the other. That's why we have to take measures to ensure that French still is spoken in Montréal otherwise we will disappear sooner than later. (Richard Leblanc, courrier des lecteurs, *The Gazette*, « Maclean's : What Canadians don't understand »)

La question du bilinguisme canadien fait également l'objet de messages ciblant à la fois le Québec et le Canada. Dans les premiers, on se sert de ce principe essentiellement à deux fins : pour critiquer le bilinguisme, notamment parce qu'il est considéré comme inutile et coûteux (exemple 56) ou encore pour montrer que l'unilinguisme officiel au Québec va à l'encontre du bilinguisme canadien (exemple 57).

(56)

Do you know how much biliguism costs? Millions and millions of dollars spent every year in order to please the little whiners in Quebec. Sick and tired of all this bs! (Guest, éditorial *Maclean's* version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 157)

(57)

Je suis Québécois et j'ai habité en Ontario où j'ai souvent vu des panneaux de signalisation bilingues. Je suis allé visiter des musées à Ottawa, j'ai été accueilli dans les DEUX langues. **Se faire répondre en français, ça dépend où vous êtes. Je n'ai eu aucun problème avec le gouvernement fédéral mais certains de mes amis ont eu de la difficulté à obtenir des réponses en anglais de la part d'institutions fédérales au Québec.** Les Québécois font toujours des demandes mais ne cèdent jamais et cela crée des inégalités. (Le Québécois, blogue Martineau-3, « Maclean's (suite) », commentaire 16)

Dans les discours qui ciblent le Canada, il est surtout question du non-respect du bilinguisme et de la difficulté de vivre en français à l'extérieur du Québec, ce qui, selon certains, explique que le français soit en perte de vitesse à l'échelle canadienne. À ce sujet, l'extrait suivant, dont l'auteur se présente comme appartenant à la communauté franco-ontarienne, fait état de la question linguistique en Ontario et de la comparaison entre les minorités anglo-québécoise et franco-ontarienne :

(58)

Moi je suis un franco-ontarien et j'aimerais avoir la même qualité de service que les anglophones du Québec ont. Les panneaux routiers bilingues en Ontario sont là pour démontrer l'hypocrisie. Quand on veut avoir des services en français, notre langue et celle de nos ancêtres, on se rend bien compte qu'on ne peut que de se référer aux panneaux. C'est bien peu et totalement vide de signification. Moi j'ai remarqué qu'au Québec les panneaux sont des pictogrammes, des images représentant des interdictions ou des prescriptions. Aucun mots sont nécessaires pour passer le message. (John-David Duncan, éditorial *Maclean's* version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 52)

Ce rapport entre majorité et minorité, dont il a été question au chapitre 1, est assez largement discuté entre les participants au débat, principalement au regard des conséquences de la législation linguistique québécoise et canadienne (à ce sujet, voir notamment Woehrling, 2005). De façon générale, on constate un important ressentiment par rapport à ce qui est perçu, de part et d'autre, comme un phénomène de minorisation, qu'il soit présent ou passé.

6.2.2.2.3. Le rappel de discours spécifiques

Nous terminons sur un aspect particulier de l'analyse qui se distingue de ce qui a fait l'objet des sections précédentes non par le contenu des événements rappelés – qui relèvent ici aussi des thématiques politique et linguistique –, mais plutôt en raison de l'importance de la part discursive de ces événements. Si, comme nous l'avancions au début de ce chapitre, tous les événements ou presque possèdent une composante discursive, celle-ci est plus tangible dans le cas de certains événements. Ainsi, dans le corpus analysé, il arrive que des individus fassent référence à des propos spécifiques qui ont été tenus dans le passé.

Ces rappels sont surtout présents dans les discours qui ciblent le Canada. Si on relève quelques mentions de tels propos dans les discours contre le Québec, leur nature diffère peu. Le discours le plus souvent rappelé – que ce soit en le nommant ou en le situant explicitement (exemple 59) ou en faisant allusion aux paroles produites (exemple 60) – est celui de Jacques Parizeau lors du référendum de 1995. Ce discours est notamment associé à une façon de penser généralisée au Québec, sous-entendant un certain racisme ou, à tout le moins, une forme d'intolérance de la part des Québécois.

(59)

Why should they apologize for broadcasting the truth? I do not mean economic corruption, I refer to the worst corruption of all, that took place on Oct. 30, 1995, when in my riding of Chomedey, 12 per cent of the referendum votes (mostly NO votes) were systematically rejected by Parti Quebecois scrutineers, **not to mention the racist comment of then premier Jacques Parizeau, blaming the loss on "ethnics and money."** This is the worst corruption of all, and should shame those responsible. (Gordon Shumway, courrier des lecteurs, *The Gazette*, « Worst corruption »)

(60)

Les Québécois sont racistes ça ne se nie pas. **L'argent et les votes ethniques** ça représente une façon de penser répandue ici. (Gilles St-Germain, courrier des lecteurs, *Le Soleil*, « Le Québec vu par le magazine Maclean's. Et si on se regardait un peu le nombril »)

À l'inverse, le rappel de propos spécifiques est très fréquent dans les discours qui ciblent le Canada. La grande majorité de ces rappels sert à appuyer l'idée selon laquelle les propos

contre le Québec (et, à plus forte raison, contre les francophones et les souverainistes), souvent associés au *Québec bashing* par les intervenants au débat, sont fréquents et que le dossier *Maclean's* en constitue un exemple¹¹⁶. Parmi ces discours, celui qui semble avoir le plus marqué l'esprit et qui est cité dans 27 messages différents est celui de Jan Wong, journaliste au *Globe and Mail*, qui, rappelons-le, a affirmé que la tuerie qui a eu lieu au Collège Dawson à Montréal en 2006 avait entre autres pour causes la politique linguistique québécoise et le racisme des Québécois. Cet article a fait scandale lors de sa parution, mais on constate surtout qu'au-delà de cette controverse, il est resté fortement ancré dans la mémoire collective puisque plusieurs personnes y font référence quatre ans plus tard lors du débat entourant l'affaire *Maclean's* :

(61)

La province la plus corrompue du Canada. Cette attaque est malheureusement représentative d'un sentiment trop largement répandu au Canada, où beaucoup considèrent le Québec comme un endroit raciste, corrompu et quémandeur. Au Canada, il semble que le seul groupe envers lequel il soit permis d'agir ainsi, le seul groupe qu'il soit permis d'insulter, ce sont les Québécois. Sinon, on dit que c'est du racisme. MARRE DU BASHING

Nous avons vu cette attitude à l'oeuvre **dans les propos d'une journaliste du *Globe and Mail* après la tuerie à Dawson**. Une telle attaque, aussi mesquine, envers n'importe quel autre groupe aurait fait l'objet d'une condamnation sans équivoque dans les médias canadiens. Mais pratiquement personne n'a protesté au Canada anglais contre cette chronique ignoble, car s'attaquer ainsi au Québec, c'est permis. DÉGUEU! (gnafron, forum *Canoë-1*, « La province de Québec la plus corrompue au Canada », commentaire 26)

Outre les propos de Jan Wong, une multitude de discours contre le Québec sont remis en circulation dans le corpus analysé et les individus qui y font référence s'en servent pour les condamner, certes, mais aussi pour s'en prendre aux individus qui les ont énoncés. Ces nombreux rappels expliquent pourquoi, lorsque les participants au débat entourant l'affaire *Maclean's* se prononcent sur la pertinence de qualifier de *Québec bashing* les écrits de Patriquin et de Coyne, la question des discours répétés contre le Québec est mise de l'avant aussi souvent. On constate que les discours de ce type sont particulièrement présents dans

¹¹⁶ Ce qui avait été anticipé par Coyne à la fin de sa chronique.

la mémoire collective et qu'ils sont rapidement remis en circulation lorsqu'un discours de même nature est prononcé, comme nous l'évoquions dans les deux chapitres précédents.

6.3. BILAN

Ce chapitre avait pour objet l'analyse du rappel de faits du passé – événements circonscrits ou principes plus généraux – dans les discours entourant l'affaire *Maclean's*. Considérant que le débat a eu une très grande ampleur pour ce qui avait comme point de départ un dossier sur la corruption, nous sommes partie de l'idée selon laquelle il existe des tensions entre les groupes qui s'affrontent, tensions ancrées si profondément dans la mémoire collective qu'elles sont remises en discours dès lors que la question des relations entre le Québec et le Canada sont abordées. Nous avons donc cherché, d'une part, à identifier les faits du passé qui constituent des lieux de mémoire à partir desquels se construit le conflit entre les groupes et, d'autre part, à comprendre comment ils sont mobilisés dans le débat à des fins de positionnement idéologique.

Les faits rappelés se rattachent à deux thématiques : la question politique et la question linguistique. C'est donc dire que ces deux thématiques correspondent aux points de tension les plus importants et que les événements et principes qui s'y rattachent constituent des lieux de mémoire marquants; on comprend alors pourquoi ils sont si souvent mobilisés dans la construction du discours contre autrui. Il ressort de l'analyse que les rappels liés à la question politique sont particulièrement nombreux et qu'ils font autant l'objet de discours qui ont pour cible le Québec que de discours qui ciblent plutôt le Canada. La question linguistique, bien que mise de l'avant par plusieurs participants au débat, est surtout présente dans les discours contre le Québec.

Des différents événements et principes relevant de ces deux thématiques, bon nombre sont évoqués autant dans les discours contre le Québec que contre le Canada. Ceux qui relèvent de la question nationale sont, et de loin, ceux qui sont le plus fréquemment mis de l'avant par les participants au débat, et ce, peu importe que les discours tenus ciblent le Québec ou

le Canada. L'espace discursif occupé par le débat constitutionnel constitue donc un indice de sa force sur le plan mémoriel : il s'agit d'un élément central dans la mémoire collective canadienne et les individus des deux camps y font référence à maintes reprises. L'identification de ces événements permet de conclure que, même si chaque groupe a une mémoire qui lui est propre, il n'en demeure pas moins que, dans bien des cas, cette dernière est constituée d'événements partagés par autrui, bien que le regard porté sur ceux-ci diffère selon le groupe. Cette interprétation différente des mêmes faits historiques montre que, au-delà des événements mêmes, c'est surtout la construction qui en est faite et le positionnement idéologique qui en découle qui opposent les groupes. Autrement dit, c'est souvent le regard jeté sur un événement particulier ou encore les raisons pour lesquelles les individus s'en souviennent, et non l'événement en lui-même, qui sont à l'origine des tensions entre les groupes. Létourneau (2006 : 175-176) affirme à cet effet que

[d]ans le cadre de cette dynamique historique [entre le Québec et le Canada, notamment en ce qui a trait à l'histoire politico-constitutionnelle], ce n'est évidemment pas le passé qui mène le bal de l'histoire. Ce sont les mythistoires¹¹⁷ qui configurent la barque du passé dans leur ordre.

À l'inverse, les événements qui font uniquement l'objet de discours ciblant un seul groupe témoignent de l'importance qu'ils revêtent pour ceux qui les remettent en discours et du regard que ces derniers leur portent, bien entendu, mais plus encore – et surtout –, ils permettent de mieux comprendre ce qui est jugé problématique par certains et non par d'autres. Il est en effet légitime de croire qu'un événement qui n'est rappelé que dans les discours contre le Canada – par exemple, la Conquête britannique – n'est considéré pertinent pour s'en prendre à autrui que par les individus qui tiennent un tel discours, et non par leurs opposants.

L'analyse menée dans ce chapitre a également permis d'établir un lien avec les dimensions lexicologique et argumentative qui ont fait l'objet, respectivement, des chapitres 4 et 5. Il a été question, dans ces deux chapitres, de l'importance de la répétition de l'attaque contre

¹¹⁷ Létourneau (2006 : 162) définit ce qu'il nomme *mythistoire* comme étant « tout à la fois, une fiction réaliste, un système d'explication et un message mobilisateur qui rencontrent une demande de sens, si ce n'est un désir de croyance, chez ses destinataires ».

une même cible lorsqu'il s'agit de qualifier de *bashing* un discours donné et de l'accumulation de discours de même nature à travers le temps qui a participé à ce que certains individus associent le dossier *Maclean's* au *Québec bashing*. Dans le présent chapitre, nous avons pu observer que, parmi les événements rappelés dans les discours contre le Canada, plusieurs correspondent à des discours spécifiques qui ont été prononcés contre le Québec et, plus spécifiquement, contre les Québécois francophones et (ou) souverainistes. Le rappel de ces discours permet de comprendre plus précisément en quoi consistent ceux auxquels font référence les participants au débat lorsqu'ils considèrent que le dossier *Maclean's* constitue un exemple de *Québec bashing*. Parmi les nombreux discours énumérés, celui dans lequel Jan Wong associe la tuerie du Collège Dawson à la politique linguistique québécoise semble être particulièrement marquant sur le plan mémoriel.

En analysant ce qui constitue des lieux de mémoire propres ou communs à chaque groupe, nous avons pu observer comment s'effectue le recours à de tels faits du passé dans la construction de l'argumentation contre autrui. Loin d'être le propre d'un seul groupe, le rappel de principes généraux et d'événements antérieurs à des fins argumentatives est présent dans les discours qui ciblent à la fois le Québec et le Canada. Une forme de ressentiment semble donc servir de moteur aux relations entre les groupes qui s'affrontent : chacun fait montre d'une certaine rancœur envers son opposant, rancœur qui est au centre de la mémoire collective et qui se manifeste par le rappel constant d'événements du passé.

Selon Angenot (1997 : 12), le ressentiment, qui « s'exprime en une rhétorique de l'argumentation (ou, plus justement, une sophistique) et dans un pathos de la plainte et de la rancœur spécifiques », entraîne un repli sur soi, voire une forme de tribalisme qui conduit à mépriser autrui pour ce qu'il est, ce qu'il fait et, surtout, ce qu'il *a* fait. De là, l'être de ressentiment, selon l'auteur, est tourné vers le passé,

un passé à mémoire longue, plein de reproches remâchés, du souvenir d'offenses qui se perdent dans la nuit des temps, dont chaque génération

réactive le grief car son identité tient à ces manquements, à ces mortifications, aggravés par transmission, par « tradition » inculquée, et plein d'explications *ad hoc* des échecs de son propre groupe, échecs jamais assumés car inassumables. Rien ne se « pardonne » (car pardonner suppose de se concevoir sujet à part entière), rien ne se surmonte, on traîne après soi un lourd faix, un passé qui s'imisce dans toute action présente et qui interdit de jamais en avoir fini (Angenot, 1997 : 97).

Cette dernière citation, bien que très dure à l'endroit de ceux qui entretiennent du ressentiment envers autrui, illustre cette idée de mémoire collective qui se construit par la transmissions de souvenirs difficiles, amers, lassants ou douloureux – nous y reviendrons –, ce que nous avons pu observer dans l'analyse menée dans ce chapitre.

Si Angenot (1997 : 29) concède que le ressentiment peut

être l'instrument d'une *dictature des majorités manipulées* [...] : intimidation et rancœur organisées du groupe le plus nombreux, contrôlant non tous les leviers mais les leviers de divers pouvoirs, et cependant redoutant, épiait les minoritaires et percevant comme dols les avantages qu'ils obtiennent [.]

il n'en demeure pas moins qu'il considère qu'il s'agit généralement du fait de minorités « traînant le souvenir d'avoir été asservies ou brimées » (Angenot, 1997 : 12)¹¹⁸. Or, force est de constater, du moins dans le corpus analysé, que le ressentiment que laisse entrevoir le rappel d'événements du passé – événements que l'on devine avoir été difficilement vécus par plusieurs individus – n'est pas le fait d'un seul groupe. Tant les individus qui tiennent un discours contre le Québec que ceux qui énoncent un discours contre le Canada entretiennent une importante rancœur à l'endroit d'autrui, et la proportion de faits du passé rappelés dans ces discours ne diffère pas de façon suffisamment importante pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un trait typique à un groupe particulier. Ainsi, nous avançons plutôt, suivant Ferro (2008), que le ressentiment ne peut et ne doit pas être associé à un groupe donné en fonction de sa position (majoritaire ou minoritaire, par exemple) ou du capital symbolique qu'il possède ou qui lui est attribué, mais qu'il doit plutôt être envisagé comme un phénomène typique de l'affrontement entre les groupes qui

¹¹⁸ En ce sens, l'auteur suit ici Nietzsche (1996 [1887]), pour qui le ressentiment est généralement associé aux faibles et aux dominés, bien qu'il ne nie pas la possibilité d'un certain ressentiment chez les dominants « lorsqu'ils se trouvent face à la révolte de ceux qu'ils tenaient pour inférieurs » (Ansart, 2002b : 15).

partagent un passé commun, mais qu'ils interprètent de façon différente. C'est alors cette tension entre deux interprétations irréconciliables de l'histoire qui entraîne le ressentiment de part et d'autre. Dès lors, le ressentiment peut être envisagé comme le résultat d'une co-construction résultant de l'interaction entre les groupes et de la confrontation de leur mémoire respective.

Néanmoins, une distinction semble s'opérer entre les motivations – ou, à tout le moins, les sources – derrière ce ressentiment. Ainsi, les événements et principes rappelés semblent parfois l'être pour des raisons différentes : soit leur souvenir est réellement douloureux (et le discours des individus laisse alors entrevoir cette douleur, parfois de façon vive), soit c'est plutôt de la lassitude qui se fait sentir et qui contribue au sentiment de rancœur qui animent les individus. Nous postulons alors que le ressentiment peut prendre deux formes ou, du moins, être motivé par deux situations différentes : l'une où certains faits du passé sont considérés comme s'étant produits aux dépens d'un groupe – que ce soit, par exemple, la domination d'un groupe sur l'autre, la minorisation d'une langue et de ses locuteurs, etc. – et, de là, comme étant encore aujourd'hui sources de blessure, voire de traumatisme, et l'autre où le rappel d'événements antérieurs sert tantôt à faire état d'un certain agacement, d'une fatigue et d'une lassitude, tantôt à présenter ce qui est considéré comme une source de désagrément – c'est le cas, par exemple, des considérations économiques liées au bilinguisme et à la péréquation, ou encore de ce qui est présenté comme une contrariété découlant du débat constitutionnel. L'exemple 62, où l'auteur met de l'avant ce qu'il estime être une forme de non-respect des Québécois francophones s'inscrivant directement dans une relation dominant/dominé, illustre le premier type de ressentiment, le « ressentiment-douleur », alors que l'exemple 63, dans lequel l'auteur fait montre d'une importante fatigue par rapport aux revendications politiques québécoises, témoigne plutôt du second type, le « ressentiment-lassitude ».

(62)

Depuis la conquête, on se fait rabaisser, on nous écrase, on essaie de nous effacer de la map, on bafout notre langue, on nous traite de raciste et on nous humilie. Comment est-ce qu'on peut en arriver à des manifestations d'amour pour nous garder dans le pays et en même temps entendre que la loi 101 est digne de Hitler? Et comment est-ce qu'on peut en tant que peuple accepter de

rester dans ses conditions? On va finir par disparaître et ça sera notre faute. (jemesouviens, forum *Canoë-1*, « La province la plus corrompue au Canada », commentaire 16)

(63)

I'm getting tired of Quebec continually holding this threat of separation over the rest of the country. It's been going on for over 30 years. Just get it done and get on with it! Calisse. It's like a 35 year-old that has been talking about "going it alone" since they were 15, but are still living in their parents' basement, afraid to give up their weekly allowance. Pathetic.

SOLUTION: The other 9 provinces and 3 territories should hold a referendum to decide if they want Quebec to be a part of Canada anymore. Canada will decide. When the results are in, Quebec will get its discharge papers; it can then can pack up and GET OUT!

Have fun in the real world with your massive debt, high taxes and fear of the English language. You'll do real well. Bonne chance! (pizzaghetti, éditorial *Maclean's* version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 109)

Il est impossible, du moins dans le corpus analysé, d'associer exclusivement une de ces formes de ressentiment à un groupe donné. Tant les individus qui tiennent un discours contre le Québec que ceux qui tiennent un discours contre le Canada font montre, tour à tour, de ce « ressentiment-douleur » et de ce « ressentiment-lassitude ». Néanmoins, le deuxième type de ressentiment est plus présent dans les discours contre le Québec. Cela se manifeste principalement par des propos faisant état d'une fatigue à l'endroit des revendications linguistiques, politiques et identitaires des Québécois francophones, qui sont souvent perçues comme non nécessaires compte tenu des acquis de ce groupe – par exemple, position majoritaire dans la province et caractère officiel de la langue française – et qui, partant, constituent une source d'agacement, certes, mais un agacement exacerbé qui en vient, ultimement, à motiver la rancœur et la frustration à l'endroit d'autrui.

Nous sommes consciente que le corpus dont nous disposons ne nous permet pas d'identifier avec exactitude les caractéristiques sociologiques des individus qui tiennent les discours à partir desquels nous menons notre analyse. Ainsi, il nous est impossible de déterminer si les individus qui tiennent un discours contre le Québec sont canadiens et si, à l'inverse, ceux qui tiennent un discours contre le Canada sont québécois. Il s'agit d'ailleurs d'une limite

sur laquelle nous reviendrons en conclusion de cette thèse. Néanmoins, considérant le nombre de messages analysés et la diversité des prises de position observées, il nous semble légitime de croire que les énonciateurs des discours tenus n'appartiennent pas tous au même groupe. Ainsi, si l'on postule que, parmi les discours analysés, certains sont le fait de Québécois et d'autres, de Canadiens – peu importe leur groupe linguistique d'appartenance ou leur allégeance politique –, on constate qu'il est impossible d'associer le ressentiment uniquement à un groupe en particulier, fût-il majoritaire ou minoritaire, dominant ou dominé. C'est peut-être davantage le type de ressentiment et les motivations qui le sous-tendent qui permettent de distinguer les groupes, bien que, comme nous le mentionnions, chacun est habité à la fois, bien qu'à des degrés divers, par la douleur et par la lassitude. Nous concluons donc, à l'instar de Ferro (2008 : 199), que

[l]e ressentiment n'est pas l'apanage de ceux qu'à l'origine nous avons identifiés comme les victimes : esclaves, classes opprimées, peuples vaincus, etc. [...] Simultanément ou en alternance, le ressentiment peut frapper, inhiber, non pas une seule des parties en cause, mais les deux.

Nous croyons que le ressentiment qui existe de part et d'autre constitue, du moins en partie, un des moteurs des revendications de chaque groupe et que, en ce sens, le rappel en discours d'événements du passé porteurs sur le plan mémoriel se fait à des fins de positionnement idéologique et, ultimement, de construction identitaire.

^a « Si vous voulez, on va cesser de parler des francophones du Québec, voulez-vous? On va parler de nous à 60%. On a voté pour. On s'est bien battu, et nous, on a quand même réussi à indiquer clairement ce qu'on voulait. [...] C'est vrai, c'est vrai qu'on a été battus, au fond, par quoi? Par l'argent puis des votes ethniques, essentiellement. Alors ça veut dire que, la prochaine fois, au lieu d'être 60 ou 61% à voter OUI, on sera 63 ou 64% et ça suffira » (cité par Turbide, 2009b : 314).

^b Rappelons que jusqu'aux années 1960, l'instruction publique est divisée en deux au Québec : les écoles catholiques de langue française, qui n'acceptent en leurs rangs que les enfants de confession catholique, et les écoles protestantes de langue anglaise, qui acceptent tous les élèves, qu'ils soient ou non protestants.

^c En 1974, le gouvernement libéral de Robert Bourassa sanctionne la Loi sur la langue officielle (loi 22). Loin de faire l'unanimité, cette loi mécontente l'ensemble de la population québécoise. Bien qu'elle proclame le français langue officielle du Québec, la loi 22 reconnaît le principe de libre choix de la langue d'enseignement, mais à une condition : les élèves doivent avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise pour fréquenter le réseau scolaire anglophone, ce qui est mesuré à l'aide de tests. Par ailleurs, les mesures pour faire du français la langue de travail au Québec ne sont pas jugées assez importantes. Les francophones voient en cette loi une façon de calmer la grogne populaire en proclamant le français langue officielle, alors que, dans les faits, l'anglais continue à gagner en popularité et que l'accès à l'école anglaise n'est pas, selon eux, suffisamment restreint. Les anglophones et les allophones, quant à eux, jugent la loi

« discriminatoire et probablement inconstitutionnelle » (Gémar, 2008 [2000] : 314) puisque l'accès à l'école anglaise est soumis à la connaissance de la langue, et non plus à l'unique décision des parents.

^d Controverse ayant éclaté après qu'il a été annoncé dans les médias que certains cadres de la Caisse de dépôt et de placement du Québec étaient unilingues anglophones.

^e Après avoir accusé le gouvernement québécois de bloquer le projet hydroélectrique qu'il souhaitait mettre de l'avant afin d'exporter l'énergie obtenue vers d'autres provinces canadiennes et vers les États-Unis, Danny Williams, premier ministre de Terre-Neuve, lui a reproché de toucher des milliards de dollars en paiements de péréquation et de s'indigner lorsque d'autres provinces demandent l'aide du fédéral.

^f En 2002, le gouvernement péquiste, dirigé par Bernard Landry, apporte une modification à la loi 101 (article 3 de la loi 104) afin d'empêcher que des parents envoient leurs enfants à l'école anglaise privée non subventionnée pendant un an pour ensuite obtenir le droit qu'ils fréquentent le réseau anglophone public ou privé subventionné, ce droit s'étendant également à leurs frères et sœurs et, plus tard, à leurs descendants (Woehrling, 2005 : 268-293). En août 2007, cet article est invalidé par la Cour d'appel du Québec, jugement que confirme également la Cour suprême du Canada en octobre 2009. Malgré la recommandation du Conseil supérieur de la langue française d'assujettir les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française afin d'éviter le phénomène des « écoles passerelles », le gouvernement libéral de Jean Charest dépose le projet de loi 103, en juin 2010, qui permet aux élèves ayant fréquenté l'école anglaise privée non subventionnée pendant trois ans d'intégrer par la suite le réseau anglophone subventionné. Le recours aux « écoles passerelles » est alors limité, mais toujours possible.

CHAPITRE 7

DIMENSION SOCIODISCURSIVE : LES ACTES DE CONDAMNATION D'AUTRUI DANS LES RÉACTIONS CITOYENNES À L'AFFAIRE *MACLEAN'S*

Alors que les chapitres précédents ont permis de cerner un phénomène particulier, le *Québec bashing*, de faire état des liens qui existent – selon certains, du moins – entre ce phénomène et les écrits de Patriquin et de Coyne et, enfin, d'illustrer comment des événements du passé bien ancrés dans la mémoire collective participent encore aujourd'hui à l'affrontement entre les groupes, l'analyse que nous présentons ici porte sur les composantes sociodiscursives des réactions à l'affaire *Maclean's*. Il sera plus particulièrement question de la forme que revêt l'affrontement entre les individus et entre les groupes.

7.1. LA CONSTRUCTION DU DISCOURS « CONTRE »

Comme beaucoup de discours « contre », un discours qualifié de *Québec bashing* entraîne systématiquement des réactions, tant de la part de ceux qui l'appuient que de ceux qui s'y opposent, et ces réactions font état des tensions sociales dont il a été question jusqu'à présent. L'analyse que nous menons dans ce chapitre ne porte donc pas exclusivement sur les caractéristiques sociodiscursives de discours qualifiés de *Québec bashing*, mais bien sur celles de l'ensemble des réactions suscitées par de tels discours. Plus précisément, nous nous concentrons sur les propos dévalorisants que s'adressent tour à tour – ou qu'ils adressent à autrui – les participants au débat entourant l'affaire *Maclean's*.

7.1.1. Considérations méthodologiques

Cette analyse s'inscrit dans la lignée de travaux antérieurs qui abordent la question de la disqualification d'autrui sous deux angles. Premièrement, considérant que les actes de disqualification sont émis en réaction à une action, un comportement, une parole ou une attitude jugés inappropriés et qu'ils mettent en évidence un déficit par rapport à ce qui est attendu, ils peuvent être caractérisés, suivant les travaux de Laforest et Vincent (2004), en termes de manque à combler (manque de respect, manque d'intelligence, etc.). Deuxièmement, considérant que ces actes sont d'intensité variable, il convient de les envisager au regard de paramètres cotextuels et contextuels qui permettent de mieux rendre compte de leur force de frappe.

C'est dans cette optique que nous nous sommes inspirée du modèle d'analyse des caractéristiques langagières du discours d'opposition, élaboré par Vincent, Laforest et Turbide (2008) et présenté au tableau 8, pour mener notre analyse. Ce tableau contient les éléments présentés au chapitre 1 – différents actes agressifs et leur mode de réalisation, facteurs aggravants, effet perlocutoire, etc. – qui sont constitutifs des discours d'opposition, dont font partie les discours qualifiés de *Québec bashing* et les réactions qu'ils suscitent. À ce modèle d'analyse, nous avons ajouté l'apport d'autres travaux, notamment ceux de Laforest et Moïse (2013), lesquelles, rappelons-le, envisagent les actes de condamnation d'autrui à partir de deux grandes catégories, les condamnations de l'être et les condamnations du faire, de Laforest et Vincent (2004), qui caractérisent ces actes en termes de manque à combler, et d'Auger *et al.* (2003), qui ont théorisé le concept de montée en tension, que nous considérons comme un facteur aggravant, qui accentue la force et la portée des discours « contre ».

Tableau 8
Modèle d'analyse des caractéristiques langagières du discours d'opposition
(Vincent, Laforest et Turbide, 2008 : 89-90)

Plan sociodiscursif	Nature de l'opposition	Acte de langage et action discursive	Réalisation	Effet perlocutoire éventuel
Discours	Opposition au dire d'autrui	Acte de dénégation Acte de réfutation	Par exemple pour l'insulte : acte direct ou indirect; figure rhétorique (métaphore, hyperbole, etc.); force illocutoire de l'acte; contenu de l'insulte	Culpabilisation Diffamation/discrimination Exclusion/rejet Harcèlement
	Condamnation d'autrui	Acte de reproche et d'accusation Acte de médisance et d'insulte Acte d'accusation		
	Pression sur autrui	Acte de menace Acte de requête		
Interaction	Contrôle de l'orientation thématique	Contrôle du développement thématique Détournement des propos d'autrui	Par exemple, pour le détournement des propos d'autrui : reprise sur le dire ou sur le dit; reprise sur le thème ou sur le rhème	Humiliation Intimidation Manipulation
	Contrôle de la gestion des échanges	Interruption Suppression du droit de réplique		
Stratégies et facteurs aggravants				Stratégies et facteurs de conciliation
Répétition, accumulation, reprise, reformulation Minimisation de l'offense, moquerie, ironie Utilisation de formes d'intensification (jurons, figures, intensificateurs, formes vulgaires) Auto-valorisation Ton Présence de spectateurs Recherche de coalition avec les spectateurs Position sociale de l'attaquant/de l'attaqué				Excuse Compensation Marques d'accord Ton Attitude de repli de l'attaquant

Parmi les différents paramètres identifiés par Vincent, Laforest et Turbide (2008), nous nous sommes concentrée plus spécifiquement sur les condamnations d'autrui, sur les actes discursifs qui les constituent et sur la façon dont ces derniers sont réalisés. Nous avons également porté attention aux facteurs aggravants (et, le cas échéant, aux facteurs de conciliation). Précisons que, contrairement aux auteurs de ce modèle d'analyse, nous avons considéré les actes de pression sur autrui (menaces, actes directifs, etc.) comme des facteurs aggravants, partant de l'idée qu'ils contribuent à la force de frappe du discours tenu.

En ce qui a trait aux données considérées, nous avons écarté les actes de condamnation qui se rattachent à la thématique de la corruption. Il est attendu, dans un débat qui porte initialement sur la question, que les individus s'accusent mutuellement d'être corrompus, avec pour conséquence que cette catégorie, si nous ne l'avions pas exclue de l'analyse, aurait été sur-représentée par rapport aux autres thématiques abordées dans les discussions. C'est pourquoi nous nous sommes concentrée sur les disqualifications qui témoignent des relations conflictuelles ancrées plus profondément entre les groupes ou, du moins, qui ne sont pas directement en lien avec l'objet premier du débat.

Compte tenu de l'ampleur du corpus principal, nous avons jugé pertinent de constituer un sous-corpus spécifique – et mieux adapté – aux besoins de l'analyse. En effet, certains messages du corpus contiennent un nombre particulièrement élevé d'actes de condamnation d'autrui (parfois plusieurs dizaines), et identifier l'ensemble de ces actes dans les 1590 messages qui forment le corpus principal aurait non seulement été fastidieux, mais, surtout, une forme de saturation aurait été atteinte à partir d'un certain point. C'est dans cette optique que nous avons effectué des choix qui nous ont permis de restreindre le corpus et d'en faire une analyse plus approfondie, tout en nous assurant que les résultats obtenus soient représentatifs de l'ensemble des données disponibles.

D'abord, nous nous sommes concentrée uniquement sur les réactions citoyennes à l'affaire *Maclean's*. C'est donc dire que nous n'avons pas retenu les discours de journalistes et autres professionnels de l'information. De plus, nous nous sommes limitée aux réactions présentes sur des plateformes médiatiques en ligne; les réactions citoyennes dans les journaux (bien que ces derniers soient accessibles sur Internet grâce à la banque de données *Eureka*)¹¹⁹ et dans le débat *Participe présent* ont donc été écartées. Ainsi, le sous-corpus a été constitué à partir des réactions extraites du site Internet du *Maclean's* (à la suite de l'article de Patriquin, de la chronique de Coyne et des deux éditoriaux – celui rédigé en français et celui rédigé en anglais), des trois blogues (ceux de Lagacé, de Lisée et de

¹¹⁹ En ce qui concerne les réactions citoyennes dans les journaux, ajoutons qu'une première sélection a probablement déjà été faite par le journal même, qui ne publie que quelques-unes des lettres ouvertes qui lui sont envoyées. Puisque nous cherchions à restreindre le corpus afin d'en faire une analyse approfondie, nous avons considéré qu'exclure des réactions qui avaient préalablement fait l'objet d'une sélection externe ne porterait pas atteinte à la diversité des points de vue présents dans le débat.

Martineau) et des deux forums de discussion (*Québec-Politique.com* et *Canoë.com*). Ce sous-corpus contient donc des discours provenant de diverses sources qui, bien qu'elles ne soient pas réservées à un seul public, ont néanmoins chacune un lectorat cible : le *Maclean's* est un magazine anglophone torontois, donc on peut croire que, généralement, le lectorat est surtout anglo-canadien, les trois blogues sont particulièrement populaires chez les Québécois francophones, le forum *Québec-Politique.com* porte presque exclusivement sur la politique québécoise et le forum *Canoë*, bien qu'abordant différents sujets, cible principalement un lectorat francophone et québécois. Certes, la nature de ce corpus, constitué d'interactions en ligne, ne permet ni d'identifier la personne qui tient les propos analysés ni de savoir à quel groupe (linguistique, culturel, etc.) elle appartient. Néanmoins, de par la diversité des sources analysées, nous faisons l'hypothèse que les discours tenus sont le fait d'individus s'identifiant à différents groupes, ayant des opinions politiques différentes, appartenant à différentes communautés linguistiques, etc., et que cette hétérogénéité est, dans une certaine mesure du moins, représentative des opinions et des points de vue qui circulent dans la communauté.

À partir de ce corpus, nous avons identifié les 50 premiers et les 50 derniers actes de condamnation présents dans chacun des neuf sites Internet et nous les avons codifiés selon différents paramètres (cible de l'attaque, type de condamnation et catégories de manque à combler; ces paramètres seront présentés de façon détaillée dans les paragraphes suivants). Ultimement, nous avons donc mené notre analyse à partir de 900 actes de condamnation d'autrui, ce qui constitue un volume de données assez étendu pour offrir une vue d'ensemble du phénomène¹²⁰.

La cible des propos tenus a fait l'objet de la catégorisation suivante : les Québécois, les Canadiens, les souverainistes, les fédéralistes, les francophones, les anglophones, les médias (catégorie qui englobe autant les médias de façon générale – les journaux du

¹²⁰ Afin de nous assurer que ces actes de condamnation étaient représentatifs de l'ensemble des discours constituant le corpus principal, nous avons comparé les résultats obtenus pour les deux sous-ensembles (les 450 premiers et les 450 derniers actes de condamnation). Ces résultats se sont avérés de même ordre et suffisamment semblables pour que nous puissions mener l'analyse à partir des 900 actes et de leur codification. Autrement dit, avec ces 900 occurrences, nous avons atteint un niveau de saturation qui justifie la limitation du corpus à ce nombre.

Canada anglais –, un média particulier – le *Maclean's* – qu'un journaliste – Patriquin) et les politiciens. Quelques rares autres cibles ont été classées dans la catégorie « autre »; il s'agit d'individus ou de groupes qui font l'objet d'attaques, mais trop rarement, sur le plan quantitatif, pour que nous en fassions une catégorie à part entière (par exemple, un internaute qui participe au débat et à qui s'en prend un autre internaute). Nous nous sommes appuyée sur le discours des participants au débat et sur la façon dont ils nomment eux-mêmes la cible qu'ils condamnent pour établir ces catégories. Ainsi, si les catégories « Québécois » et « Canadiens », par exemple, sont très vastes et qu'elles englobent chacune un nombre important de sous-groupes – loin de nous l'idée de présenter l'une ou l'autre de ces catégories comme une entité homogène –, il n'en demeure pas moins que plusieurs participants au débat s'en prennent à ces grands groupes, comme en témoigne l'exemple suivant :

(64)

J'ai jamais vu un peuple aussi amorphe, naïf de même, **les Québécois**.
(giovani12, blogue Lagacé-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire »,
commentaire 29)

De la même façon, si les souverainistes – en contexte canadien – sont très majoritairement (voire presque exclusivement) québécois, nous avons néanmoins constitué une catégorie à part entière pour les condamnations qui leur sont explicitement adressées (exemple 65). Autrement dit, nous n'avons pas joint les actes de condamnation adressés aux souverainistes à ceux adressés à la catégorie plus englobante des Québécois. Il en va de même pour les autres catégories de cible, qui ne sont ni socialement homogènes ni déterminées, mais qui sont présentées comme telles par les auteurs.

(65)

Décidément je ne comprendrai jamais **nos névrosés souverainistes!** Ça fait des semaines qu'on les entend crier aux scandale au Québec, à la corruption partout et la soudainement parceque quelqu'un d'autre qu'eux s'en apparçoivent ils deviennent tous offusqués... (Brady guilemte, blogue Martineau-1, « La Une du Maclean's », commentaire 18)

Conformément aux propositions de Laforest et Moïse (2013), les condamnations d'autrui ont ensuite été codifiées selon qu'elles portent sur le comportement d'un individu ou d'un

groupe (condamnation du faire; exemple 66) ou sur les caractéristiques mêmes de cet individu ou de ce groupe (condamnation de l'être; exemple 67).

(66)

Si l'article de Maclean's avait osé prétendre que les Juifs sont fondamentalement corrompus, ça aurait rué dans les brancards au nom de la lutte à l'antisémitisme, et avec raison. **Mais quand ce sont les Québécois qui sont l'objet de généralisations abusives, c'est correct.** (kenbourgault, blogue Lagacé-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire », commentaire 153)

(67)

Les **journalistes racistes du roc** je commence à en avoir mon voyage (zebra, forum *Canoë*-1, « La province la plus corrompue au Canada », commentaire 29)

De façon très fortement majoritaire, la cible des condamnations relevées est collective, ce qui transparait des catégories identifiées et présentées précédemment. Dans le cas de la condamnation de l'être, c'est donc moins la disqualification d'une personne donnée qui est observée que sa généralisation à un groupe entier. Ainsi, si cette appellation peut sembler discutable lorsqu'il s'agit de désigner la disqualification d'un groupe – peut-on en effet parler des francophones, des fédéralistes ou encore des journalistes, comme dans l'exemple précédent, comme d'un être à part entière? –, force est de constater que le caractère essentialiste de la condamnation, typique de la condamnation de l'être, demeure et qu'il s'applique à un ensemble d'individus présentés comme appartenant à un même groupe, ce qui conduit à une généralisation et à la construction de groupes homogènes. Nous estimons donc qu'il est pertinent de faire appel aux catégories d'analyse proposées par Laforest et Moïse (2013) lorsqu'il s'agit d'étudier la condamnation d'une cible collective.

Enfin, à l'instar de Laforest et Vincent (2004), nous avons catégorisé en termes de manque les condamnations relevées. Nous avons identifié les sept catégories de manque suivantes¹²¹ :

¹²¹ Ce n'est qu'à partir de la lecture et de l'analyse du corpus qu'il est possible d'établir ces catégories. Comme le soulignent Laforest et Vincent (2004 : 65), « ce regroupement de formes en catégories sémantiques [...] ne pourrait pas s'appliquer tel quel à un autre ensemble de données; seul le principe du manque pourrait être transposé ».

- Le manque d'envergure (lâche, refus de se sortir d'une situation non enviable);
- le manque d'honnêteté intellectuelle (menteur, voleur¹²²) – nous avons également inclus ce qui est présenté comme un manque de bonne foi qui transparaît de certains comportements et attitudes (par exemple, refuser la critique formulée par autrui tout en se critiquant soi-même), partant du principe que cela peut être considéré comme l'indice d'une volonté de détourner le débat ou de masquer des aspects moins reluisants de son propre groupe;
- le manque d'humilité (hautain, considérer que tout lui est dû);
- le manque d'intelligence (stupide, naïf);
- le manque de maturité (bébé gâté, refus d'agir en adulte);
- le manque de respect, y compris le manque de tolérance et d'égard envers autrui (raciste, refus de la différence) – nous avons également intégré à cette catégorie les condamnations qui témoignent d'un manque de respectabilité, où la cible est associée à des groupes dévalorisés par l'énonciateur, et qui sont en lien avec la question de l'intolérance (nazi, colonisateur, tyran);
- le manque de tout, où la cible est dévalorisée dans son ensemble (déchet, nul), ce qui correspond aux insultes ontologiques décrites par Ernotte et Rosier (2004).

Le tableau suivant illustre chacune de ces catégories.

¹²² Il s'agit ici essentiellement de ce qui est considéré comme un « vol symbolique » (par exemple, les accusations de référendum volé en 1995). Rappelons que les accusations de corruption ont été exclues de l'analyse.

Tableau 9
Illustration des catégories de manque

Catégorie de manque	Exemple
Envergure	(68) Pas grave..! Le hockey est recommencé pis le P.Q va rentrer aux prochaines élections...tout est sous contrôle... c'est tout ce qui intéresse les Québécois de toute façon... peuple mou! (radisson1, forum <i>Canoë</i> -1, « La province la plus corrompue au Canada », commentaire 9)
Honnêteté intellectuelle	(69) Ca me suprend (sarcasme) quand même que Maclean's n'a pas parlé du fait que les souverainistes se sont fait voler au référendum de 95. (jmwhess, blogue Lagacé-2, « Le Bonhomme Carnaval n'est pas corrompu! », commentaire 30)
Humilité	(70) You act like you rule the country and you want us to keep quiet while you try to erase French from everything canadian. (jb1, éditorial <i>Maclean's</i> version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 251)
Intelligence	(71) Les Québécois sont comme les Américains: naïfs et ne voyant rien des mensonges de leurs gouvernements! (zorro9, blogue Lagacé-1, « Maclean's : les libéraux devraient se taire », commentaire 30)
Maturité	(72) They are just a bunch of whiny babies crying when they don't get what they want. (Guest, éditorial <i>Maclean's</i> version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 254)
Respect	(73) Le McClean démonise le Québec seulement et les Québécois francophones seulement et c'est raciste. (Buldozer, forum <i>Québec-Politique</i> -1, « Quebec most corrupt province... Bravo QLP et John James! », commentaire 16)
Tout	(74) Thanks so much maclean's... all of us in quebec who have fought for so long to keep this province in Canada and you assholes , with one stroke of a pen, you destroy all that effort. Thank you morons!!! (Claude, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 302)

Pour chacun des actes analysés, nous avons noté s’il y avait présence de facteurs aggravants ou de facteurs de conciliation. L’analyse de ces facteurs est plus qualitative que quantitative, et nous y porterons une attention particulière lorsque nous présenterons des extraits du corpus à la section 7.1.2.4. C’est souvent au sein d’un message complet, voire entre plusieurs messages, que l’on est en mesure d’observer de tels éléments (par exemple, le ton, l’accumulation de condamnations, la montée en tension, la conclusion dévastatrice, etc.), et non lorsqu’on envisage les actes de condamnation de façon individuelle. Nous avons donc jugé opportun de présenter les différents paramètres d’analyse (cible, type de condamnation et catégorie de manque) de façon distincte, puis de faire état par la suite d’autres éléments qui participent à la force de frappe des discours analysés ou qui, au contraire, les atténuent.

7.1.2. Présentation et analyse des résultats

7.1.2.1. La cible des actes de condamnation

Le tableau suivant présente la répartition, en ordre décroissant, de la cible des 900 actes de condamnation relevés dans le corpus.

Tableau 10
Répartition des actes de condamnation selon leur cible

Cible	Nombre d’actes de condamnation
Québécois	315 (35%)
Canadiens	237 (26,3%)
Francophones	76 (8,4%)
Souverainistes	69 (7,7%)
Fédéralistes	57 (6,3%)
Médias	52 (5,8%)
Anglophones	45 (5%)
Politiciens	25 (2,8%)
Autres	24 (2,7%)
	900

Ces données permettent d'observer les groupes qui font le plus souvent l'objet d'actes de condamnation, soit les Québécois, suivis des Canadiens. À elles seules, ces deux catégories regroupent 61,3% des condamnations présentes dans le corpus (552/900), ce qui témoigne du fait que le débat porte essentiellement sur les relations entre ces deux groupes. Ce résultat peut sans doute être expliqué par le contexte même du débat : celui-ci a non seulement été déclenché par des discours qui ciblent le Québec, mais, plus encore, Coyne a lui-même établi une opposition entre les Québécois et les Canadiens (rappelons l'idée de particulier/norme et pathologique/sain abordée au chapitre 5). Il n'est alors pas étonnant que les discussions qui suivent la parution du dossier *Maclean's* ciblent principalement ces deux groupes.

Toutefois, c'est plutôt le regroupement de certaines de ces cibles selon différents facteurs (principalement d'ordre sociopolitique et linguistique) et l'opposition qui peut être établie entre ces groupes qui rendent compte de tendances plus marquées. En effet, l'opposition entre les Québécois et les Canadiens sous-tend deux réseaux d'associations sociosymboliques qui se reflètent dans le discours social : Québécois, francophones et souverainistes, d'un côté, et Canadiens, anglophones et fédéralistes, de l'autre. Nous sommes consciente que le regroupement de ces catégories rend compte d'une division simpliste de la réalité. Néanmoins, cette opposition binaire est bien présente non seulement dans le corpus analysé, mais se fait également sentir dans l'ensemble de la société canadienne, où l'amalgame entre ces différents groupes est fréquent, notamment – mais pas uniquement – dans le discours populaire, à un point tel qu'il s'agit d'un lieu commun. Ainsi, si tous les Québécois ne sont pas souverainistes, tous les souverainistes (ou presque) sont québécois. Bien sûr, tous les francophones au Canada ne sont pas québécois et tous les Québécois ne sont pas francophones, mais il n'en demeure pas moins que le Québec est la seule province canadienne à majorité francophone et que, selon les chiffres du dernier recensement, le Québec regroupe à lui seul 86,5% de la population de langue maternelle¹²³ française au Canada (Statistique Canada, 2011). L'association entre Québécois, francophones et souverainistes, si elle n'est pas tout à fait juste, est tout de même

¹²³ Par *langue maternelle*, Statistique Canada (2011 : en ligne) entend « la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment du recensement ».

cohérente, du moins à certains égards. De même, si les Canadiens, les anglophones et les fédéralistes ne correspondent pas à un seul et même groupe, il est tout de même possible d'établir certains liens entre ces derniers : les Canadiens sont majoritairement anglophones, les fédéralistes se considèrent généralement canadiens¹²⁴ et la plupart des anglophones, au Québec, sont fédéralistes. Par ailleurs, peu importe la réalité, force est de constater que les participants au débat utilisent ces généralisations, qui sont suffisamment bien comprises pour que se maintiennent les frontières et, de là, les tensions entre les groupes. Nous maintenons donc ces deux regroupements et l'opposition qui s'ensuit (tableau 11) puisque cela permet de faire état de ces tensions.

Tableau 11
Répartition des actes de condamnation selon le regroupement de différentes cibles sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques

Cible	Nombre d'actes de condamnation
Québécois francophones souverainistes	460 (51,1%)
Canadiens anglophones fédéralistes	339 (37,7%)
Autres ¹²⁵	101 (11,2%)
	900

Lorsqu'un tel regroupement est établi, on constate que la grande catégorie « Québécois francophones souverainistes » fait l'objet de plus de la moitié des actes de condamnation présents dans le corpus (460/900; 51,1%), alors que 37,7% de ces actes (339/900) sont adressés aux membres de la catégorie « Canadiens anglophones fédéralistes ». On remarque une certaine constance avec l'ensemble de l'affaire *Maclean's* : cette dernière a pour point de départ un discours contre le Québec, et le fait que les réactions suscitées s'inscrivent dans la même lignée et prennent surtout comme cible les Québécois, les francophones et les souverainistes n'est pas étonnant. Néanmoins, le fait que près de 40% des actes de condamnation ciblent les Canadiens, les anglophones et les fédéralistes montre qu'il s'agit bel et bien d'un débat, où des individus aux points de vue divergents s'affrontent, et non d'une suite de discours présentant la même opinion.

¹²⁴ Bien que cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne peuvent pas s'identifier simultanément aux Québécois.

¹²⁵ Catégorie qui, ici, regroupe les médias, les politiciens et les autres individus et groupes faisant l'objet d'actes de condamnation.

De plus, il convient de rappeler que, bien que nous ne puissions pas identifier avec certitude l'origine et l'appartenance sociale des individus participant aux discussions, plus de 50% du corpus est constitué de sites qui, on peut en faire l'hypothèse, sont surtout fréquentés par des Québécois francophones (les blogues de Lagacé, de Lisée et de Martineau, et les forums *Québec-Politique.com* et *Canoë.com*), sans compter que certains intervenants sur le site du *Maclean's*, dont le lectorat est habituellement anglo-canadien, se présentent explicitement comme appartenant à ce groupe. On aurait alors pu s'attendre à ce que la proportion d'actes de condamnation ciblant le groupe opposé, l'ensemble « Canadiens anglophones fédéralistes », soit plus élevée, ce qui n'est pas le cas. Il est donc légitime de croire qu'une partie des actes condamnant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » sont émis par des individus appartenant également à l'un ou l'autre de ces sous-groupes. Autrement dit, la condamnation de Québécois par des Québécois est fort probable¹²⁶, même si, comme nous l'avons mentionné, les individus qui s'en prennent à ce qui est en apparence leur propre groupe se distancient généralement de ce dernier ou considèrent appartenir à un autre sous-groupe que celui qu'ils dénigrent. Par exemple, un Québécois qui traite les Québécois de racistes peut très bien se considérer comme québécois, mais très rarement s'inclura-t-il dans le groupe des Québécois qu'il juge racistes. Une forme de distanciation est donc généralement présente, même si elle n'est pas explicite, lorsqu'on assiste à ce qui, de prime abord, semble être le dénigrement de son propre groupe.

Ces deux grandes catégories contiennent 88,8% des actes de condamnation relevés dans le corpus (799/900). Les catégories restantes, qui regroupent les médias, les politiciens et les autres individus ou groupes, occupent un espace discursif restreint dans le débat, mais on observe néanmoins une certaine régularité dans les condamnations qui leur sont adressées. Parmi les attaques faites aux médias, on en relève une quantité importante qui s'adressent spécifiquement à des médias, à des journalistes et à des chroniqueurs canadiens-anglais. À ce sujet, le *Maclean's* fait l'objet d'un nombre considérable de condamnations, que ce soit en raison du dossier sur la corruption ou d'autres dossiers qui sont jugés sinon

¹²⁶ Il n'est pas exclu, bien sûr, que le même phénomène soit présent au sein du groupe « Canadiens anglophones fédéralistes ».

discriminatoires, du moins inappropriés. Enfin, parmi les politiciens, ceux du Québec, et à plus forte raison Jean Charest et Jacques Parizeau, sont particulièrement souvent pris à partie par les participants au débat.

7.1.2.2. Le type d'actes de condamnation

Les actes de condamnation relevés dans le corpus ont été catégorisés selon qu'ils portent sur l'être ou sur le faire, tel que proposé par Laforest et Moïse (2013). Puisque les résultats les plus frappants – et les plus pertinents dans le cadre d'une étude portant sur le *Québec bashing* – proviennent de la comparaison entre les deux grands réseaux d'opposition élaborés plus haut sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques, nous nous concentrons ici exclusivement sur les 460 actes de condamnation adressés aux Québécois francophones souverainistes et sur les 399 actes de condamnation visant les Canadiens anglophones fédéralistes. Le tableau 12 fait état de cette répartition, et les cellules ombragées indiquent le type de condamnation qui prévaut pour chaque groupe.

Tableau 12
Répartition du type d'actes de condamnation selon le regroupement de différentes cibles sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques

Type de condamnation	Cible		Total
	Québécois francophones souverainistes	Canadiens anglophones fédéralistes	
Condamnation du faire	221 (48%)	214 (63,1%)	435 (54,4%)
Condamnation de l'être	239 (52%)	125 (36,9%)	364 (45,6%)
	460	339	799

Une nette différence est observable entre les deux ensembles : dans la grande catégorie « Québécois francophones souverainistes », ce sont les condamnations de l'être qui sont majoritaires, bien que l'écart avec les condamnations du faire soit peu marqué. À l'inverse, dans la catégorie « Canadiens anglophones fédéralistes », ce sont les condamnations du faire qui dominent, et ce, de façon largement majoritaire.

Rappelons-le, la condamnation de l'être fait de la disqualification une caractéristique de l'individu (ou, ici, du groupe) même, et non de son comportement proprement dit. Dans un tel cas, on assiste donc à l'essentialisation de l'acte de condamnation, ce qui, ultimement, pourrait conduire à la naturalisation, pour reprendre l'expression de Butler (2004 [1997]), de traits disqualifiants. En ce sens, la condamnation de l'être peut être placée à un niveau plus élevé sur l'échelle de gravité de l'attaque – du moins, en ce qui a trait à son caractère permanent; il faut évidemment tenir compte du contenu propositionnel de la condamnation et de son environnement cotextuel et contextuel pour être en mesure de juger adéquatement de son potentiel agressif, ce qui fera l'objet des sections suivantes. La différence entre les résultats obtenus pour chacun des grands regroupements est alors révélatrice du caractère ponctuel ou permanent des condamnations émises : ce caractère permanent est l'apanage du regroupement « Québécois francophones souverainistes ».

7.1.2.3. Les catégories de manque à combler

Le classement des actes de condamnation selon les catégories de manque auxquelles ils se rattachent est présenté au tableau 13. Comme c'était le cas pour l'analyse présentée à la section précédente, nous nous penchons ici sur les 799 actes de condamnation adressés aux catégories « Québécois francophones souverainistes » et « Canadiens anglophones fédéralistes ». De cette façon, on peut observer sur quelle(s) base(s) sont disqualifiés les principaux groupes pris à partie dans le débat.

Tableau 13
Répartition des catégories de manque selon le regroupement de différentes cibles sur
la base de critères sociopolitiques et linguistiques

Catégorie de manque	Cible		Total
	Québécois francophones souverainistes	Canadiens anglophones fédéralistes	
Respect	242 (52,6%)	227 (66,9%)	469 (58,7%)
Honnêteté intellectuelle	35 (7,6%)	89 (26,3%)	124 (15,5%)
Envergure	89 (19,3%)	0	89 (11,1%)
Maturité	38 (8,3%)	3 (0,9%)	41 (5,1%)
Intelligence	40 (8,7%)	0	40 (5%)
Humilité	9 (2%)	12 (3,5%)	21 (2,6%)
Tout	7 (1,5%)	8 (2,4%)	15 (1,9%)
	460	339	799

De ces sept catégories de manque, une se démarque nettement des autres : les condamnations qui témoignent d'un manque de respect à l'endroit d'autrui (ou, du moins, ce qui est perçu comme tel) sont, et de loin, les plus nombreuses dans le débat. À elles seules, elles constituent près de 60% des actes de condamnation adressés aux deux groupes. De tous les éléments – caractéristiques mêmes ou gestes posés – sur la base desquels les individus s'en prennent à autrui, c'est donc principalement ceux qui sont considérés comme un manque de tolérance et comme une absence d'égard envers les autres qui sont les plus souvent mis de l'avant et qui, on peut en faire l'hypothèse, sont jugés les plus problématiques. Compte tenu de la nature même du débat, qui a rapidement pris une dimension identitaire forte où des questions sensibles ont été abordées et où des faits du passé, constitutifs de la mémoire collective, ont été convoqués (voir chapitre 6), il n'est pas étonnant que le manque de respect soit aussi présent. C'est en effet sous cette catégorie qu'ont été regroupées les accusations de volonté de domination d'un groupe sur un autre, de refus d'acceptation de la diversité, d'intolérance (notamment en lien avec ce qui est perçu comme l'imposition d'une langue), etc., accusations qui, bien qu'elles ne soient pas les seules à jouer ce rôle, sont probablement celles qui témoignent le plus de l'affrontement identitaire entre les groupes. La plupart des revendications politiques, linguistiques et identitaires concernent la volonté de reconnaissance d'un groupe et de ses droits, et le

manque de respect est rapidement invoqué lorsque les individus ont l'impression que cette reconnaissance est inexistante et que ces droits sont bafoués.

Les autres catégories de manque suivent de loin avec, en tête, le manque d'honnêteté intellectuelle, suivi du manque d'envergure. Les manques de maturité, d'intelligence et d'humilité représentent chacun une faible proportion des occurrences, mais leur nombre est suffisant pour que nous en fassions des catégories à part entière. Enfin, le manque de tout, peu présent dans le corpus, est tout de même à considérer, d'autant plus que les actes regroupés sous cette appellation sont souvent très virulents, pouvant même aller jusqu'à un déni d'humanité (déchet, crasse, etc.).

L'ensemble « Québécois francophones souverainistes » est caractérisé par la présence de toutes les catégories de manque qui existent dans le corpus. Bien que la répartition de ces catégories ne soit pas uniforme (par exemple, le manque de respect fait de l'objet de plus de la moitié des condamnations, alors que le manque de tout est quasi absent), il n'en demeure pas moins que ce groupe est critiqué et disqualifié sur plusieurs plans. L'étendue des condamnations est alors révélatrice du regard négatif que posent plusieurs individus sur ce groupe : ce ne sont pas uniquement certains traits ou certains comportements précis qui sont condamnés, mais bien une vaste étendue d'attitudes et de gestes, certains étant d'ailleurs présentés comme leur étant propres. En effet, parmi les sept catégories de manque identifiées, les manques d'envergure et d'intelligence, qui, ensemble, constituent 28% des actes de condamnation ciblant ce groupe (129/460), sont présents exclusivement dans les discours contre lui. Ajoutons à cela que le manque de maturité, si on ne le trouve pas uniquement dans des discours contre les Québécois francophones souverainistes, fait l'objet de moins de 1% des actes de condamnation des Canadiens anglophones fédéralistes. Ainsi, ce type de manque peut presque être considéré comme caractéristique des Québécois francophones souverainistes.

Comme le groupe « Québécois francophones souverainistes », l'ensemble « Canadiens anglophones fédéralistes » est principalement considéré comme faisant montre d'un manque de respect à l'égard d'autrui. Outre cette catégorie, très nettement dominante, on

relève un bon nombre d'accusations de manque d'honnêteté intellectuelle; il est alors fréquemment question de manœuvres jugées inacceptables (voire immorales, selon certains) lors du référendum de 1995. Cette catégorie est également présente dans les discours condamnant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes », mais dans une moindre mesure; il est surtout question de ce qui est présenté comme une tendance à camoufler certains faits qui pourraient discréditer le groupe et à refuser la critique qui provient de l'extérieur, alors que les éléments de reproche font déjà l'objet d'accusations de la part du groupe même¹²⁷. S'il est impossible d'associer le manque d'honnêteté intellectuelle à un groupe seulement, il n'en demeure pas moins que l'ensemble « Canadiens anglophones fédéralistes » est, et de loin, celui qui est le plus disqualifié sur cette base. À eux seuls, les manques d'honnêteté intellectuelle et de respect constituent plus de 93% des actes de condamnation adressés à ce groupe, ce qui témoigne de la concentration de ces derniers, contrairement aux actes de condamnation visant les Québécois francophones souverainistes, beaucoup plus étendus et variés.

En ce qui a trait au manque d'humilité, ces condamnations, bien que peu nombreuses, ciblent surtout ce qui est considéré comme une tendance, de la part des Canadiens anglophones fédéralistes, à agir comme si leur statut de majoritaires au pays leur conférerait certains avantages les conduisant à adopter une attitude hautaine et intransigeante. Sensiblement dans la même veine, bien qu'à l'opposé sur le plan des concepts de majorité et de minorité, les Québécois francophones souverainistes se font accuser de la même chose, même si, cette fois, cette attitude est surtout associée au statut minoritaire du groupe, qui s'en servirait pour faire des demandes jugées exagérées et pour exiger que ces dernières soient remplies.

Enfin, rappelons que plus de la moitié des actes de condamnation adressés aux Québécois, aux francophones et aux souverainistes sont des condamnations de l'être, qui disqualifient le groupe (et ses membres) pour ce qu'il est, et non pour ce qu'il fait. Ainsi, ce ne sont pas

¹²⁷ À ce sujet, nous renvoyons au chapitre 5, où le principal argument avancé pour refuser l'association entre le dossier *Maclean's* et le *Québec bashing* concerne le fait que les accusations de corruption sont déjà présentes depuis longtemps dans le discours des Québécois, et qu'il est alors malhonnête de considérer les écrits de Patriquin et de Coyne, qui vont dans le même sens, comme du *bashing*.

seulement les agissements du groupe qui sont considérés comme stupides ou racistes, par exemple, mais également les individus qui composent le groupe. À l'inverse, les actes de condamnation qui ciblent les Canadiens, les anglophones et les fédéralistes sont principalement des condamnations du faire. Ainsi, ce sont surtout les actions posées par ce groupe qui sont critiquées, et moins le groupe lui-même (et les individus qui le composent).

7.1.2.4. L'accumulation d'actes de condamnation

Nous l'avons mentionné dans l'état de la question, un des éléments contribuant à la force et à la portée des discours « contre » est l'accumulation de formes disqualifiantes contre une même cible. C'est donc principalement ce phénomène, couplé à d'autres facteurs aggravants, qui fait en sorte qu'un discours est particulièrement marqué sur le plan de la confrontation.

Dans l'exemple suivant, on observe une telle accumulation (de même qu'une importante diversité) de condamnations¹²⁸ :

(75)

Quebec is filled by stupid people that think only for themselves (about 85-90% of them), acting stupid on the road, doesn't matter if the goverment f**ks them real good... they just forget everything. Rarely people vote (in the age range : 18-35) and guess what, even if Jean Charest is involved in the construction crimes and many other companies just to profit from the public money... G8, G20 are stupid things, but Quebecers are way dummer than most people... (celestor, chronique Coyne, « What lies beneath Quebec's scandals », commentaire 18)

¹²⁸ L'analyse de cet extrait est présentée de façon schématique sous forme de tableau en annexe 2, ce qui permet d'illustrer la façon dont nous avons procédé pour analyser l'ensemble des actes de condamnation présents dans le corpus.

La grande majorité des actes de condamnation présents dans cet extrait ciblent les Québécois¹²⁹. Parmi ces actes, on note des condamnations de l'être (« stupid », « way dummer than most people ») et du faire (« think only for themselves », « acting stupid on the road », « they just forget everything », « rarely people vote »). Ces condamnations témoignent, selon l'auteur qui les émet, d'un manque d'intelligence, de respect et d'envergure chez les Québécois.

En outre, sont présents dans cet extrait différents facteurs aggravants et un seul facteur de conciliation. Parmi les facteurs aggravants, on note la présence d'une statistique – que l'on peut présumer fausse – qui joue le rôle d'argument d'autorité donnant du poids au discours tenu, de la répétition d'une même condamnation (l'idée de stupidité des Québécois revient à plus d'une reprise, par exemple), d'intensificateurs (*way, just*) et d'une forme vulgaire (« doesn't matter if the government f**ks them real good... ») qui confère un ton agressif au message. Par ailleurs, l'extrait se termine par une structure concessive, qui constitue à la fois un facteur de conciliation (de par l'énoncé concédé, qui permet à l'auteur de faire preuve de nuance et de présenter un exemple de manque d'intelligence qui ne concerne pas les Québécois) et un facteur aggravant (de par le contre-argument, qui oriente la conclusion et qui invite le lecteur à considérer que les Québécois sont particulièrement stupides).

Cet exemple est assez représentatif des discours anti-Québec présents dans le corpus : il contient des condamnations de l'être et du faire, il attaque les Québécois sur plusieurs plans et les actes de disqualification sont accompagnés de facteurs aggravants qui, au-delà du contenu des propos tenus, participent à la force de frappe de ces derniers.

En outre, bon nombre de messages ciblant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » condamnent les revendications identitaires, linguistiques et politiques de ce groupe, ce qui ne transparaît toutefois pas de l'exemple précédent. Nous l'avons montré au

¹²⁹ On trouve une condamnation des agissements de Jean Charest (« even if Jean Charest is involved in the construction crimes and many other companies just to profit from the public money »), mais comme cet élément concerne la corruption, nous l'avons exclu de l'analyse. Le passage sur le G8 et le G20, qui a trait aux débordements et aux dépenses jugées excessives par plusieurs lors des sommets en question, qui ont eu lieu en Ontario en 2010, a été catégorisé comme condamnant une cible autre, ce qui explique que l'analyse du type de condamnation et du manque à combler soit absente.

chapitre 6, ces éléments, particulièrement porteurs sur les plans mémoriel et identitaire, constituent l'un des principaux points de tension entre les groupes. Il n'est alors pas étonnant qu'ils fassent l'objet de condamnations. Or ces dernières se font parfois de façon particulièrement virulente – pensons notamment aux parallèles avec l'Allemagne nazie ou aux accusations de nettoyage ethnique. L'extrait suivant, qui comporte plusieurs insinuations et accusations en ce sens, est particulièrement marqué sur le plan de la rhétorique « contre » et témoigne de la gravité des condamnations dont peut faire l'objet le groupe « Québécois francophones souverainistes ».

(76)

No other country or area in the Free World today - has these disgraceful and disgusting Language Laws and most certainly - not since World War II - has any country - had boot stomping government paid - Language Police - a body that is Immune from All prosecution - no matter how many crimes they may commit against the anglos - les autres etc... Have you been taught about the Nazi methods used to 'Cleanse' Germany's 'named 'autres' citizens - out of the country - so the 'Pure Race' would not be 'soiled'.... you know - the same principals used by Quebecers to cleanse those Anglo Devils out of la belle Province? I suggest you look at the eerie similarities - and then get back to me. (DidiM, éditorial *Macleans*'s version anglaise, « We believe Quebecers deserve better, and they seem to agree », commentaire 203)

Enfin, l'exemple suivant est intéressant puisqu'il rend compte d'une multitude de condamnations et que, de surcroît, plusieurs d'entre elles réfèrent à des événements du passé. On constate alors, comme nous l'évoquions au chapitre 6, l'importance que revêtent ces événements porteurs de mémoire lorsqu'il s'agit de prendre position et de construire une argumentation contre autrui.

(77)

Les commandites, l'invasion des locaux du OUI par la GRC qui nous a valu de nous faire voler NOTRE PAYS, les immigrants naturalisés en masse lors du référendum de 95, petit service qu'on leur a rendu en leur indiquant OÙ ils devaient mettre leur petite croix en remerciement, plus de votes comptés que d'électeurs inscrits, le maire de Montréal réélu par les Anglais de l'ouest de l'île malgré les TRÈS FORTES allégations de corruption, la corruption ouverte qui provient, dois-je le rappeler, d'un parti FÉDÉRALISTE au gouvernement du Québec, le peuple québécois qui demande une enquête toujours REFUSÉE sur la construction, les places en garderie octroyées en priorité aux AMIS, toujours de la saleté FÉDÉRALISTE bien plus que québécoise.

Pouvez-vous nous dire, amis Canadiens, vous qui êtes venus nous dire à pleins autobus que vous nous aimez (yeah right!), pourquoi vous tenez tant que ça à garder une province qui ne veut pas de vous? Qui, selon vos dires, ne fait que brailler et ne rapporte rien? Qui est un boulet à vos pieds?

Pouvez-vous nous expliquer par quel lien tordu une journaliste que je ne nommerai pas a pu imaginer que c'est la loi 101 qui est à la source des tueries dans les établissements de savoir? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, si vous nous aimez tant que ça, personne n'a fait fermer la trappe à ce clown de Don Cherry?

Vous êtes vraiment si sûrs que ça que ce n'est pas pourri à l'os ailleurs au pays? Quelque chose me dit qu'on va rire! J'espère juste que votre torchon aura rallumé la flamme chez les électeurs tièdes de chez nous.

La crasse est FÉDÉRALE, je vous le répète! (Dominique Lavoie, article Patriquin, « Quebec : the most corrupt province. Why does Quebec claim so many of the nation's political scandals », commentaire 23)

Contrairement à ce que l'on observe dans l'extrait 75, où ce sont presque exclusivement les Québécois qui font l'objet de condamnations, l'exemple 77 cible différents groupes : les fédéralistes, les Canadiens ainsi que divers acteurs médiatiques (Jan Wong, Don Cherry – commentateur sportif connu pour ses propos anti-Québécois et anti-francophones – et le *Macleans*).

Si certains actes de condamnation sont à mettre en lien avec la corruption – et ont donc été exclus de l'analyse –, plusieurs autres font état d'un manque de respect (par exemple, la condamnation des écrits de Jan Wong à la suite de la fusillade au Collège Dawson), d'honnêteté intellectuelle (« vous qui êtes venus nous dire à pleins autobus que vous nous aimez (yeah right!) », par exemple) et de tout (les références à la saleté et à la crasse). Ces actes ciblent des individus et des groupes (condamnations de l'être) à quelques reprises, mais servent plus généralement à décrier des actions jugées condamnables par l'auteur.

La force de frappe de cet extrait vient plus particulièrement des différents (et nombreux) facteurs aggravants qui accompagnent les actes de condamnation : le ton ironique (« petit service qu'on leur a rendu en leur indiquant OÙ ils devaient mettre leur petite croix en remerciement », par exemple), les majuscules qui, dans les interactions en ligne, jouent le

rôle d'intensificateur, les adresses directes et les attaques courtoises¹³⁰ (« Pouvez-vous nous dire, amis Canadiens »), la répétition des attaques et de certaines structures et formulations (« vous êtes venus nous dire que vous nous aimez », « si vous nous aimez tant que ça »), la prolepse, qui anticipe un événement futur (« Quelque chose me dit qu'on va rire! »), le tout constituant une forme de montée en tension monologique qui se termine par une conclusion forte, « La crasse est FÉDÉRALE, je vous le répète! ».

L'analyse d'un extrait comme celui-ci illustre à quel point ces facteurs aggravants jouent un rôle fondamental dans l'interprétation qui est faite des discours « contre » : ce sont en effet ces éléments qui, souvent, font basculer un discours du côté de la confrontation et du dénigrement.

7.2. BILAN

Dans ce chapitre, nous avons comme objectif d'examiner la construction du discours « contre », partant des réactions suscitées par l'affaire *Maclean's* et révélatrices des tensions qui existent dans la société canadienne. Plus précisément, à partir des réactions citoyennes publiées sur le site du *Maclean's*, sur les blogues de Lagacé, de Lisée et de Martineau, et sur les forums *Québec-Politique.com* et *Canoë.com*, nous nous sommes penchée sur les actes de condamnation d'autrui énoncés par les participants au débat. Nous appuyant sur les travaux d'Auger *et al.* (2003), de Laforest et Vincent (2004), de Vincent, Laforest et Turbide (2008) et de Laforest et Moïse (2013), nous avons recensé 900 actes de condamnation, que nous avons codifiés selon différents paramètres : la cible de l'attaque, le type de condamnation et les catégories de manque à combler. À ces paramètres, nous avons également ajouté l'examen de facteurs aggravants et de facteurs de conciliation qui, selon le contexte, viennent accroître ou, au contraire, diminuer la force de frappe des discours tenus.

¹³⁰ L'attaque courtoise, concept et expression que nous empruntons à Fracchiolla (2008), correspond à l'emploi de formes qui, tout en marquant objectivement le respect, la déférence et la politesse (parfois à l'excès), servent à s'en prendre à l'adversaire. En elle-même, l'expression *amis Canadiens*, loin d'être agressive, est sympathique. Or, en raison de la teneur du message de l'auteur, du nombre d'actes de condamnation présents et des facteurs aggravants qui les accompagnent, on peut en conclure qu'il ne s'agit pas d'un appellatif amical, mais bien ironique et, de là, agressif. *Ami* sert donc à marquer une distance et à attaquer l'adversaire.

Il ressort de l'analyse que, toutes catégories confondues, ce sont les Québécois qui font l'objet du plus grand nombre d'actes de condamnation. Ce résultat est encore plus marqué lorsqu'un regroupement est établi, sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques, entre les Québécois, les francophones et les souverainistes, d'un côté, et les Canadiens, les anglophones et les fédéralistes, de l'autre : les premiers sont la cible de 51% des actes de condamnation présents dans le corpus, et les seconds, de 37%. Bien que cette opposition binaire soit un construit social et que, dans les faits, la réalité est beaucoup plus complexe, il n'en demeure pas moins que la dynamique entre les groupes est particulièrement observable au regard de la comparaison entre ces deux ensembles.

Puisqu'à l'origine de la controverse se trouve un discours ciblant le Québec, il n'est pas étonnant qu'une partie importante des réactions citoyennes suscitées s'inscrivent dans la même perspective et fassent état, elles aussi, d'actes condamnant ce groupe et ses membres. Or, le corpus que nous avons constitué pour cette portion d'analyse, bien qu'il contienne des sources diversifiées, est composé à plus de 50% de sites Internet qui, nous en faisons l'hypothèse, sont surtout consultés par des Québécois francophones (c'est du moins le cas des trois blogues et des deux forums). On aurait alors pu s'attendre à ce qu'un nombre plus important d'actes de condamnation ciblent l'ensemble « Canadiens anglophones fédéralistes », ce qui ne s'est pas avéré être le cas. Cela nous amène à conclure que si le nombre d'actes de condamnation ciblant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » est aussi élevé, c'est probablement qu'une partie est produite par des Québécois francophones¹³¹. Dès lors, on assiste à la condamnation de ce qui, en apparence du moins, constitue le groupe d'appartenance des individus qui énoncent ces mêmes disqualifications. Or, comme nous l'avons évoqué au chapitre 4 et rappelé dans ce chapitre-ci, le véritable auto-dénigrement est chose rare et, très généralement, les individus s'en prennent à une personne ou à un ensemble de personnes qu'ils estiment ne pas appartenir au même groupe qu'eux-mêmes. Ainsi, une forme de distanciation existe presque à tous les moments où une personne s'en prend aux membres d'un groupe qui semble être le sien. Reprenant le principe d'axiologisation élaboré par Bres (1992, 1993) – un individu

¹³¹ Rappelons qu'en raison de la nature du corpus, il est impossible de vérifier l'identité des auteurs et, donc, d'en arriver avec certitude à cette conclusion. Néanmoins, cette dernière est plus que probable, et nous la maintenons.

appartenant à un groupe A et s'identifiant aux autres membres de ce groupe se distancie ou s'exclut d'un groupe B, voire produit un discours négatif à son endroit –, nous pourrions affirmer, en ce qui a trait aux Québécois qui s'en prennent à d'autres Québécois, que nous assistons au même phénomène. Certes, les groupes A et B en présence sont tous deux composés de Québécois, mais qui appartiennent (ou qui sont présentés comme appartenant) à différents sous-groupes : le Québécois qui traite ses compatriotes de mous ou de racistes ne se considère très certainement pas d'une telle façon. Dans le cas du *Québec bashing* (ou, du moins, du débat entourant l'affaire *Maclean's*), il semble donc, contrairement à ce que le corpus secondaire analysé au chapitre 4 laissait entrevoir, que les actes de condamnation ne proviennent pas uniquement de l'extérieur du Québec. En outre, ces actes font apparaître différents sous-groupes constitutifs du supra-groupe des Québécois, et on constate que les tensions sont vives entre ces sous-groupes, et non seulement entre les deux groupes traditionnellement en opposition, les Québécois francophones souverainistes et les Canadiens anglophones fédéralistes.

En ce qui a trait au contenu des actes de condamnation énoncés, une conclusion émerge pour toutes les cibles : ce sont les accusations de manque de respect qui sont les plus présentes dans le corpus. Compte tenu de la nature des actes de condamnation regroupés sous cette appellation (racisme, intolérance, domination d'un groupe sur un autre, etc.), il n'est pas étonnant que cette catégorie soit si fortement représentée. C'est au cœur de ces actes de condamnation que se trouvent les points de tension les plus fortement ancrés sur le plan identitaire; en effet, bon nombre de ces actes de condamnation concernent le rapport entre les groupes linguistiques, culturels et politiques en présence, groupes qui sont fondés sur une appartenance identitaire forte.

L'élément le plus marquant, toutefois, concerne moins les actes présentés comme faisant état d'un manque de respect – qui sont adressés à tous les groupes qui s'affrontent –, mais plutôt tous ces autres actes qui sont donnés comme caractéristiques d'un groupe et de ses membres. Ainsi, les accusations de manque d'intelligence et d'envergure ne se trouvent que dans les discours ciblant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes », et le manque de maturité concerne presque exclusivement ce groupe (moins de 1% des actes de

condamnation du groupe « Canadiens anglophones fédéralistes » appartiennent à cette catégorie). On constate alors qu'une distinction majeure s'opère entre les deux grands groupes autour desquels s'articule le débat : si tous deux sont accusés par autrui de manquer de respect, d'honnêteté intellectuelle, d'humilité et, dans une moindre mesure, de tout, il n'y a que les Québécois francophones souverainistes qui sont considérés comme manquant d'intelligence et d'envergure, et seule une infime proportion des actes témoignant d'un manque de maturité cible les Canadiens anglophones fédéralistes. On assiste donc à la mise en discours de traits présentés comme propres à un seul groupe et à la construction de l'image du Québécois idiot (manque d'intelligence), né pour un petit pain (manque d'envergure) et qui agit en bébé gâté (manque de maturité), image presque figée qui est largement véhiculée dans la société.

Ces caractéristiques disqualifiantes associées à un groupe formé sur la base de critères sociopolitiques et linguistiques constituent des ethno-sociotypes, pour reprendre l'expression de Bres (1993), c'est-à-dire des représentations stéréotypées liées à l'identité ethnique (Lafont, 1972) et à l'identité sociale (Bres, 1993). Ces ethno-sociotypes sont fondamentaux dans la construction du rapport entre les groupes en ce qu'ils forment « la toile de fond idéologique qui motive certains comportements, explique certains discours, se dessine en filigrane dans telle ou telle interaction » (Bres, 1993 : 152). On le constate ici, ces représentations stéréotypées sont fortement ancrées dans l'imaginaire collectif et sont remises en discours par le moyen, entre autres, d'accusations, de condamnations et de qualifications péjoratives.

Cela est d'autant plus frappant qu'une différence manifeste existe entre le type d'actes de condamnation adressés à ces deux groupes : alors que, toutes catégories confondues, ce sont les condamnations du faire, et non les condamnations de l'être, qui dominent dans le corpus, la situation est différente pour l'ensemble « Québécois francophones souverainistes », qui sont plutôt condamnés sur le plan de l'être. De cette manière, ce sont surtout les Québécois francophones et souverainistes mêmes, davantage que leurs actions, qui font l'objet de disqualifications. Or, comme le soulignent Laforest et Moïse (2013), ce type de condamnation essentialise le caractère négatif associé à un individu ou à un groupe

et en fait une caractéristique même de la cible. Ainsi, si, contrairement aux autres cibles du corpus, l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » est visé par des actes de condamnation qui lui sont propres et qui ne sont pas partagés par d'autres groupes, ces actes portent, de surcroît, davantage sur l'être que sur le faire. L'idée d'ethno-sociotypes est alors d'autant plus probante.

En outre, le caractère essentialiste des condamnations de l'être s'apparente à ce que Butler (2004 [1997]) a théorisé sous l'appellation de *naturalisation* (des actes de condamnation, des discours « contre », etc.), c'est-à-dire le fait que des disqualifications en viennent à être présentées comme partie intégrante d'un individu ou d'un groupe, comme lui étant inhérentes. En ce sens, il est possible d'établir ici un lien avec l'apparence d'auto-dénigrement qui transparait du corpus : à force d'être entendus, répétés et remis en circulation, les actes de condamnation visant l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » finissent par être intériorisés par les membres de ce groupe. Bres (1993 : 154) parle alors d'auto-dévaluation : « B actualise B- »¹³², c'est-à-dire qu'il remet en circulation un discours contre son propre groupe. Rappelons toutefois que, généralement, une certaine forme de distanciation et d'exclusion émerge de ce phénomène. Il n'en demeure pas moins que les discours contre l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » sont d'autant plus répandus qu'ils ne sont pas uniquement le fait de l'« Autre traditionnel » (ou attendu), soit les Canadiens anglophones fédéralistes. Cela a pour effet que les actes de condamnation visant ce groupe, puisqu'ils proviennent de toutes parts, occupent une place importante dans la société et qu'ils se fixent dans le temps et dans l'espace jusqu'à devenir collectivement partagés.

En somme, le fait que l'ensemble « Québécois francophones souverainistes » fasse l'objet d'une proportion aussi importante d'actes de condamnation, que ces actes portent davantage sur l'être que sur le faire et, surtout, que certaines catégories de manque soient présentées comme lui étant propres, constituant dès lors des ethno-sociotypes stigmatisants, témoigne de la prépondérance des discours anti-Québec dans l'espace public et de leur

¹³² Des discours de type « B actualise A+ » sont rares dans le corpus analysé, composé principalement de discours « contre ». Outre quelques exceptions, les discours valorisants sont produits par les membres d'un groupe donné à l'endroit de leurs pairs (« A actualise A+ »; « B actualise B+ »).

intériorisation dans l'imaginaire collectif. Le *Québec bashing* semble alors se naturaliser, c'est-à-dire que les propos contre le Québec sont présentés comme existant à raison, légitimant ainsi les autres discours de même nature qui circulent dans la communauté. On comprend alors pourquoi ce sont les réactions contre l'ensemble « Québécois francophones souverainistes », et non celles contre le groupe « Canadiens anglophones fédéralistes », qui ont occupé l'espace discursif le plus important dans le débat entourant l'affaire *Maclean's*.

CONCLUSION

Dans cette thèse, nous nous sommes intéressée à un phénomène sociodiscursif particulier, le *Québec bashing*, de même qu'à l'affrontement social qui découle de la diffusion, dans l'espace public, de discours ainsi qualifiés. Considérant que la publication du dossier *Maclean's* sur la corruption au Québec a constitué le point de départ d'une véritable affaire médiatique qui témoigne de tensions fortement ancrées dans la société canadienne et, plus encore, que le dossier en question a été considéré par plusieurs comme un exemple de *Québec bashing*, nous en avons fait le point de départ de notre étude. Le problème était alors d'interpréter un phénomène social laissant entrevoir des relations conflictuelles entre les groupes, et ce, à partir d'une affaire médiatique qui a fait émerger des prises de position antagonistes dont la complexité est caractéristique des échanges entre les membres d'une société divisée. Découlant de cette problématique, notre objectif était de mettre au jour le phénomène qu'est le *Québec bashing*, d'identifier les mécanismes sociodiscursifs qui le sous-tendent et de faire état des réactions qu'il suscite dans l'espace public.

Après avoir constitué un double corpus – un corpus principal constitué dans une perspective d'accumulation de données provenant de documents journalistiques, para-journalistiques et citoyens, autant issus des médias traditionnels que d'Internet, et un corpus secondaire constitué de documents journalistiques –, nous avons mené une analyse de discours multidimensionnelle faisant appel à différentes approches et méthodes. Cette analyse s'est déroulée en quatre temps, chacun correspondant à un niveau d'interprétation qui constitue en lui-même une analyse et qui permet de jeter un regard particulier sur la problématique au cœur de cette étude :

- 1) Une analyse lexicologique (chapitre 4) nous a permis de présenter une première définition des expressions en *-bashing* – et, plus précisément, de *Québec bashing* –

employées en contexte médiatique québécois francophone et, de là, de mieux cerner le phénomène qui y correspond;

2) à la suite d'une analyse argumentative (chapitre 5), nous avons fait état de la façon dont s'articulent les discours à l'origine de la controverse avant de présenter les arguments invoqués par les participants au débat pour qualifier ou non le dossier *Maclean's* de *Québec bashing*, ce qui a permis de compléter la définition de *Québec bashing* élaborée au chapitre précédent;

3) par une analyse sociohistorique (chapitre 6), nous avons montré comment des faits du passé, porteurs sur le plan mémoriel et mobilisés dans le débat afin de construire un discours contre autrui, constituent le moteur des relations entre les groupes, fondées en partie sur différentes formes de ressentiment;

4) enfin, une analyse sociodiscursive centrée sur les actes de condamnation d'autrui (chapitre 7) nous a permis de faire état de la façon dont l'affrontement entre les groupes se construit et se manifeste en discours.

Si chacun de ces niveaux d'interprétation peut être envisagé de façon autonome, c'est toutefois la mise en commun et la superposition des résultats obtenus qui permettent d'obtenir une vision à la fois globale et approfondie des discours analysés. C'est dans cette perspective que nous revenons ici sur les principales conclusions que chaque dimension analytique a permis de dégager tout en tissant les liens qui peuvent être établis entre elles¹³³.

Une fois ce retour sur l'analyse effectué, nous aborderons les questionnements et les limites auxquels nous avons été confrontée au cours de l'analyse avant de proposer des pistes de réflexion pour des recherches futures et de présenter ce qui, selon nous, constitue l'apport

¹³³ Précisons que nous procédons de façon plus thématique que chronologique, c'est-à-dire que nous ne reprenons pas systématiquement dans l'ordre les éléments analysés, préférant établir directement des ponts entre les éléments qui, d'un chapitre à l'autre, peuvent être mis en relation.

de l'analyse de discours à l'interprétation de phénomènes sociaux comme le *Québec bashing*.

L'AFFAIRE *MACLEAN'S* ET LE *QUÉBEC BASHING* : RETOUR SUR L'ANALYSE

L'analyse argumentative des discours de Patriquin et de Coyne, à l'origine de la controverse, nous a permis de relever certains éléments qui pourraient expliquer l'ampleur de l'affaire *Maclean's*. Si le discours des auteurs n'est pas des plus virulents – en les plaçant sur une échelle de gravité, on constate que d'autres discours ciblant le Québec atteignent un niveau beaucoup plus élevé, comme l'ont montré certains extraits cités dans cette étude –, il n'en demeure pas moins que quelques régularités ont pu être dégagées. D'abord, les deux articles, fondés sur l'exemplification de la corruption au Québec, reposent sur une argumentation fallacieuse puisque la prémisse de départ n'est jamais vérifiée, aucune comparaison n'étant établie entre le degré de corruption qui existe au Québec et dans les autres provinces et territoires canadiens. De plus, les motifs avancés par les auteurs pour expliquer la corruption, à plus forte raison la relation qui est établie entre la corruption et la question nationale, ont pu, à certains moments et par certains lecteurs, être considérés comme un glissement dans la nature de la cible de l'attaque, la question nationale ne concernant pas uniquement la classe dirigeante, mais bien l'ensemble de la population québécoise. Enfin, le vocabulaire dépréciatif parfois employé par les auteurs pour désigner à la fois la province et le débat constitutionnel qui y a cours, de même que la dichotomie établie, dans la chronique de Coyne, entre le bien (normal, sain) et le mal (particulier, pathologique), le premier étant associé au Canada et le second, au Québec, a probablement eu un impact sur la réception du dossier *Maclean's*.

À ce sujet, les arguments mis de l'avant par les participants au débat pour associer ce dossier au *Québec bashing* sont révélateurs : l'absence de comparaison entre le Québec et les autres provinces et territoires ainsi que les raisons invoquées par les auteurs pour appuyer leur thèse font en sorte que plusieurs individus accusent Patriquin et Coyne de condamner le Québec de façon injustifiée et haineuse, qualifiant dès lors de *Québec*

bashing les propos tenus. Plus encore, ils font part de ce qui, selon eux, constitue une attaque répétée contre le Québec et les Québécois, ces derniers étant présentés comme la cible de prédilection des Canadiens. On assiste alors à la mise en discours des représentations citoyennes du *Québec bashing*, ce qui rejoint les résultats obtenus lors de l'analyse lexicologique : ce phénomène correspond d'abord et avant tout à une forme de dénigrement répété d'une même cible, le Québec et les Québécois, à une attaque considérée injustifiée (et donc injuste et condamnable) dont la fréquence et la visibilité, causées entre autres par la circulation de discours anti-Québec dans le temps et dans l'espace, participent à sa force de frappe.

Les arguments invoqués pour refuser l'association entre le dossier *Maclean's* et le *Québec bashing* appuient également, pour la plupart, cette définition du phénomène : selon plusieurs individus, on ne peut parler de *Québec bashing* parce que les écrits de Patriquin et de Coyne sont fondés sur des faits avérés et qu'il ne s'agit pas d'une généralisation à l'ensemble de la population québécoise, mais bien d'une critique faite à sa classe politique. Le *Québec bashing* est alors aussi envisagé comme une attaque gratuite qui cible un même groupe, bien qu'ici, les participants estiment que ce n'est pas le cas du dossier *Maclean's*. Par ailleurs, plusieurs mentionnent que les accusations de corruption sont également présentes dans le discours de Québécois francophones et qu'il est donc abusif de parler de *Québec bashing* pour désigner les écrits de Patriquin et de Coyne. On assiste alors à une association entre le *Québec bashing* et la disqualification du Québec provenant de l'extérieur de la province, ce qui avait d'ailleurs été abordé par Coyne à la fin de sa chronique.

Toutefois, cette dernière conclusion a été affaiblie par l'analyse sociodiscursive des actes de condamnation présents dans le débat. Bien que la nature du corpus rende impossible la vérification de l'identité d'une partie des participants aux discussions, cette analyse nous a amenée à supposer qu'un certain nombre de disqualifications et d'accusations visant les Québécois sont énoncées par des membres de ce groupe. Le lien entre le *Québec bashing* et le dénigrement du Québec provenant uniquement de l'extérieur de la province peut alors être remis en question. Néanmoins, rappelons que les phénomènes de construction de soi et

d'autrui, fondamentaux dans l'élaboration du rapport entre les groupes, sont régis par un processus d'axiologisation qui conduit à valoriser ce à quoi on s'identifie (le même) et à dévaloriser ce qui s'en distingue (l'autre). Ainsi, un Québécois qui produit un discours négatif à l'endroit des Québécois se dissocie très certainement de ceux qu'il condamne. On assiste dès lors à la construction implicite de différents sous-groupes constitutifs du supra-groupe des Québécois, témoignant de l'hétérogénéité de cet ensemble. Cette hétérogénéité, si on la devine à l'analyse de certains discours – notamment en raison de cette forme d'« auto »-condamnation –, est toutefois très peu explicitée, ce qui a pour effet qu'une image plutôt homogène des groupes en opposition émerge du débat : les participants étendent généralement à un groupe entier une caractéristique disqualifiante, même si on comprend parfois que la véritable cible de leur attaque est plus spécifique.

Par ailleurs, la question de la répétition de l'attaque contre une même cible et de la circulation de discours de même nature dans l'espace public est, sans conteste, l'élément qui ressort le plus de l'analyse lexicologique et de l'analyse argumentative des réactions suivant la parution du dossier *Maclean's*. Il s'agit donc d'un élément central dans la définition du *Québec bashing* et dans les représentations qu'en ont les individus. Cette idée de répétition et de circulation convoque nécessairement l'importance de la mémoire collective dans la construction du rapport entre les groupes. Nous l'avons vu à la suite de l'analyse sociohistorique, la confrontation de différentes mémoires – ou, plus précisément, de différents lieux d'inscription de cette mémoire – provient essentiellement d'une vision non partagée (voire irréconciliable) de l'histoire entre les individus qui tiennent un discours contre le Québec et ceux qui tiennent un discours contre le Canada. Parmi les événements du passé que les individus remettent en discours à des fins argumentatives, plus précisément pour s'en prendre à autrui et pour justifier une opinion défavorable à son endroit, ceux qui relèvent de la question politique – à plus forte raison ceux qui concernent le nationalisme québécois – et de la question linguistique – principalement la législation québécoise en matière de langue – sont particulièrement marqués (et marquants) sur le plan mémoriel.

Nous avons également pu constater que, souvent, ce sont les mêmes faits du passé qui sont mis de l'avant par les participants au débat (référendums de 1980 et de 1995, discours de Jacques Parizeau lors de la soirée référendaire de 1995, loi 101, bilinguisme canadien, par exemple), bien que l'argumentation développée autour de ces éléments serve à étayer des prises de position diamétralement opposées. Au-delà des événements eux-mêmes, c'est donc la vision qu'en a chaque groupe qui participe à la rancœur que chacun entretient envers l'autre. De là, on assiste à ce qui constitue l'origine des tensions entre les groupes – ou, à tout le moins, d'une partie de ces tensions –, tensions fondées sur un ressentiment par rapport à différents faits du passé. Ce ressentiment, loin d'être propre à un groupe donné, contrairement à ce qu'avance notamment Angenot (1997), qui l'associe aux groupes dominés, semble toutefois mû par des motifs différents : la douleur réelle face à certains événements du passé, d'une part, et la lassitude face à de tels événements et à leur remise en discours, de l'autre. Bien que ces deux formes de ressentiment habitent autant les individus qui produisent un discours anti-Québec que ceux qui tiennent un discours anti-Canada, le « ressentiment-douleur » est davantage présent dans les discours ciblant le Canada, alors que le « ressentiment-lassitude » émerge surtout des discours contre le Québec, ce qui laisse entrevoir une différence quant à la façon d'envisager certains faits du passé. On comprend alors pourquoi, bien qu'en apparence anodine, l'affaire *Maclean's* a provoqué une telle controverse : si des accusations de corruption sont certes susceptibles de diviser la population, c'est surtout le réseau d'associations qui se crée entre ces accusations, d'un côté, et d'autres événements s'étant produits aux dépens de chaque groupe (ou perçus comme tels), de l'autre, qui contribue à raviver les tensions. Nous faisons l'hypothèse que tous les discours qualifiés de *Québec bashing* s'inscrivent dans un tel réseau d'associations, où ce n'est pas seulement le contenu même du discours qui explique le recours à l'expression *Québec bashing* pour le désigner, mais bien tous les autres événements qui sont inscrits dans la mémoire collective et qui sont convoqués dès lors que ces propos sont entendus. À cet effet, la question de la corruption semble presque être un prétexte au débat : dans le cas de l'affaire *Maclean's*, une partie importante (voire prédominante) des discussions concerne plutôt des sujets complètement différents et très chargés émotionnellement.

Le poids du passé, l'histoire chargée et la circulation (et l'accumulation) de représentations négatives et de discours dépréciatifs prononcés de part et d'autre ont pour effet que le corpus analysé est constitué d'actes de condamnation d'autrui qui dépassent – et de loin – les accusations de corruption, qui constituent pourtant l'objet premier du débat. C'est ainsi que l'analyse sociodiscursive nous a permis de rendre compte de la façon dont se construit l'affrontement entre les groupes, qui se cristallise autour de la question du manque de respect (intolérance, racisme, volonté de domination, etc.), auquel sont associés des comportements et des attitudes très marqués sur le plan identitaire, ce qui témoigne du ressentiment dont il a été question précédemment.

Dans un autre ordre d'idées, il n'est pas étonnant de constater qu'en raison de la nature du débat, les actes de condamnation sont surtout adressés à deux groupes en opposition, les Québécois francophones souverainistes et les Canadiens anglophones fédéralistes. Nous avons expliqué en détail pourquoi nous avons maintenu cette opposition qui, bien qu'étant un construit social qui ne rend certainement pas compte de la réelle hétérogénéité des groupes, est très présente non seulement dans les discours analysés, mais également dans la société canadienne entière. Nous ne reviendrons donc pas sur cette question, sinon pour rappeler que le premier ensemble, celui des Québécois francophones souverainistes, fait non seulement l'objet du plus grand nombre d'actes de condamnation, mais que, en outre, ces derniers portent davantage sur l'être que sur le faire, essentialisant ainsi certaines disqualifications adressées au groupe et les présentant comme lui étant inhérentes. Plus encore, ce groupe fait l'objet de condamnations qui lui sont propres ou, autrement dit, qui ne se trouvent dans aucun discours adressé aux autres cibles : les manques d'intelligence, d'envergure et de maturité sont présentés comme étant exclusifs (ou presque dans le cas du manque de maturité) aux Québécois francophones souverainistes, transformant ces traits disqualifiants en véritables ethno-sociotypes qui circulent dans la communauté jusqu'à être naturalisés.

À ce sujet, ajoutons, comme nous l'évoquions précédemment, que c'est cette dimension analytique – l'analyse sociodiscursive – qui a permis de faire état de l'affrontement qui existe au sein même du groupe « Québécois francophones souverainistes », certains de ses

membres s'en prenant à leurs pairs. Nous estimons alors que cela témoigne de l'intériorisation de traits disqualifiants, notamment ceux qui sont présentés comme typiques à ce groupe, ce qui ajoute au poids des discours anti-Québec, qui proviennent de toutes parts et qui, partant, occupent un espace discursif particulièrement important dans les débats de même type que celui entourant l'affaire *Maclean's*.

En somme, nous avons montré que les propos à l'origine de l'affaire *Maclean's*, s'ils constituent très certainement une attaque envers le Québec, ne sont toutefois pas parmi les discours les plus virulents qui existent contre la province et ses habitants. Il n'en demeure pas moins que leur publication a suscité une quantité importante de réactions, des plus posées aux plus extrêmes, qui témoignent de tensions fortement ancrées dans la population canadienne et constitutives des relations entre les groupes.

Comme nous l'annoncions au tout début de cette thèse, notre objectif n'était pas de nous prononcer sur la pertinence de qualifier de *Québec bashing* les écrits de Patriquin et de Coyne. Force est de constater, toutefois, que deux lectures différentes semblent avoir été faites du dossier *Maclean's*, et qu'il s'agit là d'un élément particulièrement important dont il faut tenir compte lorsque nous envisageons le concept même de *Québec bashing* : la plupart des individus qui rejettent le lien entre le dossier sur la corruption et le *bashing* le font surtout sur la base du contenu même des écrits de Patriquin et de Coyne, tandis que ceux qui, au contraire, considèrent qu'il s'agit de *Québec bashing* s'éloignent du contenu du dossier et le mettent plutôt en relation avec des éléments – des événements, des discours – extérieurs au débat. Autrement dit, chez les uns, c'est le contenu du dossier *Maclean's* (et, donc, la question de la corruption) qui prévaut, alors que, chez les autres, c'est son inscription dans un réseau d'associations formé d'événements et de discours contre le Québec, ce qui montre le rôle fondamental de la mémoire collective dans l'interprétation d'une telle affaire médiatique. On se retrouve alors devant deux façons opposées, voire irréconciliables, de lire et de comprendre les écrits de Patriquin et de Coyne, ce qui a peut-être conduit à l'élargissement du débat.

Cet élargissement du débat a également contribué à la force de l'affrontement : dès lors que les participants au débat se sont éloignés de la thématique de la corruption pour aborder des sujets plus divisifs sur le plan social, des tensions fortement ancrées entre les groupes ont émergé, conférant au débat une dimension identitaire forte. Nous avons alors constaté, encore une fois, le caractère central que revêt la question de la répétition de l'attaque et de l'acharnement contre une même cible dans l'interprétation qui a été faite des propos de Patriquin et de Coyne. Lors de l'analyse d'une telle affaire médiatique, il est donc primordial, pour l'analyste, de dépasser le discours source et d'examiner minutieusement les réactions qu'il suscite, certes, mais également de dégager le contexte (social, historique, politique...) plus large dans lequel ces réactions s'inscrivent.

Dans le cas de l'affaire *Maclean's*, nous avons pu mettre en évidence qu'au point de départ de la controverse se trouve un discours que d'aucuns auraient pu considérer anodin et traiter comme un simple fait divers – certains l'ont d'ailleurs fait –, mais qui est néanmoins révélateur de tensions qui imposent une importante dichotomisation des positions. De là s'est enclenchée une dynamique fortement antagoniste de montée en tension, où des attaques répétées et cumulées contre différents groupes, couplées au rappel d'événements du passé profondément ancrés dans la mémoire collective, sont allées en s'amplifiant. Dès lors, envisager la controverse entourant la publication du dossier *Maclean's* autrement que comme une véritable affaire médiatique révélatrice de tensions sociales était impossible.

QUESTIONS EN SUSPENS ET PISTES DE RÉFLEXION

Si nous devons revenir sur un aspect de notre étude qui, à certains égards, nous semble poser problème, ce serait la nature d'une partie des données analysées. Le corpus principal, de par son ampleur et la diversité des sources qui le composent, a très certainement permis d'observer des prises de position diversifiées qui, nous le croyons, sont aussi représentatives que possible des opinions qui circulent dans la communauté. Cependant, il nous est impossible, à partir d'un tel corpus, de déterminer avec certitude l'identité des individus qui ont pris part au débat. Les discours tenus nous ont sans aucun doute permis

d'envisager la construction de l'affrontement découlant d'une affaire médiatique qualifiée de *Québec bashing*, mais non pas de tenir compte des caractéristiques sociales de la personne qui énonce les propos analysés. Ainsi, nous avons pu illustrer comment les groupes s'affrontent en discours, mais sans pouvoir mettre de l'avant, de façon absolue, quels sous-groupes (âge, statut socioéconomique, origine géographique, appartenance linguistique, etc.) sont les plus enclins à s'en prendre à chacun de ces groupes. Nous en avons donc été réduite à émettre des hypothèses à ce sujet, notamment en ce qui a trait à la condamnation de Québécois par des Québécois (autrement dit, le *Québec bashing* de la part de Québécois mêmes), élément que nous avons abordé au chapitre 7 et sur lequel nous sommes revenue précédemment. Nous croyons qu'il serait intéressant – et pertinent – de mener une étude sur la question de l'auto-dévaluation, pour reprendre l'expression de Bres (1993), cette fois en tenant compte de façon non équivoque des caractéristiques sociologiques des individus qui produisent les discours analysés. Cela nous amènerait à mieux comprendre comment se construit ce phénomène et, surtout, à faire état des bases sur lesquelles il repose. Nous pourrions alors vérifier s'il s'agit d'une véritable forme d'auto-dénigrement ou s'il s'agit plutôt de la construction de sous-groupes qui, bien qu'appartenant à un même groupe plus large, se distinguent les uns des autres et entre lesquels existent des tensions.

Par ailleurs, si l'affaire *Maclean's* a été qualifiée de *Québec bashing* par plusieurs et que l'analyse des discours l'entourant a permis de faire état des représentations citoyennes de ce phénomène, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un seul événement médiatique. Il serait alors intéressant de comparer les résultats obtenus avec d'autres discours révélateurs de tensions entre les Québécois et les Canadiens afin de vérifier si ce sont les mêmes conclusions qui émergent, ce qui nous permettrait de présenter les régularités – s'il y en a – d'un tel affrontement. Pensons seulement aux discours qui ont suivi l'élection du Parti québécois, le 4 septembre 2012, dont certains ont été particulièrement marqués sur le plan de la rhétorique « contre », qui constitueraient très certainement un riche corpus d'analyse.

Il nous semblerait également pertinent de nous pencher sur d'autres discours qualifiés de *Québec bashing* et d'identifier lesquels déclenchent ou s'inscrivent dans une véritable

affaire médiatique, comme ce fut le cas du dossier *Maclean's*, et lesquels, à l'inverse demeurent au stade de fait d'actualité, voire de fait divers. Il est fréquent d'entendre parler de *Québec bashing*, mais ce ne sont pas tous les discours ainsi qualifiés qui ont la même force de frappe et qui suscitent la colère à un point tel qu'ils constituent le point de départ d'une controverse de grande ampleur. Autrement dit, qu'est-ce qui fait basculer le *Québec bashing* du statut de « simple » appellation servant à désigner un discours donné – discours certes perçu négativement par ceux qui le qualifient d'une telle façon – à celui de point de départ d'une affaire médiatique faisant émerger des prises de position antagonistes révélatrices d'importantes tensions au sein d'une communauté?

L'ANALYSE DE DISCOURS ET L'INTERPRÉTATION DE PHÉNOMÈNES SOCIAUX

Nous concluons cette thèse en nous éloignant quelque peu de notre objet d'étude et en abordant un aspect qui nous apparaît fondamental, soit la place de l'analyse de discours dans l'interprétation de phénomènes sociaux. En quoi un phénomène comme le *Québec bashing*, éminemment sociopolitique, gagne-t-il à être envisagé au regard d'une analyse sociolinguistique de discours? Quel rôle l'analyste de discours joue-t-il (ou peut-il jouer) lorsque vient le temps de rendre compte de phénomènes relatifs aux constructions sociales et identitaires? Pourquoi ne pas laisser ce type d'analyse à d'autres disciplines dont l'objet premier relève davantage des sciences humaines et sociales? Bien évidemment, loin de nous l'idée de minimiser l'apport de ces disciplines à la compréhension de tels phénomènes sociaux. Si nous avons pu mener cette étude, c'est en partie parce que des sociologues, des historiens et des politologues, pour ne nommer que ces chercheurs, se sont penchés sur la question des tensions sociales au Canada. Or, nous sommes persuadée de la pertinence d'inscrire l'analyse de discours dans un tel champ et nous considérons que la sociologie, l'histoire et la politique ont tout à gagner de la prise en compte de la part langagière des phénomènes étudiés, tout comme l'analyse de discours a, à son tour, tout à gagner de la prise en compte de paramètres sociaux qui dépassent l'aspect strictement linguistique de son objet d'étude.

Nous l'avons mentionné, tout événement ou presque est constitué, en partie ou en totalité, de discours. De plus, la plupart des phénomènes sociaux auxquels plusieurs chercheurs en sciences humaines et sociales s'intéressent se construisent autour d'événements précis et circonscrits dans le temps. Ainsi, presque tout phénomène social possède une composante discursive plus ou moins importante et, en ce sens, il nous apparaît primordial que l'analyse de discours soit considérée comme ayant un rôle clé à jouer dans son interprétation.

L'étude que nous avons menée dans le cadre de cette thèse a permis de conclure – nous le souhaitons, du moins – à l'importance de procéder à une analyse de discours (et à une analyse multidimensionnelle, qui est plus est) pour rendre compte de la façon dont se construit et se manifeste l'affrontement social. Nous l'avons souligné à maintes reprises, c'est en discours que les individus construisent leur identité et l'image d'eux-mêmes qu'ils souhaitent projeter à autrui, que les représentations à la base de la construction identitaire sont transmises et deviennent collectivement partagées, et que les savoirs, enjeux et rappels d'événements passés circulent. C'est également en discours que les individus s'associent à autrui ou qu'ils s'en dissocient, qu'ils affirment un jour leur appartenance à un groupe et qu'ils rejettent plus tard cette même appartenance, qu'ils se créent et qu'ils créent autrui, etc. C'est donc en discours, lieu privilégié de l'expression d'émotions « contre » qui participent aux tensions sociales, que l'affrontement entre les groupes prend forme. Ne pas tenir compte de l'aspect discursif des phénomènes de construction sociale conduit donc à en ignorer une part importante, voire fondamentale.

Or, pour être la plus pertinente et appropriée possible, la prise en compte du discours par l'analyste ne peut être faite de façon intuitive. S'il est primordial d'étudier le contenu du discours, il l'est tout autant de se doter de moyens de le faire. C'est ainsi que l'analyse de discours permet d'envisager les phénomènes sociaux à partir d'outils d'analyse précis et fiables. Ces « prises » sur le discours – pensons notamment aux procédés rhétoriques et argumentatifs faisant état du pouvoir persuasif d'un discours ou encore aux facteurs dits aggravants qui, lors de l'analyse des discours d'opposition, en font ressortir la force de frappe – constituent autant de points d'ancrage à partir desquels l'analyse peut être menée

et qui permettent d’asseoir l’interprétation de phénomènes sociaux sur des bases solides et dont l’efficacité est avérée.

Lors de l’analyse d’un même événement ou d’un même ensemble de discours, les phénomènes discursifs mis au jour par l’analyste participent souvent à la même logique argumentative ou à la mise en évidence de conclusions semblables – il n’est en effet pas étonnant que, dans un même corpus, les résultats convergent. Néanmoins, ils laissent entrevoir des microphénomènes spécifiques à chacun, et c’est alors que l’analyse multidimensionnelle prend tout son sens : chaque portion d’analyse, chaque niveau d’interprétation permet d’apporter un nouvel éclairage, aussi minime soit-il, et ce n’est qu’en superposant chacune de ces dimensions analytiques que nous obtenons une vision plus globale, plus précise et plus juste des discours considérés.

C’est dans cette perspective que nous avons mené notre analyse du *Québec bashing* à partir de l’affaire *Maclean’s*. Si certains éléments issus de l’analyse reviennent à plus d’une reprise – c’est notamment le cas de la circulation et du rappel de discours de même nature dans l’espace public, ce qui fait directement appel au concept de mémoire collective –, nous croyons que leur multiplication, loin de constituer une répétition abusive, rend compte, au contraire, de l’importance de ces éléments dans l’interprétation du phénomène analysé. Ainsi, la mise au jour de certains aspects du corpus, puis le rapport que nous avons établi entre eux, a permis de rendre compte de façon plus nette et plus détaillée de l’organisation des discours qualifiés de *Québec bashing* et des réactions qu’ils suscitent. Concilier l’analyse de discours à celle d’un phénomène social comme le *Québec bashing* prend alors tout son sens puisque, pour reprendre les propos déjà cités de Vincent (2005 : 166), « bien que les objets décrits soient de nature langagière, l’objectif est plus social que linguistique, l’analyse devenant un outil de (dé)construction d’un discours social ».

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel (2005), *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin.
- ADAM, Jean-Michel (2002), « De la grammaticalisation de la rhétorique à la rhétorisation de la linguistique. Aide-mémoire », dans Roselyne KOREN et Ruth AMOSSY (dir.), *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques? L'argumentation dans les sciences du langage*, Paris, L'Harmattan, p. 23-55.
- ADAM, Jean-Michel (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
- ALI-KHODJA, Mourad (2003), « Pour une science sociale de l'exiguïté : bilans et enjeux de la connaissance en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 15, p. 7-23.
- ALLIANCE FOR AUDITED MEDIA (2013), *Top Canadian Magazines for Second Half of 2012*, [en ligne], <http://www.auditedmedia.com/news/research-and-data/top-canadian-magazines-for-second-half-of-2012.aspx> (page consultée le 21 mars 2013).
- ALTHUSSER, Louis (1976), *Positions, 1964-1975*, Paris, Éditions sociales.
- ALTHUSSER, Louis (1970), « Idéologies et appareils idéologiques d'État », *La Pensée*, n° 151, p. 67-125.
- AMAN, Reinhold (1977-2005), *Maledicta. The International Journal of Verbal Aggression*, Waukesha, Maledicta Press.
- AMOSSY, Ruth (2006 [2000]), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin. [2^e édition.]
- AMOSSY, Ruth (2005), « De la sociocritique à l'argumentation dans le discours », *Littérature*, n° 140, p. 56-71.
- AMOSSY, Ruth (2002a), « Stéréotype », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 544-548.
- AMOSSY, Ruth (2002b), « Nouvelle rhétorique et linguistique du discours », dans Roselyne KOREN et Ruth AMOSSY (dir.), *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques? L'argumentation dans les sciences du langage*, Paris, L'Harmattan, p. 153-171.
- AMOSSY, Ruth (1999), « La notion d'ethos de la rhétorique à l'analyse de discours », dans Ruth AMOSSY (dir.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Neufchâtel, Delachaux et Niestlé, p. 9-30.
- AMOSSY, Ruth (1997), « La force des évidences partagées », *Études linguistiques appliquées*, n° 107, p. 265-277.
- AMOSSY, Ruth (1994), « Stéréotypie et argumentation », dans Alain GOULET (dir.), *Le stéréotype : crise et transformations*, Caen, Presses universitaires de Caen, p. 47-61.
- AMOSSY, Ruth (1991), *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan.

- AMOSSY, Ruth et Roselyne KOREN (2008), « Introduction », *Argumentation et analyse du discours*, n° 1, [en ligne], <http://aad.revues.org/index184.html> (page consultée le 9 juillet 2010).
- AMOSSY, Ruth et Anne HERSCHBERG-PIERROT (1997), *Stéréotypes et clichés. Langue, discours et société*, Paris, Nathan.
- ANCTIL, Pierre (1996), « La trajectoire interculturelle du Québec : la société distincte vue à travers le prisme de l'immigration », dans André LAPIERRE, Patricia SMART et Pierre SAVARD (dir.), *Language, Culture and Values in Canada at the Dawn of the 21st Century/Langues, cultures et valeurs au Canada à l'aube du XXI^e siècle*, Ottawa, Conseil international d'études canadiennes, Carleton University Press, p. 133-154.
- ANDERSON, Benedict (2002 [1983]), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte. [Traduction de *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, New York, Verso.]
- ANGENOT, Marc (1997), *Les idéologies du ressentiment*, Montréal, XYZ éditeur.
- ANGENOT, Marc (1989), « Les discours et leurs analystes : remarques sur la diversité des analyses de discours et sur les tâches présentes », dans Diane VINCENT (dir.), *Des analyses de discours*, Québec, CÉLAT/CRELIQ, p. 3-10.
- ANSART, Pierre (2002a), « Présentation », dans Pierre ANSART (dir.), *Le ressentiment*, Bruxelles, Bruylant, p. 1-8.
- ANSART, Pierre (2002b), « Histoire et mémoire des ressentiments », dans Pierre ANSART (dir.), *Le ressentiment*, Bruxelles, Bruylant, p. 11-30.
- ANSART, Pierre (1990), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Éditions du Seuil.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- ARRIGHI, Barbara (2007), *Understanding Inequality : the Intersection of Race/Ethnicity, Class, and Gender*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers.
- AUGER, Nathalie, Béatrice FRACCHIOLLA, Claudine MOÏSE et Christina SCHULTZ-ROMAIN (2010), « Interpellation et violence verbale : essai de typologisation », *Cognition, représentation, langage*, [en ligne], <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1023> (page consultée le 15 janvier 2011).
- AUGER, Nathalie, Véronique FILLOL, Juan LOPEZ et Claudine MOÏSE (2003), « La violence verbale : enjeux, méthode, éthique », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 29, n^{os} 1-2, p. 131-149.
- AUSTIN, John (1970 [1962]), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil. [Traduction de *How to do things with words*, Oxford, Clarendon Press.]
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline (2013 [1995]), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse. [2^e édition.]
- BAJOIT, Guy (1997), « Qu'est-ce que le sujet? », dans Guy BAJOIT et Emmanuel BELIN (dir.), *Contributions à une sociologie du sujet*, Paris, L'Harmattan, p. 113-130.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1978 [1975]), *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard. [Traduction de *Voprosy literatury i estetiki*, Leningrad, Sovetskii pisatel.]
- BAKHTINE, Mikhaïl (1977 [1929]), *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *Marksizm i filosofija jazyka : osnovnye problemy soziologitcheskogo metoda v nauke o jazyke*, Leningrad, Priboj.]

- BARDIN, Laurence (1993 [1977]), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France. [7^e édition revue et corrigée.]
- BARNHART DICTIONARY (1988), *The Barnhart Dictionary of Etymology*, Hackensack, H.W. Wilson.
- BARTH, Fredrik (1969), *Ethnic Groups and Boundaries : the Social Organization of Culture Difference*, Boston, Little, Brown and Company.
- BASTIAN, Sabine et Françoise HAMMER (2004), « La citation journalistique : une étude contrastive », dans Juan Manuel LOPEZ MUÑOS, Sophie MARNETTE et Laurence ROSIER (dir.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 519-530.
- BEAUCHEMIN, Jacques (2007), *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna éditions.
- BEAUCHEMIN, Jacques (2002), *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB.
- BEHIELS, Michael (1991), *Le Québec et la question de l'immigration : de l'ethnocentrisme au pluralisme ethnique, 1900-1985*, Ottawa, Société historique du Canada.
- BENVENISTE, Émile (1974), *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard.
- BERNARD, André (2008 [2000]), « Les répercussions sociales et politiques de la Loi 101 », dans Michel PLOURDE et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 360-368. [2^e édition.]
- BERNARD BARBEAU, Geneviève (2010), « Le rôle de la concession dans la construction discursive de l'identité : le cas de la question linguistique dans le débat sur l'immigration en 2007-2008 au Québec », dans Valérie FLORENTIN et Fatimata SOW (dir.), *Actes des XXIII^{es} Journées de linguistique*, Québec, CIRAL, p. 82-96.
- BERNARD BARBEAU, Geneviève (2009), *La construction discursive de l'identité : le cas de la question linguistique dans le débat sur l'immigration au Québec en 2007-2008*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- BERNARD BARBEAU, Geneviève et Diane VINCENT (2009), « La construction discursive de l'identité dans le débat sur l'immigration au Québec en 2007-2008 », communication présentée au colloque *Dimensions du dialogisme 2 : Construction identitaire dans la communication interpersonnelle*, Helsinki, Société néophilologique, 19-21 août.
- BLOMMAERT, Jan et Jef VERSCHUEREN (1998), *Debating Diversity : Analysing the Rhetoric of Tolerance*, Londres, Routledge.
- BONARDI, Christine et Nicolas ROUSSIAU (1999), *Les représentations sociales*, Paris, Dunod.
- BONDESEN, Sheila (2004), *English spelling variation in Canadian newspapers*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- BONHOMME, Marc (2009), « De l'argumentativité des figures de rhétorique », *Argumentation et analyse du discours*, n^o 2, [en ligne], <http://aad.revues.org/index495.html> (page consultée le 13 juillet 2010).
- BONNAFOUS, Simone (2002), « Analyse de contenu », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 39-41.
- BOTHWELL, Robert (1998), *Canada and Quebec. One Country, Two Histories*, Vancouver, UBC Press.
- BOUCHARD, Gérard (1999), *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB.

- BOUDREAU, Annette (2003), « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry BULOT et Leila MESSAOUDI (dir.), *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, p. 171-204.
- BOUDREAU, Annette (2001), « Langue(s), discours et identité », *Francophonies d'Amérique*, n° 12, p. 93-104.
- BOUDREAU, Annette (1995), « La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement... », dans Simon LANGLOIS (dir.), *Identités et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 135-150.
- BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS (2001), « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Estudios de sociolingüística*, vol. 2, n° 1, p. 37-60.
- BOURDIEU, Pierre (2001 [1982]), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil. [Édition revue et augmentée.]
- BOURGEOIS, Patrick (2008), *Quebec bashing, morceaux d'anthologie : du Lac Meech à la délirante Jan Wong!*, Québec, Éditions du Québécois.
- BOUTET, Josiane (2010), *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.
- BOUVIER, Alban (1993), « Une anthropologie sociologique des topoï : la théorie des dérivations de Pareto », dans Christian PLANTIN (dir.), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, p. 182-192.
- BOYER, Henri (dir.) (2007), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène. Actes du colloque international de Montpellier (21, 22, 23 juin 2006, Université Montpellier III)*, Paris, L'Harmattan.
- BRES, Jacques (1993), « Le jeu des ethno-sociotypes », dans Christian PLANTIN (dir.), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, p. 152-161.
- BRES, Jacques (1992), « Des stéréotypes sociaux », *Cahiers de praxématique*, n° 17, p. 93-112.
- BROWN, Penelope et Stephen LEVINSON (1987), *Politeness : Some Universals in Language Usage*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BROWN, Penelope et Stephen LEVINSON (1978), « Universals in language usage : politeness phenomena », dans Esther GOODY (dir.), *Questions and Politeness. Strategies in Social Interaction*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 56-310.
- BRUBAKER, Rogers et Frederick COOPER (2000), « Beyond Identity », *Theory and Society*, vol. 29, n° 1, p. 1-47.
- BRUXELLES, Sylvie (2002), « Ethnographie de la communication », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 233-236.
- BUTLER, Judith (2006), *Gender trouble : feminism and the subversion of identity*, New York, Routledge.
- BUTLER, Judith (2004 [1997]), *Le pouvoir des mots. Discours de la haine et politique du performatif*, Paris, Éditions Amsterdam. [Traduction de *Excitable speech : a politics of the performative*, New York, Routledge.]
- BUTLER, Judith (1993), *Bodies that matter : on the discursive limits of « sex »*, New York, Routledge.
- CALGARY HERALD (2013), *About us*, [en ligne], <http://www.calgaryherald.com/about-calgary-herald/aboutus.html> (page consultée le 19 mars 2013).

- CASTELLS, Manuel (2001), *The Internet Galaxy : Reflections on the Internet, Business and Society*, Oxford, Oxford University Press.
- CHEVALIER, Yannick et Hugues CONSTANTIN DE CHANAY (2009), « Savoir être insulteur, ou les marqueurs verbaux et non verbaux de l'insulte : quelques exemples de "pédé" », dans Dominique LAGORGETTE (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, Université de Savoie, p. 45-74.
- COLLINS DICTIONARY (2010), *Collins Canadian Dictionary*, Toronto, Harper Collins Publishers.
- COMBETTES, Bernard (1983), *Pour une grammaire textuelle : la progression thématique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- CONWAY, John (1995), *Des comptes à rendre. Le Canada anglais et le Québec, de la Conquête à l'accord de Charlottetown*, Montréal, VLB éditeur.
- CORBEIL, Jean-Claude (2007), *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- COSTALAT-FOUNEAU, Anne-Marie (1997), *Identité sociale et dynamique représentationnelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- COULON, Alain (1987), *L'ethnométhodologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- COURBON, Bruno (2012), « Une réutilisation possible du concept d'usage en sémantique diachronique? », dans Julie GLIKMAN, Leda MANSOUR et Stéphanie WEISER (dir.), *Le vocabulaire scientifique et technique en sciences du langage. Actes du 4^e colloque des doctorants et jeunes chercheurs en Sciences du Langage du laboratoire MoDyCo*, Paris, Publications électroniques du laboratoire MoDyCo, p. 102-128.
- COURBON, Bruno et Myriam PAQUET-GAUTHIER (à paraître), « Faux amis/vrais ennemis : réutilisations de la notion d'anglicisme dans le discours métalinguistique au Québec », *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, tome 4.2.
- COURTINE, Jean-Jacques (1981), *Analyse du discours politique : le discours communiste adressé aux chrétiens*, Paris, Didier.
- COURTINE, Jean-Jacques et Jean-Marie MARANDIN (1981), « Quel objet pour l'analyse de discours? », dans Bernard CONEIN, Jean-Jacques COURTINE, Françoise GADET, Jean-Marie MARANDIN et Michel PÊCHEUX (dir.), *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 21-33.
- CUCHE, Denys (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- CULIOLI, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris, Ophrys.
- CUMINAL, Isabelle, Maryse SOUCHARD, Stéphane WAHNICH et Virginie WATHIER (1998), *Le Pen, les mots. Analyse d'un discours d'extrême droite*, Paris, La Découverte.
- DE BONVILLE, Jean (2000), *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université.
- DE FINA, Anna (2006), « Group identity, narrative and self-representations », dans Anna DE FINA, Deborah SCHIFFRIN et Michael BAMBERG (dir.), *Discourse and Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 351-375.
- DELÂGE, Denys (2000), « Le Québec et les autochtones », dans Michel VENNE (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, p. 215-228.

- DELÂGE, Denys (1991), *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal.
- DESHAIES, Denise et Diane VINCENT (2004), « Présentation », dans Denise DESHAIES et Diane VINCENT (dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. ix-xv.
- DESHAIES, Denise, Conrad OUELLOU et Claude ROCHELEAU (1998), « L'aménagement linguistique au Québec : historique et perspectives d'avenir », dans Alain BÉLANGER, Nubia HANCIAU et Sylvie DION (dir.), *L'Amérique française : introduction à la culture québécoise*, Rio Grande, Editora da FURG, p. 89-132.
- DEVEAU, Kenneth (2008), « Construction identitaire francophone en milieu minoritaire canadien : "Qui suis-je?", "Que suis-je?" », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 383-403.
- DICTIONNAIRES LE ROBERT (2014), *Le Petit Robert de la langue française*, Paris, Éditions Le Robert.
- DORAIS, Louis-Jacques (2004), « La construction de l'identité », dans Denise DESHAIES et Diane VINCENT (dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-10.
- DOURY, Marianne (2000), « La réfutation par accusation d'émotion. Exploitation argumentative de l'émotion dans une controverse à thème scientifique », dans Christian PLANTIN, Marianne DOURY et Véronique TRAVERSO (dir.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 265-277.
- DUCROT, Oswald (1993), « Les topoï dans la "Théorie de l'argumentation dans la langue" », dans Christian PLANTIN (dir.), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, p. 233-248.
- DUCROT, Oswald (dir.) (1980), *Les mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald (1969), « Présupposés et sous-entendus », *Langue française*, vol. 4, n° 4, p. 30-43.
- DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- ERNOTTE, Philippe et Laurence ROSIER (2004), « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes », *Langue française*, n° 144, p. 35-48.
- FACAL, Joseph (2003), « Mondialisation, identités nationales et fédéralisme. À propos de la mutation en cours du système politique canadien », dans Alain-G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 238-250.
- FAIRCLOUG, Norman (1989), *Language and Power*, Londres, Longman.
- FAIRCLOUG, Norman et Ruth WODAK (1997), « Critical Discourse Analysis », dans Teun VAN DIJK (dir.), *Discourse as Social Interaction. Discourse Studies : a Multidisciplinary Introduction*, Londres, Sage, p. 258-284.
- FERRO, Marc (2008), *Le ressentiment dans l'histoire. Comprendre notre temps*, Paris, Odile Jacob.
- FISHER, Sophie (1995), « Métamorphoses : le cri, l'interpellation, l'injure », *Faits de langue*, n° 6, p. 143-152.
- FONTANIER, Pierre (1827), *Des figures du discours autres que les tropes*, Paris, Maire-Nyon.
- FONTANIER, Pierre (1821), *Manuel classique pour l'étude des tropes*, Paris, Belin-Leprieur.
- FOREST, Jean (2011), *Le grand glossaire des anglicismes au Québec*, Montréal, Triptyque.

- FOREST, Constance et Denise BOUDREAU (1998), *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*, Laval, Beauchemin.
- FOUCAULT, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUQUELIN, Antoine (1557), *La rhétorique française*, Paris, André Wechel.
- FRACCHIOLLA, Béatrice (2008), « L'attaque courtoise : de l'usage de la politesse comme stratégie d'agression dans le débat Royal-Sarkozy du 2 mai 2007 », dans Serge HEIDEN et Bénédicte PINCEMIN (dir.), *Actes des 9^{es} Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 495-507.
- FRACCHIOLLA, Béatrice (2003), « Principes méthodologiques pour l'analyse des figures de l'altérité dans le discours écologiste des Verts français et des Verdis italiens », *Actes des XI^{es} Rendez-vous des jeunes chercheurs « Langage et langues »*, Paris, Université Paris 3, p. 12-14.
- FRACCHIOLLA, Béatrice, Claudine MOÏSE, Christina ROMAIN et Nathalie AUGER (dir.) (2013), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- FRANCARD, Michel (2005), « Attitudes et représentations linguistiques en contexte minoritaire : le Québec et l'Acadie », dans Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, p. 371-388.
- GABORIEAU, Antoine (2006), *Le petit Gabi : dictionnaire des anglicismes du Canada français*, Saint-Boniface, Plaines.
- GAGNÉ, Caroline (2010), *La construction discursive de l'identité en contexte migratoire. Une étude de cas : les « enfants de la Loi 101 »*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- GAGNON, Alain-G. (dir.) (2003), *Québec : état et société*, Montréal, Québec Amérique.
- GARFINKEL, Harold (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- GASTAUT, Yvan (2009), « La diversité culturelle au Québec : enjeux identitaires d'une histoire complexe au XX^e siècle », *Migrance*, n^o 34, p. 4-27.
- GÉMAR, Jean-Claude (2008 [2000]), « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », dans Michel PLOURDE et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 309-317. [2^e édition.]
- GOFFMAN, Erving (1991 [1974]), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *Frame analysis : an essay on the organization of experience*, London, Harper and Row.]
- GOFFMAN, Erving (1987 [1981]), *Façons de parler*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *Forms of talk*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.]
- GOFFMAN, Erving (1974 [1967]), *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *Interaction Ritual : Essays on Face-to-Face Behavior*, New York, Pantheon Books.]
- GOFFMAN, Erving (1973 [1959]), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *The Presentation of Self in Everyday Life*, New York, Doubleday.]
- GRAD, Héctor et Luisa Martín ROJO (2008), « Identities in discourse. An integrative view », dans Rosana DOLÓN et Júlia TODOLÍ (dir.), *Analysing Identities in Discourse*, Amsterdam, John Benjamins, p. 3-28.

- GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE (2003), *Violence faite aux gais*, [en ligne], http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8360330 (page consultée le 3 septembre 2012).
- GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE (2002), *Fil de discussion*, [en ligne], http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=2076564 (page consultée le 6 septembre 2009).
- GRICE, Paul (1975), « Logic and conversation », dans Peter COLE et Jerry MORGAN (dir.), *Syntax and semantics*, vol. 3, New York, Academic Press, p. 41-58.
- GRIZE, Jean-Blaise (1978), « Schématisation, représentations et images », *Stratégies discursives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 46-52.
- GUILHAUMOU, Jacques et Denise MALDIDIER (1994), « La mémoire de l'événement : le 14 juillet 1789 », *Langages*, vol. 28, n° 114, p. 109-125.
- GUMPERZ, John (1989 [1982]), *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan. [Traduction de *Discourse Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press.]
- GUMPERZ, John et Dell HYMES (dir.) (1972), *Directions in Sociolinguistics : the Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- GUMPERZ, John et Dell HYMES (dir.) (1964), « The Ethnography of Communication », *American Anthropologist*, vol. 66, n° 6, p. 1-186.
- HALBWACHS, Maurice (1997 [1950]), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel. [2^e édition revue et augmentée.]
- HALBWACHS, Maurice (1994 [1925]), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel. [2^e édition revue et augmentée.]
- HALL, Stuart (1996), « Who Needs Identity? », dans Stuart HALL et Paul DU GAY (dir.), *Questions of Cultural Identity*, Londres, Sage, p. 1-17.
- HAMNER, Karl (1992), « Gay-Bashing : a Social Identity Analysis of Violence Against Lesbians and Gay Men », dans Gregory HEREK et Kevin BERRILL (dir.), *Hate Crimes. Confronting Violence Against Lesbians and Gay Men*, Newbury Park, Sage Publications, p. 179-190.
- HARVEY, Fernand (1995), « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon LANGLOIS (dir.), *Identités et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 49-62.
- HARVEY, Fernand (1987), « La question de l'immigration au Québec. Genèse historique », *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique. Contributions à une réflexion*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, p. 1-55.
- HELLER, Monica et Normand LABRIE (2003), *Discours et identité. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes.
- HELSLOOT, Niels et Tony HAK (2000), « La contribution de Michel Pêcheux à l'analyse de discours », *Langage et société*, n° 91, p. 5-33.
- HÉRITIER, Françoise (1999), « Les matrices de l'intolérance et de la violence », dans Françoise HÉRITIER (dir.), *De la violence II*, Paris, Odile Jacob, p. 321-434.
- HÖFLER, Manfred (1982), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Larousse.
- HYMES, Dell (1974), *Foundations in Sociolinguistics. An Ethnographic Approach*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- INFLUENCE COMMUNICATION (2010), *État de la nouvelle. Bilan 2010*, [en ligne], <http://www.influencecommunication.ca/pdf/bilan-qc-2010.pdf> (page consultée le 31 janvier 2011).

- JAFFE, Alexandra (1999), *Ideologies in Action : Language Politics on Corsica*, New York, Mouton de Gruyter.
- JODELET, Denise (dir.) (1989), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- JULIA, Catherine (2001), *Fixer le sens? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1999 [1980]), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin. [4^e édition.]
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1998), *Les interactions verbales*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1986), *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
- KOCHMAN, Thomas (1983), « The boundary between play and nonplay in black verbal dueling », *Language in Society*, vol. 12, p. 329-337.
- L'ACADIE NOUVELLE (2013), *Historique du journal*, [en ligne], <http://www.capacadie.com/historique-du-journal> (page consultée le 19 mars 2013).
- L'ACTUALITE (2013), *À propos de L'Actualité*, [en ligne], <http://www.lactualite.com/a-propos-de-lactualite> (page consultée le 19 mars 2013).
- LA PRESSE (2013), *Foire aux questions*, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/faq.php> (page consultée le 19 mars 2013).
- LABOV, William (1972), « Rules for Ritual Insults », dans David SUDNOW (dir.), *Studies in Social Interaction*, New York, Free Press, p. 120-170.
- LABRIE, Normand (1989), *Choix linguistiques, changements et alternances de langue : les comportements multilingues des italophones de Montréal*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- LAFONT, Robert (1972), « Deux types ethniques », dans Robert LAFONT (dir.), *Le Sud et le Nord. Dialectique de la France*, Toulouse, Privat, p. 101-136.
- LAFORST, Marty (2002), « Scenes of family life : complaining in everyday conversation », *Journal of Pragmatics*, vol. 34, n^{os} 10-11, p. 1595-1620.
- LAFORST, Marty et Claudine MOÏSE (2013), « Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation? », dans Béatrice FRACCHIOLLA, Claudine MOÏSE, Christina ROMAIN et Nathalie AUGER (dir.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 85-101.
- LAFORST, Marty et Diane VINCENT (2004), « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*, n^o 144, p. 59-81.
- LAGORGETTE, Dominique (2003), « Insultes et *sounding* : du rituel à l'exclusion? », dans Jean DERIVE et Sylvain SANTI (dir.), *La communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire*, Grenoble, Chambéry, Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, p. 117-148.
- LAGORGETTE, Dominique (2002), « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale? », dans Dominique LAGORGETTE et Pierre LARRIVÉE (dir.), *Représentations du sens linguistique*, Munich, Lincom-Europa, p. 121-136.
- LAGORGETTE, Dominique et Pierre LARRIVÉE (2004), « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Langue française*, n^o 144, p. 83-103.
- LAMY, Bernard (1675), *La rhétorique ou l'art de parler*, Paris, Pralard.
- LAURIN, Jacques (2006), *Nos anglicismes : 2300 mots et expressions à corriger*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- LE DEVOIR (2013), *Le Devoir*, [en ligne], <http://www.ledevoir.com/le-devoir/le-devoir> (page consultée le 19 mars 2013).

- LESTER, Normand (2003), *Le livre noir du Canada anglais*, tome 3, Montréal, Les Intouchables.
- LESTER, Normand (2002), *Le livre noir du Canada anglais*, tome 2, Montréal, Les Intouchables.
- LESTER, Normand (2001), *Le livre noir du Canada anglais*, tome 1, Montréal, Les Intouchables.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn (2006), « Mythistoires de *Losers* : introduction au roman historial des Québécois d'héritage canadien-français », *Histoire sociale/Social History*, vol. 39, n° 77, p. 157-180.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn (2000), *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec contemporain*, Montréal, Boréal.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn (1994), « Présentation », dans Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.), *La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. vii-xvi.
- LEVINE, Marc (1997), *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur.
- MACLENNAN, Hugh (1945), *Two solitudes*, New York, Duell, Sloan and Pearce.
- MACLURE, Jocelyn (2000), *Récits identitaires. Le Québec à l'heure du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique.
- MAINGUENEAU, Dominique (2012), *Les phrases sans texte*, Paris, Armand Colin.
- MAINGUENEAU, Dominique (2005), « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n° 9, p. 64-75.
- MAINGUENEAU, Dominique (2002a), « Hétérogénéité montréalaise/constitutive », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 292-293.
- MAINGUENEAU, Dominique (2002b), « Analyse de discours », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 41-45.
- MAINGUENEAU, Dominique (2002c), « Mémoire discursive », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 372-373.
- MAINGUENEAU, Dominique (1996), *Les termes clés de l'analyse de discours*, Paris, Éditions du Seuil.
- MAINGUENEAU, Dominique (1984), *Genèses du discours*, Liège, Mardaga.
- MARTEL, Guylaine (2000a), « Introduction », dans Guylaine MARTEL (dir.), *Autour de l'argumentation : rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Éditions Nota bene, p. 17-21.
- MARTEL, Guylaine (dir.) (2000b), « La macrostructure des développements argumentatifs », dans Guylaine MARTEL (dir.), *Autour de l'argumentation : rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Éditions Nota bene, p. 23-45.
- MARTEL, Guylaine (1998), *Pour une rhétorique du quotidien*, Québec, CIRAL.
- MARTEL, Guylaine (1996), *Les stratégies argumentatives du discours oral spontané*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- MARTEL, Marcel (2008 [2000]), « La loi du nombre : le nouveau profil démographique », dans Michel PLOURDE et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 218-228. [2^e édition.]

- MARTEL, Pierre, Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE et Marie-France LANGLOIS (2001), « Les textes journalistiques sont-ils “envahis” par les emprunts critiqués à l’anglais? », *Terminogramme. Norme et médias*, n^{os} 97-98, p. 47-72.
- MCANDREW, Marie (2010), *Les majorités fragiles et l’éducation. Belgique, Catalogne, Irlande du Nord, Québec*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.
- MCANDREW, Marie (2002), « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d’aménagement linguistique*, hors-série, p. 69-82.
- MCANDREW, Marie et Maryse POTVIN (1996), *Le racisme au Québec : éléments d’un diagnostic*, Québec, ministère des Affaires internationales, de l’Immigration et des Communautés culturelles.
- MCLAUGHLIN, Mireille (2010), *L’Acadie post-nationale : Producing Franco-Canadian Identity in the Global Economy*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto.
- MCRROBERTS, Kenneth (1999), *Un pays à refaire. L’échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal.
- MEISEL, John, Guy ROCHER et Arthur SILVER (1999), *Si je me souviens bien/As I recall : regards sur l’histoire*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.
- MENEY, Lionel (1999), *Dictionnaire québécois français : mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin.
- MERCIER, Louis et Claude VERREAU (2002), « Opposer français “standard” et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Le français moderne*, tome 70, n^o 1, p. 87-108.
- MIÉVILLE, Denis (1983), « Analogie et exemple », dans Marie-Jeanne BOREL, Jean-Blaize GRIZE et Denis MIÉVILLE, *Essai de logique naturelle*, Berne, Peter Lang, p. 149-214.
- MILNER, Jean-Claude (1978), *De la syntaxe à l’interprétation : quantités, insultes, exclamations*, Paris, Éditions du Seuil.
- MILROY, James et Lesley MILROY (1999), *Authority in Language. Investigating Standard English*, New York, Routledge.
- MOESCHLER, Jacques (1985), *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier.
- MOIRAND, Sophie (2007a), *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- MOIRAND, Sophie (2007b), « Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l’allusion dans la presse », *Cognition, discours, contextes*, [en ligne], <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1567> (page consultée le 5 mai 2013).
- MOIRAND, Sophie (1999), « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », *Cahiers de pragmatique*, n^o 33, p. 145-184.
- MOÏSE, Claudine (2009a), *Pour une sociolinguistique ethnographique. Sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé*, thèse d’habilitation à diriger des recherches, Tours, Université François-Rabelais.
- MOÏSE, Claudine (2009b), « Espace public et fonction de l’insulte dans la violence verbale », dans Dominique LAGORGETTE (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, Université de Savoie, p. 201-217.

- MOÏSE, Claudine (2008), « Formes et valeurs de l'injure dans le processus d'affirmation identitaire », dans Aline TAUZIN (dir.), *Insultes, injures et vannes en France et au Maghreb*, Paris, Kathala, p. 175-196.
- MOÏSE, Claudine (2006), « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », *Actes des XXVI^{es} Journées d'étude sur la parole*, Dinard, Association francophone de la communication parlée, p. 103-114.
- MOÏSE, Claudine (2003), « Le nouvel Ontario : nordicité et identité », dans Monica HELLER et Normand LABRIE (dir.), *Discours et identité. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, p. 45-88.
- MOÏSE, Claudine et Nathalie AUGER (2008), « Introduction. La violence verbale, d'un projet à un colloque », dans Claudine MOÏSE, Nathalie AUGER, Béatrice FRACCHIOLLA et Christina SCHULTZ-ROMAIN (dir.), *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, Paris, L'Harmattan, p. 9-16.
- MOÏSE, Claudine, Nathalie AUGER, Béatrice FRACCHIOLLA et Christina SCHULTZ-ROMAIN (dir.) (2008), *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, Paris, L'Harmattan.
- MOREL, Mary-Annick (1996), *La concession en français*, Paris, Ophrys.
- MORFAUX, Louis-Marie (2005), *Nouveau vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
- MOSCOVICI, Serge (1985), « Comments on Potter and Litton », *British Journal of Social Psychology*, n° 24, p. 91-93.
- MOSCOVICI, Serge (1961), *La psychanalyse, son image et son public : étude sur la représentation sociale de la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France.
- NARDI, Peter et Ralph BOLTON (1991), « Gay-Bashing : Violence and Aggression Against Gay Men and Lesbians », dans Ronald BAENNINGER (dir.), *Targets of Violence and Aggression*, Amsterdam, Elsevier, p. 349-400.
- NIETZSCHE, Friedrich (1996 [1887]), *La généalogie de la morale*, Paris, Flammarion. [Traduction de *Zur Genealogie der Moral*, Leipzig, Naumann.]
- NIKLAS-SALMINEN, Aïno (2010), « La définition dans le cadre de la glose spontanée », *Publiforum*, n° 11, [en ligne], http://publiforum.farum.it/ezine_articles.php?id=125 (page consultée le 13 février 2013).
- NOËL, Danièle (1990), *Les questions de langue au Québec, 1759-1850*, Québec, Service des communications du Conseil de la langue française.
- NORA, Pierre (1984), « Entre mémoire et histoire : la problématique des lieux », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard.
- OAKES, Leigh et Jane WARREN (2009 [2007]), *Langue, citoyenneté et identité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. [Traduction de *Language, citizenship and identity in Quebec*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, Palgrave Macmillan.]
- OXFORD DICTIONARY (2010), *Oxford Dictionary of English*, Oxford, Oxford University Press.
- OXFORD DICTIONARY (2004), *Canadian Oxford Dictionary*, Oxford, Oxford University Press.
- OXFORD DICTIONARY (1996), *The Oxford Dictionary of English Etymology*, Oxford, Clarendon Press.

- PARLEMENT DU CANADA (2010), *Débats de la Chambre des communes*, vol. 145, n° 73, [en ligne],
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4665829&Mode=1&Language=F> (page consultée le 14 janvier 2013).
- PASCUAL, Amparo Serrano (1997), « Le sujet comme processus inachevé », dans Guy BAJOIT et Emmanuel BELIN (dir.), *Contributions à une sociologie du sujet*, Paris, L'Harmattan, p. 95-112.
- PAVEAU, Marie-Anne (2007), « Discours et cognition : les prédiscours entre cadres internes et environnement extérieur », *Cognition, discours, contextes*, [en ligne],
<http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1550> (page consultée le 5 mai 2013).
- PAVEAU, Marie-Anne (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- PÊCHEUX, Michel (1975), *Les vérités de La Palice. Linguistique, sémantique et philosophie*, Paris, Maspero.
- PÊCHEUX, Michel (1969), *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.
- PELLETIER, Jacques (1996), *Au-delà du resentment. Réplique à Marc Angenot*, Montréal, XYZ éditeur.
- PERELMAN, Chaïm et Lucie OLBRECHTS-TYTECA (1988 [1958]), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles. [5^e édition.]
- PERRET, Michèle (1968), « Termes d'adresse et injures », *Cahiers de lexicologie*, vol. 12, n°1, p. 3-14.
- PIEROZAK, Isabelle (2007), « Prendre Internet comme terrain », *Glottopol*, n° 10, p. 4-10.
- PLANTIN, Christian (2009), « Critique de la parole : les fallacies dans le procès argumentatif », dans Vahram ATAYAN et Daniela PIRAZZINI (dir.), *Argumentation : théorie-langue-discours*, Berlin, Peter Lang, p. 51-70.
- PLANTIN, Christian (2005), *L'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France.
- PLANTIN, Christian (2002), « Rhétorique », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 505-508.
- PLANTIN, Christian (1997), « L'argumentation dans l'émotion », *Pratiques*, n° 96, p. 81-100.
- PLANTIN, Christian (dir.) (1993), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé.
- PLANTIN, Christian (1990), *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris, Kimé.
- POTVIN, Maryse (2000), « Some Racist Slips about Quebec in English Canada Between 1995 and 1998 », *Revue canadienne des études ethniques/Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, n° 2, p. 1-26.
- POTVIN, Maryse (1999), « Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, n° 2, p. 101-132.
- POTVIN, Maryse, Anne MORELLI et Laurence MATTEWIE (2004), « Du racisme dans les rapports entre groupes nationaux au Canada et en Belgique? », *Revue canadienne des études ethniques/Canadian Ethnic Studies*, vol. 36, n° 3, p. 25-60.
- QUÉRÉ, Louis (2006), « Entre fait et sens, la dualité de l'événement », *Réseaux*, n° 139, p. 183-218.

- RABATEL, Alain (2011), « Deux modes de représentation idéologique people du pouvoir, lors du premier anniversaire de la présidence de N. Sarkozy », *Semen*, n° 30, p. 147-167.
- REISIGL, Martin and Ruth WODAK (2001), *Discourse and discrimination : rhetorics of racism and antisemitism*, Londres, New York, Routledge.
- REMYSEN, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- REMYSEN, Wim et Geneviève BERNARD BARBEAU (2012), « Le locuteur francophone en situation de *majorité fragile* : réflexions sur les concepts de “majorité/minorité” à partir de discours sur le français à Montréal », communication présentée au colloque *La construction discursive du « locuteur francophone » en milieu minoritaire. Problématiques, méthodes et enjeux*, Moncton, Université de Moncton, 3-6 octobre.
- REY-DEBOVE, Josette (1988), *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*, Paris, Le Robert.
- RICOEUR, Paul (1985), *Temps et récit*, tome 3, Paris, Éditions du Seuil.
- ROBERT, Jean-Claude (2008 [2000]), « La langue, enjeu politique du Québec », dans Michel PLOURDE et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 301-308. [2^e édition.]
- ROCHER, Guy (2008 [2000]), « La politique et la loi linguistiques du Québec en 1977 », dans Michel PLOURDE et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, p. 339-353. [2^e édition.]
- ROCHER, Guy (1992), *Introduction à la sociologie générale*, Paris, Hurtubise HMH.
- ROSIER, Laurence (2003), « Du discours rapporté à la circulation du discours : l'exemple des dictionnaires de “critique ironique” », *Estudios de Lengua y Literatura francesas*, n° 14, p. 63-82.
- ROSIER, Laurence (1999), *Le discours rapporté. Histoire, théories et pratiques*, Bruxelles, Duculot.
- ROSIER, Laurence et Philippe ERNOTTE (2001), « Le lexique clandestin. La dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles », Bruxelles, ministère de la Communauté française.
- ROULET, Eddy (1999), *La description de l'organisation du discours. Du dialogue au texte*, Paris, Didier.
- ROULET, Eddy (1995), « Vers une approche modulaire de l'analyse de l'interaction verbale », dans Daniel VERONIQUE et Robert VION (dir.), *Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 113-126.
- ROULET, Eddy (1991), « Vers une approche modulaire de l'analyse de discours », *Cahiers de linguistique française*, n° 12, p. 53-81.
- ROULET, Eddy, Laurent FILLIETTAZ et Anne GROBET (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Bern, Peter Lang.
- ROULET, Eddy, Antoine AUCHLIN, Jacques MOESCHLER, Christian RUBATTEL et Marianne SCHELLING (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Bern, Peter Lang.
- RUWET, Nicolas (1982), « Grammaire des insultes », dans Nicolas RUWET, *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Éditions du Seuil, p. 239-313.
- SACKS, Harvey (1992 [1965]), *Lectures on Conversation*, Oxford, Cambridge, Blackwell. [Version éditée par Gail JEFFERSON, introduction par Emmanuel SCHEGLOFF.]

- SAINT-LAURENT, Nathalie (2008), *Le français et les jeunes*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- SCHANK, Roger et Robert ABELSON (1977), *Scripts, Plans, Goals and Understanding. An Inquiry into Human Knowledge Structures*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates.
- SCHIFFRIN, Deborah (1994), *Approaches to Discourse*, Cambridge, Blackwell.
- SCHLENKER, Barry (1980), *Impression Management. The Self-Concept, Social Identity, and Interpersonal Relations*, Monterey, Brooks/Cole Publishing Company.
- SEARLE, John (1982 [1979]), *Sens et expression : études de théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit. [Traduction de *Expression and Meaning : Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.]
- SEARLE, John (1972 [1969]), *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann. [Traduction de *Speech Acts : an Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.]
- SECA, Jean-Marie (2003), « Stéréotype », dans Gilles FERRÉOL et Guy JUCQUOIS (dir.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, p. 330-332.
- SHOTTER, John (1993), *Conversational Realities. Constructing Life through Language*, Londres, Sage.
- SMITH, Anthony (1991), *National Identity*, Londres, Penguin.
- SPERBER, Dan (1996), *La contagion des idées*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- STATISTIQUE CANADA (2011), *Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge (total), chiffres de 2011, pour le Canada, les provinces et les territoires*, [en ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/lang/Pages/highlight.cfm?TabID=1&Lang=F&Asc=1&PRCode=01&OrderBy=999&View=1&tableID=401&queryID=1&Age=1> (page consultée le 16 août 2013).
- TAJFEL, Henri (1982), « Introduction », dans Henri TAJFEL (dir.), *Social identity and intergroup relations*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-11.
- TASCHEREAU, Sylvie (1988), « L'histoire de l'immigration au Québec : une invitation à fuir les ghettos », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 4, p. 575-589.
- THE CHRONICLE HERALD (2013), *About us*, [en ligne], <http://thechronicleherald.ca/about/about-us> (page consultée le 19 mars 2013).
- THE GAZETTE (2013), *About us*, [en ligne], <http://www.montrealgazette.com/about-montreal-gazette/aboutus.html> (page consultée le 19 mars 2013).
- THE GLOBE AND MAIL (2013), *About our Newspaper*, [en ligne], <http://www.globelink.ca/newspaper/about/?source=fr> (page consultée le 19 mars 2013).
- THE TELEGRAM (2013), *History of The Telegram*, [en ligne], <http://www.thetelegram.com/FlyingPage/1995/The-Telegrams-History> (page consultée le 19 mars 2013).
- THE TORONTO STAR (2013), *Toronto Star Statement of Principles* [en ligne], <http://www.thestar.com/about/statementofprinciples.html> (page consultée le 19 mars 2013).
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2002), *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique.
- TOULMIN, Stephen (1993 [1958]), *Les usages de l'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France. [Traduction de *The Uses of Arguments*, Cambridge, Cambridge University Press.]

- TROGNON, Alain et Janine LARRUE (1988), « Les représentations sociales dans la conversation », *Connexions*, n° 51, p. 51-70.
- TURBIDE, Olivier (2009a), *La performance médiatique des chefs politiques lors de la campagne électorale de 2003 au Québec : description et évaluation des images construites en situation de débat télévisé, d'entrevue d'affaires publiques et de talk show*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- TURBIDE, Olivier (2009b), « Les stratégies de transformation d'une déclaration en circulation : l'affaire Parizeau durant la campagne électorale québécoise de 2003 », dans Juan Manuel LÓPEZ MUÑOZ, Sophie MARNETTE, Laurence ROSIER et Diane VINCENT (dir.), *La circulation des discours*, Québec, Éditions Nota bene, p. 311-328.
- TURBIDE, Olivier, Diane VINCENT et Éric KAVANAGH (2013), « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux. Lorsqu'un tweet devient une "affaire" », dans Danielle LONDEI, Sophie MOIRAND, Sandrine REBOUL-TOURÉ et Licia REGGIANI (dir.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 23-34.
- TURBIDE, Olivier, Marty LAFOREST et Diane VINCENT (2013), « Le repentir public comme mode de gestion de crise. Quelques stratégies d'atténuation de l'offense et de la responsabilité de l'offenseur », *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, tome 4.1, p. 137-158.
- TURBIDE, Olivier, Diane VINCENT et Marty LAFOREST (2010), « The circulation of discourse : the case of deprecating remarks on trash radio », *Discourse Studies*, vol. 12, n° 6, p. 785-801.
- TURBIDE, Olivier, Diane VINCENT et Marty LAFOREST (2008), « Les "X" à Québec : la construction discursive d'un groupe exclusif », *Recherches sociographiques*, vol. 49, n° 1, p. 87-112.
- TURNER, John (1982), « Towards a cognitive redefinition of the social group », dans Henri TAJFEL (dir.), *Social identity and intergroup relations*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 15-40.
- VAN DEN BERGHE, Pierre (1981), *The Ethnic Phenomenon*, New York, Elsevier.
- VAN DER MEER, Theo (2003), « Gay bashing – a rite of passage? », *Culture, Health & Sexuality*, vol. 5, n° 2, p. 153-165.
- VAN DIJK, Teun (1997), « Political Discourse and Racism : Describing Others in Western Parliaments », dans Stephen Harold RIGGINS (dir.), *The Language and Politics of Exclusion : Others in Discourse*, Thousand Oaks, Sage, p. 31-64.
- VAN DIJK, Teun (1985), « Discourse analysis as a new cross-discipline », dans Teun VAN DIJK (dir.), *Handbook of Discourse Analysis*, New York, Academic Press, p. 1-10.
- VINCENT, Diane (2013), « L'agression verbale comme mode d'acquisition d'un capital symbolique », dans Béatrice FRACCHIOLLA, Claudine MOÏSE, Christina ROMAIN et Nathalie AUGER (dir.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 37-53.
- VINCENT, Diane (2009a), « Corpus, banques de données, collections d'exemples. Réflexions et expériences », *Cahiers de linguistique*, vol. 33, n° 2, p. 81-96.
- VINCENT, Diane (2009b), « Principes rhétoriques et réalité communicationnelle : les risques de la concession », dans Vahram ATAYAN et Daniela PIRAZZINI (dir.), *Argumentation : théorie-langue-discours*, Berlin, Peter Lang, p. 79-91.

- VINCENT, Diane (2008), « Ne dites pas à ma mère que je suis linguiste ... », dans Marcel BURGER (dir.), *L'analyse linguistique des discours médiatiques*, Québec, Éditions Nota bene, p. 20-24.
- VINCENT, Diane (2005), « Analyse du discours, analyse conversationnelle et interprétation des discours sociaux : le cas de la radio de confrontation », *Marges linguistiques*, n° 9, p. 165-175.
- VINCENT, Diane (2000), « L'argumentation et la construction de l'identité et de l'image des locuteurs. Une étude de cas : comment peut-on dire que l'on est heureux? », dans Guylaine MARTEL (dir.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Éditions Nota bene, p. 127-153.
- VINCENT, Diane (1994), « Le recours à l'exemple dans le discours spontané », *Travaux de linguistique*, vol. 28, p. 93-111.
- VINCENT, Diane et Geneviève BERNARD BARBEAU (2012), « Insulte, disqualification, persuasion et tropes communicationnels. À qui l'insulte profite-t-elle? », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8, [en ligne], <http://aad.revues.org/1252> (page consultée le 2 septembre 2012).
- VINCENT, Diane, Geneviève BERNARD BARBEAU et Maxime LAMBERT (2012), « YouTube, de l'anonymat à la célébrité (in)volontaire : la circulation de propos haineux dans l'espace public », communication présentée au colloque *Le rôle des pratiques langagières dans la constitution des espaces sociaux pluriels d'aujourd'hui : un défi pour la linguistique appliquée*, Lausanne, Université de Lausanne, 1-3 février.
- VINCENT, Diane, Marty LAFOREST et Olivier TURBIDE (2008), « Pour un modèle d'analyse fonctionnel du discours d'opposition : le cas de la *trash radio* », dans Claudine MOÏSE, Nathalie AUGER, Béatrice FRACCHIOLLA et Christina SCHULTZ-ROMAIN (dir.), *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, Paris, L'Harmattan, p. 81-108.
- VINCENT, Diane, Olivier TURBIDE et Marty LAFOREST (2008), *La radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, Québec, Éditions Nota bene.
- VINCENT, Diane, Marty LAFOREST et Olivier TURBIDE (2007), « Une boîte de Pandore : de l'analyse de discours radiophoniques à l'intervention sociale », *Communications*, vol. 25, n° 2, p. 187-199.
- VINCENT, Diane et Troy HEISLER (1999), « L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 27, n° 1, p. 15-31.
- VINCENT, Diane et Marty LAFOREST (1993), « Remarques sur la valeur argumentative du discours narratif », *Actes du XV^e Congrès international des linguistes*, vol. 3, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 273-277.
- VIOLETTE, Isabelle (2010), *Immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : langues et identités. Une approche sociolinguistique de parcours d'immigrants francophones à Moncton*, thèse de doctorat, Moncton, Tours, Université de Moncton, Université François-Rabelais.
- VON CRANACH, Mario, Urs KALBERMATTEN, Katrin INDERMÜHLE *et al.* (1982), *Goal-Directed Action*, Londres, Academic Press.
- WEBSTER'S DICTIONARY (2002), *Webster's Third New International Dictionary of the English Language*, Springfield, Merriam-Webster.
- WINDISCH, Uli (1987), *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*, Paris, L'Âge d'homme.

- WODAK, Ruth (dir.) (1989), *Language, power, and ideology : studies in political discourse*, Amsterdam, Philadelphie, John Benjamins.
- WODAK, Ruth, Rudolf DE CILLIA, Martin REISIGL et Karin LIEBHART (dir.) (2009), *The discursive construction of national identity*, Édimbourg, Edinburgh University Press.
- WOEHLING, José (2005), « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec », dans Alexandre STEFANESCU et Pierre GEORGEAULT (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Fides, p. 253-356.

ANNEXE 1

Convention de transcription

Notre convention de transcription, empruntée à Turbide, Vincent et Laforest (2008), repose sur certains principes. D'abord, l'orthographe standard des mots a été respectée, et ce, peu importe la façon dont ces derniers ont été prononcés par les participants au débat *Participe présent*. Ensuite, des signes de ponctuation qui, autant que faire se peut, respectent l'intonation des locuteurs ont été introduits. Les hésitations, les bégaiements ainsi que l'ordre et la présence ou l'absence des mots ont été respectés.

Symbole	Interprétation
:	hésitation ou pause vocalisée
.	fin de phrase intonative
,	brève pause
(x sec.)	indication de la durée d'une pause plus longue
?	intonation clairement interrogative
!	intonation clairement exclamative
()	mots inaudibles
<xxx>	signal <i>back-channel</i> (signal d'écoute produit par l'auditeur)
(xxx)	mots dont la transcription est incertaine
[xxx]	commentaire de l'analyste
//	tour de parole interrompu par un interlocuteur
<u>xxx</u>	chevauchement d'énoncés

ANNEXE 2

Exemple d'analyse des actes de condamnation

Acte de condamnation	Cible	Type de condamnation	Catégorie de manque	Facteur aggravant	Facteur de conciliation
Quebec is filled with stupid people	Québécois	De l'être	Intelligence		
that think only for themselves (about 85-90% of them)		Du faire	Respect	Statistique jouant le rôle d'argument d'autorité qui renforce le discours de l'auteur	
acting stupid on the road		Du faire	Intelligence	Répétition (stupidité)	
doesn't matter if the government f**ks them real good... they just forget everything.		Du faire	Intelligence	Intensificateur (<i>just</i>) Forme vulgaire (« if the government f**ks them real good »)	
Rarely people vote (in the age range : 18-35) and guess what, even if Jean Charest is involved in the construction crimes and many other companies just to profit from the public money		Du faire	Envergure		
G8, G20 are stupid things	Autre				Structure concessive (énoncé concédé) : la stupidité existe ailleurs que chez les Québécois
but Quebecers are way dummer than most people...	Québécois	De l'être	Intelligence	Intensificateur (<i>way</i>) Répétition (stupidité) Structure concessive (contre-argument) : l'idée de stupidité des Québécois oriente la conclusion à tirer	